



وزارة المرأة والأسرة وكبار السن
Ministère de la Femme, de la Famille et des Séniors
Ministry of Women, Family, and Seniors

Projet Annuel de Performance

Au titre de l'année 2021

Traduction française élaborée dans le cadre du projet d'appui aux réformes budgétaire et comptable mis en œuvre par Expertise France et financé par l'Union Européenne. La version arabe officielle fait foi.

SOMMAIRE

Chapitre I : Présentation générale de la mission

1. Présentation de la stratégie du secteur et de la mission
2. Présentation des programmes de la mission
3. Présentation des objectifs et des indicateurs de performance de la mission
4. Le budget et la programmation de la mission à moyen terme

Chapitre II : Présentation des programmes de la mission

1. Présentation du programme et de sa stratégie
2. Objectifs et indicateurs de performance du programme
3. Dépenses du programme

ANNEXES :

1. Fiches des indicateurs de performance du programme
2. Fiches des opérateurs intervenants dans le programme

Chapitre I: Présentation de la mission et des politiques sectorielles

1. Présentation générale de l'exécution de la stratégie sectorielle

En vue de réaliser les objectifs de développement durable, d'exécuter la stratégie visant la contribution à la réalisation de l'équité sociale et la non-discrimination entre toutes les catégories de la société, le ministère de la femme, de la famille et des séniors a continué à opérationnaliser les dispositions de la constitution et les standards internationaux en renforçant les droits des femmes, la protection des enfants contre toutes formes de menaces, la garantie et la protection des séniors et l'encadrement des catégories vulnérables et des familles en situation particulières contre toute les manifestations de discrimination, de violence, d'extrémisme et de terrorisme.

Une importance capitale a été accordée à l'institutionnalisation du genre selon une approche de développement globale et intégrée fondée sur l'égalité et l'équivalence des chances, un accès juste et équitable aux services et aux ressources et ce dans le but d'optimiser leur contrôle et préserver les droits des générations futures.

Au cours de la préparation de sa vision stratégique et de son plan d'exécution, le ministère de la femme, de la famille et des séniors s'est référé aux standards nationaux et aux obligations internationales dont les plus importantes sont :

- les dispositions de la Constitution de 2014 et particulièrement les articles 21 et 46 qui consacrent le principe de l'équivalence et de l'égalité des chances entre les sexes et le renforcement et la promotion de tous les droits (civils, politiques, sociaux, économiques et environnementaux)
- la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes dont les réserves ont été levées en 2014
- le Protocole de la charte africaine des droits de l'Homme et des peuples (Protocole Maputo) relatif aux droits des femmes en Afrique approuvé par la Tunisie en 2018

- La convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels, également appelée « la Convention de Lanzarote », approuvée par la Tunisie en 2018

- Les 17 objectifs de développement durable pour la période 2016-2030 et particulièrement les objectifs 1, 2, 4, 5, 10, 16 et 17 et qui invitent les pays dont la Tunisie à :

1. Prendre des mesures audacieuses et transformatrices pour amener le monde sur une voie durable fondée sur la réalisation des droits de l'Homme,

2. Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser les femmes et les filles dans ses trois dimensions du développement durable : économique, sociales et environnementale.

- les lois organiques relatives à la lutte contre la violence faites aux femmes et la traite des personnes (loi organique n° 2017-58 du 11 août 2017 et loi organique n° 2016-21 du 3 août 2016)

- Le code de protection de l'enfant promulgué par la loi n° 95-92 du 09 novembre 1995 abrogé et complété par la loi n° 2010-41 du 26 juillet 2010

- La loi organique du budget n° 2019-15 du 13 février 2019 et dont l'article 18 stipule que « le chef de programme veille à la préparation du budget suivant des objectifs et des indicateurs garantissant l'équivalence et l'égalité des chances entre les hommes et les femmes et d'une manière générale entre les différentes catégories sociales, sans discrimination, et qui feront l'objet d'une évaluation sur cette base. » et cadrée par la circulaire du président du gouvernement n° 16 du 14 mai 2020 relative à la préparation du projet du budget de l'Etat au titre de l'année 2021 et qui invite tous les ministères à adopter cette démarche et à veiller à son opérationnalisation et ce dans le cadre des obligations et orientations nationaux et sectoriels y compris les objectifs de développement durables.

Conformément aux orientations de l'État, aux priorités du gouvernement et à l'approche susmentionnée, le ministère de la femme, de la famille et des seniors a arrêté sa vision stratégique visant une intervention directe au profit de diverses familles et de divers groupes sociaux, y compris les femmes, les enfants et les personnes âgées, en particulier ceux qui sont en situation de vulnérabilité. A travers ses programmes, ses activités ont été orientées à la réalisation de certains objectifs de développement durable qui concordent avec sa vision et ses objectifs, dont les plus importants sont les suivantes :

- l'intégration économique et sociale en soutenant l'entrepreneuriat économique féminin et la facilité à l'accès à la technologie et à l'innovation (ODD 1, 2, 8 et 9)

- la participation à la vie publique aux niveaux local et national et la garantie de la représentativité sociale (ODD 5, 10 et 17)

- la prise en charge sanitaire et psychologique et le droit à un environnement sain et à la distribution égale et équitable des biens (ODD 2, 3, 7, 12 et 13)

- le droit à l'éducation, à la formation et à la culture (ODD 4 et 11)

- la lutte contre toutes les formes de violence, de discrimination et d'exploitation à l'égard des femmes, enfants et catégories personnes vulnérables dans la société (ODD 5 et 16)

- l'attention particulière accordée aux femmes, à la famille et aux enfants ayant des besoins spécifiques.

La révision des priorités du ministère selon une approche intégrée, globale et participative fondée sur l'approche genre, a permis d'intégrer une nouvelle donne afférente aux conséquences des crises, catastrophes environnementales et pandémies sur les populations et plus particulièrement les plus vulnérables. Des efforts nationaux se sont renforcés entre les différents intervenants lors la crise sanitaire relative au COVID19 en vue de protéger les populations les plus vulnérables et réduire son impact sur les différents membres de la société en situation de fragilité.

Le ministère a renforcé ses interventions en fonction des défis auxquels il a été confronté, en tenant compte de l'impact des épidémies sur différents groupes sociaux, principalement :

• Augmentation du niveau de violence à l'égard des femmes, des enfants et des personnes âgées, car des études indiquent que 47,6% des femmes en Tunisie ont été soumises à une forme de violence au moins une fois au cours de leur vie, 32,9% des femmes ayant subi des violences physiques, 7,1% des femmes ont été exposées à la violence économique et 89% des femmes ont subi la violence numérique

De nouveaux instruments de prise en charge ont été créés lorsque le nombre de signalements a été multiplié par 7 pendant la pandémie de Covid-19 en comparaison à la même période de l'année précédente. Cela a nécessité de renforcer les instruments existants en rallongeant l'horaire de réception de signalements des cas de violence à l'égard des femmes à travers la ligne verte 1899 à 24h / 24 et tous les jours de la semaine et en affectant 11 cadres spécialisés dans le domaine. Lesquels ont reçu 2719 appels. En outre, une ligne verte 1809 « nous sommes avec vous, vous n'êtes pas seule » a été mise en place pour l'écoute et l'encadrement psychologique et

l'orientation. De même, un centre provisoire d'accueil des femmes violentées a été mis en place au cours de la période de confinement.

- **Les effets négatifs des pandémies et des crises** sur les populations les plus vulnérables et particulièrement celles associées aux activités économiques informelles ou dans les métiers caractérisés par la fragilité, la faible stabilité et l'accès difficile à la technologie. Le ministère a choisi d'orienter ses interventions en faveur des employées de maison dont l'effectif s'élève à 40 milles et ce en proposant un projet de loi organisant l'emploi de maison et qui a été approuvé par le conseil des ministres tenu le 12 août 2020 et transmis à l'assemblée des représentants du peuple et la mise en place d'une source de financement en leur faveur sous forme de crédits sans intérêts dont le montant n'excède pas 1000 dinars avec une période de grâce de 2 mois et un remboursement sur 24 mois.

- **La montée du phénomène du travail non décent pour les femmes, notamment en milieu rural**, où les femmes représentent 1/3 du nombre total de femmes en Tunisie. Dans les zones rurales, les femmes jouent un rôle de premier plan dans la sécurité alimentaire, en particulier lors de crises et d'épidémies, puisqu'elles représentent 78,9% de la main-d'œuvre saisonnière totale et 14,2% de la main-d'œuvre permanente, et le pourcentage de leur contribution, en tant que travailleur familial non rémunéré, s'élève à 85%. Il est enregistré également la faiblesse de la disponibilité d'un moyen de subsistance pour les femmes par rapport aux hommes, car le pourcentage de femmes qui possèdent le leur ne dépasse pas 19,3% contre 55,9% pour les hommes, et seulement 3% d'entre elles possèdent leur propre propriété foncière contre 12% pour les hommes.

- **La présence active et effective modeste des femmes dans les postes de décision et dans les médias**, où le pourcentage de femmes dans les postes de fonctions ne dépasse pas 27%. En outre, la représentation des femmes dans l'entrepreneuriat économique est encore relativement faible, car les femmes d'affaires des petites, micro et moyennes entreprises représentent 27% de l'emploi féminin, ce qui est bien inférieur au pourcentage d'hommes propriétaires d'entreprise. Il convient également de noter que les femmes représentent 2/3 des diplômés de l'enseignement supérieur, tandis que parmi 10 femmes en âge de travailler, seules 2,5 sont actives en 2018, sachant que le taux de chômage est deux fois plus élevé pour les femmes diplômées de l'enseignement supérieur que pour leurs pairs masculins. Pour cette raison, le ministère s'est efforcé d'intégrer le principe de l'égalité des chances dans les postes de direction, notamment par le décret gouvernementale n ° 2020-314 de 2020 fixant les principes

relatifs au choix, à l'évaluation des performances des administrateurs représentant les participants publics et des administrateurs indépendants et à leur révocation.

- **L'Accès limité des enfants de 05 à 03 ans à des services éducatifs de qualité, sans discrimination et sur le même pied d'égalité entre les sexes et entre les régions**, en particulier en temps de crise. Ceci a emmené le ministère, dans le cadre de la préservation de la pérennité des établissements d'éducation de la petite enfance, en particulier les crèches et les jardins d'enfants, à les soutenir en leur accordant un prêt sous forme de fonds de roulement, d'un montant maximal de 5000 dinars, sans intérêts et dont le délai de remboursement est de 24 mois assorti d'un délai de grâce de 6 mois. 1735 crédits ont été octroyés d'une valeur totale de 7,4 mille dinars.

Le ministère a également renforcé sa protection en faveur des pupilles de l'Etat ou les enfants sans soutien familial et résidants dans les centres intégrés de jeunesse et d'enfance et leur intégration sociale et familiale et ce dans le cadre de la consécration du droit pour chaque enfant à une famille

- **La faiblesse du système de prise en charge des personnes âgées et leur encadrement, qu'ils soient des résidents dans des institutions publiques et privées, dans les familles d'accueil ou dans leur milieu naturel.** Cette déficience concerne le cadre législatif et institutionnel. Pour cela, le ministère a veillé à élaborer une stratégie nationale pour le secteur des personnes âgées et à préparer un projet de code à cet égard.

Compte tenu de la transversalité des interventions qui concerne des secteurs vitaux et qui contribuent à la réalisation du développement et des objectifs des secteurs de l'enfance, de la femme, de la famille et des personnes âgées, le ministère a été classé en tant qu'acteur de la première ligne pour répondre aux besoins des différentes catégories sociales et ceux des femmes, des enfants et des séniors et particulièrement les personnes vulnérables et les familles à besoin spécifique. Par conséquent, le ministère a reclassé ses priorités et a défini un objectif stratégique qui consiste à :

Construire une société solidaire sans discrimination entre ses membres qui consacre le principe de l'égalité des chances entre les sexes, accorde le plus grand soin aux enfants pour les protéger et renforcer leur protection contre toute menace, encourage également l'investissement dans les expériences des séniors et la communication intergénérationnelle.

Les axes stratégiques fondés sur sa vision, consistent à :

- **Accorder la plus grande importance à l'enfance dans le cadre d'une approche prospective visant à construire une société équilibrée, étant donné que le pari sur les générations futures reste la base de la stabilité de la famille et de la société. Cela nécessite de la protéger de toutes les manifestations de marginalisation, de perversion et d'extrémisme.**
- **Renforcer le rôle des femmes en tant que compétence d'appui au tissu social et acteur du développement en milieu urbain et rural et pionnière dans le domaine des affaires et développer leurs capacités dans les secteurs émergents, notamment dans le domaine de la numérisation et des technologies modernes, ainsi que préserver leur dignité et leur inviolabilité physique en les protégeant et en les prévenant de toutes les formes de violence et de discrimination à leur rencontre.**
- **Accorder plus d'attention aux personnes âgées, en particulier à celles sans soutien, en s'efforçant de rapprocher les services de santé, administratifs et sociaux d'elles, de manière à leur garantir un mode de vie décent et un vieillissement actif et à assurer leur intégration dans l'environnement naturel familial et communautaire, en valorisant leurs compétences et en les motivant à investir**

La politique publique adoptée par le ministère et déployée au sein de ses programmes consiste en :

1. L'enfance

- Renforcer la gouvernance et procéder à la réforme du secteur de l'enfance et ses institutions sur le plan réglementaire et opérationnel
- Protéger et prendre soin des enfants de toutes les tranches d'âge, en tenant compte des spécificités des groupes vulnérables
- Accompagner la famille dans le renforcement des capacités de leurs enfants et à s'adapter à la situation épidémiologique sanitaire

2. La femme

- Renforcer l'autonomisation économique et sociale des femmes et appuyer l'entrepreneuriat auprès des diplômées
- Protéger les femmes de toute forme de violence et de discrimination

- Soutenir la participation des femmes à la vie publique et privée et particulièrement dans les postes de prise de décision et à la vie politique.

3. Les séniors

- Encourager la protection et la prise en charge des personnes âgées dans leur milieu naturel et dans les institutions publiques et privées, en tenant compte des besoins particuliers de ceux qui sont sans soutien
- Construire une vision holistique et intégrée des séniors, valoriser leurs capacités et en bénéficier de leurs qualifications.

4. La famille

- Reconsidérer la responsabilité parentale dans la prise en charge familiale, le partage des rôles et l'éducation des enfants
- Accompagner la famille dans l'accomplissement de ses obligations envers les enfants et la société

Ceci nécessite l'orientation des efforts vers la restructuration et la gouvernance des différents secteurs et l'élaboration de projets prospectifs à l'horizon 2025 pour atteindre une efficacité économique et sociale au profit de ses programmes :

1/ l'enfance

- Formuler une nouvelle vision concernant l'animation socio-éducative et les loisirs
- Mettre en place une politique publique intégrée pour la protection de l'enfance au cours de la période 2021-2025
- Développer les institutions exerçant dans le domaine et particulièrement les jardins d'enfants, les crèches, les clubs d'enfants.

2/ la Femme

- Promouvoir l'initiative économique des femmes et améliorer leurs perspectives d'autonomisation économique, en particulier par l'intégration du genre dans le développement régional et local
- Lutter contre la violence et la discrimination faites aux femmes

- Appuyer la participation effective de la femme à la vie publique et dans les postes de décision
- Accompagner la femme travaillant dans le domaine rural

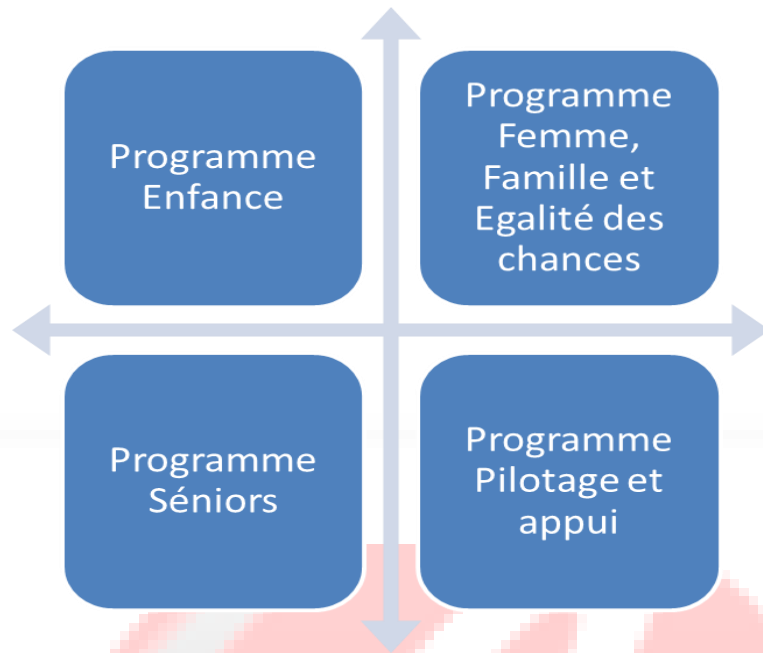
3/ les séniors

- Créer des établissements à dimensions nationale et interrégionale de prise en charge intégrée des personnes âgées
- Approuver le projet du code des personnes âgées

Après avoir adopté le système de gestion axée sur les résultats et en vue d'atteindre ses objectifs, le ministère s'est impliqué, parmi les ministères pilotes, dans l'approche genre aux niveaux de la planification, la programmation et la budgétisation, afin de contribuer à la construction d'un chemin de croissance global, plus juste et équitable entre les sexes et en général entre tous les membres de la société sans discrimination. Cette implication de la part du ministère de la femme, de la famille et des séniors représente une consécration de l'approche de l'égalité et de l'égalité des chances dans le budget, une contribution au renforcement des efforts nationaux que la Tunisie déploie depuis l'indépendance dans le domaine du développement et de la garantie des droits des femmes et dans l'élaboration d'indicateurs nationaux liés au respect des droits de l'Homme en général, des femmes, des enfants et des personnes âgées en particulier et la mise en œuvre des indicateurs de l'agenda des objectifs de développement durable 2030. Le ministère a connu de grands progrès dans son classement dans les listes relatives au respect des droits humains des femmes, puisqu'il s'est classé premier dans le monde arabe et dix-neuvième au niveau international suite à l'adoption de la loi visant à éliminer la violence à l'égard des femmes. En 2017, sur un total de 165 pays, la Tunisie s'est classée neuvième au niveau international dans le domaine des droits de l'enfant.

2. Présentation des programmes de la mission

La mission de la femme, de la famille et des séniors repose sur des programmes, sous-programme et activités dont l'exécution est confiée à des unités opérationnelles et opérateurs publics et répartis en 4 programmes :



Chaque programme est décliné respectivement en :

✚ **Programme Enfance :**

- Un sous-programme central regroupant 5 unités opérationnelles centrales et 24 sous-programmes régionaux répartis dans les commissariats régionaux des affaires de la femme et de la famille et rassemblant 5 unités opérationnelles
- Une unité opérationnelle interrégionale : le centre national des vacances et des loisirs à Hammamet

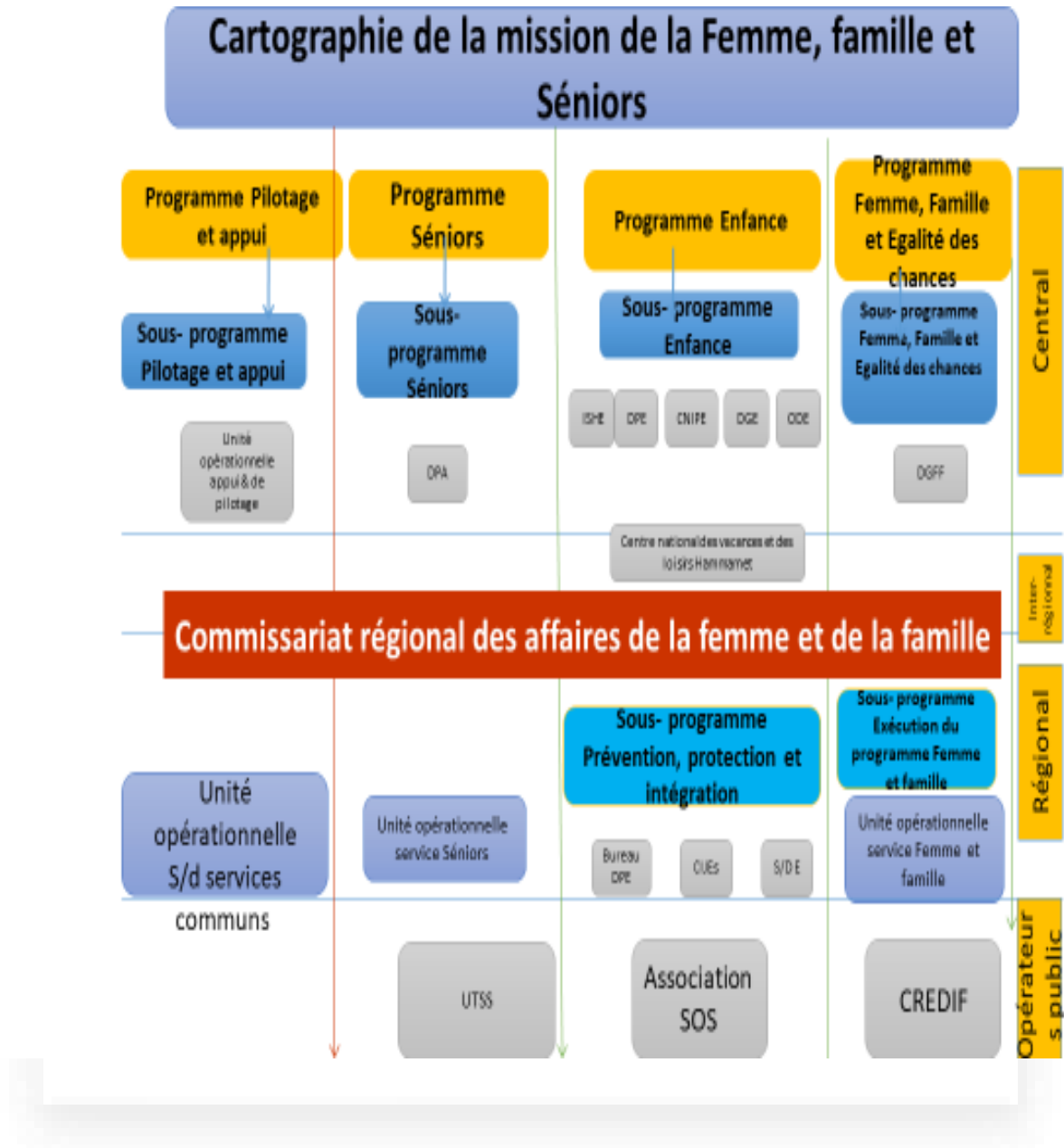
✚ **Programme Femme, Famille et Egalité des chances :** 3 unités opérationnelles au niveau central et 24 unités opérationnelles régionales réparties dans les commissariats régionaux des affaires de la femme et de la famille

✚ **Programme Séniors :** 3 unités opérationnelles au niveau central et 24 unités opérationnelles régionales réparties dans les commissariats régionaux des affaires de la femme et de la famille

✚ **Programme Pilotage et appui :** une unité opérationnelle au niveau central et 24 unités opérationnelles régionales réparties dans les commissariats régionaux des affaires de la femme et de la famille

- ✚ **3 opérateurs publics** : le CREDIF, l'UTSS et l'association SOS qui remplissent les critères d'opérateurs publics et avec qui des conventions et des contrats d'objectifs ont été signés

La déclinaison de l'ensemble des programmes du ministère est décrite ci-dessous :



❖ Programme femme, Famille et Egalité de chances

Les efforts se concentrent autour du :

- ✓ Soutien de l'autonomisation de la femme et du renforcement de ses capacités et ses aptitudes

- ✓ Consolidation de la présence de la femme dans les postes de décision et de responsabilité
- ✓ Intégration de l'approche genre dans le développement aux niveaux régional et local pour contribuer à la concrétisation du principe d'égalité des chances
- ✓ Approfondissement des notions d'égalité et de participation au sein de la famille à travers le partage des rôles
- ✓ Développement des compétences de la femme et du leadership féminin et la conciliation entre vie familiale et vie privée
- ✓ Exécuter le plan de promotion de la femme rurale, s'occuper de la femme immigrée et de la femme ayant des besoins spécifiques et renforcer l'unité familiale et la conciliation familiale, les aptitudes de la famille en matière d'éducation des enfants et leur protection contre les menaces et la valorisation des compétences du sénior au sein de la famille et de la société
- ✓ Veiller à la réduction de la fracture entre la femme rurale et celle dans le milieu urbain.

Le programme de la femme, famille et égalité des chances regroupe un unique sous- programme et dont les activités décrites ultérieurement contribuent directement à la réalisation des objectifs de la politique publique.

❖ Programme Enfance

- ✓ Fournir une éducation et des soins, en particulier au stade préscolaire, à tous les enfants, quelle que soit la situation sociale de leur famille, dans le cadre du principe de l'égalité des chances entre les enfants et entre les régions, offrir un bon départ dans la vie pour tous les enfants et soutenir le secteur public pour garantir le droit de chaque enfant à une éducation préscolaire de qualité,
- ✓ Améliorer la qualité des services dans les institutions de l'enfance (publiques et privées), développer l'environnement de travail, sensibiliser davantage les enfants en dehors des heures de classe, offrir plus d'opportunités numériques aux enfants et augmenter les taux de scolarisation des enfants, en particulier dans les zones internes et densément peuplées, pour réaliser le principe de l'égalité des chances sociales éducatives pour chaque enfant là où il se trouve,
- ✓ Intensifier les efforts pour assurer davantage la prise en charge et la protection des enfants sans soutien familial ainsi que ceux qui ont des besoins spéciaux, fournir

tous les moyens de soins nécessaires, que ce soit dans des institutions ou dans leur famille naturelle, les protéger contre les menaces et les risques sociaux, et élever le niveau de performance du système de protection de manière à garantir une bonne prise en charge envers les enfants à risque et une protection contre la délinquance et la criminalité,

- ✓ Diffuser la culture des droits de l'enfant, observer et mettre en place des bases de données et mener des études afin de réduire les discriminations et développer et assurer les droits de chaque enfant et créer un environnement sûr pour son développement
- ✓ Créer les cadres juridiques des établissements publics et des cadres y exerçant pour qu'ils soient performants

❖ Programme Séniors

- ✓ Valoriser la place du séniors au sein de la famille et de la société et mettre l'accent sur la nécessité de la solidarité et de la communication entre les générations pour préserver les valeurs de solidarité
- ✓ Valoriser les compétences des séniors et leur permettre de contribuer à la vie publique et au processus de développement afin de leur garantir un vieillissement actif
- ✓ Faire bénéficier toutes les personnes âgées sans discrimination des services de prévention et de protection sociale et juridique afin d'assurer une vie décente
- ✓ Développer les services sociaux et de soins de santé pour répondre à leurs spécificités.
- ✓ Améliorer le niveau de services dans les centres d'accueil des personnes âgées et des équipes mobiles.

❖ Programme Pilotage et appui

Le programme Pilotage et appui est un programme support aux programmes métiers dont les objectifs consistent à réaliser les objectifs suivants :

- ✓ Efficacité du programme Pilotage et appui
- ✓ Maîtrise de la masse salariale
- ✓ Efficience de la gestion des crédits

3. Présentation des objectifs et des indicateurs de performance de la mission

Adopter une budgétisation sensible à l'équivalence et l'égalité des chances est un moyen d'atteindre l'objectif d'égalité des sexes stipulé dans les traités et conventions internationaux ratifiés par la Tunisie. Elle fait également partie des mécanismes de mesure de l'indice de développement durable qui permet d'identifier les dépenses sexo-spécifiques, d'évaluer leur impact sur l'efficacité économique et sociale des politiques publiques et assurer l'efficacité du financement de l'égalité pour réduire l'écart entre les femmes et les hommes.

Dans ce contexte, les objectifs stratégiques de la mission ont été revus à la lumière de la stratégie de la mission munis d'indicateurs de performance et déclinés au niveau opérationnel et décrits dans le tableau suivant :

Tableau n° 1
Synthèse des objectifs et des indicateurs de performance de la mission

Programme	Objectifs	Indicateurs de performance
Programme n°1 Femme, Famille et Egalité des chances	Objectif 1.1.1 : Promouvoir l'autonomisation de de la fille et la femme dans les milieux urbain et rural	Indicateur 1.1.1.1 : Taux d'évolution de création de projets féminins par rapport à l'année précédente
		Indicateur 1.1.1.2 : Taux des emplois féminins créés dans le cadre du programme du ministère (par rapport aux emplois créés à l'échelle nationale)
		Indicateur 1.1.1.3 : Taux des projets pérennes financés par le ministère par rapport à l'ensemble des projets créés
	Objectif 1.1.2 : Lutte contre toutes les formes de discrimination et de violence à l'égard des filles et des femmes et promouvoir l'égalité et l'équivalence des chances	Indicateur 1.1.2.1 : Taux des filles et des femmes victimes de violence bénéficiaires des services des centres de prise en charge des femmes victimes de violence
		Indicateur 1.1.2.2 : Nombre de lois et traités révisés selon l'approche genre
		Indicateur 1.1.2.3 : Taux de la représentativité de la femme dans les instances élues et les postes de prise de décision au niveau national
	Objectif 1.1.3 :	Indicateur 1.1.3.1 : Taux de familles ayant bénéficié de

	Promouvoir la famille et renforcer son automatisation et sa participation au développement durable	petit projet et dont la situation matérielle s'est améliorée
		Indicateur 1.1.3.2 : Taux de familles ayant bénéficié du programme d'automatisation sociale
		Indicateur 1.1.3.3 : Taux de satisfaction des familles concernant la qualité des services rendus par les espaces multidisciplinaires
Programme n° 2 Enfance	Objectif 2.1 : Promouvoir le développement et le bien-être des enfants filles et garçons	Indicateur 2.1.1 : Taux d'accès des enfants aux institutions préscolaires
		Indicateur 2.1.2 : Taux d'évolution des enfants bénéficiant de l'animation socio-culturelle
	Objectif 2.2 : Promouvoir la protection des enfants filles et garçons contre toutes formes de menace	Indicateur 2.2.1 : Taux de prise en charge des enfants menacés par rapport au total de signalements reçus par les délégués à la protection de l'enfance
		Indicateur 2.2.2 : Taux d'intégration des enfants pris en charge, filles et garçons
		Indicateur 2.2.3 : pourcentage des enfants en situation de vulnérabilité bénéficiant de prise en charge non institutionnelle
	Programme n° 3 Séniors	Objectif 3.1 : Garantir des conditions de vie adéquates aux séniors
Indicateur 3.1.2 : Taux de prise en charge des personnes âgées par des services de proximité		
Objectif 3.2 : Protéger les personnes âgées femmes et hommes de toute forme de violence et du mauvais traitement		Indicateur 3.2.1 : Taux de prise en charge, sur le plan national, des signalements de violence faite aux personnes âgées
		Indicateur 3.2.2 : Nombre de textes réglementaires (nouveaux) afférents à la protection des personnes âgées
Objectif 3.3 : Appuyer		Indicateur 3.3.1 : Taux d'évolution d'affiliation des séniors aux clubs de jour

	l'intégration des seniors dans la vie économique, sociale et culturelle	Indicateur 3.3.2 : Taux des compétences inscrites dans le registre national des seniors et employés au service du développement
Programme n°9 Pilotage et appui	Objectif 9.1 : Garantir la gouvernance de la mission et des programmes	Indicateur 9.1.1 : Taux annuel d'exécution des décisions et des recommandations des comités de pilotage
		Indicateur 9.1.2 : Taux d'évolution annuel de réponses aux demandes d'accès à l'information
		Indicateur 9.1.3 : Taux de diffusion des rapports et des documents de la mission au public
		Indicateur 9.1.4 : Taux de numérisation des services administratifs
	Objectif 9.2 : Optimiser la gestion des ressources humaines en adoptant une approche entre compétences et besoins pour assurer l'égalité et l'égalité des chances entre les agents	Indicateur 9.2.1 : Taux d'exécution de la masse salariale
		Indicateur 9.2.2 : Taux de participation des femmes aux programmes de formation
		Indicateur 9.2.3 : Taux d'exécution du plan annuel de formation
	Objectif 9.3 : Garantir la soutenabilité du budget et optimiser la gestion financière de la mission	Indicateur 9.3.1 : Taux d'exécution du budget
		Indicateur 9.3.2 : Part des crédits du programme pilotage et appui dans le budget total de la mission
		Indicateur 9.3.3 : Coût de fonctionnement par agent

4. Le budget et la programmation des dépenses (2021-2023)

4.1 Présentation du budget de la mission au titre de l'année 2021

Les crédits du ministère de la femme, de la famille et des séniors sont estimées à 196.000 millions de dinars contre 190.379 millions de dinars pour l'année 2020 ce qui représente une progression de 5.621 millions de dinars et une croissance au taux de 3%.

Ce budget n'atteint pas le niveau des défis de la mission. Ce qui entrave la mise en œuvre des objectifs fixés dans ses différents programmes, notamment au regard des phénomènes sociaux croissants et aux répercussions économiques, psychologiques et sociales de la pandémie Covid 19 sur les enfants, les femmes, les familles et les personnes âgées.

Cette augmentation comprend :

- Les dépenses de fonctionnement qui ont progressé de 1 % par rapport à 2020 et c'est un taux faible par rapport aux défis affrontés
- Une régression des dépenses d'intervention s'élevant à 3%.
- Les dépenses d'investissement, ont régressé d'une manière conséquente avec un montant de 3.935 millions de dinars représentant un taux de régression de 2 % et ce par rapport à 2020.
- Les crédits destinés à la rémunération ont stagné et sont relativement au même niveau que 2020

Les crédits de paiement de la mission qui s'élèvent à 196.0000 millions dinars sont destinés aux dépenses suivantes :

- Dépenses de rémunération : 122284 mille dinars soit 63% du budget de la mission
- Dépenses de fonctionnement : 10853 mille dinars soit 6% du budget de la mission
- Dépenses d'intervention : 33778 mille dinars soit 17% du budget de la mission
- Dépenses d'investissement : 28585 mille dinars soit 14% du budget de la mission contre 32520 mille dinars en 2020

Le programme Enfance bénéficie de la forte part, soit 73% du budget total de la mission, suivi des programmes Pilotage et appui et Séniors avec des taux respectifs de 10% et 9%, enfin le programme Femme et Famille et Egalité des chances accapare 8% du budget de la mission.

L'évolution du budget pour l'année 2021 sera destinée à couvrir les dépenses suivantes :

1. Dépenses de rémunération :

- **Conserver le nombre d'agents autorisés :**

Il est attendu que l'effectif des agents de la mission Femme, Famille et Séniors s'élèvera à la fin de 2021 à environ 4670 contre 4801 en 2020 soit un déficit de 78 agents. Cet effectif autorisé pour la mission regroupe les agents des services centraux, des commissariats régionaux, le délégué général à la protection de l'enfance et ses bureaux régionaux et les établissements publics non soumis au code de la comptabilité publique.

- **Nouvelles créations :**

Un nouvel établissement public à caractère administratif a été créé à savoir « L'observatoire national pour la lutte contre la violence à l'égard des femmes » et ce en vertu du décret n ° 2020-126 du 25 février 2020. Et en vue d'assurer des bonnes conditions pour le démarrage de ses activités, le ministère a prévu de lui affecter 27 agents (par mutation ou détachement faute de nouveaux recrutements) et ce en vertu de l'organigramme mentionné dans le décret de création de l'observatoire, d'autant plus que la circulaire d'orientation pour l'élaboration du budget 2021 a autorisé d'allouer aux nouvelles structures des crédits nécessaires pour leur fonctionnement et la mise en œuvre de leurs projets et programmes.

- **Renforcement des ressources humaines dans le domaine de la protection sociale des enfants menacés :**

Le nombre actuel de délégués à la protection de l'enfance réparti sur tout le territoire national est de 82, à raison d'un taux de couverture de 2,4 délégués à la protection de l'enfance pour 100 000 enfants. Ce pourcentage est jugé faible compte tenu du nombre croissant de signalements enregistrés quotidiennement.

Le nombre de signalements est en moyenne de 47 par jour. Le nombre actuel de délégués à la protection de l'enfance donc ne permet pas d'engager en faveur des enfants selon la rapidité et l'efficacité requises, ajouté à cela les menaces et les comportements à risque.

Et compte tenu de la création de 05 tribunaux de première instance au cours de l'année 2020 et qui nécessite un réseautage avec des délégués à la protection de l'enfance au niveau régional, il est devenu impératif de renforcer le système de protection de l'enfance avec 50 assistants aux délégués afin d'augmenter le taux de couverture des services de protection de l'enfance menacée.

- **Soutenir les institutions de l'enfance avec des ressources humaines :**

La nécessité de recrutement en faveur du programme Enfance pour soutenir les institutions de prise en charge d'enfants et les institutions concernées par la prévention avec les ressources humaines constitue une nécessité urgente compte tenu de :

- La croissance des phénomènes sociaux et comportementaux négatifs chez les enfants, en particulier dans les régions prioritaires, que le ministère cherche à couvrir avec des services institutionnels.

- Le rôle de ces institutions dans la lutte contre les manifestations de vulnérabilité financière et sociale qui affectent les enfants et la société.

- Le ministère veille à faire jouir tous les enfants de leurs droits à une protection et un soutien familial appropriés et à établir le principe d'équité.

Par ailleurs, il est impératif d'exploiter les nouvelles institutions prêtes (environ 100) mais fermées et dont les investissements pour leur création sont estimés à environ 85 millions de dinars.

Et compte tenu des circonstances actuelles que traverse notre pays et l'orientation de l'État à maîtriser les dépenses de rémunération et à rationaliser l'utilisation des ressources humaines, les effectifs autorisés ne répondent pas à tous les besoins des institutions mais se limitent aux priorités urgentes, sans lesquelles les institutions restent incapables de fournir leurs services aux enfants.

- **Augmenter la masse salariale :**

En se référant aux prévisions des coûts salariaux, les charges de rémunération pour l'année 2021 n'ont enregistré aucune augmentation malgré les pressions croissantes sur le coût des salaires pour les années 2020 et 2021 et qui viseront principalement à couvrir :

- L'augmentation des salaires conformément au décret gouvernemental n ° 2020-767 de 2020 du 18 septembre 2020 relatif à l'augmentation des salaires des agents de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif et fixant leurs montants.

- L'échelonnement et les promotions exceptionnelles du corps administratif commun, en application de la décision du président du gouvernement du 03 août 2020, et au décret gouvernemental n ° 2020- 115 de 2020 du 25 février 2020 fixant le statut du corps administratif commun des administrations publiques.

- Réemploi des agents du ministère de la femme, de la famille et des séniors au sens du décret gouvernemental n ° 2016 1143 du 16 août 2016 et ce pour trois ans 2021, 2022 et 2023 au profit de 250 agents, afin de réduire les demandes de mutation répétitives des ouvriers et cadres du ministère vers d'autres ministères eu égard aux privilèges attractifs y afférents.

- Augmentation des crédits alloués aux charges supportées par l'employeur dues au titre de la retraite et l'ajustement automatique de la pension de retraite conformément à la loi n °85- 12 de 1985, notamment les articles 37 et 38, tel qu'il a été mentionné à l'article 37 (nouveau) de la loi abrogée n ° 2007-43 de 2007 du 25 juin 2007

- Pourvoir les postes fonctionnels au niveau de tous les programmes et aux niveaux, régional et central ainsi que les institutions sous la tutelle.

- Augmentation de la prime accordée à l'assistant pédagogique et ce conformément au décret gouvernemental n ° 2020- 583 du 14 août 2020 relatif à l'augmentation de la prime de fonction destinée à l'assistant pédagogique mentionnée dans le décret n° 2013-4066 du 26 septembre 2013, fixant le montant de l'indemnité de fonction attribuée aux chargés de l'emploi fonctionnel spécifique d'assistant pédagogique de l'enfance au ministère des affaires de la femme et de la famille.

- Permettre aux 54 surveillants des unités de vie (après la publication des décisions de nomination) et aux coordinateurs administratifs et financiers des 22 centres intégrés de la jeunesse et de l'enfance, de manière rétroactive, de la prime de responsabilité qui leur est assignée selon le décret gouvernemental n °2018- 886 du 24 octobre 2018 et qui a révisé et complété le décret n ° 99-2796 de 1999 du 13 décembre 1999, fixant l'organisation administrative et financière des centres intégrés pour la jeunesse et l'enfance et de leurs conseils socio-éducatifs, les conditions d'admission des enfants et les modalités de leur fonctionnement.

- Attribuer à 65 cadres éducatifs la fonction d'assistant pédagogique et ouvrir un concours pour désigner 20 inspecteurs de la jeunesse et de l'enfance après une période de formation de deux ans (sans effet rétroactif pour les années 2021 et 2022 puisqu'il s'agit de la période de formation).

- L'évolution significative des dépenses de rémunération de l'Institut Supérieur des Cadres de l'enfance de Carthage Dermech, due principalement à :

- ✓ L'intégration des salaires des contractuels et des employés intermittents dans budget de l'institut, qui sont en nombre de 6, pour un coût total de 80 mille dinars.
- ✓ L'augmentation de 20% du coût horaire d'enseignement.
- ✓ La prolongation de la durée du contrat de 10 mois à 12 mois.
- ✓ L'intégration des heures supplémentaires pour les cadres et les ouvriers dans le budget de l'institut.

- L'augmentation de la subvention accordée à l'établissement public non soumis au code de la comptabilité publique «CREDIF» au titre de dépenses de rémunération par rapport à l'année 2020 en raison de:

- ✓ Les augmentations générales et spécifiques des salaires pour les années 2019 et 2020, qui seront programmées au cours du quatrième trimestre de l'année 2020 et qui seront calculées dès la publication du texte juridique.
- ✓ Pourvoir les postes vacants d'ici 2023 à travers le détachement et dans la limite des 65 agents autorisés jusqu'à la fin de 2021
- ✓ Promotions exceptionnelles et régulières et classement au mérite
- ✓ Nomination dans les emplois fonctionnels

- La mise en œuvre de la loi n ° 38 de 2020 du 13 août 2020, relative aux dispositions exceptionnelles de recrutement dans le secteur public, vue l'existence de diplômés de l'Institut Supérieur des cadres de l'Enfance à Carthage Dermech, dont leur chômage a dépassé 10 ans, et le nombre de diplômés a atteint 2288 en 2020 et ce pour faire face à la pénurie croissante en ressources humaines et répondre aux besoins des établissements d'éducation fermés et des commissariats régionaux (amélioration du taux d'encadrement).

2. Dépenses de fonctionnement :

▪ Programme Enfance :

- ❖ **Faire face au phénomène des institutions informelles** : afin de limiter la propagation des institutions informelles et soutenir les efforts de l'État pour protéger les enfants en les inscrivant dans des institutions formelles qui répondent et respectent toutes les conditions de sécurité et de prévention, il est prévu une augmentation de la

subvention kilométrique pour soutenir le développement du nombre de visites d'inspection et des opérations éducatives et répondre aux exigences du travail sur le terrain des cadres d'inspection et d'orientation pédagogique dans le domaine du suivi, de l'évaluation et de l'assurance qualité tout en tenant en compte de la dispersion géographique des institutions de l'enfance.

- ❖ **Soutenir le droit des enfants des zones frontalières à l'animation et au loisir** en fournissant les crédits nécessaires pour garantir l'activité des clubs d'enfants mobiles (assurance, carburant et entretien),

- ❖ Paiement des impayés au titre de la taxe de circulation de bus de certaines institutions

- ❖ **Augmenter les dépenses de l'unité opérationnelle afférente aux bureaux des délégués à la protection de l'enfance** afin que toutes les dépenses de cette unité soient prises en charge (au cours de l'année 2020, une partie des dépenses du bureau a été engagée sur le programme Pilotage et appui et ce pour faute de crédits) y compris celles qui étaient financées par l'UNICEF au profit du délégué général à la protection de l'enfance,

- ❖ Allouer des crédits pour assurer le respect du protocole sanitaire dans les institutions de l'enfance et faire face à la pandémie Corona en fournissant du matériel de nettoyage et de désinfection, surtout que le budget 2020 n'a pas pris en compte cette pandémie et les coûts importants qui en découlaient dans le domaine de la prévention et de la protection.

- **Programme de Pilotage et appui :**

Dans le cadre de l'amélioration des conditions de travail et du fonctionnement normal des différents services centraux et régionaux, la garantie de la sécurité, de la protection et de la prévention de la pandémie Corona, les crédits du programme de Pilotage et appui nécessitent un soutien exceptionnel et ce pour couvrir les dépenses suivantes :

- ❖ Augmenter les crédits des loyers et des taxes locatives municipales par rapport à l'année 2020, étant donné que ces crédits ne permettent pas de couvrir l'intégralité des loyers concernant l'immeuble réservé à la direction générale des services communs et les dettes restantes de l'année 2019, qui dépasse 70 mille dinars, en plus des loyers des certains commissariats dont le siège est en cours de construction.

- ❖ Soutenir les dépenses allouées à la consommation d'électricité et d'eau, eu égard à l'augmentation des redevances, à partir de l'année 2020, d'autant plus que les crédits totaux pour l'année 2020 ne couvraient pas les coûts de consommation réels et les dettes y afférentes.
- ❖ Augmenter les crédits alloués pour la formation des cadres du ministère
- ❖ Augmenter les crédits pour le matériel et les fournitures informatiques
- ❖ Augmenter les crédits du matériel administratif par rapport à l'année 2020, compte tenu de la grave pénurie d'équipement, tels que télécopieurs, téléphones, et autres
- ❖ Augmenter les crédits pour l'entretien des bâtiments, étant donné que le bâtiment du ministère nécessite un ensemble de réparations (réparation des canalisations d'eau, entretien de la climatisation centrale et réparation du réseau électrique) et relier le nouveau siège de la direction générale des services communs aux réseaux d'Internet et de téléphonie. Des contrats seront également conclus pour l'entretien des distributeurs de téléphones et l'acquisition de bouteilles anti-incendie.
- ❖ Entreprendre et entretenir le mobilier et l'équipement, en particulier la réparation des duplicateurs et des photocopieurs de plusieurs services, d'autant plus que ces machines sont devenues obsolètes et nécessitent un entretien et des réparations ainsi que d'autres équipements administratifs.
- ❖ Augmenter les dépenses directes de nettoyage afin de prendre en compte les mesures et précautions nécessaires pour faire face au virus Corona à travers l'acquisition de matériel de désinfection et de produits de nettoyage,
- ❖ Prendre en charge les crédits destinés à l'alimentation des agents en application aux circulaires en vigueur et aux accords dans le but d'assurer la paix sociale,
- ❖ Allouer de nouveaux crédits pour l'acquisition de fournitures de prévention et de sécurité dans les postes de travail (gels désinfectants et de masques de protection) et ce dans le cadre de la lutte contre le virus Corona.

3. Dépenses d'intervention :

- **Programme Enfance :**

- ❖ Augmenter le montant de la subvention accordée à l'Association Tunisienne des Villages d'Enfants (SOS) de 2.605 à 2.870 millions de dinars afin de continuer à

s'engager auprès des enfants bénéficiant du programme de placement familial dans les Villages d'Enfants SOS et se substituer à l'organisation mère qui a abandonné le financement de l'association SOS tunisienne.

- ❖ Augmenter les crédits alloués aux pupilles de l'État accueillis dans les centres intégrés et les complexes d'enfance

▪ **Le programme Femme, Famille et Egalité des chances :**

- ❖ Augmenter les dépenses d'interventions de l'unité opérationnelle « Famille » (403 mille dinars) en 2021 et allouer des fonds supplémentaires de 42% dans le cadre du financement public aux associations pour gérer le Centre d'Orientation et de Conseil Familial à Ghar Dima dans le gouvernorat de Jendouba.
- ❖ Assurer le démarrage de 03 centres d'accueil des femmes victimes de violences (Jendouba, Beja et Sidi Bouzid) en 2021 dont les travaux de construction financés par le budget de l'Etat se sont achevés
- ❖ Adapter les contributions aux organisations internationales et régionales selon les mémoires de remboursement reçus, en notant que les contributions courantes ne tenaient pas compte de l'évolution du taux de change des devises par rapport au dinar tunisien.

▪ **Le CREDIF**

- ❖ L'acquisition du progiciel Microsoft Office 2019 à hauteur de 75 mille dinars afin de préserver l'intégrité des informations et régulariser la situation.
- ❖ L'attribution du prix Zubaida Bashir pour les écrits féminins pour l'année 2021: 44 mille dinars en application au décret gouvernemental n ° 2020- 585 de 2020 du 25 août 2020 relatif à la création et à l'organisation du Prix national Zubaida Bashir des meilleurs écrits féminins tunisiens).
- ❖ Soutenir les études au CREDIF ainsi que les séminaires et les manifestations en cours depuis 2019 et celles programmées pour les années 2020-2023

▪ **Programme Séniors**

- ❖ Rééchelonner à partir de l'année 2020 le déficit du coût de rémunération des agents à l'Union tunisienne de solidarité sociale (UTSS) et employés dans les

établissements d'accueil. Ce déficit important s'est accumulé depuis l'année 2017 en raison de l'effet de la hausse des salaires et des subventions et s'élève à environ 2.110 millions dinars.

- ❖ Fournir des crédits supplémentaires pour le lancement de l'activité de trois nouvelles institutions de prise en charge des personnes âgées à Siliana, Bizerte et Sidi Bouzid. Ce qui nécessite de prendre en compte les coûts de rémunération de leurs agents et les frais de fonctionnement (1,5 millions de dinars comme estimation préliminaire pour leur fonctionnement)

▪ **Programme Pilotage et appui**

- ❖ **Amicale des agents du Ministère** : Les dépenses d'intervention du programme Pilotage et appui pour l'année 2021 ont été fixées à 1.800 contre 1.700 millions de dinars en 2020. Cette évolution est due à l'augmentation du nombre de personnes affiliés à l'amicale, qui pourrait atteindre 2700, en plus de l'augmentation du nombre d'agents bénéficiant de l'aide sociale en application de la Circulaire n ° 37 du 29 décembre 2017.
- ❖ Coûts des récompenses : pour prendre en charge les dépenses d'engagement du prix du meilleur travailleur, estimé à 1000 dinars

4. Dépenses d'investissement :

▪ **Programme Femme, Famille et Egalité des chances**

- ❖ Le Plan national pour promouvoir l'Initiative économique des femmes : 5 millions de dinars
- ❖ Le plan national d'autonomisation économique et sociale des femmes rurales, en allouant des crédits de paiement estimés à 3000 mille dinars pour l'année 2021, pour achever la mise en œuvre des programmes, projets et activités inclus dans le plan.
- ❖ Poursuivre les travaux de préparation d'un espace d'accueil des femmes victimes de violences à Sidi Thabet, avec des fonds estimés à 176 mille dinars (ce projet a été lancé en 2020).

- ❖ Lancement des études pour créer un espace d'accueil des femmes victimes de violences à Bougaafour et Gabès, en allouant un crédit global de 500 mille dinars pour l'année 2021
- ❖ Accompagnement économique des familles en situation particulière, en allouant des crédits de paiement estimés à 1500 mille dinars au titre de l'année 2021, au titre des interventions dans 7 gouvernorats à raison de 200 mille dinars au lieu de 100 mille dinars pour chaque gouvernorat.
- ❖ Généraliser le programme d'autonomisation sociale des familles en situation particulière en couvrant tous les gouvernorats et en allouant des crédits de paiement estimés à 350 mille dinars pour l'année 2021, et ce pour intervenir dans 24 gouvernorats et 350 municipalités jusqu'en 2023.
- ❖ Allouer des crédits de paiement de 585 mille dinars au profit de l'Observatoire national de lutte contre la violence

▪ **Programme Enfance :**

- ❖ La priorité a été donnée aux projets en cours de réalisation, avec les défis que cela implique en termes de crédits de paiement, et l'ajout de nouveaux projets approuvés en conseils ministériels ou suite aux décisions du gouvernement.
- ❖ Le ministère a cherché à soutenir le secteur de l'enfance en garantissant le principe de l'égalité des chances pour tous les enfants, quelle que soit leur résidence, en particulier ceux résidant dans les zones prioritaires, les délégations les plus pauvres ou les quartiers populaires, afin que le ministère puisse leur rapprocher les services.
- ❖ La valeur des crédits de paiement alloués au programme s'élève à 13 millions de dinars. Ces crédits sont répartis entre projets en cours, à hauteur de 9265 mille dinars, et nouveaux projets, à hauteur de 3735 mille dinars.
- ❖ Les programmes d'aménagement et d'acquisition d'équipement pour les institutions d'enfance, la poursuite des travaux relatifs au programme de promotion de la petite enfance, le démarrage des études au titre d'aménagement et de mise en œuvre de nouvelles institutions et l'acquisition de 4 clubs d'enfants mobiles qui seront attribués aux gouvernorats de Béja, Jendouba, Sfax et Tataouine.

▪ **Programme Séniors :**

Outre les projets en cours, le ministère entend, en coopération avec l'Union tunisienne de solidarité sociale, partenaire actif dans le domaine des personnes âgées, continuer à mettre en œuvre les projets en cours et à programmer quelques nouveaux projets, suivants :

- ❖ Procéder aux études pour l'installation de panneaux solaires dans les centres d'accueil des personnes âgées avec des crédits d'engagement de 500 mille dinars et des crédits de paiement de 100 milles dinars
- ❖ Poursuivre l'aménagement du centre d'accueil des personnes âgées de Grombalia avec des crédits de paiement de 250 mille dinars
- ❖ Poursuivre l'aménagement du centre d'accueil des personnes âgées de Kairouan: avec des crédits d'engagement de 250 mille dinars et des crédits de paiement de 300 mille dinars
- ❖ Poursuivre l'aménagement du centre d'accueil des personnes âgées de Sousse avec des crédits de paiement de 200 mille dinars
- ❖ Commencer l'aménagement du centre d'accueil des personnes âgées à Jendouba avec des crédits d'engagement de 200 milles dinar et des crédits de paiement de 200 mille dinars
- ❖ Acquérir du matériel pour les centres d'accueil des personnes âgées avec des crédits d'engagement s'élevant à 690 mille dinars et des crédits de paiement de 1450 mille dinars

▪ **Programme Pilotage et appui :**

Pour le programme Pilotage et appui, le ministère a programmé des crédits pour la construction de nouveaux sièges des commissariats régionaux des affaires de la femme et de la famille à raison de 1080 mille dinars en crédits d'engagement et 450 mille dinars en crédits de paiement.

Les crédits sont répartis entre la poursuite de la mise en œuvre des commissariats de Monastir, Beja, Sousse et Kebili, et le démarrage des travaux de construction du commissariat de Sfax.

Par ailleurs, l'acquisition d'équipements administratifs et informatique pour les administrations centrales et régionales a été programmée, pour un coût de 1000 mille dinars.

Les moyens de transport :

Le Ministère de la Femme, de la Famille et des Séniors est considéré comme l'un des ministères qui ne dispose pas de parc automobiles qui répond aux enjeux de ses interventions. De ce fait, les services et les interventions réalisés ne sont pas à la hauteur des aspirations des groupes cibles, et notamment dans le secteur de l'enfance et les délégués à la protection de l'enfance et des personnes âgées.

Outre la modestie et l'obsolescence de la flotte, qui est sous le contrôle de l'administration centrale, le déplacement des cadres et leur contribution aux activités régionales et locales ont été limités en raison de l'absence de moyens de transport.

Dans ce contexte, la flotte de transport du ministère a été renforcée avec :

- 01 voiture de fonction et 01 voiture utilitaire au profit de l'Observatoire national de lutte contre la violence à l'égard des femmes,

- Un club pilote mobile au profit du Centre National de l'informatique pour l'enfant. Ce dernier achètera un bus et l'équippera par un crédit d'engagement de 300 mille dinars dans le cadre du rapprochement des services informatiques et technologiques pour les enfants vivant dans les zones à forte densité et les zones prioritaires,

- 02 voitures de service dont une au profit du Centre Intégré de la Jeunesse et de l'Enfance de Haffouz, et l'autre au profit du délégué à la protection de l'enfance de Kébili pour un crédit d'engagement de 100 mille dinars.

- 04 clubs enfants mobiles seront attribués aux gouvernorats de Beja, Jendouba, Sfax et Tataouine, avec un total de crédits de 600 mille dinars.

En application des dispositions du chapitre 18 de la loi organique du budget n ° 2019-15 de 2019 et suite à l'approbation de la déclinaison opérationnelle des programmes et à la création de nouvelles unités opérationnelles qui ont nécessité l'allocation de crédits supplémentaires pour faire face à leurs dépenses et atteindre leurs objectifs, l'ensemble de nouvelles mesures pour le budget 2021 pour la mission Femme, Famille et Séniors se résume comme suit :

Tableau n°2

Evolution du budget de la mission Femme, Famille et Séniors au titre de l'année 2021 selon les programmes et par nature de la dépense

(Crédits de paiement)

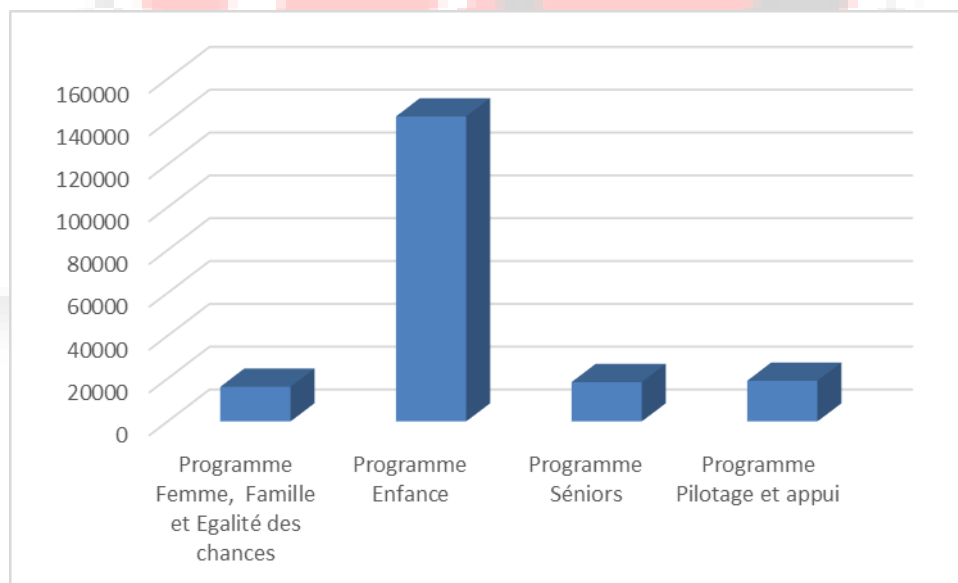
Unité: mille dinars

Programmes	Dépenses de rémunération	Dépenses de fonctionnement	Dépenses d'intervention	Dépenses d'investissement	Total	Part du programme dans le budget de la mission %
Programme Femme, Famille et Egalité des chances	2700	695	2188	10585	16168	8%
Programme Enfance	109956	5200	14300	13000	142456	73%
Programme Séniors	328	53	15490	2500	18371	9%
Programme Pilotage et appui	9800	4905	1800	2500	19005	10%
Total général	122784	10853	33778	28585	196000	100%
Part des parties par rapport au budget total	63%	6%	17%	15%	100%	

*ne tenant pas en compte les ressources propres des établissements publics

Graphique n° 1 :

Répartition du budget du ministère au titre de l'année 2021 selon les programmes (Crédits de paiement)



4.2. Présentation du cadre de dépenses à moyen terme de la mission (2021-2023)

Le budget de la mission de la Femme, de la Famille et des Séniors progressera de 3% par rapport à 2020 et augmentera de 5% en 2022 puis se stabilisera à hauteur de 3% en 2023 par rapport à 2022.

Tableau n° 3

Dépenses à moyen terme de la mission :

Répartition selon la nature de la dépense (crédits de paiement)

Unité: mille dinars

Dépenses	Réalizations			L.F	Prévisions		
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Dépenses de rémunération	92951	94695	103155	122274	122784	124829	125829
Dépenses de fonctionnement	7177	7391	8819	9500	10853	14561	16561
Dépenses d'Intervention	17904	17581	22495	26085	33778	31610	33610
Dépenses d'Investissement	19627	28155	29825	32520	28585	35000	36000
Dépenses des opérations financières							
Total	137659	147822	164294	190379	196000	206000	212000
Ressources propres des établissements publics	310	315	318	318	294	150	150
Total global	137969	148137	164612	190697	196294	206150	212150

Tableau n°4:

Cadre des dépenses à moyen terme (2021-2023) de la mission :

Répartition par programmes (crédits de paiement)

Unité: mille dinars

Programmes	Réalisations			LF	Prévisions		
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Programme Femme, Famille et Egalité des chances	8444	12399	117358	15083	16218	17159	19958
Programme Enfance	104102	107424	13925	140014	142700	147137	146934
Programme Séniors	14013	14983	16203	17659	18371	19682	22479
Programme Pilotage et Appui	10860	12631	16528	17623	19005	22172	22779
Total	137659	147822	164294	190379	196000	206000	212000
				13%	% 3	%5	3%

Programme "Femme, Famille et Egalité des chances"

- Nom du responsable du programme : Madame **Samira Belhassine, Directrice générale des affaires de la femme et de la famille à partir du début août 2019**

1- Présentation du programme et de sa stratégie :

La prise en charge des femmes et de la famille est au cœur de la politique de développement de l'Etat, en rapport avec les différentes dimensions économiques, sociales et solidaires et œuvrant pour contribuer à l'avancement de la condition de la femme et au progrès de la famille. Le ministère de la femme, de la famille et des séniors s'emploiera, au cours de la période du plan de développement 2021-2025, au renforcement des structures, à l'élaboration de lois et à la mise en place de mécanismes afin de contribuer à une plus grande sensibilisation des femmes, soutenir le statut de la famille et surveiller leurs conditions et ce en corrigeant les interventions destinées, en particulier, à celles en situation de fragilité économique et sociale, à autonomiser les femmes et les filles et à améliorer leurs acquis. En garantissant la réalisation du principe d'équivalence et l'égalité des chances, le ministère contribue à l'élimination de toutes les formes de discrimination et de violence à l'égard des femmes fondées sur le sexe et qui garantit leur rôle d'acteur dans la vie sociale et dans le développement économique, dans la participation aux affaires publiques, dans l'accès aux postes de décision, au renforcement du statut de la famille, son avancement et son autonomisation en tant que noyau de la société et ce dans le cadre des objectifs de développement durable à l'horizon 2030.

Le ministère de la femme, de la famille et des séniors est engagé à mettre en œuvre les obligations constitutionnelles visant à assurer l'équivalence et l'égalité des chances entre les hommes et les femmes dans tous les domaines afin de mettre à profit les capacités croissantes des femmes en matière de participation économique et politique. D'autre part, le ministère de la femme, de la famille et des séniors continue à prendre toutes les mesures nécessaires pour lutter contre toutes les manifestations de violence et de discrimination à l'encontre des femmes.

En outre, la stratégie du programme de la Femme, de la Famille et Egalité des chances est engagée à honorer les engagements et les conventions internationaux et plus particulièrement :

- la déclaration universelle des droits de l'Homme
- la convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination (CEDAW)
- les conventions internationales et particulièrement la convention d'Istanbul et la convention 189 de l'OIT relative aux employés de maison
- le Protocole de la charte africaine des droits de l'Homme et des peuples et Plateforme d'action de la quatrième conférence internationale sur les femmes de Beijing
- Les 17 objectifs de développement durable du plan de développement durable 2030 et particulièrement les objectifs 5, 8, 10, 16 et 17
- Le deuxième objectif de la stratégie de la famille arabe relative à l'autonomisation de la famille pour qu'elle remplisse ses fonctions de base « lutter contre la pauvreté, améliorer la qualité de la vie familiale, lui permettre de développer ses capacités, accroître sa contribution à l'activité économique et parvenir à la stabilité sociale » est un document de travail pour la mise en œuvre des objectifs de développement durable à l'horizon 2030 du point de vue de la famille dans la région arabe.

Au niveau national, le programme Femme, Famille et Egalité et Egalité des chances s'emploie à mettre en œuvre les composantes de ses stratégies et plans, à savoir :

- la stratégie nationale pour l'autonomisation économique et sociale des femmes et des filles dans les zones rurales 2017-2020.
- le plan national de promotion de l'initiative économique des femmes et des filles RAIDA 2016-2020.
- Le plan d'action pour l'exécution de la résolution 1325 du conseil de sécurité de l'ONU sur les femmes, la paix et la sécurité plan d'action et le plan sectoriel y associé
- le plan d'action d'institutionnalisation et d'intégration de l'approche genre
- la stratégie nationale de promotion du secteur de la famille approuvée au mois de mai 2019.

Malgré les efforts déployés au cours du plan de développement 2016-2020 pour atteindre les orientations et objectifs fixés, de nombreux défis font encore obstacles à la réalisation de l'équivalence et de l'égalité des chances entre les sexes aux niveaux rural et urbain. En effet, l'enquête de terrain sur les indicateurs de l'emploi et du chômage pour le premier trimestre de 2020

s'est traduite par le développement du nombre de la population active en Tunisie à 42003 mille actifs contre 4190 mille actifs pour l'année 2019, soit une augmentation de dix mille actifs dont 2981,2 hommes et 1219,2 femmes, représentant respectivement 71% des hommes et 29% de femmes. De même, le taux de population active du sexe masculin a augmenté par rapport à la même période de l'année précédente.

Le rapport des résultats de l'enquête nationale sur la population et l'emploi a ajouté que le nombre de chômeurs a atteint 634,8 milles parmi la population active totale, contre 623,9 milles au quatrième trimestre 2019, et le taux de chômage a été estimé à 15,1% au premier trimestre 2020, soit 12,3% pour les hommes et 22% pour les femmes. De plus, le pourcentage de femmes économiquement actives en Tunisie ne dépasse pas 28% contre 54% au niveau mondial. Ces écarts se creusent entre les femmes des milieux urbain et rural.

Le niveau de participation des femmes à la vie publique et aux affaires locales demeure encore faible. En effet parmi les 1500 nominations à des postes de décision qui ont eu lieu après la révolution, la part des femmes était de 7% et ce malgré l'inclusion de la parité dans la constitution, et les femmes n'ont remporté que 23% des sièges au parlement, tandis que les postes de responsabilité dans les syndicats demeurent monopolisés par les hommes.

En ce qui concerne les répercussions économiques et sociales de la pandémie Covid 19 et compte tenu de la faible représentation des femmes dans la vie active (conformément aux normes internationales) et sa présence dans les activités économiques informelles ou fragiles et instables, les évaluations préliminaires sur la possibilité de perdre des emplois ont montré que les femmes sont les plus touchées, sachant que le nombre de femmes actives atteignait 923 milles, dont 31% dans les industries manufacturières (touchées par la crise), en particulier les industries du textile et de l'habillement, et 5% dans le secteur du tourisme.

Les femmes sont fortement présentes dans les métiers fragiles et non structurés, à l'instar des employés de maison, celles travaillant pour leur propre compte ou dans les microentreprises (employant moins de 06 personnes), dont 22% sont la propriété de femmes et où travaillent près de 40% d'entre elles, des artisans dont le revenu est lié à la participation aux foires et expositions, ainsi que des employées du secteur agricole, dont un grand nombre ne bénéficient pas d'un salaire fixe, d'une couverture sociale ou du système de retraite, et dont les activités sont directement affectées par la baisse de leur pouvoir d'achat.

Ce diagnostic met en évidence un certain nombre de discriminations basées sur le genre dans les zones urbaines et rurales, et dont les plus importants sont les suivants :

- L'existence de nombreux textes discriminatoires malgré l'importance de l'arsenal juridique consacré aux droits des femmes,
- L'absence d'institutionnalisation et d'intégration de l'approche genre dans l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques, des budgets, des programmes et des projets,
- L'insuffisance des structures et des institutions visant à protéger les femmes victimes de violence et leur fournir les services d'urgence nécessaires à reprendre leur équilibre psychologique et offrant des possibilités de réinsertion dans la vie sociale et économique aux niveaux central et régional,
- L'absence de définition précise des catégories vulnérables à besoins spécifiques et d'études et statistiques y associés outre l'inexistence de plans communs et clairs dans le domaine de l'encadrement et la prise en charge des mères célibataires ou les prisonniers femmes ou les femmes de ménage en plus de la faiblesse des ressources mises à leur disposition et le renforcement de leurs compétences.
- Une faible présence des femmes aux postes de décision,
- La faible contribution des femmes à la vie économique et leur présence limitée en tant que chefs d'entreprise et entrepreneures.
- Le taux de chômage élevé au premier trimestre 2019, tel qu'il est estimé à 15,3% pour tous les sexes, dont 12,4% pour les hommes et 22,6% pour les femmes (presque le double), ce qui indique l'inégalité des chances pour les deux sexes concernant l'accès aux ressources.
- Les risques importants spécifiques aux femmes travaillant dans des secteurs vulnérables et / ou dans des activités informelles (ouvrières des mines) et microentreprises
- Les femmes des zones rurales / urbaines sont exposées à des problématiques d'accès aux services de santé de base, en particulier en temps de crise
- Le phénomène d'abandon scolaire précoce pour les deux sexes se poursuit, en particulier dans les zones rurales et dans les zones particulièrement défavorisées.
- L'écrasante majorité des femmes en milieu rural (travaillant dans le secteur agricole) souffrent encore de conditions de travail défavorables qui ne respectent pas les normes (en termes de conditions de transport, de salaires, d'heures de travail, de protection contre

les risques professionnels, de couverture sociale ...) en raison de la faiblesse du tissu économique en milieu rural, du manque de sa diversité et le manque d'opportunités de formation professionnelle qualifiée et l'adoption du secteur agricole comme seule source d'emploi.

Pour relever ces enjeux, l'effort sera orienté vers les priorités suivantes :

- Intégrer l'approche genre dans les politiques et budgets publics et dans les plans et programmes sectoriels aux niveaux centre, régional et local,
- Mettre en œuvre les droits humains des femmes de manière à prendre en compte l'égalité des sexes et conformément aux dispositions de la nouvelle constitution et des traités internationaux ratifiés par l'État tunisien,
- Assurer la participation des femmes et des filles à la vie publique, aux niveaux local et national,
- Intégrer économiquement et socialement les femmes et les filles et faciliter l'accès à la technologie et à l'innovation
- Améliorer les services aux femmes et aux filles victimes de violence,
- Combattre toutes les formes de violence, de discrimination et d'exploitation
- Améliorer les conditions des membres de la famille, mesurer les fractures, réduire les disparités et soutenir l'égalité des chances entre les sexes et dans les zones urbaines et rurales afin de faciliter leur autonomisation économique et sociale et leur participation à la vie publique et aux postes de décision,
- Rapprocher les services des femmes et des filles des zones rurales et améliorer leur qualité,
- Lutter contre le décrochage scolaire précoce et protéger le droit des filles à l'éducation,
- Garantir un travail décent pour les deux sexes,
- Gérer la crise en cas d'épidémies, de catastrophes et de changements climatiques.
- Revoir le système législatif dans le domaine de la famille
- Soutenir l'autonomisation économique et sociale des membres de la famille

- Améliorer la qualité des services fournis aux membres de la famille dans toute la république,
- Soutenir les liens et la cohésion de la famille,
- Suivre et diagnostiquer les conditions familiales (indice de divorce, délinquance, groupes vulnérables ...)

Et en vue d'atteindre les orientations et les objectifs fixés, le ministère poursuivra, pendant le plan quinquennal de développement 2021-2025, la mise en œuvre et le développement de ses stratégies et plans inclus dans le plan sectoriel 2016-2020 après l'avoir évalué pour éviter les problèmes qui ont empêché l'atteinte de tous ses objectifs fixés et ce selon les axes stratégiques suivants :

- Appuyer l'égalité des chances et renforcer l'intégration des femmes et des filles dans le développement social et économique
- Promouvoir la famille, soutenir sa cohésion et renforcer sa participation au développement durable

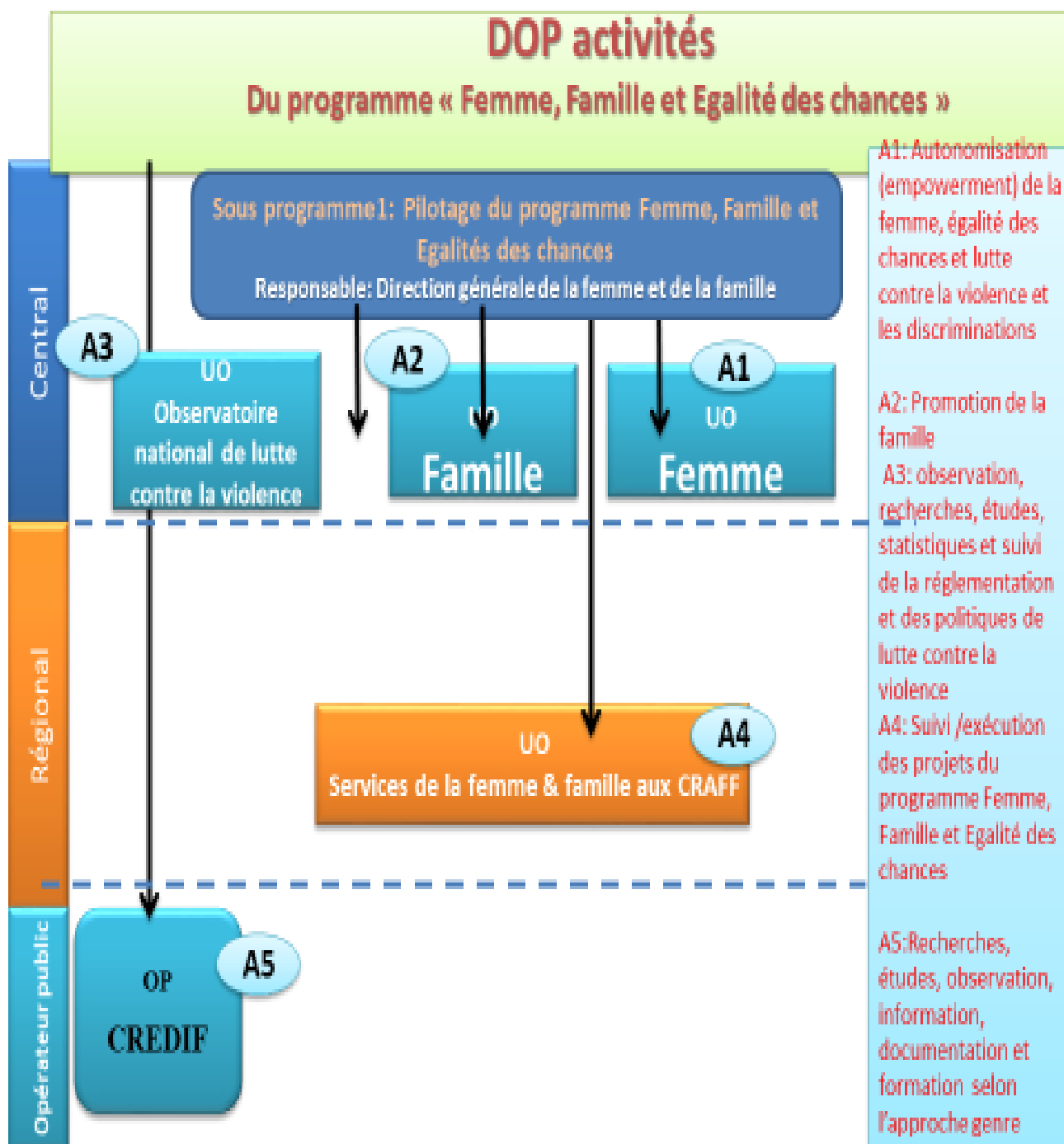
Par conséquent, l'intégration de l'approche genre dans les politiques et budgets publics et dans les plans et programmes sectoriels aux niveaux central, régional et local, est considérée comme l'une des priorités du prochain plan quinquennal 2021/2025 et un engagement ferme à mettre en œuvre les objectifs de l'agenda de développement durable 2016/2030.

Cartographie de programme femme, famille et égalité des chances

Le programme femme, famille et égalité des chances est décliné en :

- Sous-programme **femme, famille et égalité des chances**
- Unité opérationnelle : Femme
- Unité opérationnelle : Famille
- Unité opérationnelle : Observatoire national de lutte contre la violence à l'égard des femmes
- 24 Unités opérationnelles : services de la Femme et famille au niveau régional
- Opérateur public : CREDIF

Des contrats d'objectifs ont été conclus avec les associations TAMMS et AFTURD



2- Objectifs et indicateurs de performance du Programme



2.1 Présentation des Objectifs et indicateurs de performance du programme

Objectifs et indicateurs de performance de l'unité opérationnelle Femme et égalité des chances

Objectif stratégique 1-1-1 : Promouvoir l'autonomisation de de la fille et la femme dans les milieux urbain et rural

Présentation de l'objectif stratégique

L'autonomisation économique des filles et des femmes dans les régions urbaines et rurales constitue un objectif stratégique à la réalisation de la stratégie du ministère dans le domaine de la promotion de la femme afin de renforcer les chances d'égalité et d'équivalence entre les sexes, contribuer à améliorer la situation matérielle de la femme et assurer leur indépendance financière en plus de l'amélioration de sa participation au développement du revenu familial et des indicateurs des développement économique du pays et ce à travers les instruments nécessaires pour l'intégration de la femme dans le marché de travail et à travers la formation, la mise à niveau et l'encadrement des femmes entrepreneures avant et après la création des projets et en fournissant des lignes de financement appropriées

Dans le cadre de cette approche, les composantes du plan national continueront d'être mises en œuvre pour faire progresser l'initiative économique des femmes pour la période du plan de développement (2021-2025) et faire augmenter le pourcentage d'activité des femmes et des filles et réduire leur taux de chômage dans les zones urbaines et rurales. En vue d'atteindre ces

objectifs, des travaux ont été développés pour accroître les capacités des femmes dans le domaine de la participation économique et les inciter à s'installer pour leur propre compte dans de nombreux secteurs porteurs et œuvrer à les faire bénéficier de divers programmes de formation, assurer leur accompagnement et leur suivi, les aider à commercialiser les produits et accéder aux différentes sources de financement et d'investissement fournies par le ministère dont la ligne de financement pour les micro-projets féminins, les petites et moyennes entreprises, en partenariat avec la Banque tunisienne de solidarité, créé dans le cadre du programme de promotion de l'initiative économique des femmes "Raida".

- Référence de l'objectif :

- La constitution de la république tunisienne du 27 janvier 2014, en particulier ses articles n ° 21, 34, 46 et 75 consacrés au principe d'équivalence et d'égalité des chances entre les sexes et au renforcement des droits acquis des femmes,
- Les conventions internationales, notamment la convention d'Istanbul et la convention 189 de l'organisation internationale du travail sur les employés de maison,
- La déclaration universelle des droits de l'Homme,
- La charte internationale des droits économiques, sociaux et culturels,
- Le programme d'action de la quatrième conférence internationale sur les femmes à Beijing,
- Les 17 objectifs de développement durable du programme de développement durable à l'horizon 2030,
- Le plan de développement quinquennal 2021-2025,
- les plans de développement antérieurs (travaux du comité sectoriel sur la femme et la famille),
- La stratégie nationale pour l'autonomisation économique et sociale des femmes et des filles en milieu rural 2017-2020,
- La stratégie nationale de développement du secteur familial,
- Le plan d'action national pour l'institutionnalisation et l'intégration de l'approche genre,

- Le plan national et le plan d'action pour la mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité relative aux femmes, à la sécurité et à la paix,

- Le plan national pour faire promouvoir l'initiative économique des femmes,

Justifications du choix des indicateurs :

➤ Indicateur 1.1.1.1: Taux d'évolution de création de projets féminins par rapport à l'année précédente

Cet indicateur permettra de connaître le nombre de projets féminins actualisés et financés à travers les programmes du ministère et l'ampleur de leur contribution à l'amélioration et au développement du statut économique des femmes bénéficiaires par rapport aux programmes mis en œuvre au niveau national, et ce à travers la mise en œuvre d'accords de partenariat avec la Banque Tunisienne de Solidarité dans le cadre de la mise en œuvre du plan national de promotion de l'initiative économique des femmes ou grâce à la mise en œuvre du plan national pour l'autonomisation économique et sociale des femmes et des filles dans les zones rurales. Il nous permettra également de suivre la mise en œuvre, d'évaluer et de résoudre les problèmes qui entravent l'élaboration de l'indicateur.

➤ Indicateur 1.1.1.2 : Taux des emplois féminins créés dans le cadre du programme du ministère (par rapport aux emplois créés à l'échelle nationale) :

Cet indicateur permettra d'évaluer la faisabilité des plans et programmes de travail au sein du ministère et l'étendue de leur impact sur l'avancement de la condition de la femme, notamment en évaluant le succès de la mise en œuvre du plan national pour faire progresser l'initiative économique des femmes, le plan national pour l'autonomisation économique et sociale des femmes et des filles en milieu rural, et les différents programmes et projets du ministère financés au niveau national ou dans le cadre de la coopération internationale et ce en créant du dynamisme aux niveaux régional et local, et contribuer à la création d'emplois féminins et donc à la réduction du chômage et à l'augmentation de l'emploi des femmes, en particulier dans les régions de l'intérieur qui se plaignent de la faiblesse des investissements, et contribuer à lutter contre la pauvreté et à réaliser l'intégration économique et sociale des groupes vulnérables.

➤ Indicateur 3.1.1.1: Le pourcentage de projets durables financés par le ministère par rapport au nombre total de projets modernisés.

Cet indicateur permettra de mesurer le pourcentage de projets financés par le ministère dont la pérennité a été préservée et les développer par rapport au nombre total de projets créés, afin

d'évaluer la contribution des programmes du ministère à l'effort de développement dans la région et à l'enrichissement du tissu des institutions économiques et à la participation à l'emploi. Cet indicateur nous permet également d'identifier les facteurs clés de succès pour la pérennité des projets, les approuver et de les adopter lors de la mise en place de nouveaux projets et d'accompagnement de leurs propriétaires.

**Série Chronologique des indicateurs de l'objectif 1-1.1 : Promouvoir
l'autonomisation de de la fille et la femme dans les milieux urbain et rural**

Indicateur de performance de l'objectif	Unité	Réalizations				2020	Prévisions		
		2016	2017	2018	2019		2021	2022	2023
Indicateur 1.1.1.1 : Taux d'évolution de création de projets féminins par rapport à l'année précédente	%	529	1335	1015	2730	300 (programmé)	400	600	900
		0 %	152 %	-24 %	%169	-810 %	25%	33%	37.5%
Indicateur 1.1.1.2 : Taux des emplois féminins créés dans le cadre du programme du ministère (par rapport aux emplois créés à l'échelle nationale)	Taux des emplois féminins créés	En cours de collecte de données pour le calcul de cet indicateur, puisqu'il a été récemment ajouté					800	1200	2000
						-	-	33%	40%
Indicateur 1.1.1.3 : Taux des projets pérennes financés par le ministère par rapport à l'ensemble des projets créés	Taux des projets pérennes	En cours de collecte de données pour le calcul de cet indicateur, puisqu'il a été récemment ajouté					%	%	%

Objectif stratégique 2.1.1: Lutter contre toutes les formes de discrimination et de violence à l'égard des filles et des femmes et promouvoir l'égalité et l'équivalence des chances

La Constitution de la deuxième République, dans son chapitre 46, énonce les principes d'égalité et de non-discrimination entre les sexes, principes universels que la Tunisie s'est engagée à réaliser en ratifiant la plupart des conventions internationales relatives aux droits humains des femmes, en plus de lutter contre toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles en tant que manifestation flagrante de discrimination fondée sur le genre et violation de la dignité et des droits humains des femmes.

En application de ces orientations, un cadre juridique a été établi qui garantit les droits et la dignité des femmes victimes de violence et définit les différents services fournis par les structures gouvernementales et non gouvernementales. Cette tendance s'est concrétisée par l'approbation de la loi organique n ° 2017- 58 de 2017 du 11 août 2017 sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes, qui comprenait un bon nombre d'obligations pris en charge par l'État sur le terrain. En application des obligations du ministère de la femme, de la famille et des séniors inscrites dans la loi, notamment son article 13, les femmes victimes de violences et les enfants vivant avec elles bénéficient de services adaptés à leur intérêt, notamment un suivi sanitaire et psychologique, un accompagnement social et juridique approprié, et une écoute en plus de l'hébergement immédiat des femmes battues et des enfants qui les accompagnent le cas échéant.

Référence de l'objectif :

- Articles 20 et 46 de la constitution de la république tunisienne de 2014,
- La convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes,
- La déclaration internationale contre la violence à l'égard des femmes,
- Le programme d'action de Beijing,
- Les traités internationaux : la déclaration universelle des droits civils et politiques des femmes,
- La loi organique n ° 2017- 58 de 2017 relative à l'élimination de la violence à l'égard des femmes,

- Les 17 objectifs de développement durable du programme de développement durable à l'horizon 2030,
- Le protocole à la charte africaine des droits de l'Homme et des peuples relatif aux droits de la femme en Afrique « Le Protocole de Maputo » sur le soutien aux droits des femmes et la promotion de l'égalité des genres
- La stratégie nationale de lutte contre la violence à l'égard des femmes,
- Le plan national d'intégration de l'approche genre

➤ **Indicateur 1.2.1.1: Taux des filles et des femmes victimes de violence bénéficiaires des services des centres de prise en charge des femmes victimes de violence**

Cet indicateur permettra d'évaluer les activités des centres d'accueil des femmes victimes de violences et des enfants qui les accompagnent et de connaître l'étendue de leur contribution à la mise en œuvre des dispositions de la loi organique n° 2017- 58 de 2017 relative à l'élimination de la violence à l'égard des femmes, grâce à :

- le calcul du taux d'évolution de la couverture des centres d'accueil des femmes victimes de violence et des enfants qui les accompagnent par rapport aux besoins de cette catégorie en termes d'écoute, d'hébergement et d'autres services.

- Le rythme d'évolution de prise en charge auprès des femmes victimes de violences et des enfants qui les accompagnent dans ces centres par rapport à leur capacité. Cela permet d'évaluer les activités de ces centres et l'étendue de leur contribution à la mise en œuvre et à la mise en œuvre des dispositions de la loi fondamentale n ° 2017- 58 de 2017.

Sachant que le ministère de la femme, de la famille et des séniors a créé en 2016 le "Centre Aman", premier centre public d'accueil des femmes victimes de violences, 06 autres centres ont été créés dans le cadre de la mise en œuvre du programme "Instaurer l'égalité entre les femmes et les hommes (03 centres d'accueil et 03 centres d'écoute).

Cet indicateur permettra également de suivre le pourcentage de couverture en centres de protection des femmes victimes de violences dans toute la République, jusqu'en 2023

Le ministère a alloué les fonds nécessaires pour faire fonctionner ces centres à partir de juillet 2020. En 2021, des centres d'écoute et d'hébergement des femmes victimes de violences seront créés dans les gouvernorats de Gabès, Sfax et Siliana.

➤ **Indicateur 1.1.2.2 : Nombre de lois et traités révisés selon l'approche genre**

Cet indicateur nous permet de recenser les textes juridiques et législatifs discriminatoires et de mesurer le taux d'amendement de ces textes juridiques conformément à la constitution, aux accords et traités internationaux et régionaux et aux lois nationales intégrant le genre.

➤ **Indicateur 1.1.2.3 : Taux de la représentativité de la femme dans les instances élues et les postes de prise de décision au niveau national**

Cet indicateur nous permettra de calculer le pourcentage de représentation des femmes dans les organes élus et les postes de décision au niveau national et de travailler à leur développement à travers des programmes et projets mis en œuvre par le ministère à cet effet et ce en coopération avec diverses structures gouvernementales et organisations nationales et internationales et dans le cadre de la coopération et de l'échange d'expériences réussies concernant particulièrement le développement des compétences des femmes dans le domaine du leadership et du pilotage, les techniques de négociation et le dialogue, la prise de parole pour qu'elles expriment leurs positions et opinions en public.

2.2 Présentation des activités du programme :

Tableau n°6

Présentation des activités et des interventions du Programme Femme, Famille et Egalité des chances

programm es	objectifs	indicateurs	Activités et interventions	crédits prévisionnels
Femme, famille et Egalité des chances	Objectif 1.1.1 : Promouvoir l'autonomisation de la fille et la femme dans les milieux urbain et rural	Indicateur 1.1.1.1 : Taux d'évolution de création de projets féminins par rapport à l'année précédente	-Le plan national pour promouvoir l'Initiative économique des femmes : • Présentation de l'initiative économique des femmes et des mécanismes de soutien et de financement disponibles à travers un programme pilote, • Mettre en œuvre des activités de formation pour le lancement des projets microéconomiques et ce dans le cadre du plan national de promotion de l'initiative économique des femmes et du programme «RAIDA»,	2685 mille dinars en crédits de paiement (dans le cadre du plan national de promotion de l'initiative économique des femmes + 3000 mille dinars en crédits de paiement dans le cadre de l'autonomisation économique et sociale des femmes en milieu rural
		Indicateur 1.1.1.2 : Taux des emplois féminins créés dans le cadre du programme du ministère (par rapport aux emplois créés à l'échelle nationale)		
		Indicateur 1.1.1.3 : Taux des projets pérennes financés par le ministère par rapport à l'ensemble des projets créés		

			<ul style="list-style-type: none"> • Evaluer les projets féminins proposés et préparer des business plans. • Accompagnement des entrepreneures dans l'élaboration de leurs projets • Financement des micro, petites et moyennes entreprises à travers la ligne de financement hébergée chez la Banque tunisienne de Solidarité • Assurer le suivi des projets créés <p>-Le Plan national pour l'autonomisation économique et sociale des femmes rurales</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place des ateliers de sensibilisation au profit des bénéficiaires. • Former les bénéficiaires qui sont propriétaires d'idées de projets selon les spécialisations de formation et dans la gestion de petits projets. • Assister le lancement des projets (agricoles, industries traditionnelles ...) individuellement ou dans le cadre de groupes, • Fournir aux bénéficiaires du projet des équipements selon la volonté des bénéficiaires et la nature du territoire. • Assurer l'accompagnement, l'assistance technique et le suivi ... <p>Interventions : Gérer des espaces multidisciplinaires pour les femmes et les filles dans les zones rurales (centres ruraux pour filles</p>	
--	--	--	---	--

			<p>et pôles de rayonnement): en mettant en mettant en place les activités suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> - cours d'éducation des adultes, - des sessions éducatives et de sensibilisation dans les domaines de la santé, de la santé reproductive et de l'éducation des jeunes, - des sessions de formation pour acquérir de nouvelles compétences et connaissances, - des cours de recyclage visant à impliquer les femmes des zones rurales dans tout ce qui concerne la conception et la mise en œuvre de programmes et projets de développement local, <ul style="list-style-type: none"> • Apprécier les connaissances artisanales et les compétences manuelles héritées des femmes de la région, 	
	<p>Objectif 1.1.2 : Lutter contre toutes les formes de discrimination et de violence à l'égard des filles et des femmes et promouvoir l'égalité et l'équivalence des chances</p>	<p>Indicateur 1.1.2.1 : Taux des filles et des femmes victimes de violence bénéficiaires des services des centres de prise en charge des femmes victimes de violence</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Préparation, impression et publication du rapport national contre la violence. -Revoir la stratégie nationale sur la violence - Recherches et études : recherche sur la violence sexuelle - Un plan national de formation et de sensibilisation dans le domaine de la lutte contre la violence - Préparation d'un système d'information sur la violence -Mettre l'accent sur un système d'information national intégré pour surveiller la violence. - Etude de la création de deux centres d'accueil de 	<p>330 mille dinars pour le Centre Amen + 120 mille dinars pour les centres d'accueil pour femmes victimes de violences + 240 mille dinars s'ajoutent aux centres d'accueil des femmes victimes de violences + 300 mille dinars pour diriger les centres de Sidi Bouzid, Jendouba et Kasserine + 500 mille dinars en</p>

			<p>femmes victimes de violences dans les gouvernorats de Gabès et Siliana.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réalisation d'une étude sur «La sécurité des femmes dans les zones frontalières» (CREDIF) -Lancement d'une étude nationale sur le coût de la violence à l'égard des femmes et des filles en Tunisie, couvrant les années 2021 et 2022 (CREDIF) - Organisation d'ateliers de formation sectoriels pour accompagner les producteurs de statistiques et d'indicateurs liés aux violences basées sur le genre selon un nouveau calendrier dans le contexte post-confinement (CREDIF) 	<p>crédits d'engagement à réaliser des études en vue de la création de deux centres d'accueil des femmes victimes de violences dans les gouvernorats de Gabès et Siliana</p>
		<p>Indicateur 1.1.2.2 : Nombre de lois et traités révisés selon l'approche genre</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Évaluer le plan national actuel d'institutionnalisation du genre, -Développer un nouveau plan national pour institutionnaliser le genre, -Préparer un plan sectoriel pour le ministère de la femme, de la famille et des séniors, -Organisation de sessions de formation dans le domaine de l'institutionnalisation du genre au profit des différents acteurs, cadres ministériels et services régionaux 	<p>200 mille dinars</p>
		<p>Indicateur 1.1.2.3 : Taux de la représentativité de la femme dans les instances élues et les postes de prise de décision au niveau</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Démarrage de la conceptualisation scientifique et publication du premier numéro de la revue du CREDIF au cours de l'année 2021 	<p>580 mille dinars</p>

		national	<p>-Développement qualitatif de la base de données «Qui est-elle l'experte tunisienne ? »: afin de mettre en valeur les compétences nationales féminines, apprécier ses réalisations, et mettre en valeur ses capacités (CREDIF),</p> <p>- Dans le domaine de la formation :</p> <p>Le lancement de la deuxième édition de l'Académie politique « Femmes Leaders pour une gouvernance intégrée »</p> <p>-Organisation d'ateliers de formation à distance : sessions d'accompagnement et de formation à distance au profit des bénéficiaires des programmes de formation et dans leur domaine d'intervention des bénéficiaires et en fonction de leurs besoins pour affronter la crise sanitaire</p> <p>-Activités / événements «Les leadership transformatif féminin pour la prise de décision»: activités proposées par des femmes leaders qui ont bénéficié de programmes de formation sur le leadership féminin</p>	
--	--	----------	--	--

Objectifs et indicateurs de performance de l'unité opérationnelle Famille

La présentation des objectifs du programme selon la nouvelle méthodologie permet de fournir une image exhaustive des objectifs du ministère dans le domaine de la famille inscrite dans le document de programme annuel de performance et faisant suite au diagnostic de la réalité de la famille grâce à des statistiques sensibles au genre en vue d'assurer l'égalité des chances entre les sexes dans tous les domaines et en réponse aux exigences de la société aux niveaux central et régional ainsi que la lutte contre toutes les manifestations de violence et de discrimination et ce dans le cadre d'un processus durable basé sur la réalisation des droits de l'homme et la réalisation de l'égalité entre les groupes et les entités, car il a été constaté à travers les statistiques que les réalisations qui visaient la famille étaient caractérisées par la disparité des interventions selon les régions et selon le genre dans divers domaines socio-économiques et politiques. Selon les statistiques de 2015 Il a été constaté que 15,2% de la population vit en dessous du seuil de pauvreté, tandis que 2,9% vit dans l'extrême pauvreté, et que la pauvreté est concentrée en grande partie dans les zones rurales du nord-ouest, du centre-ouest et du sud-ouest.

L'analyse du marché du travail montre également que le nombre de chômeurs au cours du deuxième trimestre de 2019 était de 634900 parmi la population active totale et que le taux de chômage était de 15,3%. Ce pourcentage est estimé à 12,3% pour les hommes et 22,4% pour les femmes. Le taux de chômage diminue en fonction de l'âge, car il touche clairement les jeunes de 15 à 34 ans, à raison de 34,4%. Les jeunes en début de carrière ont des difficultés à obtenir leur premier emploi et les femmes constituent le groupe le plus exposé au chômage.

Le nombre de chômeurs diplômés est estimé à 253000 au cours du deuxième trimestre de 2019, et leur taux de chômage n'a cessé d'augmenter depuis 2017, puisqu'il est passé de 17% en 2017 à 28% en 2019. Le chômage se caractérise également par d'importantes différences régionales puisque les gouvernorats du Sud a enregistré le taux de chômage le plus important au deuxième trimestre de 2019 et qui a été estimé à 22,2% et de 24,8% pour les régions du côté sud-ouest. Les gouvernorats du nord-est et du centre-est ont enregistré des taux de chômage plus faibles, estimés respectivement à 10,6% pour les gouvernorats du nord-est et 10,2% pour les gouvernorats du centre-est et ce selon l'Institut national des statistiques « Indicateurs de l'emploi et du chômage pour le deuxième trimestre de 2019 ».

En ce qui concerne le niveau des services éducatifs, l'écart entre les familles riches et pauvres se creuse, car le taux de scolarisation des enfants issus de familles riches au premier cycle de l'enseignement secondaire atteint 95%, alors que celui des familles pauvres s'élève à 65%. Le pourcentage de scolarisation dans le deuxième cycle est de 59%. Ce pourcentage est plus élevé en milieu urbain (67%) qu'en milieu rural (44%), pour les enfants de familles riches (85%), pour les enfants issus de familles pauvres (37%) et ce selon l'enquête à indicateurs multiples de 2018 (MICS 6).

En 2018, le taux d'abandon du secondaire enregistré est conséquent puisqu'il était de 7,4% dans les collèges et de 26,8% dans les lycées contre 2,8% dans l'enseignement de base.

Quant à l'accès des familles aux services de santé, il connaît des difficultés liées notamment à l'accès géographique à l'absence de médecine spécialisée, au manque de matériel médical et fourniture de médicaments.

Les familles ont également des difficultés à accéder à un logement décent, qui est un indicateur important de la pauvreté en termes de conditions de vie. Les différences entre les zones urbaines et rurales concernent la fourniture des produits de première nécessité, des équipements d'assainissement et de la disponibilité des réseaux d'eau potable.

Des taux élevés d'analphabétisme persistent également au niveau national, en raison des différences majeures entre les régions et selon le sexe. Ce pourcentage est estimé à 19,3% de la tranche d'âge de 10 ans et plus. Le pourcentage est estimés à 12,8% pour les hommes et 25,6% pour les femmes, avec des différences entre les zones urbaines et rurales constantes : le pourcentage en zone rurale étant deux fois et demie supérieur à celui du milieu urbain (32,6% contre 13%). Et la proportion des femmes analphabètes dans les zones rurales représente de 44,7% (source : l'Institut national de statistique).

Les activités physiques, sportives et culturelles sont considérées comme un facteur de bien-être et soutiennent les capacités de cohésion socio- familiale. Cependant, les activités restent en deçà des attentes, car les activités susmentionnées sont menées dans un environnement non préparé (équipements et activités déficients et inappropriés, déficit d'espaces, notamment en milieu rural) où les institutions culturelles et de divertissement sont situées à petite ou moyenne distance pour plus de la moitié des familles en milieu urbain et à une distance inférieures à 1 km pour un tiers des familles alors que les distances sont plus grandes et supérieures à 2 km pour les familles des zones rurales.

Le taux décroissant du taux de croissance naturelle de la population, dû à la baisse significative de l'indice composite de fécondité, qui a atteint 2,2 enfants par femme en 2014, du fait du retard de l'âge moyen au premier mariage des deux sexes, affecte la taille moyenne de la famille, sa

composition et la qualité des relations en son sein, en plus des risques de vieillissement de la population dont le pourcentage de personnes âgées à plus de 60 ans passera à 16% en 2026 et à environ 20% en 2036 contre 11,7% en 2014. L'enquête de 2014 montre que 463900 personnes âgées n'ont aucun revenu, dont 139800 hommes et 324100 femmes, et représentent respectivement de 30,1% et 69,9% de la tranche d'âge des séniors.

Le milieu municipal monopolise le pourcentage le plus élevé de personnes sans revenu (51%) et âgées de 60 ans et plus. Il s'avère que les pourcentages les plus faibles de personnes âgées sans revenu se trouvent dans les gouvernorats de Kairouan et Sidi Bouzid, avec un taux de plus de 42,7% et 49,3%. Les personnes âgées souffrant de « déficiences » physiques, mentales et sensorielles font face à des difficultés dans leur vie quotidienne. Ces difficultés sont visuelles, auditives, organiques, de mémoire, de concentration et d'engagement personnel, et le pourcentage de personnes âgées pris en charge par un membre de la famille est de 23,5%. et le nombre de personnes âgées non couvertes par les soins de la santé a été fixé à 13,4%.

Le pourcentage de personnes confrontées à des difficultés dans leur vie quotidienne en raison d'un handicap a augmenté à raison 58% entre 2000 et 2014, soit 2,2% de la population totale. 18,5% souffrent d'incapacité totale, dont 37,2% ont des difficultés majeures dans leur vie quotidienne qui s'ajoutent au poids des engagements financiers et moraux des familles, tandis que 44,3% se plaignent de simples difficultés dans l'accomplissement des activités de la vie quotidienne.

Au vu de toutes ces causes et circonstances dans lesquelles vivent les familles tunisiennes, les objectifs et indicateurs esquissés dans le projet annuel de performance pour l'année 2021 ont été fixés sur la base des priorités du plan quinquennal 2021/2025 comme engagement à mettre en œuvre les objectifs de l'agenda de développement durable 2016/2030, les résultats de l'évaluation du plan quinquennal 2016-2020 et les objectifs de la stratégie nationale. Développer le secteur familial est considéré comme un enjeu important pour renforcer la capacité des familles, suivre le rythme des transformations sociales et faire face aux défis grâce à une intervention proactive ou en adoptant un système intégré de développement et de législation qui consacre les droits des membres de la famille et met en œuvre les composantes les plus importantes de la stratégie nationale de développement du secteur familial, qui était caractérisée par une vision globale et reposait sur une planification et une approche stratégiques et collaborative afin d'aborder les diverses problématiques et en se basant sur les axes suivants:

1. La famille, les lois et la législation.

2. Les fonctions fondamentales de la famille, ses rôles et ses relations en son sein et avec son environnement.

3. Les familles en situations spécifiques.

4. La famille est au centre des politiques de développement durable : services sociaux, économiques, sanitaires, environnementaux et de sécurité pour assurer le bien-être de la famille.

5. Un plan de communication et d'information pour la sensibilisation, le lobbying et le plaidoyer

Objectif 1.1.3 : Promouvoir la famille et renforcer son automatisation et sa participation au développement durable

Présentation de l'objectif

Cet objectif s'inscrit dans le cadre de l'article 7 de la constitution de la seconde république et des efforts nationaux visant à protéger la famille, à préserver sa cohésion et à améliorer ses conditions économiques, sociales et culturelles, en particulier les familles en situation particulière et vulnérable, pour leur permettre de répondre aux divers besoins de leurs membres et d'œuvrer à l'amélioration de la qualité de leur vie et de leur capacité à s'acquitter de leurs fonctions de base d'une manière positive et ouverte aux civilisations et cultures humaines et réhabiliter leurs membres d'une manière qui renforce les principes de cohésion et de solidarité en leur sein et les aider à éduquer leurs enfants en respectant les droits de l'homme, des personnes âgées et des personnes ayant des besoins particuliers, lutter contre la violence familiale sous ses différentes formes, répartir les rôles et définir les responsabilités au sein de la famille, et réhabiliter les familles de manière plus efficace pour faire face aux crises pour atteindre les fondements du développement social et économique et la gestion des affaires locales.

Référence de l'objectif :

- La constitution de la république tunisienne du 27 janvier 2014, notamment son article 7 (chapitre premier : principes généraux)
- La déclaration universelle des droits de l'Homme
- La charte internationale des droits économiques, sociaux et culturels
- Le deuxième objectif de la stratégie de la famille arabe est de permettre à la famille de remplir ses fonctions de base : lutter contre la pauvreté, améliorer la qualité de la vie familiale, lui permettre de développer ses capacités, accroître sa contribution à l'activité économique et parvenir à la stabilité sociale.
- Les objectifs de développement durable
- le document méthodologique pour la mise en œuvre des objectifs de développement durable à l'horizon 2030 selon une perspective familiale de la région arabe

- La stratégie nationale de développement du secteur de la famille, approuvée le 08 mai 2019.

Justifications du choix des indicateurs :

➤ Indicateur 1.1.3.1 : Taux de familles ayant bénéficié de petit projet et dont la situation matérielle s'est améliorée

Cet indicateur permet d'identifier le pourcentage de familles à statut particulier bénéficiant de services d'appui économique (projets micro-économiques dans les zones d'intervention prioritaire) qui ont préservé la pérennité de leurs projets et par conséquent leurs conditions économiques et sociales se sont améliorées. Sachant que le nombre de familles monoparentales selon le recensement général de la population et de l'habitat de 2014 est de 15 % (15% dans le district municipal et 13,2% dans le secteur non municipal), les efforts du ministère sont axés sur l'autonomisation de 350 familles pauvres et à faibles revenus en finançant des micro et petits projets en adéquation avec les qualifications des bénéficiaires des deux sexes et les particularités de leurs régions de manière à garantir à leurs familles une vie décente et une indépendance financière et en faire un partenaire efficace pour le développement durable. Notant que pendant la période du plan quinquennal 2016-2020, 1000 familles de différents gouvernorats de la république ont bénéficié de financement de petits projets, et le pourcentage d'amélioration de leurs conditions sur le total des bénéficiaires a atteint 80%.

Cet indicateur permet également d'identifier l'ampleur de la contribution des projets économiques durables qui ont bénéficié de familles en situation particulière et leur impact sur l'amélioration de leurs conditions économiques et sociales en effectuant des visites directes sur le terrain et en renseignant la durabilité des projets et les conditions de vie de la famille par le biais des formulaires.

➤ Indicateur 1.1.3.2 : Taux de familles ayant bénéficié du programme d'automatisation sociale « ensemble pour une famille consolidée »

Cet indicateur permet de mesurer dans quelle mesure les membres de la famille bénéficient du programme d'autonomisation sociale, qui fait partie de la stratégie nationale de développement du secteur familial et du plan d'action qui y est attaché, en organisant des campagnes d'éducation et de sensibilisation pour prévenir la pensée extrémiste, répandre des comportements civilisés et développer le patriotisme, en plus de fournir des services de sensibilisation et d'éducation aux familles à travers l'orientation, le conseil, la médiation psychologique, sociale, juridique, familiale et parentale, l'organisation de sessions de formation

sur la manière de gérer les moyens de communication numériques et l'organisation de cours de formation et de qualification pour se préparer à la vie conjugale. Jusqu'au premier semestre 2020, le programme a été lancé dans 14 gouvernorats et sera généralisé aux 24 gouvernorats et 350 municipalités, sachant qu'il a déjà ciblé 9539 familles, associant les enfants, les jeunes, les personnes âgées et les hommes et femmes âgés.

➤ **Indicateur 1.1.3.3 : Taux de satisfaction des familles concernant la qualité des services rendus par les espaces multidisciplinaires**

Cet indicateur nous permet d'identifier la fréquence à laquelle les membres de la famille se rendent dans ces espaces pour profiter des services fournis et le degré de réponse à leurs besoins.

Cet indicateur cible également les différentes tranches d'âge au sein de la famille en utilisant plusieurs services de ces espaces. Ces services comprennent l'information, l'accompagnement, l'engagement social, psychologique, sanitaire, juridique, éducatif et de sensibilisation, ainsi que la formation technique dans plusieurs spécialités à caractère traditionnel, professionnel ou marketing, et la formation à la gestion d'une petite entreprise en plus de la recherche des sources de financement de petits projets. Les activités les plus importantes menées dans ces espaces sont :

- La protection contre les comportements à risque
- L'éducation parentale
- La réadaptation des jeunes à la vie conjugale
- La réconciliation familiale ...
- Les loisirs
- Les services de santé (éducation sanitaire, santé reproductive, santé sexuelle ...)
-

Environ 11335 familles ont bénéficié des services des centres d'orientation et de conseil aux familles, durant le premier semestre de 2020.

Cet indicateur peut être mesuré par la fréquence des membres de la famille de différents groupes d'âge dans les centres de conseil et d'orientation familiales à la Cité Ettadhamen du gouvernorat d'Ariana, Béja et Ghar ad-Dima du gouvernorat de Jendouba. Le ministère entend étendre ces services en créant 11 espaces intégrés pour la famille aux gouvernorats du Kef, Silaina, Monastir, Kasserine, Béja, Sidi Bouzid, Mahdia, Kairouan, Médenine, Gabès et Hajeb El-Ayoun à Kairouan, dans le but de permettre aux membres de la famille de bénéficier des services de proximité, afin d'assurer la cohésion familiale et de réduire les manifestations de

désintégration familiale. Des travaux sont également menés pour renforcer les acquis de la famille, notamment au niveau législatif.

1-2 activités du programme

Objectifs stratégiques	Indicateurs de performance	Activités et interventions	crédits prévisionnels
<p>Objectif 1.1.3 : Promouvoir la famille et renforcer son automatisation et sa participation au développement durable</p>	<p>Indicateur 1.1.3.1 : Taux de familles ayant bénéficié de petit projet et dont la situation matérielle s'est améliorée</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Autonomisation économique des familles en situation particulière : - Former et engager 350 membres de la famille capables de travailler dans de multiples spécialités selon leurs capacités, leurs envies et leur disponibilité. - Les former à la gestion d'une petite entreprise, - Les aider à monter des projets agricoles ou commerciaux et dans le domaine des industries traditionnelles. - Les accompagner après l'envoi de leurs projets et leur suivi. - Accompagner les familles en situation particulière ayant créé des projets durables et les suivre afin qu'elles puissent progresser les membres de leur famille et améliorer leurs conditions économiques et sociales 	<p>1500 mille dinars paiement (200 mille dinars x 7 gouvernorats) 30 mille dinars pour préparer une base de données sur les familles bénéficiant de projets économiques, et 60 mille dinars pour acheter une voiture pour suivre les programmes familiaux en région - 10 mille dinars. Pour préparer des brochures et des brochures pour présenter le programme</p>
	<p>Indicateur 1.1.3.2 : Taux de familles ayant bénéficié du programme d'automatisation sociale</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Autonomisation sociale des membres de la famille afin de les qualifier pour maintenir la cohésion familiale et réduire les phénomènes sociaux qui menacent la stabilité, l'équilibre et la cohésion des membres de la famille - Utilisation par les membres de la famille des cours de sensibilisation et 	<p>370 mille dinars</p>

		<p>d'éducation dans de nombreux domaines</p> <ul style="list-style-type: none"> - Protection contre les comportements à risque - Education parentale - Habilitation des jeunes à la vie conjugale - Réconciliation familiale ... - Divertissement - Services de santé (éducation sanitaire, santé reproductive, santé sexuelle ...) 	
	<p>1- Des espaces pour l'orientation et la direction des familles à Beja, le quartier de la solidarité et du carnage</p>	<p>1- Les espaces de vulgarisation et d'orientation des familles à Béja, à la cité Ettadhamen et Ghar Dima</p> <p>2- Les espaces pour la famille :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Poursuite de la création de 9 espaces dans les gouvernorats de Kairouan, Swassi à Mahdia, Sltaniya à Sidi Bouzid, le Kef, Béja, Makthar du gouvernorat de Siliana, Sfax, Monastir et Médenine, afin de faciliter l'accès des familles aux services et de les habiliter pour faire face aux problèmes relationnels et éducatifs et exercer leur travail dans un contexte de stabilité et de cohésion. - Création de nouveaux espaces à Gabès et Hajeb el Ouyoun 	<p>317 mille dinars</p> <p>1350 milles dinars paiement (le lancement dans la construction des 9 espaces pour la famille à raison de 150 mille dinars pour chaque espace)</p> <p>30 mille dinars études pour l'espace à Gabès et 50 mille dinars pour l'espace à Hajeb el Ouyoun</p>
	<p>Indicateur 1.1.3.3 : Taux de satisfaction des familles concernant la qualité des services rendus par</p>	<p>-Organisation de 350 campagnes de vulgarisation et de sensibilisation dans les différents gouvernorats de la république au profit des différents membres de la famille pour faire connaître les lois qui ont</p>	<p>100 mille dinars paiement</p>

	<p>les espaces multidisciplinaires</p>	<p>été révisées ou promulguées.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organisation de 24 sessions régionales de sensibilisation et d'éducation sur l'importance de concilier vie professionnelle et vie familiale en adoptant l'approche de l'égalité hommes-femmes au travail et à la maison. - Organisation de 350 campagnes de sensibilisation pour soutenir le dialogue au sein de la famille et avec son environnement extérieur. - Production et publication de supports de communication (brochures, brochures ...) pour soutenir le dialogue au sein de la famille. <p>2 – Education parentale :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organisation de 350 formations pour les parents dans le domaine de la parentalité -Organisation de 24 formations à la culture numérique (deux formations par gouvernorat) <p>3 - Préparer les jeunes à la vie conjugale :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Organisation de 350 cours de formation pour 7 000 jeunes hommes et femmes pour les qualifier à la vie conjugale et familiale, à raison de 200 jeunes hommes de chaque gouvernorat - Produire et publier des supports de communication (brochures, brochures ...) pour qualifier les jeunes à la vie de famille <p>4 - Médiation familiale :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organisation de 3 ateliers de 	
--	---	---	--

		<p>formation (Nord, Centre et Sud) au profit des auxiliaires de famille, sur le développement de compétences interactives dans la résolution des conflits familiaux.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Journée d'information sur la médiation familiale -Organisation de 350 sessions de sensibilisation sur la prévention des comportements négatifs (violence domestique, terrorisme, drogue suicide, criminalité, immigration clandestine, traite des êtres humains). -Organisation de 24 sessions de formation pour développer les capacités des personnes impliquées dans les affaires familiales. <p>Famille immigrée :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Organisation de 2 campagnes de sensibilisation durant l'été au profit des familles immigrées sur la socialisation de leurs enfants et les moyens pour éviter qu'ils ne glissent vers la déviation et les idées extrémistes -Organisation de 4 sessions de sensibilisation pour encourager les immigrés à investir et à lancer des projets dans le pays d'origine -Fournir des services d'accompagnement et de soutien social et psychologique aux enfants de familles immigrées restant dans le pays d'origine - Fournir des services de divertissement destinés aux membres de la famille de tous âges 	
--	--	---	--

Tableau n° 5

Chronologie des indicateurs de l'objectif 1.1.3 : Promouvoir la famille et renforcer son automatisation et sa participation au développement durable

Indicateur de performance de l'objectif	Unité	Réalizations			2019	Prévisions		
		2016	2017	2018		2020	2021	2022
Indicateur 1.1.3.1 : Taux de familles ayant bénéficié de petit projet et dont la situation matérielle s'est améliorée	Taux de famille	111 familles	150 familles	172 familles	251 70%	300 80%	350 85%	400 90%
Indicateur 1.1.3.2 : Taux de familles ayant bénéficié du programme d'automatisation sociale	Taux de famille	Nouvel indicateur			75%	80%	85%	
Indicateur 1.1.3.3 : Taux de satisfaction des familles concernant la qualité des services rendus par les espaces multidisciplinaires	Taux de satisfaction					%80	%90	%100

3. Crédits du programme :

3.1. Budget du programme

Les dépenses du programme Femme, Famille et Egalité des chances s'élèvent à 16168 mille dinars en crédits de paiement réparties comme suit :

Tableau n ° 7

Evolution des crédits du programme "Femme, Famille et Egalité des chances"

Unité: mille dinars

Dépenses	Réalizations 2019	Loi de finances 2020		Estimations 2021		Taux de croissance 2020-2021	
		Crédits d'engagement	Crédits de paiement (1)	Crédits d'engagement	Crédits de paiement (2)	Montant (1)-(2)	Taux(%) 1/(1)-(2)
Rémunérations	1933	1893	1893	2700	2700	807	43%
Fonctionnement	365	433	433	695	695	262	61%
Interventions	1352	1927	1927	2188	2188	261	14%
Investissements	10582	44830	10630	13480	10585	-45	-0.4%
Total	14232	49083	14883	19063	16168	1285	9%

* sans compter les ressources propres des établissements publics

- **Dépenses de rémunération** : Les dépenses de rémunération du programme Femme, Famille et Egalité des chances pour l'année 2021 sont estimées à 2700 mille dinars, y compris les crédits alloués au Centre de Recherche, d'Etudes, de Documentation et d'Information sur la Femme qualifié d'opérateur public estimés à raison de 1523 mille dinars, soit une augmentation de 120 mille dinars par rapport à ceux de l'année 2020 représentant une augmentation de 22,48%. Cette augmentation est principalement destinée à la couverture des augmentations de salaire pour l'année 2021, sachant que les salaires alloués à l'Observatoire de lutte contre la violence n'ont pas été pris de considération.

- **Dépenses de fonctionnement** : Les crédits du programme Femme, Famille et Egalité des chances pour l'année 2021 sont estimées à 695 mille dinars., y compris les crédits alloués au Centre de Recherche, d'Etudes, de Documentation et d'Information sur la Femme en tant qu'opérateur public, estimés à 257 mille dinars, soit une augmentation de

7 mille dinars par rapport à 2020. Le taux d'évolution des dépenses de fonctionnement est estimé à 61%, qui est principalement due aux nouveaux crédits alloués au fonctionnement de l'Observatoire national de lutte contre la violence pour un montant de 250 mille dinars.

- **Dépenses d'interventions** : les crédits d'interventions du programme Femme, Famille et Egalité des chances pour l'année 2021 sont estimées à 2188 mille dinars, soit une augmentation de 261 mille dinars par rapport à ceux de l'année 2020, et une évolution de l'ordre de 14%. Les crédits d'interventions destinés au Centre de recherche, d'études, de documentation et d'information sur la femme qualifié en tant qu'opérateur public sont de l'ordre de 580 mille dinars, 01 mille dinar pour l'Observatoire national de lutte contre la violence à l'égard des femmes et 120 mille dinars pour les services régionaux de la femme et de la famille.

- **Dépenses d'investissement** : Les crédits du programme Femme, Famille et Egalité des chances pour l'année 2021 sont estimées à 10585 mille dinars, en raison d'une baisse de 45 mille dinars par rapport aux crédits de l'année 2020, estimées à 10630 mille dinars, soit un taux de régression de 0.4%.

Graphique n° 2

Répartition du projet du budget du programme Femme, Famille et Egalité des chances au titre de l'année 2021 selon la nature de la dépense

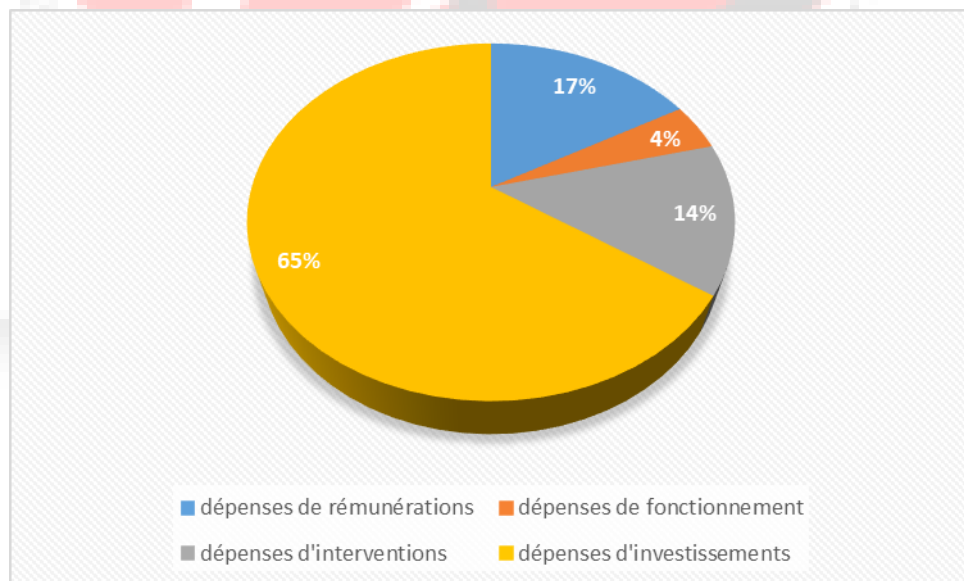


Tableau n° 8 :

**Budget du programme Femme, Famille et Egalité des chances au titre de l'année 2021
selon la destination de la dépense « selon les sous-programmes et activités »**

Libellé du sous-programme	Sous-programme	Activités	Réalizations 2019	Loi de finances 2020 (1)	Estimations 2021 (2)	Taux de croissance 2020-2021	
						Montant (1)-(2)	Taux (%) 1/(1)-(2)
Sous-programme central		Activités centrales					
Sous-programme 1	Sous-programme 1 : Pilotage du programme Femme, Famille et Egalité des chances	Activité 1 : autonomisation de la femme, égalité des chances et lutte contre la violence et la discrimination	8443	8788,65	6785 mille dinars Investissement + 110 mille dinars Fonctionnement + 1069 mille dinars Interventions 935 mille dinars Rémunération = 8899 mille dinars	110,35 mille dinars	1,25%
		Activité 2 : promotion de la famille	2367	3582 mille dinars 3080 milles dinars Investissement nt 27 mille	4190 mille dinars 3500 mille dinars Investissement nt 418 mille dinars Interventions 30 mille	608 mille dinars	14.51%

				dinars Fonctionnement 282 mille dinars Interventions 193 mille dinars Rémunération	dinars fonctionnement 242 mille dinars Rémunération		
		Activité 3 : recherches, études, documentation et information en intégrant l'approche genre	1891	2133	1523 rémunération 257+ fonctionnement 580+ interventions = 2360 mille dinars	227	9.61%
		Activité 4 : observation de lutte contre la violence	0	0	Rémunération (selon arbitrage) 250+ fonctionnement 1+ interventions 300 + investissement	0	0%

					nt		
					=		
					551 mille dinars		
	Total sous-programme 1	12701	14501,65		16000	947,35	9,3%
	Activité 5 : exécution du programme Femme, Famille et Egalité des chances	0	581,235		48mille dinars fonctionneme nt + 120 mille dinars Interventions = 168 mille dinars	- 413,235	-245%
	Total sous-programme 2	0	581,235		168	- 413,235	- 245 %
	Total	12701	15082,885		16168	1085,11 5	%6,7

* sans compter les ressources propres des établissements publics

Les crédits du programme Femme, Famille et Egalité des chances sont estimés à 16168 mille dinars pour l'année 2021, soit une augmentation de 1085 mille dinars et un taux de croissance de 6,71% par rapport à l'année 2020. Les dépenses proposées pour l'année 2021 sont réparties selon la nature de la dépense comme suit :

Dépenses de rémunération : les crédits du programme Femme, Famille et Egalité des chances pour l'année 2021 sont estimés à 2700 mille dinars pour l'année 2021 sans compter

l'Observatoire National de lutte contre la Violence (les dépenses de rémunération pour l'Observatoire sont reportées à l'arbitrage) et se répartissent comme suit :

- Le total des crédits pour l'activité 1 : Autonomisation des femmes, égalité des chances et lutte contre la violence : 935 mille dinars
- Activité 4 : Recherche, études, suivi, documentation, information et formation en adoptant l'approche genre : 1523 mille dinars.
- Total des crédits pour l'activité 2 : Promotion de la famille: 242 mille dinars

Les crédits alloués au programme Femme, Famille et Egalité des chances ont connu une évolution entre 2019 et 2020, estimée à 22,4%, passant de 2093 mille dinars en 2019 à 2700 mille dinars due à l'augmentation des salaires en application des conventions conclues entre le gouvernement et les syndicats et la programmation de renforcement des ressources humaines du programme par le biais de détachement et de mutation suite de la baisse importante des ressources humaines du programme aux niveaux central et régional depuis l'annulation de recrutement dans la fonction publique

Dépenses de fonctionnement : Les crédits du programme Femme, Famille et Egalité des chances pour l'année 2021 sont estimées à 695 mille dinars, répartis comme suit :

- Unité opérationnelle Femme : 110 mille dinars
- Unité des opérations famille : 30 mille dinars
- Unité opérationnelle Service de la femme et de la famille : 48 mille dinars
- L'opérateur public : le Centre de recherche, d'études, de documentation et d'information sur la femme qualifié : 257 mille dinars
- L'Observatoire national de lutte contre la violence à l'égard des femmes : 250 mille dinars

Le taux d'évolution des crédits de fonctionnement est estimé à 37,6% et l'augmentation est principalement due à l'inclusion de nouveaux crédits de fonctionnement pour l'observatoire national de lutte contre la violence à l'égard des femmes, estimée à 250 mille dinars et qui a été créé en vertu du décret n° 2020-126 du 5 février 2020 et ce en application de l'article n° 40 de la loi organique n°2017-58 relative à la lutte contre la violence à l'égard de la femme.

Dépenses d'interventions : Les crédits du programme Femmes, Famille et Egalité des chances sont estimés à 2188 mille dinars et répartis comme suit :

- Unité opérationnelle Femme : 1069 mille dinars
- Unité opérationnelle Famille : 418 mille dinars
- Unité opérationnelle service de la Femmes et Famille : 120 mille dinars
- L'opérateur public : le Centre de Recherche, d'Etudes, de Documentation et d'Information sur la femme : 580 mille dinars
- Unité opérationnelle : l'observatoire national pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes : 01 mille dinars

L'augmentation de 261 mille dinars pour l'année 2021 par rapport aux crédits alloués pour l'année 2020 estimés à 1927 mille dinars, soit un taux d'évolution de 11,92%. est principalement due à l'évolution des crédits destinés à l'activité n ° 01 «Autonomisation des femmes, égalité des chances et lutte contre la violence», qui a connu une évolution 631,765 mille dinars en 2019 à 1069 en 2020, soit un taux de croissance de 41%, découlant de l'accroissement des subventions accordées au profit des associations et amicales à caractère social destinées à assurer le fonctionnement de 07 centres (04 centres d'accueil des femmes victimes de violences et 03 centres de conseil et d'orientation des femmes victimes de violences). Il est à noter que 06 centres ont été créés dans le cadre du programme « Etablir l'égalité entre les femmes et les hommes » financé par l'union européenne mais leur fonctionnement est assuré depuis 2020 par le ministère. En outre, des crédits estimés à 580 mille dinars pour le Centre de recherche, d'études, de documentation et d'information sur les femmes se sont développés à un taux estimé à 17% alors que l'Observatoire national pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes a bénéficié de mille dinars.

Dépenses d'investissement : Les crédits du programme Femme, Famille et Egalité des chances pour l'année 2021 sont estimées à 10285 mille dinars, répartis comme suit :

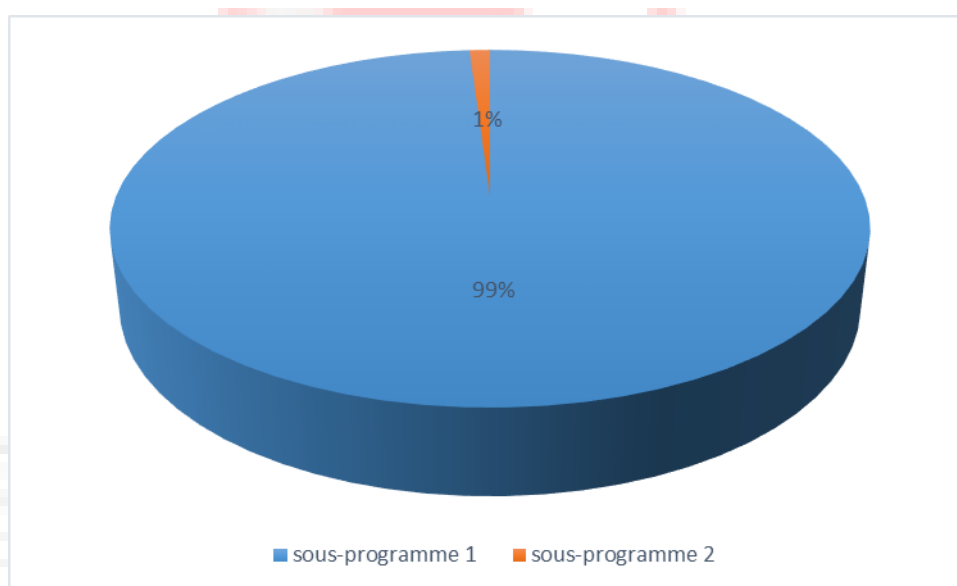
Sous-programme 1 : Pilotage du programme Femme, famille et égalité des chances : 10285 mille dinars

- Unité opérationnelle Femme : 6785 mille dinars.
- Unité opérationnelle Famille : 3500 mille dinars
- Unité opérationnelle Service de la Femme et de la Famille : 0 mille dinars
- L'unité opérationnelle : l'Observatoire national de lutte contre la violence 300 mille dinars

Les dépenses d'investissement : ont connu une baisse prévue à 345 mille dinars pour l'année 2021 par rapport aux crédits de l'année 2020, estimés à 10630 mille dinars, soit une diminution de 3,35%, Ceci est principalement dû à la baisse des crédits de paiement pour le plan national de promotion de l'initiative économique des femmes, étant donné que le ministère est en train d'évaluer le plan pour les années 2016-2020 et d'en préparer une deuxième phase de mise en œuvre pour l'inclure dans le prochain plan quinquennal 2021-2025.

Graphique n° 3

Budget du programme " Femme, Famille et Egalité des chances " selon les sous-programmes



2-3 Cadre des dépenses à moyen terme 2021-2022 du programme " Femme, Famille et Egalité des chances "

Tableau n° 9

Cadre des dépenses à moyen terme 2021-2022 du programme "Femme, Famille et Egalité des chances "

Répartition selon la nature de la dépense (crédits de paiement)

Unité: mille dinars

Libellé	Réalizations 2018	Réalisations 2019	Loi des finances 2020	Estimations		
				2021	2022	2023
Dépenses de rémunération	2106	1933	2093	2700	2700	2700

Dépenses de fonctionnement	365	365	433	695	695	695
Dépenses d'interventions	2532	1353	1927	2188	2200	2300
Dépenses d'Investissements	3480	13708	10630	10585	11514	14213
Total sans prise en compte des ressources propres des établissements	8483	17359	15083	16168	17109	19908



Programme 2 "Enfance"

- **Responsable du programme** : Chokri Maatoug, Directeur général de l'enfance depuis début septembre 2019

1. Présentation du programme et de sa stratégie

Le Programme Enfance œuvre pour assurer le développement, le bien-être et la protection des enfants, filles et garçons. Cet objectif s'inscrit dans les orientations générales afférentes à la prise en charge et le développement des conditions des enfants et ce conformément aux engagements et obligations nationaux et internationaux.

L'engagement international le plus important dans ce domaine représente l'implication de la Tunisie dans le mouvement mondial pour le développement durable et ses dix-sept objectifs, en particulier ceux liés à la protection des groupes vulnérables, à la santé, au bien-être, à la nutrition adéquate et à l'éducation de qualité pour les enfants sans discrimination. Cela s'ajoute à la signature d'un certain nombre d'engagements internationaux, dont le plus important est la Convention internationale relative aux droits de l'enfant et les protocoles facultatifs qui y sont annexés, ainsi que la Convention relative aux droits des personnes handicapées, qui vise à promouvoir, protéger et garantir et prendre en charge les personnes handicapées sur la base de l'égalité avec les autres et les faire jouir de tous les droits de l'homme et libertés fondamentales. Récemment la Tunisie a également adhéré, au cours de l'année 2019, à la convention du conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels. De ce fait, la Tunisie est considérée comme le premier pays non européen à y adhérer et se consacrer à la mise en œuvre de ses directives pour protéger les enfants de toutes les formes de menaces.

La Tunisie a renforcé son arsenal législatif dans le domaine de l'enfance en publiant le code de protection de l'enfance en 1995 et en créant la fonction de délégué à la protection de l'enfance pour renforcer les mécanismes de protection et de prévention, notamment en soutenant l'approche institutionnelle dans l'accueil des enfants en situation de vulnérabilité et de marginalisation, en les encadrant et en les accompagnant psychologiquement, socialement et

pédagogiquement ainsi qu'en œuvrant pour soutenir le rôle de la famille dans l'accompagner et le développement de ses capacités à prendre soin des enfants. Les droits de l'enfant ont également été inclus dans la Constitution de 2014 à l'article 47, qui stipule que « **La dignité, la santé, les soins, l'éducation et l'instruction constituent des droits garantis à l'enfant par son père et sa mère et par l'État. L'État doit assurer aux enfants toutes les formes de protection sans discrimination et conformément à l'intérêt supérieur de l'enfant** »

Étant donné que **l'enfance est une affaire commune** qui est traitée horizontalement entre les ministères et les structures concernés, le ministère a cherché à développer des politiques et des stratégies basées sur le principe de la participation et de l'inclusion pour les interventions et services, tout en développant des méthodes de coordination entre les différentes parties prenantes et en les rendant plus efficaces et efficientes et ce pour protéger les enfants et leur assurer un bon départ dans la vie et réduire les manifestations de menace et minimiser leur impact sur la famille et la société en général, dont les plus importantes sont:

- Mettre en place une politique publique intégrée pour la protection de l'enfance, qui vise davantage de coordination et d'unification des efforts et des ressources afin d'assurer une protection plus efficace et des interventions préventives et protectrices des enfants.
- Définir la stratégie multisectorielle pour le développement de la petite enfance et la formulation du plan procédural pour sa mise en œuvre.

La réalité de l'enfance se caractérise également par des **disparités régionales** en matière d'accès aux services et à la protection de la petite enfance, confirmées par les données statistiques suivantes :

- Le taux d'inscription dans les institutions formelles de la petite enfance s'élève à 45%.
- Le taux de scolarisation dans les institutions de la petite enfance dans les zones rurales est de 27,6% contre 62,7% dans les zones urbaines (selon l'enquête en grappes à indicateurs multiples, 2018).
- Les taux de pauvreté les plus élevés ont été enregistrés dans les régions du Nord-Ouest et du Centre-Ouest, qui s'élèvent respectivement à 25,8% et 29,3%.
- Le nombre de signalements de situations de menace a augmenté de 112% au cours de la dernière décennie.

- La plupart des cas de menace sont concentrés dans la région du grand Tunis, le centre-est et le nord-est.

- Le foyer est l'endroit le plus marquant pour les menaces, avec un taux de 54% de toutes les situations menaçantes, suivie de la rue, 21%.

- La négligence manifeste en matière d'éducation et de soins est la catégorie de menace la plus importante, avec 27,08%.

Le diagnostic de la réalité de l'enfance montre les défis suivants :

Forces	faiblesses
<p>-L'existence d'un tissu institutionnel développé et diversifié, s'occupant de la prise en charge et de la protection des enfants et fournissant des services d'animation socio-éducative. Ces institutions couvrent toutes les régions et en particulier les régions prioritaires.</p> <p>- La présence de 79 délégués à la protection de l'enfance répartis dans tous les gouvernorats, à raison de 3,29 délégués par gouvernorat et pour 40000 enfants.</p> <p>-l'Élaboration d'un ensemble de plans stratégiques dans le domaine de la petite enfance et de la protection des enfants en situation de vulnérabilité, outre le plan de développement quinquennal.</p> <p>- L'existence de programmes pour soutenir les capacités des familles à inscrire leurs enfants dans les institutions de la petite enfance et réduire les disparités régionales.</p> <p>- Le lancement de l'application du processus professionnel intégré dans le domaine de la petite enfance, qui concerne la formation de base et continue, tout en maîtrisant les références des compétences professionnelles de l'éducateur.</p> <p>- L'existence de cadres spécialisés dans le domaine de l'enfance dans toutes les institutions.</p>	<p>- L'absence de statistiques nationales précises sur les besoins de la société en matière de services de prise en charge et de protection des enfants et des groupes concernés.</p> <p>- Manque de moyens financiers.</p> <p>- L'éparpillement des interventions dans le domaine de l'enfance entre plusieurs structures.</p> <p>- Le faible contrôle sur les institutions d'enfants.</p> <p>- Le faible effectif d'inspecteurs et d'assistants, qui empêche le développement de la performance des institutions et celle des cadres.</p> <p>- Le manque de cadres spécialisés dans la protection d'enfants.</p> <p>- Le faible nombre de spécialistes psychosociaux dans les institutions, en particulier dans la prise en charge psychologiques et sociales.</p> <p>- L'absence de loi-cadre pour les institutions d'enfance.</p> <p>- Absence de suivi des situations liées au programme de placement familial.</p> <p>- Mauvaise couverture des services de la petite enfance au niveau national et ne représente</p>

	<p>que 45%</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le faible taux d'accès des enfants des services d'animation socio-éducative - L'allongement de la période de séjour dans les centres intégrés et qui va à l'encontre des tendances d'intégration et d'autonomie
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> - Développement de mécanismes de coordination et de leur efficacité. - L'existence de certains fonds étrangers des organisations internationales. - La volonté de la société civile de soutenir les programmes du ministère en matière de protection et de prise en charge de l'enfance - La contribution des réseaux sociaux à la sensibilisation aux problèmes de l'enfance et lobbying - Une tendance mondiale pour la promotion de la petite enfance - L'intérêt du secteur privé à investir dans le domaine de l'enfance et la concurrence dans le développement des services. 	<ul style="list-style-type: none"> - L'absence de mécanismes prospectifs pour suivre les phénomènes sociétaux et se préparer à y faire face. - La fluctuation du taux de participation des enfants aux institutions d'animation. - L'émergence de nouvelles formes de menace, sans préparation pour y faire face

Suite au diagnostic précédent, les axes stratégiques du programme est structuré autour de :

- **Développement et bien-être des enfants, garçons et filles**
- **La protection et la prise en charge des enfants menacés**

Le développement, le bien-être et la protection constituent l'une des priorités stratégiques les plus importantes pour l'État en matière de droit de tous les enfants sans discrimination et que l'enfance et l'investissement dans celle-ci sont à la base de toute approche visant à réaliser le progrès et le bien-être social.

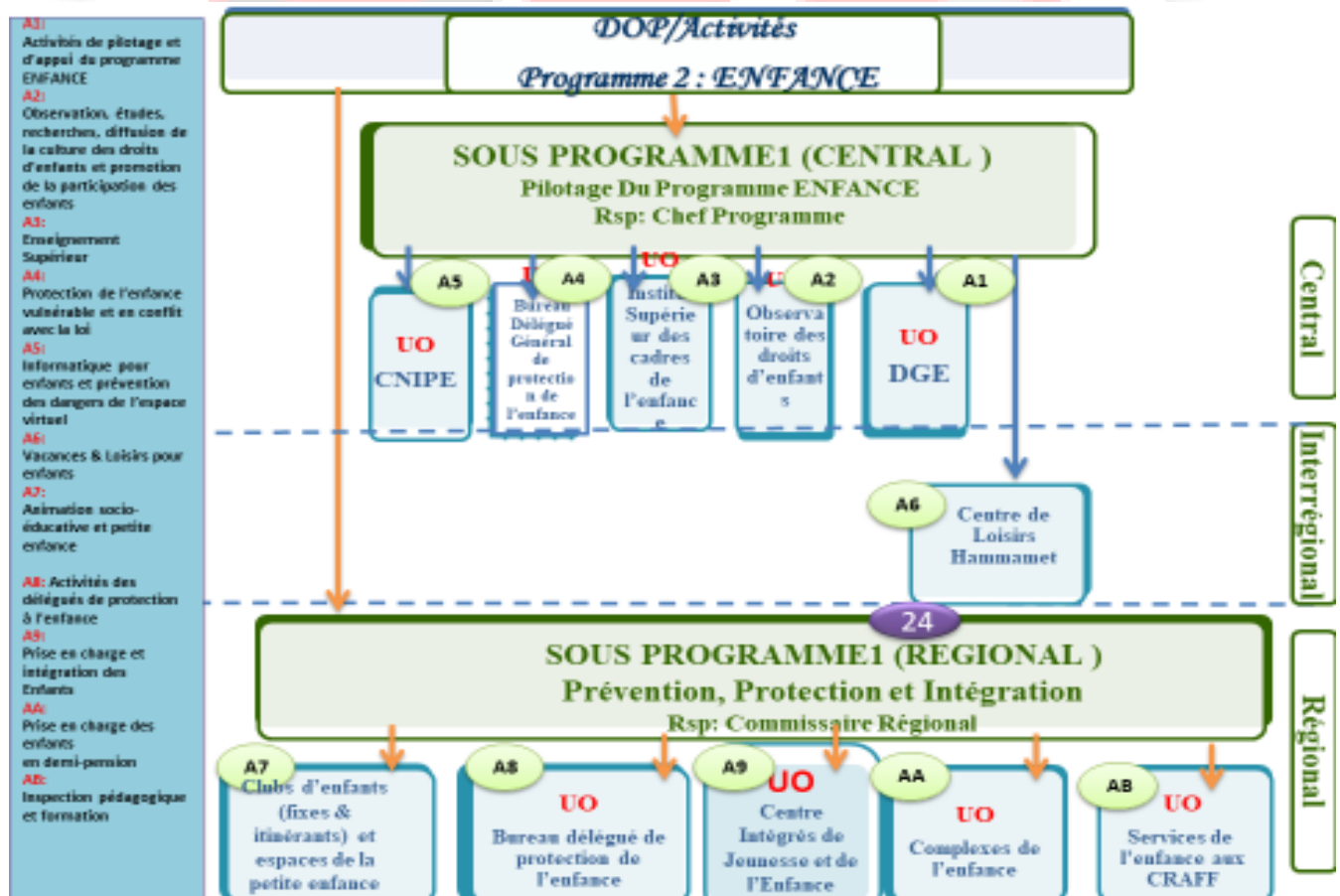
Dans ce contexte, **le programme Enfance se propose de soutenir les mécanismes qui assurent le développement, le bien-être et l'éducation de l'enfant de manière globale et équilibrée répondant aux besoins de la société actuelle et ce dans le cadre des plans d'action**

préventifs et protecteurs auxquels coopèrent tous les intervenants, et où l'enfant constitue un axe commun pour la famille.

1. Cartographie de programme

Le programme Enfance comprend :

- 26 sous-programmes répartis comme suit :
- Un sous-programme au niveau central (Pilotage du programme enfance) et regroupe 05 unités opérationnelles
- 24 sous-programme au niveau régional (Protection, prévention et intégration) et regroupe 05 unités opérationnelles au niveau régional
- Une unité opérationnelle interrégionale (Centre des vacances et loisirs à Hammamet)
- Un Opérateur public : l'association tunisienne des villages d'enfants SOS et avec qui un contrat d'objectifs a été signé pour la période 2020-2022



2- Objectifs et indicateurs de performance du programme :

Les objectifs du programme ont été formulés de manière cohérente avec les tâches et activités des services relevant du programme et en référence aux orientations stratégiques visant à éviter les carences majeures qui ont été identifiées dans le domaine de l'enfance.

Pour atteindre cette vision, le programme s'est fixé deux objectifs stratégiques à savoir :

- **Promouvoir le développement et le bien-être des enfants, filles et garçons.**
- **Promouvoir la protection des enfants, filles et garçons contre toutes les formes de menaces.**

Tableau n° 1

Résumé des objectifs et indicateurs de performance du programme

Objectifs	Indicateurs
Objectif 2.1 : Promouvoir le développement et le bien-être des enfants filles et garçons	Indicateur 2.1.1 : Taux d'accès des enfants aux institutions préscolaires
	Indicateur 2.1.2 : Taux d'évolution des enfants bénéficiant de l'animation socio-culturelle
Objectif 2.2 : Promouvoir la protection des enfants filles et garçons contre toutes formes de menace	Indicateur 2.2.1 : Taux de prise en charge des enfants menacés par rapport au total de signalements reçus par les délégués à la protection de l'enfance
	Indicateur 2.2.2 : Taux d'intégration des enfants pris en charge, filles et garçons
	Indicateur 2.2.3 : pourcentage des enfants en situation de vulnérabilité bénéficiant de prise en charge non institutionnelle

2.1 : Présentation des objectifs et des indicateurs de performance du programme :

❑ Objectif 2-1 : Promouvoir le développement et le bien-être des enfants filles et garçons:

- ❖ **Présentation de l'objectif :** la réalisation des droits de l'enfant passe nécessairement par les institutions de l'enfance et cela se traduit par la volonté d'augmenter les taux d'accès

à des services d'enfance de qualité dans le cadre de l'équivalence et de l'égalité des chances et de ne pas procéder à des discriminations entre tous les enfants dans le but de mieux protéger, éduquer, divertir et développer leurs compétences créatives et participatives.

❖ **Référence de l'objectif :**

- La Constitution (article 47), les conventions internationales et le Code de protection de l'enfance.
- La nouvelle loi organique du budget n ° 2019- 15 du 13 février 2019, notamment son article 18.
- Le conseil ministériel tenu le 1er août 2018

❖ **Justifications de l'adoption des indicateurs :**

Indicateur 2.1.1 : Taux d'accès des enfants aux institutions préscolaires :

Cet indicateur a été adopté car il permet de suivre l'ampleur de l'investissement de l'État dans l'éducation depuis les premières années et soutient le choix stratégique qui repose sur le renforcement des capacités des individus participant au développement durable des pays.

Indicateur 2.1.2 : Taux d'évolution des enfants bénéficiant de l'animation socio-culturelle :

Cet indicateur a été adopté car il nous permet de suivre l'évolution de :

- développement de l'accès aux services d'animation socio-éducative afin de consacrer le droit des filles à bénéficier de services de l'enfance et de garantir le principe de non-discrimination entre les sexes et l'égalité des chances afin de parvenir à l'égalité et au respect de soi,

- réduire les différences entre les sexes et entre les régions.

- Mettre en œuvre les dispositions de la nouvelle loi organique du budget n ° 2019-15 du 13 février 2019, en particulier son article 18

❑ **Objectif 2.2 : Promouvoir la protection des enfants filles et garçons contre toutes formes de menace :**

❖ **Présentation de l'objectif:** Le système de protection de l'enfance est basé sur la réalisation des droits des enfants sans aucune forme de discrimination et sur la mise en

place de toutes les conditions nécessaires pour accueillir les enfants menacés et sans soutien en les protégeant de toutes les formes de menace afin de réaliser leur équilibre psychologique et social et les aider à s'intégrer dans la société et leur épargner l'exclusion et la marginalisation, et ce dans le cadre d'une approche coordonnée qui soutient le rôle de la famille en lui accordant la priorité à la prise en charge de l'enfant.

❖ **Référence de l'objectif :**

- La Constitution (chapitre 47), les conventions internationales et le code de protection de l'enfance.

❖ **Justifications du choix des indicateurs :**

Indicateur 2.2.1 : Taux de prise en charge des enfants menacés par rapport au total de signalements reçus par les délégués à la protection de l'enfance :

Cet indicateur permet de mesurer le taux de prise en charge de l'ensemble de signalements reçus c'est-à-dire les dossiers ayant bénéficié de services de protection sociale sans recourir à la protection judiciaire.

Il vise également à donner de l'importance à l'étape finale de l'engagement, qui est le suivi de la situation à court, moyen et long terme.

Indicateur 2.2.2 : Taux d'intégration des enfants pris en charge, filles et garçons

Cet indicateur permet le suivi de la réalisation de l'intégration des enfants dans une famille, qu'elle soit naturelle ou alternative ou l'intégration par l'emploi ou par le mariage, afin que la personnalité de l'enfant se développe de manière saine et harmonieuse, lui permettant de se réaliser et d'atteindre son meilleur potentiel.

Indicateur 2.2.3 : pourcentage des enfants en situation de vulnérabilité bénéficiant de prise en charge non institutionnelle

Cet indicateur permet de suivre la prise en charge non institutionnelle partant du fait que la famille est l'unité de base de la société et l'environnement naturel pour la croissance et le bien-être de tous ses membres, en particulier les enfants, afin que chaque enfant puisse grandir dans une famille, qu'elle soit naturelle ou alternative, dans un environnement familial et dans une atmosphère de bonheur, d'amour et de compréhension afin que sa personnalité se développe sainement et harmonieusement, lui permettant de se réaliser et d'atteindre son meilleur potentiel.

Tableau n° 5:

Série Chronologique des indicateurs pour l'Objectif 1-2 : Promouvoir le développement et le bien-être des enfants filles et garçons

Indicateur de performance de l'objectif	Unité	Réalizations			2020	Prévisions		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023
Indicateur 2.1.1 : Taux d'accès des enfants aux institutions préscolaires	%	34	36	42	45	47	50	55
Indicateur 2.1.2 : Taux d'évolution des enfants bénéficiant de l'animation socio-culturelle	%					1	2	5

Tableau n° 6 :

Chronologie des indicateurs pour l'Objectif 2-2 : Promouvoir la protection des enfants filles et garçons contre toutes formes de menace

Indicateur de performance de l'objectif	Unité	Réalizations			2020	Prévisions		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023
Indicateur 2.2.1 : Taux de prise en charge des enfants menacés par rapport au total de signalements	%	82	78	90	93	95	98	100

reçus par les délégués à la protection de l'enfance								
Indicateur 2.2.2 : Taux d'intégration des enfants pris en charge, filles et garçons	%	6.5	9.13	18.4	10.29	11	11.5	12.5
Indicateur 2.2.3 : pourcentage des enfants en situation de vulnérabilité bénéficiant de prise en charge non institutionnelle	%	58	53	55	71	72	73	74

2.3 Présentation des activités du programme :

Tableau n° 7 :

Présentation des activités et des interventions du programme Enfance

Programme	Objectifs	Indicateurs	Valeur cible en 2021	Interventions	Activités	Crédits prévus
Enfance	Objectif 2.1 : Promouvoir le développement et le bien-être des enfants filles et garçons	Indicateur 2.1.1 : Taux d'accès des enfants aux institutions préscolaires	47		<ul style="list-style-type: none"> Programme de promotion de la petite enfance: Poursuite de la mise en œuvre du programme dans tous les gouvernorats, au bénéfice de 	4.5 millions de dinars (engagement)

					<p>10000 enfants, et augmentation de la subvention mensuelle pour un enfant de 25 dinars par mois à 50 dinars par mois</p> <ul style="list-style-type: none"> • Programme de réhabilitation des jardins d'enfants municipaux : • Programme d'espaces pour la petite enfance: soutenir ces établissements avec des cadres éducatifs 	<p>2 millions de dinars (engagement)</p>
		Indicateur 2.1.2 : Taux d'évolution des enfants bénéficiant de l'animation socio-culturelle			<p>Budgétisation d'aménagement des clubs enfants</p> <p>Budgétisation de l'acquisition et d'équipement de 4 clubs enfants mobiles</p> <p>- Acquisition d'un bus pour l'informatique destiné à l'enfant</p>	<p>3 millions de dinars (engagement)</p> <p>600 mille dinars (engagement)</p> <p>300 mille dinars (engagement)</p>
	Objectif 2.2 : Promouvoir la	Indicateur		Révision de l'organigramme	<ul style="list-style-type: none"> • Équipement des bureaux des 	<p>200 mille dinars</p>

protection des enfants filles et garçons contre toutes formes de menace	2.2.1 : Taux de prise en charge des enfants menacés par rapport au total de signalements reçus par les délégués à la protection de l'enfance		des délégués à la protection de l'enfance	délégués à la protection de l'enfance <ul style="list-style-type: none"> • Allocation de 15 milles dinars de crédits de fonctionnement pour chaque bureau de délégué à la protection de l'enfance • La budgétisation de crédits d'intervention de 2 mille dinars pour chaque bureau de délégué à la protection de l'enfance 	(engagement) & 200 mille dinars (paiement) 360 mille dinars 48 mille dinars
	Indicateur 2.2.2 : Taux d'intégration des enfants pris en charge, filles et garçons	11	- La mise à jour des enquêtes sociales. - La réalisation du projet de vie pour chaque enfant. - Préparer l'enfant à l'intégration	<ul style="list-style-type: none"> • Préparer un projet de vie pour chaque enfant depuis son admission à l'institution • Suivre l'avancement de la mise en œuvre du projet de vie de l'enfant • Préparer l'enfant à l'inclusion 	
	Indicateur 2.2.3 :	72	Permettre aux enfants de bénéficier du	Réalisation du rapport annuel de placement	585 mille dinars

		pourcentage des enfants en situation de vulnérabilité bénéficiant de prise en charge non institutionnelle		programme de placement familial avec une subvention estimée à 200 dinars par enfant. Intégration des enfants dans leur famille, ou par l'emploi ou par le mariage	familial pour l'année 2020. Visites de suivi aux enfants et à leurs familles.	le montant total de la subvention octroyée est inscrit dans les budgets des centres intégrés
--	--	---	--	--	--	--

3. Crédits du programme Pilotage et appui

3.1. Budget du programme

Les dépenses du programme enfance s'élèvent à 142456 mille dinars réparties comme suit :

Tableau n° 7 :

Evolution des crédits du programme "Enfance" selon la nature de dépenses (crédits de paiement)

Unité: mille dinars

Dépenses	Réalizations 2019	Loi de finances 2020 (1)	prévisions 2021	Taux de croissance 2020-2021	
				Montant (1)-(2)	Taux(%) 1/(1)-(2)
Dépenses de rémunérations	96518	110000	109956	-44	-0,04%
Dépenses de fonctionnement	2320	4656	5200	544	11,68%
Dépenses d'interventions	3052	7268	14300	7032	96,75%
Dépenses d'investissements	15523	18090	13000	-5090	-28,14%
Dépenses des opérations financières					
Reste des Dépenses					
Total	117413	140014	142456	2442	1,74%

* sans compter les ressources propres des établissements publics

Diagramme n° 2

Répartition des crédits du programme "Enfance" selon la nature de la dépense

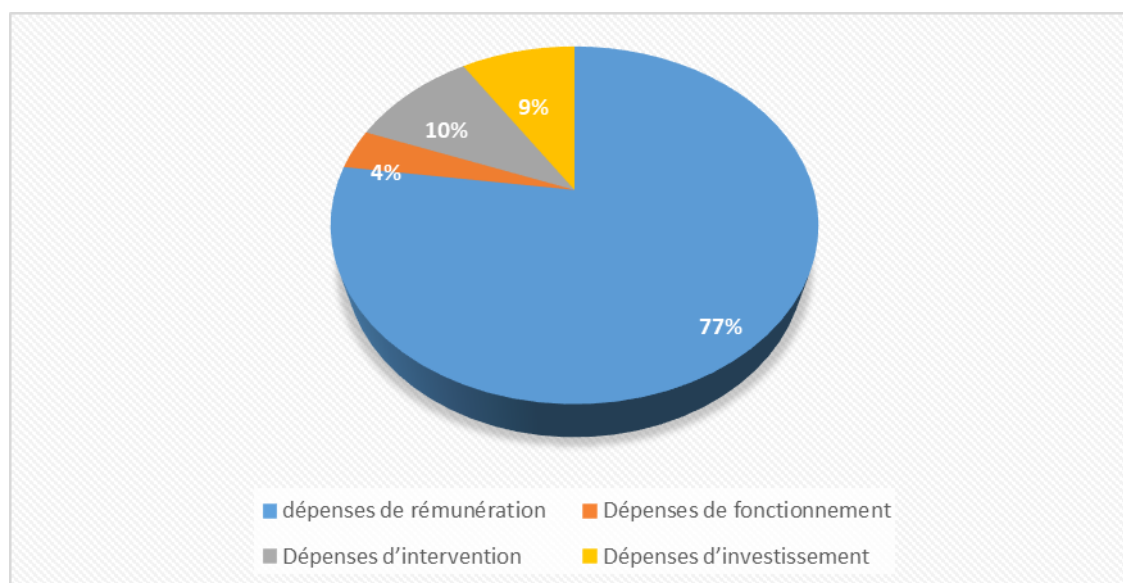


Tableau n° 8 :

Budget du programme "Enfance" selon la destination de la dépense « selon les sous-programmes et les activités »

Libellé du sous-programme	Activités	Réalizations 2019	Loi de finances 2020 (1)	Estimations 2021 (2)	Taux de croissance 2020-2021	
					Montant (1)-(2)	Taux(%) 1/(1)-(2)
Sous-programme central	Activités centrales					
Sous-programme 1	Activité 1 : activités de pilotage du programme enfance,	101924	128117	125007,2	- 3109,8	-2%
	Activité 2 : Observation, études, recherches, diffusion de la culture des droits d'enfants et promotion de la	195	205	292	87	42%

	participation des enfants					
	Activité 3 : Enseignement Supérieur	249	567	787	220	39%
	Activité 4 : Protection de l'enfance vulnérable et en conflit avec la loi	0	332	252	-80	-24%
	Activité 5 : Informatique pour enfants et prévention des dangers de l'espace virtuel	155	168	1214	1046	623%
	Activité 6 : Vacances & Loisirs pour enfants	30	80	386	306	383%
Total des activités		102553	129469	127938,2	-1530,8	-1%
Sous-programme régional	Activités régionales					
	Activité 7 : Animation socio-éducative et petite enfance		590	1185,5	595,5	101%
	Activité 8 : Activités des délégués de protection à l'enfance	1817	276	408	132	48%
	Activité 9 : Prise en charge et intégration		5784	5270,8	-513,2	-9%

	des Enfants					
	Activité A : Prise en charge des enfants en demi- pension		695	988,8	293,8	42%
	Activité B : Inspection pédagogique et formation	3054	3200	6664,7	3464,7	108%
Total des activités		4871	10545	14517,8	3972,8	38%
	Total	107424	140014	142456	2442	2%

* sans compter les ressources propres des établissements publics

Dépenses de rémunération :

Les dépenses de rémunération pour l'année 2021 ont connu une baisse de 0,04% par rapport à l'année 2020 malgré les pressions exercées sur la partie rémunération, qui sera principalement consacré à :

- ✚ Couvrir l'augmentation de salaire, d'échelonnement et des promotions pour divers corps
- ✚ Augmenter des charges patronales au titre de la retraite
- ✚ Couvrir les postes fonctionnels vacants aux niveaux régional et central
- ✚ Rationaliser l'attribution des primes de rendement et des heures supplémentaires, et les corréler efficacement à la performance
- ✚ Réaffecter les ressources humaines en cadres éducatifs et optimiser leur distribution aux institutions d'enfance en vue de la bonne gestion des institutions d'une part, et ouvrir des institutions prêtes et closes.
- ✚ Couvrir l'augmentation de la prime de fourniture pédagogique destinée au corps d'animation socio-éducative jusqu'à 75% du salaire mensuel brut
- ✚ Couvrir le pourcentage de nouveaux recrutements (24 cadres pédagogiques) au profit du programme enfance
- ✚ Couvrir les dépenses de promotions (1109 agents), de promotion et d'augmentation
- ✚ Couvrir les dépenses de promotion et d'échelonnement au profit de 93 agents nantis de fonctions spécifiques (assistants pédagogiques et inspecteurs de la jeunesse et d'enfance).

Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement de l'année 2021 ont connu une évolution sensible, estimée à 11,6%, malgré la tendance à la rationalisation de la consommation, principalement en vue de :

- ✚ Allouer des fonds pour assurer le respect du protocole de santé alloué aux institutions de l'enfance pour faire face à la pandémie Coronairus en fournissant du matériel de nettoyage et de désinfection, d'autant plus que le budget 2020 n'a pas pris en compte cette pandémie et les dépenses supplémentaires importantes dans le domaine de la prévention et de la protection qui en découlaient.
- ✚ Couvrir l'augmentation de la subvention kilométrique pour soutenir le développement du nombre de visites d'inspection et des processus éducatifs afin de répondre aux exigences de travail sur le terrain des cadres d'inspection et de l'orientation pédagogique dans le domaine du suivi, de l'évaluation et de l'assurance qualité, compte tenu de la dispersion géographique des institutions de l'enfance et de l'augmentation des problématiques qui y sont liés afin que les cadres d'inspection puissent limiter la propagation des institutions informelles et soutenir l'effort de l'État pour la protection des enfants en les inscrivant dans des institutions formelles surveillées et respectent toutes les conditions de sécurité et de prévention.
- ✚ L'obsolescence du parc de transport mis à la disposition des institutions de l'enfance, en particulier pour les centres intégrés pour la jeunesse et l'enfance.
- ✚ Augmenter les dépenses de l'unité opérationnelle relative au bureaux des délégués à protection de l'enfance afin que toutes les dépenses de cette unité soient prises en charge (au cours de l'année 2020, une partie des dépenses du bureau a été prise en charge par le programme Pilotage et appui faute de financement). Sachant que L'UNICEF a également ne soutient plus le financement de nombreuses dépenses engagées par le délégué général à la protection de l'enfance.

Dépenses d'interventions

Un crédit s'élevant à 14300 mille dinars a été proposé en 2021, soit une augmentation de 96,75% par rapport à l'année 2020, due principalement à :

- ✚ Transfert des dépenses de nutrition des dépenses courantes aux dépenses d'intervention.
- ✚ Augmentation des critères d'évaluation des coûts directs aux enfants, et il est prévu de voir son impact direct sur la qualité des services fournis par les institutions de l'enfance

et relatifs aux services de prise en charge, d'animation socio-éducative et aux services de la petite enfance.

- ✚ Augmenter la subvention accordée à l'Association Tunisienne des Villages d'Enfants (SOS) de 2605 mille dinars à 2870 mille dinars afin de continuer à s'engager auprès des enfants bénéficiant du programme de placement familial dans Villages d'Enfants SOS, après que l'organisation mère a abandonné le financement de SOS tunisien.

Dépenses d'investissement

Projets en cours

- ✚ Programme de promotion de la petite enfance : une subvention de 50 dinars sera accordée au titre de frais d'inscription des enfants de familles nécessiteuses à la maternelle.
- ✚ Dans le domaine de la maintenance des infrastructures des institutions d'enfance, il est recommandé de faire accélérer les travaux de maintenance et de restauration des institutions, étant donné l'obsolescence de leurs infrastructures et qui menacent parfois la sécurité des enfants. À cette fin, des fonds sont alloués pour mener des expertises techniques nécessaires pour déterminer l'ensemble des interventions et leur coût,
- ✚ En ce qui concerne la création d'institutions d'enfance, aucune budgétisation de nouveaux établissements n'a eu lieu faute de ressources humaines nécessaires pour les exploiter, tandis que pour les projets en cours, il est mis en œuvre l'achèvement des deuxièmes tranches d'un certain nombre de projets dont le coût dépassait le coût initialement estimé.
- ✚ En ce qui concerne les équipements, les travaux visent à les moderniser et à doter les institutions d'équipements modernes et fonctionnels qui les aident à développer et à améliorer les services, d'autant plus que les équipements actuels souffrent d'obsolescence et de manque de fonctionnalité, et de non attractivité.
- ✚ Poursuite de la mise en œuvre du programme d'accompagnement éducatif qui s'inscrit dans le cadre des orientations générales du document de la politique publique intégrée pour la protection des enfants et vise principalement à mettre en place un système d'investigation et d'intervention au profit des cas en situation de vulnérabilité. Lequel système devrait être adéquat et accessible à tous les enfants et leur permettant de recevoir un soutien éducatif, social et psychologique les aidant à surmonter les difficultés et à s'intégrer dans la société.

Nouveaux projets

- ✚ Création d'un club mobile pilote au profit du Centre National de l'informatique pour l'enfant : il s'agit d'acquérir et d'équiper un bus pour un coût estimé à 300 mille dinars (crédits d'engagement) et ce dans le cadre du rapprochement des services d'informatique et technologiques des enfants vivants dans des zones densément peuplées et prioritaires,
- ✚ Soutenir les clubs mobiles et augmenter leur nombre afin de rapprocher les services de divertissement, d'animation socio-éducative et de protection au profit des enfants et des parents, en particulier dans les gouvernorats géographiquement étendus et qui ne disposent pas de suffisamment d'institutions. Il s'agit d'acquérir et d'équiper 4 clubs enfants mobiles qui seront attribués aux gouvernorats de Béja, Jendouba, Sfax et Tataouine.
- ✚ Aménagement des institutions d'enfance et acquisition de leur matériel et le démarrage d'études au titre d'aménagement.
- ✚ Achat de deux voitures, l'une au profit du Centre intégré de la jeunesse et de l'enfance de Haffouz, et l'autre au profit du représentant de la protection de l'enfance de Kébili, pour un coût estimé à 100 mille dinars.
- ✚ Acquisition et suivi du GPS pour le suivi des déplacements de clubs mobiles pour enfants, pour un estimé à coût de 80 mille dinars.
- ✚ Poursuite des travaux de préparation, d'agrandissement et d'équipement du centre de vacances et de loisirs pour enfants pour un coût estimé à 950 mille dinars, dont 200 mille dinars sont alloués à l'acquisition d'équipement.
- ✚ Réhabilitation des jardins d'enfants municipaux pour un coût de 2 millions de dinars (crédits d'engagement).
- ✚ Équipement centre de vacances et de loisir pour enfants à Zarzis pour 1 million de dinars, qui devrait être achevé en 2021.
- ✚ Équipement des bureaux des délégués à la protection de l'enfance pour un coût estimé à 200 mille dinars.
- ✚ Acquisition de matériel de surveillance pour sécuriser les institutions pour enfants, pour un coût estimé à 300 mille dinars.

2.6 - Cadre de dépenses à moyen terme 2020-2022 pour le programme Enfance :

Au cours de l'année 2021 et à l'instar des années précédentes, la nomenclature budgétaire a conservé la même configuration de répartition des crédits entre les parties. A ce titre, les dépenses de rémunération représentent 77% du total des crédits alloués au programme Enfance, 4%, pour le fonctionnement contre 10% pour les dépenses d'intervention et les dépenses d'investissement représentent 9% du budget du programme.

Il est à noter qu'au cours de l'année 2021, les dépenses de nutrition ont été transférées des dépenses de fonctionnement vers les dépenses d'intervention, et que les critères d'évaluation des dépenses directes pour les enfants ont été révisés. D'où une répercussion significative sur les dépenses d'intervention, qui ont augmenté de 96,75% par rapport à l'année 2020 et il est attendu de ressentir leur impact direct sur la qualité des services fournis par les institutions d'enfance concernés principalement par les services de prise en charge, d'animation socio-éducative et les services de la petite enfance.

Pour atteindre les objectifs, de nombreux projets et activités ont été programmés pour atteindre les cibles des indicateurs :

↪ Concernant Indicateur 2.1.1 : Taux d'accès des enfants aux institutions préscolaires, il est question de :

* Soutenir les espaces de la petite enfance avec des cadres pédagogiques parmi les recrutements programmés.

* Poursuivre le programme de développement de la petite enfance en allouant un crédit d'engagement de 4500 mille dinars pour l'année 2021.

* Continuer à soutenir le programme de relance des jardins d'enfants municipaux en allouant 2 millions de dinars dans le budget 2021.

* Adopter des guides relatifs aux référentiels de normes de qualité et les diffuser à toutes les institutions de la petite enfance.

↪ Concernant Indicateur 2.1.2 : Taux d'évolution des enfants bénéficiant de l'animation socio-culturelle, et pour atteindre un taux de 1%, il a été programmé :

* Programmation des aménagements de clubs enfants au coût de 3 millions de dinars à titre d'engagement dans le budget 2021.

* Programmation d'acquisition d'équipement de 4 clubs mobiles pour enfants, au coût de 600 mille dinars, dans le cadre du budget 2021.

↗ Pour Indicateur 2.2.1 : Taux de prise en charge des enfants menacés par rapport au total de signalements reçus par les délégués à la protection de l'enfance, des travaux seront menés pour :

* Soutenir les moyens logistiques destinés au corps des délégués à la protection de l'enfance aux niveaux régional et central, et ce à raison de 15 mille dinars pour chaque bureau de représentation de la protection de l'enfance consacrés aux dépenses de fonctionnement et 2 mille dinars en termes de dépenses d'interventions. En outre, 200 mille dinars ont été alloués pour équiper les bureaux des délégués à la protection de l'enfance.

↗ Concernant Indicateur 2.2.2 : Taux d'intégration des enfants pris en charge, filles et garçons, il est question de :

- Préparer un projet de vie pour chaque enfant depuis son admission à l'institution
- suivre de l'évolution de la mise en œuvre du projet de vie de l'enfant
- préparer l'intégration de l'enfant

↗ Quant à Indicateur 2.2.3 : pourcentage des enfants en situation de vulnérabilité bénéficiant de prise en charge non institutionnelle, des travaux sont effectués pour :

- Poursuivre l'octroi d'une bourse à l'enfant.
- Intégrer l'enfant dans sa famille, par l'emploi ou par le mariage

Tableau n° 09
Cadre des dépenses à moyen terme 2021-2023 du programme "Enfance"
Répartition selon la nature de la dépense (crédits de paiement)

Unité : mille dinars

Dépenses	Réalisations 2018	Réalisations 2019	L.F 2020	Prévisions 2021	Prévisions 2022	Prévisions 2023
Dépenses de rémunération	87842	96518	110000	109956	111356	112234
Dépenses de	2198	2320	4656	5200	7161	8161

fonctionnement						
Dépenses d'Intervention	1562	3052	7268	14300	11107	11780
Dépenses d'Investissement	15822	15523	18090	13000	16110	17350
Total sans prise en compte des ressources des établissements publics	107424	117413	140014	142456	145734	149525



Programme 3 "Séniors"

- Présentation du chef du programme : Mme Imen Bencheikh à partir de 02 janvier 2019

1. Présentation du programme et sa stratégie

La société tunisienne assiste au changement de la pyramide d'âge de sa population, qui se traduit par l'augmentation du nombre de personnes âgées, et qui représente, en 2019, environ 12,5% de la population totale. Les projections statistiques démographiques prévoient que ce pourcentage continuera d'augmenter dans les années à venir, de sorte que le groupe des personnes âgées atteindra environ 17,7% en 2029. Les données statistiques indiquent également que le nombre de femmes dépasse celui des hommes et que l'écart entre les sexes devrait se creuser dans les années à venir, ce qui posera de nouveaux défis au niveau de la sensibilisation, des soins et de l'inclusion pour ce groupe de cette tranche d'âge.

malgré le succès de la politique sociale dans divers secteurs vitaux, des nouveaux défis sont affrontés en vue de soutenir les investissements pour ce segment démographique et son intégration active et fructueuse dans le processus de développement durable 2030 en tenant en compte les dimensions sociale, économique et environnementale, et ce dans le cadre de la vision prospective de la stratégie arabe pour les personnes âgées 2019-2029, qui consacre le droit des personnes âgées au bien-être et à la participation efficacement sans exclusion ou ni discrimination.

Ces défis et priorités internationaux et inter-régionaux qui visent à assurer une qualité de vie décente et durable pour les personnes âgées correspondent à la garantie de soutenir, au niveau national, des opportunités renforçant ce processus dont notamment :

- La présence d'un capital humain mature représenté par les compétences et les expériences des retraités et des personnes âgées, considéré comme l'un des atouts du développement.

- Un système législatif avancé qui offre la possibilité de préparer des programmes et des projets spécifiques et ciblés (Loi organique n ° 10 relative à la création du programme du socle social et à la publication de la loi sur l'économie sociale et solidaire ...).

- La transition d'une approche protectrice traitant les problèmes des personnes âgées à une approche fondée sur les droits de l'homme.

- Un réseau associatif évolué et orienté vers la création de consortiums inter-régionaux pour les personnes âgées.

- Une adhésion politique poussant vers la promotion des personnes âgées

Cette abondance d'opportunités pour améliorer les conditions de vie des personnes âgées n'obscurcit pas les obstacles structurels et organisationnels et la rareté des ressources financières liées à la mise en œuvre des programmes et services destinés à cette tranche d'âge, parmi lesquels figurent notamment :

- La régression de la contribution de la société civile au budget de gestion et de fonctionnement des institutions d'accueil des personnes âgées.

- La réponse limitée des structures, institutions et établissements publics pour la création d'une base de données sur les compétences des retraités afin de les inciter à s'inscrire au registre des compétences.

- Manque de ressources humaines encadrant le secteur des personnes âgées au niveau régional et au niveau des institutions d'accueil (une pénurie significative de certaines spécialités).

- Mauvaise coordination entre les différents acteurs impliqués dans le secteur des personnes âgées, ce qui segmente les dossiers et affecte l'efficacité de l'intervention.

- L'absence de textes législatifs et réglementaires relatifs à certains services et professions destinés aux personnes âgées (réglementant la création et le fonctionnement des clubs de jour et des sociétés de services, un statut pour les auxiliaires de vie ...).

Malgré ces difficultés qui empêchent la réalisation des objectifs escomptés du programme seniors dont l'objectif est de consacrer le bien-être des personnes âgées dans leur milieu naturel ou dans les établissements d'accueil, l'exploitation optimale dans leurs compétences et expériences pour assurer leur participation active à la vie publique et au

processus de développement du pays, une vision holistique intégrée adhérente au principe de l'égalité globale et de l'égalité des chances et ce en :

- Offrant aux personnes âgées des services de prévention et de protection sociales et juridiques afin de leur garantir des conditions de vie décentes.
- Fixation des personnes âgées dans leur milieu naturel et dans leur milieu familial, afin de préserver leur équilibre psychologique et soutien des liens sociaux.
- Amélioration des services sociaux et de santé et leur adaptation aux besoins spécifiques des personnes âgées.
- Valorisation de leur expertise pour assurer leur participation effective à la société.
- Développement des cadres juridiques relatifs au secteur des personnes âgées, et leur adaptation à l'évolution de leurs besoins.

Afin d'atteindre ses objectifs stratégiques, les responsables des unités opérationnelles du programme Séniors cherchent à poursuivre la mise en œuvre des différents projets élaborés dans le cadre du plan de développement 2016-2020 en adaptant les interventions et en les évaluant à la lumière des réalisations 2019-2020 afin d'encadrer efficacement les personnes âgées, que ce soit dans leur milieu naturel ou en établissement d'accueil, en tenant compte les mesures exceptionnelles qui ont été prises pour faire face au Coronavirus, en plus de la mise en place d'un programme de prévision de l'horizon 2021-2023, dans le cadre d'un budget qui prend en compte l'égalité et la réalisation de l'égalité des chances entre les femmes et les hommes et en général entre tous les membres de la société sans discrimination afin d'assurer un développement global et équitable conforme aux objectifs de développement durable et engagements internationaux.

Dans ce processus, l'accent a été mis sur le modèle des droits de l'homme pour prôner la préparation de politiques et la mise en œuvre de programmes visant à permettre aux personnes âgées de passer une vieillesse sûre et active, en renforçant les textes juridiques et législatives pour soutenir les droits économiques, sociaux et culturels de cette tranche d'âge. Depuis début 2017, le ministère de la femme, de la famille et des Séniors travaille dans le cadre d'un comité national composé de représentants de diverses structures et institutions gouvernementales et d'autres composantes de la société civile, pour préparer un projet du code des Séniors, qui est le premier code au monde concerné par cette catégorie. Depuis juin 2020, un comité de réflexion a été mis en place pour revoir la législation et préparer une

stratégie nationale 2021-2025 pour développer le secteur des personnes âgées dans ses différentes dimensions sociale, sanitaire, juridique et institutionnelle.

Dans le même sens, le ministère s'emploie à revoir et à modifier les mécanismes et programmes d'intégration qui facilitent la participation des séniors à la vie publique. Des travaux sont actuellement en cours pour réutiliser le registre national des compétences des personnes âgées et retraitées créé depuis 2003 en invitant toutes les unités opérationnelles du programme Séniors à organiser des colloques régionaux et des journées d'étude pour préparer une banque de compétences et d'expériences au niveau de chaque gouvernorat. En outre, le plan national de préparation à la retraite et au vieillissement actif, vise à assurer un passage progressif de la vie professionnelle à la retraite et un vieillissement actif et de protéger les personnes âgées des dangers de l'isolement social et de ses effets négatifs.

L'État s'emploie également à tirer parti du vieillissement et à en faire une "opportunité d'investissement" en soutenant l'attraction des investissements nationaux et étrangers dans le secteur des personnes âgées, en ouvrant la voie à des entrepreneurs privés pour créer des institutions privées et des sociétés de services pour fournir des services médicaux, paramédicaux et sociaux aux personnes âgées à domicile, où faire bénéficier les entrepreneurs dans ce domaine des privilèges du Code d'investissement en plus de l'effort continu du ministère pour réglementer le secteur en examinant le cahier des charges des conditions de création et de fonctionnement des établissements d'accueil des personnes âgées conformément aux normes internationales, et en commençant à préparer un cahier des charges des conditions relatifs à la création de clubs de jour pour les personnes âgées.

Cartographie de programme séniors

Le programme Séniors comprend :

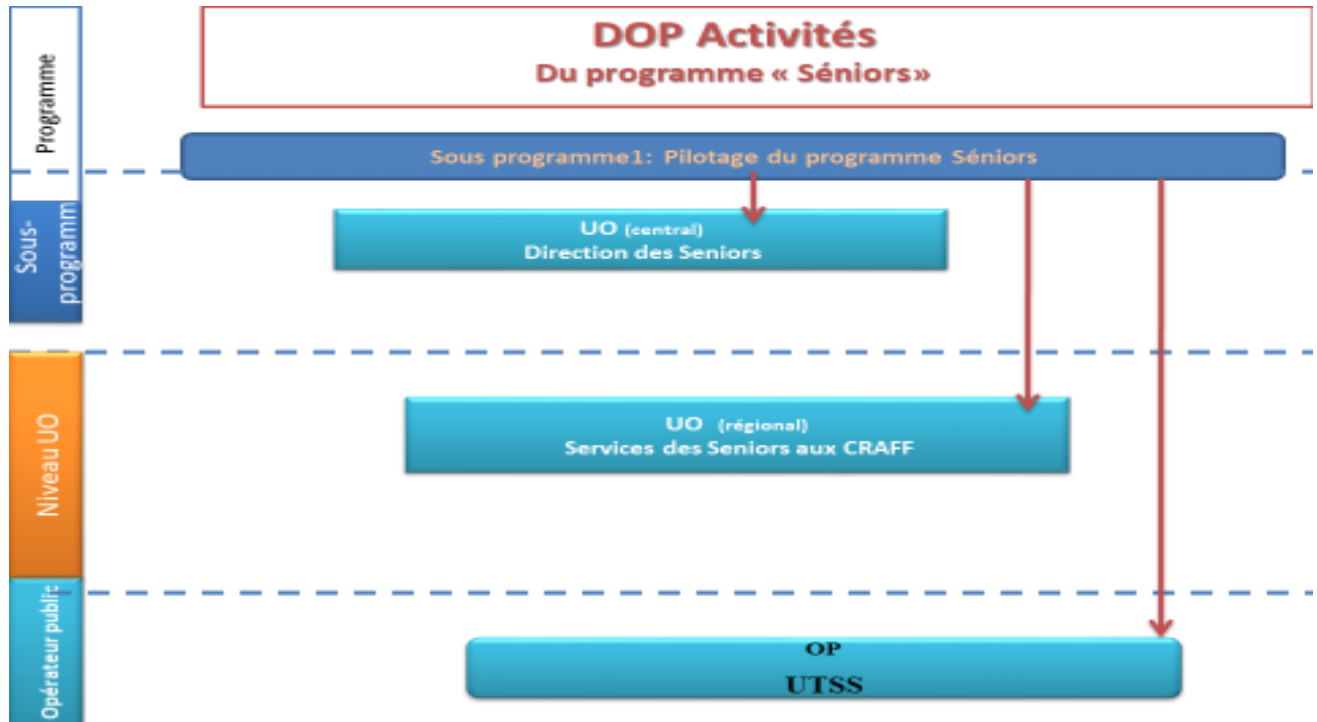
- Un Sous-programme unique qui est « Pilotage du programme Séniors » (prévention, protection, intégration et participation)

Et qui est décliné en

- Unité opérationnelle au niveau central : il s'agit de la direction des personnes âgées
- 24 Unités opérationnelles au niveau régional : il s'agit des services des personnes âgées aux commissariats régionaux des affaires de la femme et de la famille

- En plus d'un Opérateur public unique qui est l'Union tunisienne de solidarité Sociale (UTSS)

Des contrats d'objectifs ont été conclus avec les associations TAMMS et AFTURD



Priorités stratégiques du programme Séniors pour l'année 2021 :

En application des principes généraux contenus dans la Constitution tunisienne et dans le traité social, qui garantissent les droits sociaux, sanitaires et économiques de tous les segments de la société, et afin d'assurer une vie décente aux personnes âgées d'une manière qui préserve leur dignité et leur statut au sein de la famille et de la société, les priorités fixées pour la phase suivante visent à améliorer les conditions de vie des personnes âgées en général et à atteindre un stade de vieillesse sans complications sanitaires, en plus de contribuer à la fourniture des causes des composantes du bien-être dans ses différentes dimensions en œuvrant à :

- **L'approbation de la Stratégie nationale pour les personnes âgées et la préparation de son programme exécutif**, car cette stratégie s'inscrit dans le cadre de l'élaboration d'une vision intégrée pour l'avancement de la situation des personnes âgées. Au cours de cette année, une stratégie nationale spécifique fondée sur l'approche des droits de l'Homme et conforme aux principes des Nations Unies

relatifs aux personnes âgées (1991) et le plan d'action international de Madrid sur le vieillissement 2002, participant au processus de réalisation des objectifs et cibles du développement durable 2030 et ceux de la stratégie arabe pour les personnes âgées (2019-2029) et dont le programme de mise en œuvre est en cours de préparation.

- **Préparer le projet du code des Seniors**, qui est basé sur une approche des droits de l'Homme, et vise à protéger les personnes âgées de la pauvreté et de la marginalisation sociale, la mise en place des politiques et programmes de développement, ainsi qu'à investir dans leurs expériences et compétences et à les employer au service du développement en plus de les protéger de l'exploitation, de la négligence, des abus et de la violence.
- **Soutenir et encourager l'investissement dans le secteur des personnes âgées** en préparant un cahier des charges concernant les conditions de création et de fonctionnement des institutions hospitalières pour personnes âgées, basée sur des normes internationales de qualité pour les services de soins institutionnels, qui contribuera au développement des services de prise en charge des personnes âgées.
- **Institutionnaliser les clubs de jour pour les personnes âgées** en encourageant le partenariat entre les secteurs public et privé et en encourageant l'initiative privée en préparant un cahier des charges concernant les conditions de création de clubs de jour pour les personnes âgées, en organisant leurs activités et les conditions de leur création, et en ouvrant la voie aux entrepreneurs privés pour créer de tels espaces de divertissement et de services pour les personnes âgées d'une manière qui contribue à la mobilité économique et à la promotion de l'investissement national et international.
- **Réexaminer le cahier des charges fixant les conditions de création et de fonctionnement des établissements d'accueil des personnes âgées** en modifiant et en établissant des chapitres juridiques qui imposent des normes internationales de qualité afin d'offrir de bonnes conditions d'hébergement aux résidents des établissements publics et privés de soins aux personnes âgées et de stimuler les investissements dans ce domaine.

Les orientations stratégiques du secteur pour les années 2021-2023 :

Dans le cadre de l'adoption d'une approche de réforme multidimensionnelle afin d'atteindre les objectifs et les cibles du développement durable 2030, et afin que les personnes âgées

suivent le rythme du processus de développement, le ministère travaillera dans les années à venir en coordination et en partenariat avec les différents acteurs de terrain pour atteindre les objectifs suivants :

- Renforcer la coopération avec les organismes de droits de l'Homme dans le domaine du suivi des institutions d'accueil des personnes âgées.

- Préparer un guide de prise en charge des personnes âgées victimes de violence.

- généraliser la mise en application des contrats de performance avec les associations bénéficiant de financements publics.

- Améliorer la qualité des services sociaux et de santé pour les personnes âgées dans les établissements d'accueil.

- Soutenir le bénévolat pour permettre la valorisation des compétences des retraités et investir leurs expériences.

- Établir un plan de communication pour le secteur des personnes âgées afin de consolider la culture des droits et de la sensibilisation des personnes âgées, et renforcer l'interdépendance des générations à la lumière du changement de valeur qui se produit et attendu au sein de la famille et de la société.

- Légiférer et développer les services de proximité et des services d'hospitalisation à domicile.

- Publier les textes réglementaires applicatifs du code.

- mettre en œuvre la fonction de délégué à la protection des personnes âgées.

- Diffuser la culture des droits des personnes âgées et prévenir l'exclusion sociale et économique en raison de l'âge.

- Réduire la fracture du genre entre les personnes âgées et soutenir la participation de la femme âgée à la gestion des affaires publiques.

- Adopter une approche d'autonomisation des groupes vulnérables de personnes âgées aux niveaux économique, social et politique.

- Soutenir l'intégration des migrants âgés de retour au pays.

- Autonomiser économiquement et socialement les personnes âgées en investissant dans les différents mécanismes disponibles, parmi lesquels les mécanismes de l'économie sociale et solidaire.

- Rechercher les opportunités de partenariat avec diverses composantes de la société civile afin d'utiliser la technologie numérique au service des personnes âgées en général et d'améliorer la qualité des services de soins à domicile.

2-Objectifs et indicateurs de performance du programme Séniors

2-1 Présentation des Objectifs et indicateurs de performance du programme

Partant des priorités fixées pour ce programme et de la stratégie adoptée dans ce domaine, les objectifs du programme reposent principalement sur deux axes stratégiques, à savoir **la protection des personnes âgées et leur prise en charge d'une part et leur intégration dans la vie publique et l'investissement dans leurs compétences d'autre part**. Les objectifs stratégiques du programme s'inscrivent en trois objectifs principaux :

- + Assurer des conditions de vie adéquates aux personnes âgées.**
- + Protéger les femmes et les hommes âgés de toutes les formes de violence et de maltraitance**
- + Soutenir l'intégration des séniors dans la vie économique, sociale et culturelle.**

Objectif 3.1 : Garantir des conditions de vie adéquates aux séniors

Présentation de l'objectif :

Cet objectif est de permettre aux personnes âgées d'avoir des conditions de vie décentes, que ce soit au sein de leur famille ou dans des institutions d'accueil, car la prise en charge des personnes âgées à domicile est un choix de base qui vise à maintenir la personne âgée dans sa famille et son environnement naturel dont l'impact est positif sur son équilibre émotionnel et un rôle efficace dans le soutien des liens familiaux et de la cohésion.

La priorité dans les interventions est donnée, en particulier, à la catégorie des personnes âgées nécessiteuses sans soutien familial. Ces soins sont principalement représentés dans la fourniture

de services sociaux et de santé aux personnes âgées à leur domicile, et permettant à ceux qui ont perdu les liens des familles de les accueillir dans le cadre du placement familial pour les personnes âgées et d'accueil institutionnel en l'absence de solutions alternatives spéciales au niveau de la famille et des proches des personnes âgées. Les objectifs portent notamment sur :

- Le maintien des personnes âgées dans leur environnement naturel
- Assurer la qualité des services sociaux et de santé à leur profit.
- Protéger les personnes âgées de l'isolement social et maintenir leur équilibre psychologique et physique

Référence de l'objectif :

- Piloter le programme des personnes âgées (prévention, protection, inclusion et participation).
- Loi n ° 94- 114 du 31 octobre 1994 relative à la protection des personnes âgées
- Les textes d'application de la loi mentionnée.
- La circulaire n ° 04 de la ministre de la Femme, de la Famille et de l'Enfance du 18 mai 2015.

Les indicateurs :

- Indicateur 3.1.1 : Taux de prise en charge des personnes âgées dans des institutions d'accueil
- Indicateur 3.1.2 : Taux de prise en charge des personnes âgées par des services de proximité

Indicateur 3.1.1 : Taux de prise en charge des personnes âgées dans des institutions d'accueil

Cet indicateur permet à l'administration d'évaluer l'effort de l'administration déployé en taux de réponse aux demandes d'hébergement dans les différents centres. La capacité de réponse aux demandes reflète les efforts consentis pour prendre en charge des cas sociaux et leur trouver des solutions appropriées en fonction de leur besoin et de la capacité de chaque institution en termes d'infrastructure et d'effectif disponible.

Indicateur 3.1.2 : Taux de prise en charge des personnes âgées par des services de proximité

Cet indicateur permet de suivre au niveau national le pourcentage de couverture des services fournis aux personnes âgées dans leur milieu naturel, que ce soit dans le cadre des équipes mobiles ou en placement familial, qui contribuent à faciliter leur prise en charge, à maintenir leur équilibre psychologique, à les réintégrer dans le milieu familial et à consolider les valeurs de solidarité sociale.

Tableau n° 1 :

Série Chronologique des indicateurs pour l'Objectif 3. 1

Indicateur de performance de l'objectif	Unité	Réalizations			2020	Prévisions		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023
Indicateur 3.1.1 : Taux de prise en charge des personnes âgées dans des institutions d'accueil	%	Indicateur nouveau				60%	70 %	80 %
Indicateur 3.1.2 : Taux de prise en charge des personnes âgées par des services de proximité	%	Indicateur nouveau				0.5 %	0.6 %	0.7 %

Objectif 3.2 : Protéger les personnes âgées femmes et hommes de toute forme de violence et du mauvais traitement

Présentation de l'objectif :

Cet objectif vise à protéger les personnes âgées de toutes les formes de violence et des menaces qui pèsent sur elles puisque les personnes âgées vivent aujourd'hui dans un monde changeant et risqué, et bon nombre d'entre elles sont encore sous le poids de pratiques discriminatoires négatives et dans des conditions économiques et sociales instables. D'où la lutte contre la prévalence de ce phénomène est devenue une urgence pour la prise en charge de ce groupe.

Référence de l'objectif

- Sous-programme: Pilotage du programme Séniors (prévention, protection, intégration et participation).
- Le projet du code des personnes âgées.
- La stratégie arabe pour les personnes âgées 2019-2029.

Les indicateurs

- Indicateur 3.2.1 : Taux de prise en charge, sur le plan national, des signalements de violence faites aux personnes âgées
- Indicateur 3.2.2 : Nombre de textes réglementaires (nouveaux) afférents à la protection des personnes âgées

Indicateur 3.2.1 : Taux de prise en charge, sur le plan national, des signalements de violence faites aux personnes âgées

Cet indicateur permet de mesurer la réactivité de l'administration à l'égard des plaintes et pétitions reçues des personnes âgées dans leur milieu naturel ou dans les établissements d'accueil liés et relatives aux menaces et aux abus, et la perception de l'efficacité de l'intervention de l'administration centrale et régionale dans le traitement des plaintes et des prises en charge des personnes âgées en situation de menace ou victimes de violence.

Il vise également à calculer le nombre de signalement pris en charge aux niveaux de l'administration centrale et des commissariats régionaux des affaires de la femme et de la famille par rapport au nombre total de signalements.

Indicateur 3.2.2 : Nombre de textes réglementaires (nouveaux) afférents à la protection des personnes âgées

Face au manque de chiffres et de statistiques suffisants sur le phénomène de la violence contre les personnes âgées, qui semble se propager en raison du faible niveau des valeurs, et des multiples formes d'abus social (exploitation économique, exclusion sociale ...), il est devenu primordial de préserver les droits de ce groupe d'âge en publiant des textes juridiques et des décrets qualifiant la violence et toutes les formes de mauvais traitements en tant que crime, et en développant des mécanismes de surveillance et de notification de la menace et de la violence contre les personnes âgées (une ligne téléphonique gratuite ou le délégué à la la protection des personnes âgées).

Tableau n° 2:

Série Chronologique des indicateurs pour l'Objectif 3. 2

Indicateur de performance de l'objectif	Unité	Réalizations			2020	Prévisions		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023
Indicateur 3.2.1 : Taux de prise en charge, sur le plan national, des signalements de violence faites aux personnes âgées	%	Indicateur nouveau			80%	85 %	90 %	
Indicateur 3.2.2 : Nombre de textes réglementaires (nouveaux) afférents à la protection des personnes âgées	%	Indicateur nouveau			01	03	05	

Objectif 3.3 : Appuyer l'intégration des séniors dans la vie économique, sociale et culturelle

Présentation de l'objectif:

Cet objectif vise à clarifier la réalité et les perspectives des personnes âgées et retraitées en Tunisie pour assurer un vieillissement actif et les inciter à continuer à donner après l'âge de soixante ans et à les réintégrer dans la vie publique.

Le ministère de la femme, de la famille et des séniors s'emploiera à évaluer les capacités des personnes âgées et à utiliser leurs compétences dans le processus de développement du pays et à les préparer au vieillissement actif, et bénéficier de leurs connaissances et de leurs expériences.

Outre la définition des droits des personnes âgées, il est prévu également des programmes de leur prévention de toutes les formes de discrimination sur la base de la vieillesse.

Référence de l'objectif :

- Sous-programme : Pilotage du programme pour les personnes âgées (prévention, protection, intégration et participation)
- La Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948.
- Les principes des Nations Unies pour les personnes âgées (décembre 1991).
- Les principes généraux de la Constitution de la République Tunisienne du 27 janvier 2014.
- Le plan d'action de Madrid sur le vieillissement, 2002.
- Le plan d'action arabe pour les personnes âgées jusqu'en 2012.

Indicateurs :

Indicateur 3.3.1 : Taux d'évolution d'affiliation des séniors aux clubs de jour

Indicateur 3.3.2 : Taux des compétences inscrites dans le registre national des séniors et employées au service du développement

Indicateur 3.3.1 : Taux d'évolution d'affiliation des séniors aux clubs de jour

Cet indicateur permettra de mesurer l'étendue de l'implication des personnes âgées et retraitées dans les activités des clubs de jour. Ce qui contribue à leur intégration dans la société, à leur protection contre l'isolement social et à leur assurer une bonne santé mentale, en plus d'aider les familles à assurer des services quotidiens en faveur des personnes âgées pendant les périodes de leur absence pour cause de travail ou études.

Indicateur 3.3.2 : Taux des compétences inscrites dans le registre national des séniors et employées au service du développement

Cet indicateur permettra de mesurer l'ampleur de l'implication des personnes âgées et retraitées dans l'activité bénévole et le travail de développement du pays, en notant que le nombre de retraités dépasse actuellement 700 mille retraités ce qui constitue un réservoir d'expériences. Vu que leur nombre est susceptible d'augmenter, il est opportun d'exploiter leurs expériences et à bénéficier et leurs compétences au profit du développement du pays.

Tableau n° 2:

Série Chronologique des indicateurs pour l'Objectif 3. 2

Indicateur de performance de l'objectif	Unité	Réalizations			2020	Prévisions		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023
Indicateur 3.3.1 : Taux d'évolution d'affiliation des séniors aux clubs de jour	%	Indicateur nouveau				5%	7 %	10 %
Indicateur 3.3.2 : Taux des compétences inscrites dans le registre national des séniors et employées au service du développement	%	Indicateur nouveau				15%	18%	20%

2-2 Présentation des activités du programme

Les activités et interventions que la direction des personnes âgées entend mettre en œuvre afin d'atteindre les objectifs fixés et réaliser les indicateurs définis ci-dessus se caractérisent par leur diversité. Elles regroupent de nombreux fonctions tels que l'amélioration de l'infrastructure des établissements d'accueil, la recherche de soutien en ressources humaines, que ce soit dans les établissements d'accueil ou la fourniture de services sociaux et de santé et les équipes mobiles, la simplification des procédures administratives, le développement du système législatif, dans le cadre de la coopération et de la coordination avec les différents acteurs de terrain, y compris les structures gouvernementales et les composantes de la société civile.

Tableau n° 4 :

Présentation des activités et des interventions du programme Séniors

Programme	Objectifs	Indicateurs	Interventions	Activités	Crédits prévus
Séniors	Objectif 3.1 : Garantir des conditions de vie adéquates aux séniors	Indicateur 3.1.1 : Taux de prise en charge des personnes âgées dans des institutions d'accueil	La prise en charge des personnes âgées sans soutien, qui souhaitent être hébergées et remplissant les conditions requises sous réserves de disponibilité dans les établissements d'accueil	<ul style="list-style-type: none"> - Prendre en charge les personnes âgées nécessiteuses et s'efforcer à répondre à leurs demandes d'hébergement dans les établissements d'accueil - Accompagnement des comités de recrutement en ressources humaines spécialisées chargés de l'étude des dossiers des demandeurs de logement. - Offrir les meilleures conditions de vie et généraliser l'approche de projet de la vie pour chaque résident. 	0
		Indicateur 3.1.2 : Taux de prise en charge des personnes âgées par des services de	-Organiser des opérations de sensibilisation pour inciter plus de familles à prendre soin des personnes âgées	<ul style="list-style-type: none"> - Organisation de visites de suivi périodiques pour les personnes âgées placées -Attribution de subventions aux 	

		proximité	<p>-Surveiller les conditions de vie des personnes âgées placées chez les familles d'accueil.</p> <p>-Augmenter le nombre d'utilisateurs des services des équipes mobiles et le nombre de personnes âgées placées chez les familles d'accueil.</p>	<p>familles d'accueil.</p> <p>-Organisation de formations au profit des agents en charge du dossier des personnes âgées au niveau régional.</p> <p>-développement des méthodes de travail des équipes mobiles et suivi sur le terrain de leurs activités, pour corroborer davantage leurs interventions :</p> <p>➤ La conclusion d'accords de partenariat avec des associations actives sur le terrain.</p> <p>➤ Conclure des contrats avec des spécialistes dans les domaines susmentionnés (médecins, auxiliaires de vie, chauffeurs).</p> <p>- Déléguer l'octroi des subventions aux commissaires régionaux afin de les reverser</p>	<p>408 mille dinars</p> <p>624.4 mille dinars</p>
--	--	-----------	--	---	---

				<p>2- Coordination régionale de l'aide aux personnes âgées en cas de menace.</p> <p>3- Méthodes d'entreprendre les personnes âgées dans des situations menaçantes.</p>	
		<p>Indicateur 3.2.2 : Nombre de textes réglementaires (nouveaux) afférents à la protection des personnes âgées</p>	<p>-Sensibilisation et - prise de conscience des différentes formes de violence et -d'abus.</p> <p>Soutenir le système législatif dans le domaine de la prévention des personnes âgées et leur protection contre la violence à leur encontre.</p>	<p>1- Publication du code des personnes âgées.</p> <p>2- Revoir les textes juridiques en cours.</p> <p>3- Soutien et plaidoyer pour le projet du code.</p> <p>4- Assurer la mise en œuvre des exigences du système interne des établissements de soins.</p>	
	<p>Objectif 3.3 : Appuyer l'intégration des séniors dans la vie économique, sociale et culturelle</p>	<p>Indicateur 3.3.1 : Taux d'évolution d'affiliation des séniors aux clubs de jour</p>	<p>-Encourager les personnes âgées à adhérer à des clubs de jour, à développer leurs activités et à améliorer la qualité de leurs services, afin qu'elles deviennent des clubs de jour modèles.</p> <p>-Publication d'une brochure sur les conditions de</p>	<p>-Soutenir les activités des clubs de jour, développer les capacités de leurs dirigeants et diversifier leurs activités afin d'inculquer l'esprit d'initiative et la capacité à réussir chez les personnes âgées.</p>	<p>175 mille dinars</p>

			création et de fonctionnement des établissements de soins aux personnes âgées	-Attribution de subventions aux associations qui gèrent des clubs de jour pour les personnes âgées.	
		Indicateur 3.3.2 : Taux des compétences inscrites dans le registre national des séniors et employées au service du développement	Coordination avec diverses structures gouvernementales, institutions publiques et composantes de la société civile afin de préparer une base de données nationale qui inclut les compétences des personnes âgées et des retraités comme point de départ pour les contacter et les encourager à rejoindre le registre de compétences.	- Continuer à travailler sur l'utilisation des compétences impliquées chez les personnes âgées en les mettant à la disposition des associations, des institutions publiques et privées et des organisations internationales.	0

3. Dépenses du programme

3-1 Evolution des crédits du programme

Les dépenses du programme Séniors s'élèvent à **17659 mille dinars** et se répartissent comme suit:

Tableau n° 5
Budget du programmes Séniors selon la nature de la dépense
(crédits de paiement)

Unité: mille dinars

Dépenses	Réalizations 2019	Loi de finances 2020 (1)	Estimations 2021		Taux de croissance 2020-2021	
			Crédits d'engagement	Crédits de paiement (2)	Montant (1)-(2)	Taux(%) 1/(1)-(2)
Rémunérations	310	328	328	328	0	0%
Fonctionnement	24	41	53	53	12	22.64%
Interventions	14143	15190	15490	15490	300	2%

Investissements	2054	2100	1640	2500	400	16%
Total	16531	17659	17511	18371	712	3.87%

* sans compter les ressources propres des établissements publics

Dépenses de rémunération :

Les dépenses de rémunération n'ont pas connu d'augmentation significative en raison du manque de programmation des nouveaux recrutements au cours de l'année suivante, malgré l'existence de vacances de postes, que ce soit aux niveaux central ou régional.

Dépenses de fonctionnement :

Les crédits des dépenses de fonctionnement au cours de l'année 2020 représentent 41 mille dinars aux niveaux central et régional. Pour le budget 2021, les crédits représenteront 53 mille dinars soit un taux de croissance de 22,64 % mais cela ne reflète pas une évolution réelle du budget, puisque les crédits alloués au fonctionnement l'administration centrale sera 24,2 mille dinars tandis que le budget destiné aux commissariats régionaux sera 28,8 mille dinars (à raison de 1,2 mille dinars pour chaque commissariat).

Dépenses d'interventions :

Les crédits alloués au titre des dépenses d'interventions au titre de l'année 2021 n'ont enregistré aucune évolution d'autant que ce montant ne peut pas subvenir au déficit conséquent accumulé et afférent à la rémunération des agents de l'Union tunisienne de solidarité sociale, et qui s'élève à environ 2110 mille dinars.

Au cours de l'année 2021, le Ministère veillera à soutenir le travail des équipes mobiles dans le cadre de la coexistence avec l'émergence du virus Corona et le suivi de ses effets sur ce groupe et à assurer une intervention efficace. Dès lors, un crédit de 624,6 mille dinars a été alloué pour soutenir les associations mobiles et pour créer 07 nouvelles équipes dans les zones à forte densité de population où se trouvent un pourcentage important de personnes âgées nécessiteuses, et ce pour un coût de création de 17.800 mille dinars par équipe (07 mille dinars une subvention de gestion + 3,6 mille dinars une subvention pour contracter un médecin + 3,6 mille dinars une subvention à contracter avec un auxiliaire de vie + 3,6 mille dinars une subvention pour contracter un chauffeur).

Dans le cadre du développement des activités des clubs de jour, le ministère entend en créer des clubs pilotes capables de se renouveler et d'évoluer, appuyés par le cadre spécialisé et les différentes activités compatibles avec les capacités et les compétences des membres de ces clubs (dessin, musique, cuisine thérapeutique, sport ...). En coexistence avec la nouvelle situation épidémiologique, les activités de ces espaces seront développées en tenant en compte les précautions et les mesures pour lutter contre l'apparition de la menace virale. A cet effet, un crédit d'un montant de 175 mille dinars a été alloué pour la mise en œuvre de ce programme.

Dans le cadre de la coexistence avec la situation épidémiologique de notre pays et afin d'atteindre la rapidité d'intervention au profit de ce groupe de la société, de préserver les personnes âgées dans leur milieu naturel et d'inciter les familles d'accueil à recevoir des personnes âgées sans soutien familial, pour un crédit de 408 mille dinars pour l'année 2021 contre un crédit alloué de 390 mille dinars en 2020, enregistrant ainsi une augmentation de 4,41% qui servira pour octroyer les primes au profit de 170 familles d'accueil (200 dinars par mois).

Il est à noter à cet égard que dans le cadre de la déclinaison opérationnelle du programme Séniors et de l'implication des unités opérationnelles dans la mise en œuvre et le suivi du budget programme séniors, le décaissement des subventions du programme de placement familial pour les personnes âgées sera délégué aux commissaires régionaux des affaires de la femme et de la famille conformément aux décisions d'attribution des subventions signées par le ministre. Il permet à l'administration centrale de suivre le dossier et de mettre en œuvre le programme d'une part, et d'atteindre l'efficacité au niveau des décaissements des subventions au profit des familles d'accueil dans les meilleures conditions d'autre part.

Opérateur public : Union tunisienne de solidarité sociale

Les fonds alloués à la rémunération et au fonctionnement des établissements d'accueil des personnes âgées n'ont enregistré aucune évolution ni au niveau de la rémunération (12000 mille dinars) ni au niveau du fonctionnement des établissements (2200 mille dinars), malgré le déficit important du budget de rémunération du personnel qui s'est accumulé depuis 2017 sous l'effet de l'augmentation des salaires et qui s'élève à près de 2110 mille dinars. Ces fonds sont en deçà des besoins et ce malgré la finalisation des projets de reconstruction d'un certain nombre d'établissements d'accueil au cours de l'année en cours et l'effort de démarrer leurs activités au cours de l'année prochaine, à l'instar de la Fondation Sidi Bouzid et Siliana, et le besoin urgent

d'augmenter la capacité d'accueil d'un certain nombre d'autres en réponse à la demande croissante d'hébergement.

Dépenses d'investissement :

Dans le cadre de l'amélioration des conditions de vie des personnes âgées résidant dans les établissements d'accueil, le ministère veille au développement des infrastructures des établissements d'accueil aux personnes âgées, à soutenir les travaux de préparation et d'extension et à donner la priorité dans ce domaine à la poursuite des projets au titre de l'année 2020. Les travaux seront orientés au cours de l'année 2021 vers l'achèvement des travaux de construction et d'aménagement suivants :

- Études et contrôle pour les établissements d'accueil aux personnes âgées du Kef, Gafsa et de Grombalia.
- Les frais d'études de la mise en place des panneaux solaires dans différents établissements d'accueil
- Entretien général de l'établissement d'accueil aux personnes âgées de Jendouba.
- Aménagement des espaces extérieurs (la clôture) pour le centre d'accueil aux personnes âgées de Kairouan.
- Aménagement du centre d'accueil pour personnes âgées à Grombalia.
- Acquisition de divers équipements pour tous les établissements.

Cartographie n° 2

Répartition du budget du programme "Séniors" pour l'année 2021 selon la nature de la dépense (crédits de paiement)

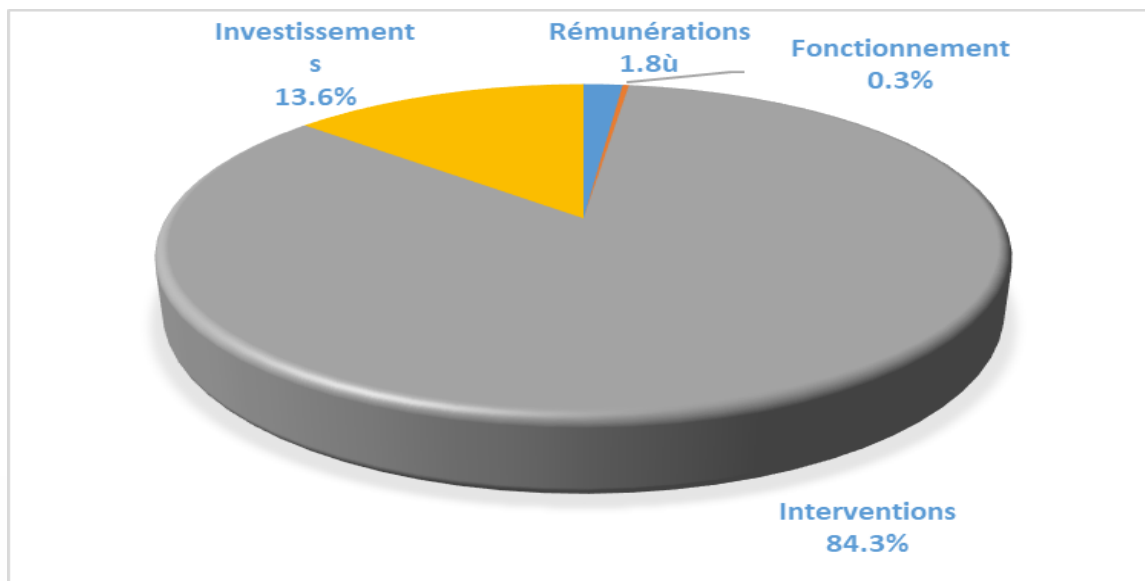


Tableau n° 6
Budget du programme "Séniors" selon la destination de la dépense
 « selon les sous-programmes et les activités »

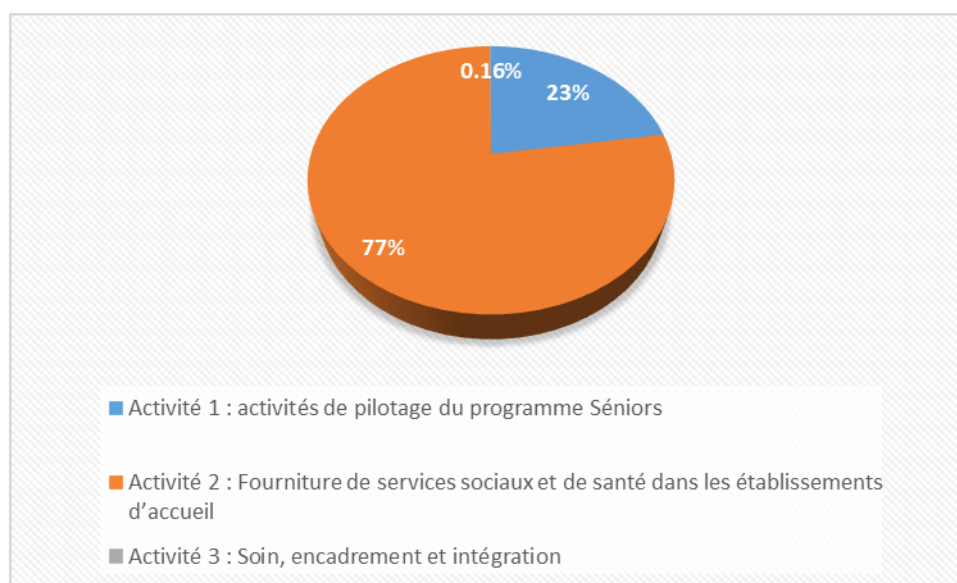
Libellé du sous-programme	Activités	Réalizations 2019	Loi de finances 2020 (1)	Estimations 2021 (2)	Taux de croissance 2020-2021	
					Montant (1)-(2)	Taux(%) 1/(1)-(2)
Sous-programme central	Activités centrales					
Sous-programme 1	Activité 1 : activités de pilotage du programme Séniors	2408	3439,8	4142,2	702.4	16.95 %
	Activité 2 : Fourniture de services sociaux et de santé dans les établissements d'accueil	13184	14200	14200	0	0%
	Activité 3 : Soin, encadrement et intégration (activité régionales dans 24 commissariats)	0	19.2	28.8	9.6	33.33 %

Total du programme	15592	17659	18371	712	3.87 %	

* sans compter les ressources propres des établissements publics

Cartographie n° 3

Budget du programme "Séniors" selon la destination de la dépense



3-2- Cadre des dépenses à moyen terme 2021-2023 du programme Séniors

Les crédits du programme Séniors pour l'année 2021, sont estimés à 18371 mille dinars, s'élèveront à 19682 mille dinars pour l'année 2022, avec un taux de croissance estimé à 6,66% par rapport à l'année 2021, et des crédits de 22479 mille dinars pour l'année 2023 selon un rythme de croissance de 12,44% par rapport à 2022.

La masse salariale (dépenses de rémunération) connaîtra une évolution de 13,22%, qui résulte principalement de l'augmentation des salaires dans la fonction publique. Quant au reste des dépenses, elles verront une baisse du niveau des charges de fonctionnement au taux de -15,2%, tandis que les dépenses d'intervention enregistreront une légère évolution de 3,72% et 8,08% pour Investissements.

Tableau n° 9**Cadre de dépenses à moyen terme (2021-2023) du programme Séniors
Répartition selon la nature de la dépense (crédits de paiement)****Unité: mille dinars**

Dépenses	Réalisations 2018	Réalisations 2019	L.F 2020	Prévisions 2021	Prévisions 2022	Prévisions 2023
Dépenses de rémunération	377	310	328	328	378	385
Dépenses de fonctionnement	16	24	41	53	46	96
Dépenses d'Investissement	11471	14143	15190	15490	16090	19763
Dépenses d'opérations financières	3119	2054	2100	2500	2720	2970
Ressources propres des établissements publics	14983	16531	17659	18371	19234	23214
Budget avec prise en compte des ressources propres des établissements	14983	16531	17659	18371	19234	23214

Programme 4 "Pilotage et appui"

- Présentation du chef du programme: Monsieur Neil Ayadi; Directeur général des services communs

1. Présentation du programme et stratégie

Dans le cadre du programme de Pilotage et d'appui aux différents programmes relevant de la mission de la Femme, de la Famille et des Séniors par un soutien logistique et un soutien financier conformément aux principes généraux et aux normes internationales et nationales dans les domaines du soutien et aux principes de bonne gouvernance et le pilotage efficace des ressources humaines et financières. Ce programme vient en plus soutenir l'effort national et les grandes réformes nationales et les défis sociaux confiés au ministère, notamment en ce qui concerne le soutien et la prise en charge des groupes en situation de vulnérabilité, et surtout au moment de la propagation de la pandémie du Covid-19 et les défis sociaux et financiers supplémentaires qui en résultent.

Par sa stratégie, le Programme Pilotage et appui cherche à remplir ses engagements internationaux en mettant en œuvre les objectifs de développement durable, dont on cite en particulier :

1. Le huitième objectif "Promouvoir une croissance économique soutenue, inclusive et durable, le plein emploi productif et la fourniture d'un travail décent pour tous", et qui vise à :

- Réaliser le plein emploi productif et un travail décent pour toutes les femmes et tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, et un salaire égal pour un travail de valeur égale d'ici 2030
- Protéger les droits des travailleurs et promouvoir un environnement de travail sûr et sécurisé pour tous les travailleurs,

2. Le dixième objectif "Réduire les inégalités au sein et entre les pays", qui vise à :

- Garantir l'égalité des chances et réduire les inégalités de résultats en supprimant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en renforçant la législation, les politiques et les procédures appropriées à cet égard.
- Adopter des politiques, en particulier fiscales, salariales et de protection sociale, et parvenir progressivement à une plus grande égalité.

3. Le seizième objectif est celui des "institutions modèles", qui vise à :

- Mettre en place des institutions efficaces, transparentes et responsables à tous les niveaux.

Le programme Pilotage et appui veille également à la mise en œuvre des engagements nationaux en s'efforçant de :

- Contrôler la masse salariale,
- Renforcer des capacités des différentes ressources humaines
- Améliorer la qualité des services publics,
- Assurer l'accès à l'information,
- Réemploi des ressources humaines,
- Mettre en place un système d'évaluation au mérite,
- Moderniser et digitaliser l'administration,
- Régir la gestion des marchés publics et établir un système de transparence, de redevabilité et de responsabilité.

Le programme Pilotage et appui veille à répondre aux différents besoins des intervenants aux niveaux central et régional et à offrir des services de qualité à ses différents intervenants en relevant les défis suivants :

- ❖ Un faible budget du programme Pilotage et appui, qui ne dépassait pas 10%
- ❖ Un faible taux d'encadrement
- ❖ Une pénurie de personnel et de cadres et l'amplification du phénomène de mutation et de détachement à d'autres ministères,

- ❖ Une faible allocation destinée à la formation
- ❖ Une pénurie de fournitures, d'équipements et de bureaux,
- ❖ Une absence d'immeubles pour le siège du ministère et pour les institutions sous tutelle,
- ❖ La non fonctionnalité des sièges sociaux existants et leur obsolescence,
- ❖ Le vieillissement de la flotte de transport
- ❖ La sécurisation de l'espace de travail,
- ❖ L'augmentation de la part des allocations destinées aux dépenses de contrainte telles que l'eau, l'électricité, le carburant, le téléphone et l'équipement
- ❖ L'accumulation de dette et son impact sur la soutenabilité budgétaire
- ❖ Le faible taux d'achèvement du plan de développement
- ❖ Le non-respect du calendrier et du plan annuel des marchés
- ❖ L'absence d'un modèle de bonne gouvernance

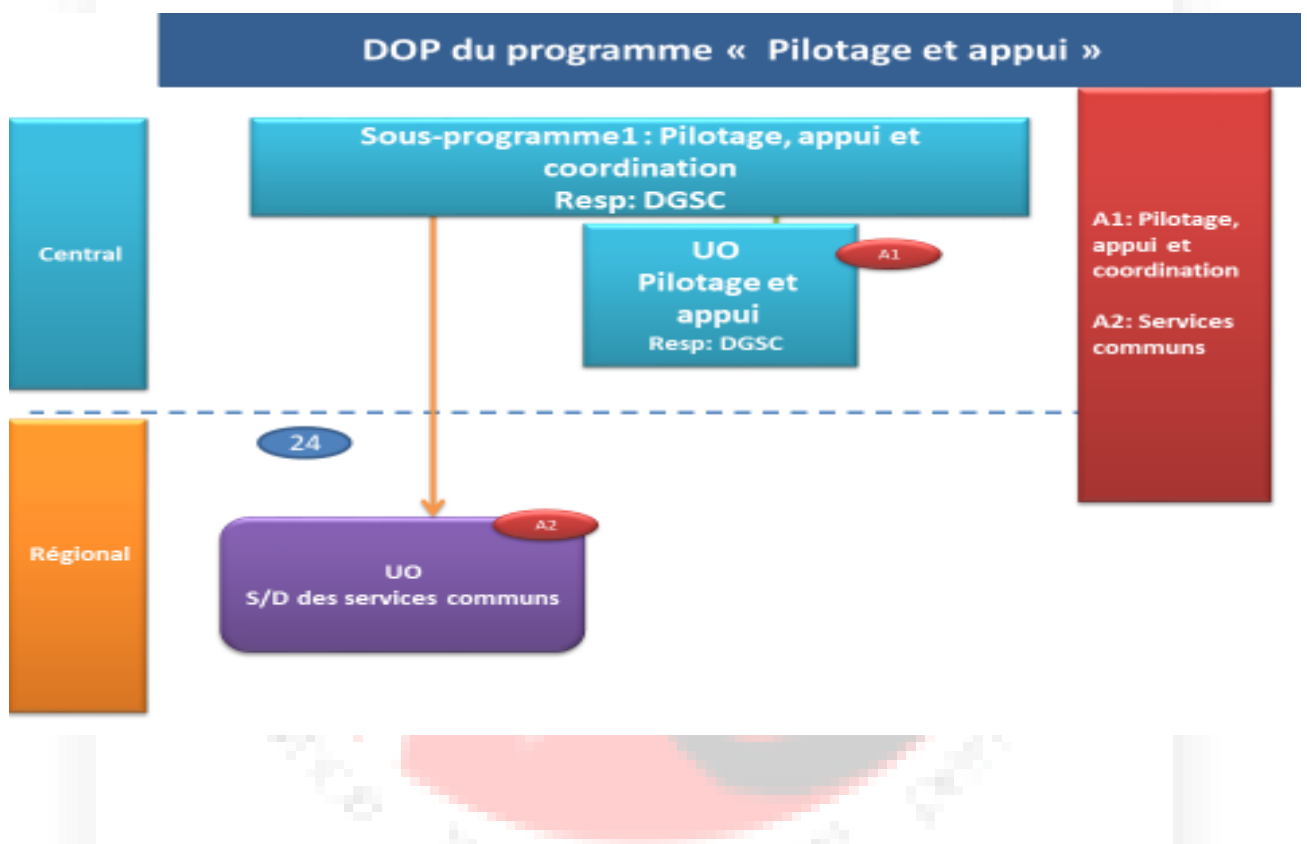
Il devenait nécessaire d'orienter donc l'effort à surmonter les enjeux à travers un ensemble d'axes stratégiques pour le programme Pilotage et appui à savoir :

- **Le premier axe « Assurer la gouvernance de la mission et des programmes »** : en renforçant le système de pilotage par le chef de mission, le cabinet et le chef de cabinet dont la tâche principale est de coordonner, d'assurer l'harmonie entre les programmes et de contrôler la capacité à exécuter les différents programmes, à travers la communication entre les différentes activités de la mission et assurer la mise en œuvre des dispositions légales et réglementaires.
- **Le deuxième axe « rationaliser la disposition des ressources humaines pour la mission »** : en soutenant divers programmes et en améliorant la gestion des ressources humaines, financières et logistiques.

1. Cartographie du programme

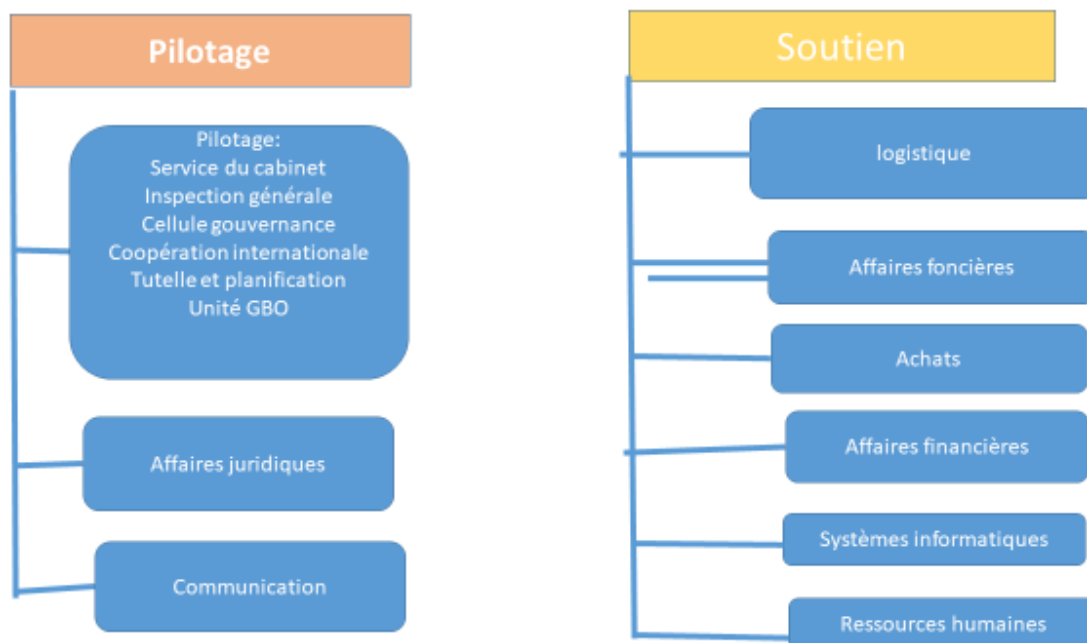
Le Programme Pilotage et appui est la locomotive qui pousse tous les programmes du ministère vers la réalisation de ses objectifs. Il rassemble ainsi tous les services qui garantissent la prestation de services de spécialisation et l'apport d'un soutien horizontal à tous les programmes.

Le programme Pilotage et appui comprend un sous-programme unique pilotage, soutien et la coordination, et comprend deux unités opérationnelles, la première au niveau central et regroupe tous les services du cabinet et l'administration générale pour les services communs et l'unité de gestion budgétaire par objectifs, la planification, la programmation, les services de bonne gouvernance, la coopération internationale et la gestion des affaires Juridiques, la communication et la seconde se situe au niveau régional et concerne les sous-directions des services communs dans les commissariats régionaux des affaires de la femme et de la famille et ce selon la carte suivante:



Le programme de Pilotage et d'appui cherche à assurer des activités de pilotage et d'appui à travers ses structures sous son égide et celles aux niveaux central et régional afin d'atteindre l'efficience du programme et l'efficacité de ses interventions.

2.Objectifs et indicateurs de performance du programme Pilotage et appui



Présentation des Objectifs et indicateurs de performance

En vertu du caractère de transversalité du programme Pilotage aux niveaux central et régional et institutions sous tutelle, les objectifs fixés pour ce programme s'inscrivent selon les tendances nationales pour la bonne utilisation des ressources de l'État et le développement de la performance et des compétences des ressources humaines et le renforcement du taux d'encadrement aux niveaux central et régional. Outre l'amélioration de la qualité des services, il est prévu également de développer les systèmes d'information, la généralisation d'accès à l'Internet, la protection des données, la numérisation de la gestion et la mise à la disposition des citoyens des informations actualisées, de la documentation. Ajouté à cela, l'intégration de l'approche genre accapare une importance du programme pour renforcer le principe d'égalité des chances entre les agents d'une part et entre les programmes et les unités opérationnelles d'autre part.

Les objectifs stratégiques du programme sont la traduction, l'engagement et l'harmonie avec les axes stratégiques communs à toutes les missions, qui sont de soutenir l'effort national de lutte contre la corruption, de soutenir les principes de gouvernance et renforcer davantage la transparence, en plus de promouvoir les ressources humaines, de soutenir la formation et de renforcer les capacités tout en développant des mécanismes pour rationaliser la gestion financière et rationaliser les dépenses publiques en plus de soutenir la logistique et la mise en place d'un nouveau système de gestion budgétaire en harmonie avec les objectifs fixés et en contrôlant les dépenses selon un plan élaboré qui inclut toutes les activités et les groupes cibles

et ajuste selon la destination des dépenses publiques en fonction des objectifs déterminés du le programme dessine.

Le programme Pilotage et appui vise à consolider tous les moyens et à mobiliser toutes les ressources pour atteindre les objectifs stratégiques suivants :

- ✓ **Assurer la gouvernance de la mission et des programmes**
- ✓ **Rationaliser la disposition des ressources humaines en adoptant une approche entre compétences et besoins pour assurer l'égalité et l'égalité des chances entre les salariés hommes et femmes**
- ✓ **Assurer la pérennité du budget et rationaliser la disposition des ressources financières de la mission**

1. Objectifs et indicateurs de performance du programme Pilotage et appui

Le programme Pilotage et appui comprend les objectifs et les indicateurs suivants :

Objectif stratégique	Indicateur
Objectif stratégique 9.1 : Garantir la gouvernance de la mission et des programmes	Indicateur 9.1.1 : Taux annuel d'exécution des décisions et des recommandations des comités de pilotage
	Indicateur 9.1.2 : Taux d'évolution annuel de réponses aux demandes d'accès à l'information
	Indicateur 9.1.3 : Taux de diffusion des rapports et des documents de la mission au public
	Indicateur 9.1.4 : Taux de numérisation des services administratifs
Objectif stratégique 9.2 : Optimiser la gestion des ressources humaines en adoptant une approche entre compétences et besoins pour assurer l'égalité et l'égalité des chances entre les agents	Indicateur 9.2.1 : Taux d'exécution de la masse salariale
	Indicateur 9.2.2 : Taux de participation des femmes aux programmes de formation
	Indicateur 9.2.3 : Taux d'exécution du plan annuel de formation
Objectif stratégique 9.3 : Garantir la	Indicateur 9.3.1 : Taux d'exécution du

soutenabilité du budget et optimiser la gestion financière de la mission	budget
	Indicateur 9.3.2 : Part des crédits du programme pilotage et appui dans le budget total de la mission
	Indicateur 9.3.3 : Coût de fonctionnement par agent

➤ **Objectif 9.1 : Garantir la gouvernance de la mission et des programmes**

Cet objectif est considéré comme un objectif central qui a été fixé en fonction des tendances générales, des défis et des enjeux de la scène, en plus des engagements dans lesquels la mission des femmes, des familles, de l'enfance et des personnes âgées a été impliquée, visant à prendre les mesures nécessaires pour soutenir l'effort national de lutte à la corruption en établissant et en mettant en œuvre des règles de bonne gouvernance, principalement représentées dans la gouvernance des dépenses publiques. En établissant des règles d'intégrité et de transparence dans toutes les procédures de marchés publics tout en renforçant l'approche nationale en :

- Rationalisant la consommation d'énergie en développant un plan d'utilisation des énergies alternatives
- Optimisant la consommation des moyens de transport mis à la disposition du ministère en réduisant le pourcentage de consommation de carburant des voitures de service
- Développer le système d'information du ministère en utilisant des applications informatiques pour améliorer les services administratifs fournis aux usagers du ministère en augmentant le nombre de services fournis à distance afin de soutenir l'effort national de mise en place de la gestion électronique.

Le programme cherche à soutenir et à développer l'efficacité par la coordination entre toutes les structures Pilotage et appui, qui jouent un rôle important dans la réalisation des objectifs fixés, en particulier au niveau du contrôle et de la tutelle, éviter les manquements et les carences liés à l'exécution des dépenses et surmonter toutes les difficultés et diagnostiquer les problèmes actuels en coordination avec toutes les structures et trouver des solutions efficaces pour assurer la mise en œuvre de la stratégie du ministère dans le domaine social et du développement.

Ainsi, quatre indicateurs ont été retenus afin de mesurer la capacité des services et structures concernés à atteindre l'objectif d'assurer la gouvernance de la mission et les programmes publics se répartissent comme suit:

- Indicateur 9.1.1 : Taux annuel d'exécution des décisions et des recommandations des comités de pilotage
- Indicateur 9.1.2 : Taux d'évolution annuel de réponses aux demandes d'accès à l'information
- Indicateur 9.1.3 : Taux de diffusion des rapports et des documents de la mission au public
- Indicateur 9.1.4 : Taux de numérisation des services administratifs

❖ **Indicateur 9.1.2 : Taux d'évolution annuel de réponses aux demandes d'accès à l'information**

L'indicateur concerne tous les comités de pilotage stratégique au niveau du cabinet de la ministre. Il est à noter que la situation actuelle en Tunisie (changement rapide de gouvernement en plus de la pandémie Corona) a limité le travail des comités de pilotage (la tenue d'un seul séminaire des gestionnaires, le renvoi de création du comité de pilotage pour la mise en place du contrôle interne : qui est un objectif commun du programme de pilotage et appui l'unité de gestion budgétaire par objectifs, en plus des effectifs limité chargés de suivre et mettre en œuvre et de soutenir la gestion du budget par objectifs).

Cet indicateur est également intégré, notamment dans le cadre des efforts du programme Pilotage et d'appui le système de gestion par objectifs du budget dans ses différentes composantes, en animant les comités de dialogue de gestion, en mettant à jour la programmation annuelle des dépenses pour les différents programmes et en élaborant la charte de gestion et les documents de performance annuels, en plus de la coordination générale entre les différents intervenants, à la fois aux niveau du pilotage et de la coordination.

❖ **Indicateur 9.1.2 : Taux d'évolution annuel de réponses aux demandes d'accès à l'information**

En application de la loi relative au droit d'accès à l'information les services publics sont obligés de s'instaurer la transparence et éclairer les usager de l'administration en leur permettant d'obtenir les documents nécessaires sur demande et en fournissant des informations en temps réel, notamment en ce qui concerne la prestation des services, la fourniture des avantages ou la prise de mesures exceptionnelles (subventions exceptionnelles en fonction des impacts économiques et sociaux de la pandémie Corona, recrutement exceptionnel, programme de promotions, cahiers des charges afférents aux conditions de lancement des projets). Cet indicateur reflète l'ampleur de l'implication du programme dans le renforcement du principe d'égalité des chances, de gouvernance et d'établissement des règles de transparence.

❖ **Indicateur 9.1.3 : Taux de diffusion des rapports et des documents de la mission au public**

Cet indicateur contribue à la mesure dans laquelle le principe de transparence est consacré à tous les demandeurs d'information (structures de la société civile, investisseurs, institutions médiatiques et population en général). Cet indicateur reflète également l'efficacité de la politique de communication du ministère avec tous ses usagers et soutient l'ouverture du ministère au public en présentant davantage ses attributions, programmes, activités et secteurs qui le supervisent et publient tous les cadres juridiques et textes réglementaires liés à ses domaines d'intervention. Ce qui renforce la confiance dans ses institutions et intérêts centraux et régionaux.

❖ **Indicateur 9.1.4 : Taux de numérisation des services administratifs**

Le nombre de services administratifs est considéré comme l'une des priorités de l'étape actuelle, notamment à la lumière de l'épidémie de la pandémie Corona, et l'indicateur du pourcentage de numérisation des services administratifs reflète l'ampleur de l'implication du ministère dans la simplification des procédures en permettant aux citoyens de bénéficier de ses services à distance afin de réduire les délais d'attente et les frais de transport.

Cet indicateur couvre également les activités de la mission et ses interventions à distance et l'efficacité des tâches de ses cadres en travaillant à distance, notamment avec la tendance de l'État à réduire la fréquentation des lieux de travail et à encourager le travail à distance.

Série Chronologique des indicateurs pour Objectif 9.1 : Garantir la gouvernance de la mission et des programmes

Indicateur de performance de l'objectif	Unité	Réalizations			2020	Prévisions		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023
Indicateur 9.1.1 : Taux annuel d'exécution des décisions et des recommandations des comités de pilotage	%				20	50	80	100
Indicateur 9.1.2 : Taux d'évolution annuel de réponses aux demandes d'accès à	%				40	60	80	100

l'information								
Indicateur 9.1.3 : Taux de diffusion des rapports et des documents de la mission au public	%				20	60	80	100
Indicateur 9.1.4 : Taux de numérisation des services administratifs					40	60	80	90

➤ **Objectif 9.2 : Optimiser la gestion des ressources humaines en adoptant une approche entre compétences et besoins pour assurer l'égalité et l'égalité des chances entre les agents**

Cet objectif s'inscrit dans le cadre du renforcement des ressources humaines, à la qualification et à la formation des ressources humaines, y compris les administrateurs, les agents temporaires, et ouvriers à l'appui des capacités et le réemploi des compétences en fonction des qualifications scientifiques et de l'expérience professionnelle grâce au soutien du ministère aux employés compétents et au soutien du système de formation.

La stratégie du programme Pilotage et appuie en matière de développement des ressources humaine met l'accent sur la formation et la motivation, et l'équivalence et l'égalité des chances entre les agents hommes et femmes.

C'est ainsi que trois indicateurs ont été retenus pour mesurer la capacité des services et des structures concernés à rationaliser l'utilisation des ressources humaines en intégrant l'approche entre compétences et besoins pour assurer l'équivalence et l'égalité des chances entre les agents, à savoir:

❖ **Indicateur 9.2.1 : Taux d'exécution de la masse salariale**

La réduction de la masse salariale qui représente la part la plus importante dans le budget et figure parmi les priorités de l'État, s'inscrit également est pris en considération dans le

programme Pilotage et appui et ce en application des circulaires (dont notamment la circulaire numéro 16 du 14 mai 2020 relative à la préparation du budget pour 2021. L'examen approfondi des estimations de la rémunération en fonction des besoins réels, et de l'évolution des éléments variables (pourvoir des postes vacants, départ à la retraite, les cas de mutation et de détachement et tous les autres cas de départ).

❖ **Indicateur 9.2.2 : Taux de participation des femmes aux programmes de formation**

En application à la circulaire relative à la préparation du budget, la dimension de l'égalité des chances entre les sexes a été prise en considération au niveau de la formation et le renforcement des capacités des femmes dans tous les domaines et réduire par conséquent les différences fondées sur le sexe qui existent.

❖ **Indicateur 9.2.3 : Taux d'exécution du plan annuel de formation**

Le renforcement des compétences des agents, des techniciens et des ouvriers tient compte des développements dans tous les domaines liés à l'administration publique, aux achats en ligne, à la gestion du budget par objectifs, à la planification et de la programmation, en tenant compte du genre. Outre le développement de compétences dans les domaines du numérique et de la technologie, il est considéré comme l'un des défis les plus importants à prendre en compte, notamment à la lumière de nouvelles recrues qui se fait du réemploi des ressources humaines disponibles. Cette solution est l'unique voie pour pourvoir les postes vacants et améliorer les services administratifs afin de s'adapter aux transformations actuelles et futures, notamment avec les avancées technologiques dans divers domaines. Il est donc devenu impératif d'adapter et d'actualiser leurs informations et connaissances et de développer leurs compétences afin d'augmenter l'efficacité et la productivité des agents publics et affecter directement la performance du ministère.

Cet indicateur a été choisi pour suivre la mise en œuvre du dispositif de formation tel qu'il a été ajusté en fonction des besoins réels des agents. Il nous permet également d'identifier les difficultés et problèmes qui entravent à la mise en œuvre des formations et de travailler à les humilier en fonction de l'évolution de l'indicateur, positivement ou négativement.

La réalisation de l'indicateur nécessite:

- Plus de vigilance dans la détermination des besoins de formation en coordination avec les différentes structures centrales et régionales tout en se tenant au courant des évolutions sans s'écarter des objectifs stratégiques définis en coordination avec les écoles concernées (l'École nationale d'administration, l'École nationale des finances, le Centre national informatique, le

Centre informatique relevant du ministère de l'Économie, des Finances et de l'appui à l'Investissement) et les structures qui dessinent les politiques publiques à cet effet, en particulier les services de la présidence du gouvernement.

□ renforcer le budget alloué à la formation afin d'être compatible avec les besoins des agents et les motiver en leur fournissant tout le matériel logistique et l'équipement approprié.

Chronologie des indicateurs pour l'objectif 9.2 : Optimiser la gestion des ressources humaines en adoptant une approche entre compétences et besoins pour assurer l'équité et l'égalité des chances entre les agents

Indicateur de performance de l'objectif	Unité	Réalizations				2020	Prévisions		
		2017	2018	2019	2021		2022	2023	
Indicateur 9.2.1 : Taux d'exécution de la masse salariale	%	89	89	90	92	95	96	97	
Indicateur 9.2.2 : Taux de participation des femmes aux programmes de formation	%	-	10	83	63	55	60	60	
Indicateur 9.2.3 : Taux d'exécution du plan annuel de formation	%	11	17	20	61	75	100	100	

➤ **Objectif 9.3 : Garantir la soutenabilité du budget et optimiser la gestion financière de la mission**

Cet objectif vise l'utilisation optimale des crédits financiers du ministère et la bonne exécution du budget en termes de préparation et de réalisation rigoureuses et de renforcement de l'efficacité de l'administration dans la gestion des dépenses publiques.

En conséquence, quatre indicateurs ont été retenus afin de mesurer la capacité des services et structures concernés à assurer la pérennité du budget et à rationaliser l'utilisation des ressources financières de la mission, qui sont les suivants :

❖ **Indicateur 9.3.1 : Taux d'exécution du budget**

Cet indicateur s'inscrit dans le cadre du suivi périodique du respect de la programmation annuelle des dépenses.

Indicateur 9.3.2 : Part des crédits du programme pilotage et appui dans le budget total de la mission

Cet indicateur mesure la taille du budget du programme « Pilotage et appui » par rapport à celui de la mission. Il mesure également l'ampleur de l'impact du programme et sa capacité à soutenir le reste des programmes.

❖ **Indicateur 9.3.3 : Coût de fonctionnement par agent**

Conformément à la mise en place d'une comptabilité analytique conforme à la stratégie nationale de gestion du budget par objectifs, cet indicateur inclut la mesure du coût par agent dans les dépenses de fonctionnement. La valeur élevée de cet indice permet au programme de fixer des objectifs pour instaurer des règles de gestion des dépenses courantes, en particulier rationalisation de la consommation d'énergie, la nécessité d'utilisation des énergies alternatives, l'entretien des équipements et moyens de transport, la maîtrise des dépenses en carburant, l'élimination des matériels de bureau et informatique.

Série Chronologique des indicateurs pour l'objectif 9.3 : Garantir la soutenabilité du budget et optimiser la gestion financière de la mission en adoptant une approche entre compétences et besoins pour assurer l'égalité et l'égalité des chances entre les agents

Indicateur de performance de l'objectif	Unité	Réalizations			2020	Prévisions		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023
Indicateur 9.3.1 : Taux d'exécution du budget	%	98	99	91	80	95	96	97
Indicateur 9.3.2 : Part des crédits du programme pilotage et	%	8	9	11	9	10	11	11

appui dans le budget total de la mission								
Indicateur 9.3.3 : Coût de fonctionnement par agent	Milles dinars	0.986	1.011	1.082	0.910	1.021	1.317	1.421

Présentation des activités du programme Pilotage et appui :

Pour atteindre les objectifs du programme Pilotage et appui, les domaines d'interventions et les activités à réaliser ont été identifiés comme suit:

Objectifs	Indicateurs	Valeur 2021	Interventions	Activités	Crédits 2021
Amélioration de la gestion de RH	Indicateur 9.1.1 : Taux annuel d'exécution des décisions et des recommandations des comités de pilotage		Faire un inventaire des comités de pilotage au niveau du ministère, suivre leurs travaux, établir des calendriers de suivi pour chaque comité et suivre l'avancement de leurs travaux.	Pilotage, soutien et coordination	
	Indicateur 9.1.2 : Taux d'évolution annuel de réponses aux demandes d'accès à l'information		Création d'un système de suivi des demandes d'accès à l'information, mesure de la réponse à ces demandes, respect des délais et suivi des enjeux y afférents	Pilotage, soutien et coordination	
	Indicateur 9.1.3 : Taux de diffusion des rapports et des documents de la mission au public		Assurer le suivi de la diffusion au public des rapports et des documents sur la mission et procéder à l'évaluation et aux démarches nécessaires.	Pilotage, soutien et coordination	

	Indicateur 9.1.4 : Taux de numérisation des services administratifs		Tenir un registre pour suivre les services administratifs en ligne et mener des consultations et des questionnaires dans le but d'évaluer la qualité des services fournis aux usagers	Pilotage, soutien et coordination	
Objectif 9.2 : Optimiser la gestion des ressources humaines en adoptant une approche entre compétences et besoins pour assurer l'égalité et l'égalité des chances entre les agents	Indicateur 9.2.1 : Taux d'exécution de la masse salariale	95%	<ul style="list-style-type: none"> - Ajustement précis des estimations de la masse salariale en tenant en compte les réalisations réelles et les évolutions en cours et les attentes potentielles pour les années suivantes. - Suivi du taux de consommation des crédits de rémunération et ajustement des écarts entre estimations et réalisations en parallèle avec la mise à jour périodique de la programmation annuelle des dépenses. - Comprimer le coût des heures supplémentaires - Rationaliser l'octroi de la prime de production en fonction de la performance réelle des agents - Actualiser les cotisations de l'employeur et l'ajustement automatique de la pension de retraite afin d'éviter d'enregistrer des impayés - Examiner les contrats de rémunération et des travaux et veiller au règlement des droits des personnes impliquées dans l'affaire et éviter 	Pilotage, soutien et coordination	9800

			d'enregistrer des impayés		
	Indicateur 9.2.2 : Taux de participation des femmes aux programmes de formation	50%	Consacrer le principe de l'égalité entre les sexes et réaliser l'équivalence des chances	Pilotage, soutien et coordination	
	Indicateur 9.2.3 : Taux d'exécution du plan annuel de formation	85%	<p>- Plus de contrôle dans la détermination des besoins de formation en coordination avec les différentes structures intervenantes pour assurer l'efficacité, l'efficacité et la pertinence des programmes de formation par rapport aux objectifs stratégiques de la mission</p> <p>- Fournir un budget de formation adapté aux besoins et aspirations en plus de fournir les ressources nécessaires pour soutenir la formation avec le matériel logistique et de formation nécessaire (une machine d'affichage, une salle dédiée, des accords de formation avec des structures spécialisées ...)</p>	Pilotage, soutien et coordination	
Objectif 9.3 : Garantir la soutenabilité du budget et optimiser la gestion financière de la mission	Indicateur 9.3.1 : Taux d'exécution du budget	85%	<p>Fournir des informations périodiques aux différents responsables de programme et à l'unité de gestion budgétaire par objectifs, notamment en ce qui concerne les calendriers d'exécution du budget programme et le suivi du rythme d'exécution du budget</p> <p>- Accélérer le transfert de</p>	Pilotage, soutien et coordination	4905

			<p>subventions vers les unités opérationnelles en début d'exercice pour ajuster le rythme d'exécution budgétaire et compléter les mises à jour nécessaires, notamment avec la lenteur de l'achèvement du budget au premier semestre de l'année et l'accélération de son achèvement en fin d'exercice, ce qui crée une forte pression sur le personnel d'exécution en plus des risques de fautes.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Analyser les différences dans l'exécution du budget par rapport à la programmation annuelle initiale et actualisée, et identifier les problèmes qui entravent le respect de la programmation. - Permettre aux responsables de programme d'avoir les clés de consultation dans le système ADEB pour accéder au système et suivre l'état d'avancement du budget de leur programme, et optimiser le rendement des cadres du service des affaires financières - Travailler au respect des délais de préparation et de discussion de la programmation annuelle des dépenses et de leurs mises à jour afin que le programme soit mis en œuvre dans des délais raisonnables. 		
--	--	--	--	--	--

	<p>Indicateur 9.3.2 : Part des crédits du programme pilotage et appui dans le budget total de la mission</p>	<p>15%</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer le programme Pilotage et appui par des ressources humaines spécialisées, notamment dans le domaine des finances publiques, de la gestion du budget selon les objectifs, des marchés publics et des techniciens dans les domaines de l'informatique, du génie civil. - Mener une étude approfondie sur les critères de répartition des crédits entre programmes, - Examiner les tâches qui reviennent au Pilotage et appui et lui fournir un soutien logistique conséquent pour qu'il assure des prestations de services horizontaux 	<p>Pilotage, soutien et coordination</p>	
	<p>Indicateur 9.3.3 : Coût de fonctionnement par agent</p>	<p>1250</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Maîtriser les dépenses courantes et plus particulièrement celles afférentes aux fourniture de bureau, des matériaux de gestion administrative tels que les télécopieurs, les photocopieurs et les imprimantes, en instaurant une culture d'échange électronique pour réduire la consommation de papier et d'encre. Surtout à la lumière de l'épidémie du virus Covid-19. - Maîtrise accrue des dépenses de réception et de missions à l'étranger en offrant aux agents des tâches qui s'inscrivent au cœur de leurs tâches et en leur permettant de développer leurs capacités et de se 	<p>Pilotage, soutien et coordination</p>	

			<p>familiariser avec des expériences pionnières dans leurs domaines d'intervention.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Travailler à la mise en œuvre d'une politique de rationalisation de la consommation d'énergie par l'utilisation de lanternes à économie d'énergie et l'acquisition de machines électriques à faible consommation d'énergie, avec la mise en place de projets visant à concentrer les énergies alternatives et à rationaliser la consommation de carburants. - Entretien régulier des bâtiments et des équipements pour éviter des coûts supplémentaires. - Entretien périodique de la flotte de transport et attribution des responsabilités aux usagers. - Mettre en place le système de surveillance GPS pour les véhicules pour éviter les excès et rationaliser la consommation de carburant. 		
			<ul style="list-style-type: none"> - La coordination avec l'ensemble des intervenants dans l'exécution des projets 	Services communs	2500
Total					19005

2. Dépenses du programme Pilotage et appui

1. Budget du programme

Le projet de budget du programme Pilotage et appui pour l'année 2021 est estimé 19 005 mille dinars (crédits de paiement) contre 17 623 mille dinars en 2020, soit une augmentation de 7,84%, réparti comme suit:

- ☆ dépenses de rémunération: 9800 mille dinars
- ☆ dépenses de fonctionnement : 4905 mille dinars
- ☆ dépenses d'interventions: 1800 mille dinars
- ☆ dépenses d'investissement: 2500 mille dinars

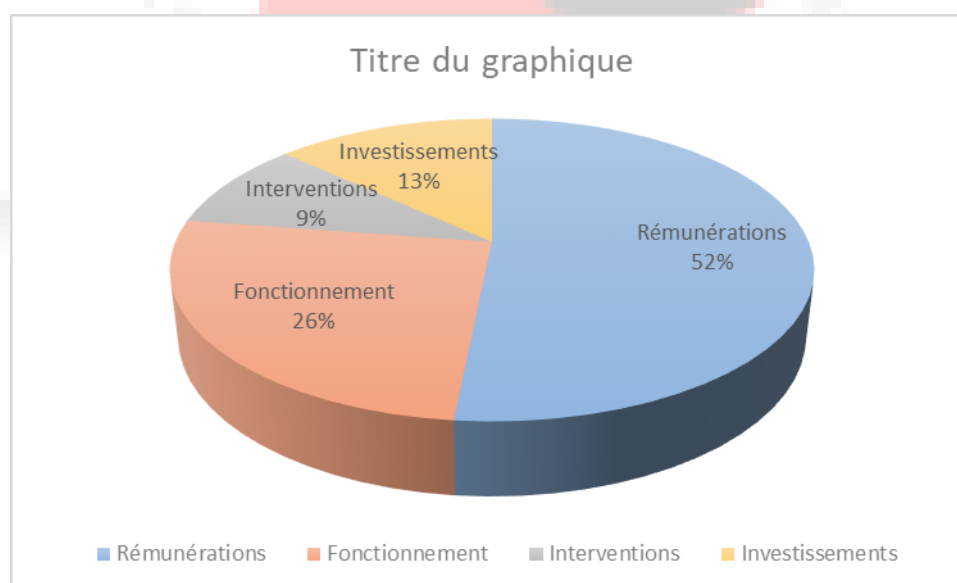
Budget du programme Pilotage et appui selon la nature de la dépense

Unité: mille dinars

Dépenses	Réalizations 2019	Loi de finances 2020 (1)	prévisions 2021	Taux de croissance 2020-2021	
				Montant (1)-(2)	Taux(%) 1/(1)-(2)
Rémunérations	9437	9853	9800	-53	-0.54%
Fonctionnement	5196	4370	4905	535	12.24%
Interventions	3972	1700	1800	100	5.88%
Investissements	1696	1700	2500	800	47.06%
Total	20301	17623	19005	1382	7.84%

* sans compter les ressources propres des établissements publics

Répartition du budget du programme "Pilotage & appui" pour l'année 2021 selon la nature de la dépense (crédits de paiement)



➤ **Analyse détaillée des dépenses budgétaires du programme Pilotage et appui pour 2021:**

❖ **Dépenses de rémunération en 2021:**

En référence aux projections de la masse salariale, les dépenses de rémunération pour l'année 2021 a été réduite de 0,54% malgré la pression croissante pour les années 2020 et 2021, qui sera principalement drstinée à couvrir:

- l'augmentation des salaires: conformément au décret gouvernemental n ° 2020-767 de 2020 du 18 septembre 2020, relatif à l'augmentation des salaires des agents de l'État, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif fixant son montant.
- Les promotions exceptionnelles du corps administratif commun, en application de la décision du président du gouvernement du 3 août 2020.
- Réaffectation des agents du ministère de la Femme, de la Famille et des Séniors, en application au décret gouvernemental n ° 2016- 1143 de 2016 du 16 août 2016, et ce pour trois ans 2021, 2022 et 2023.
- l'augmentation des crédits alloués aux charges sociales patronale au titre de la retraite
- la nomination dans les postes fonctionnels vacants aux niveaux régional et central
- le renforcement des commissariats régionaux et de l'administration centrale à travers la mutation et le détachement .
- la mise en oeuvre de la loi n ° 38 du 13 août 2020 du 13 août 2020 relative aux dispositions exceptionnelles pour le recrutement dans le secteur public.
- la nomination du responsable du programme et lui accorder la prime y associé.
- la nomination des responsables de programme et les primes supplémentaires qui en découlent.

❖ **Dépenses de fonctionnement pour 2021**

Les dépenses de fonctionnement vont augmenté de 12,24%, en raison des besoins accrus du programme pour garantir un fonctionnement normal aux niveaux central et régional dû principalement à :

- l'augmentation des crédits alloués aux loyers et aux charges locatives communales passant de 78 mille dinars en 2020 à 150 mille dinars pour l'année 2021, sachant que ces crédits ne peuvent couvrir tous les frais de location de siège de la direction générale des services communs et les dettes restantes pour l'année 2019, et qui dépassent 70 mille dinars.
- les crédits alloués la consommation d'eau, d'électricité et de communications téléphoniques en 2021 ne couvrent pas les coûts de consommation réels et les dettes afférentes à la consommation d'eau, d'électricité et de communications téléphoniques
- En ce qui concerne l'ameublement de l'administration, un montant de 12 mille dinars a été alloué en 2021 pour répondre aux besoins de l'administration.
- En ce qui concerne l'achat de carburant pour les voitures utilitaires, les crédits programmés s'élèvent à 80 000 dinars pour couvrir les déplacements vers les différents services du ministère.
- un crédit de 240 mille dinars a été alloué aux bons de carburant pour les cadres natis d'emploi fonctionnel
- l'augmentation des fonds alloués à la formation aux cadres du ministère de 37 à 60 mille dinars
- l'augmentation des crédits du matériel et fournitures informatiques de 50 à 80 mille dinars
- l'augmentation des crédits des équipements de gestion administrative, les crédits de 4 mille dinars pour l'année 2020 à 15 mille dinars et ce pour tenir en compte tenu de la grave pénurie de niveau d'équipement disponible, tels que télécopieurs et téléphones et autres
- l'augmentation des crédits d'entretien des bâtiments de 40 mille dinars à 60 mille dinars pour faire à un ensemble de réparations, y compris la réparation des canaux d'évacuation des eaux, l'entretien du climatiseur central, la réparation du réseau électrique et la connexion du nouveau siège de la direction générale des services communs à l'Internet et

le téléphone Des contrats seront également conclus pour entretenir des distributeurs téléphoniques et acheter des extincteurs.

- un crédit de 20 mille dinars a été alloué pour entretenir le mobilier et le matériel et réparer les machines à dupliquer, les photocopieurs et autres.

- En ce qui concerne les dépenses directes de nettoyage, un montant de 19 mille dinars a été alloué pour prendre les mesures et précautions nécessaires pour faire face au virus Corona à travers l'acquisition du «chlore» et autres matériels pour effectuer les opérations périodiques de désinfection et de nettoyage.

- un crédit de 50 mille dinars a été alloué au titre de nouvelle dépense pour l'acquisition de matériel pharmaceutique et médical, et ce dans le cadre des mesures préventives contre la pandémie Corona et assurer l'application du protocole sanitaire (acquisition de masques, de sacs stériles et de thermomètres à distance).

- un crédit de 65 mille dinars a été alloué pour l'acquisition de matériel de bureau, sachant qu'en 2020, 55000 dinars ont été alloués pour l'acquisition de ce matériel, qui comprend l'acquisition de matériel de bureau + toner pour photocopieur + enveloppes et de sceaux) afin d'éviter l'éventuelle rupture de stock.

- Quant aux journaux et magazines, les crédits ont été portés à 38 mille dinars, compte tenu de la circulaire de la présidence du gouvernement, qui a augmenté les quantités de journaux et magazines pour les fonctionnaires et cadres bénéficiaires d'autant plus que les dotations allouées en 2020 n'ont pas permis à la majorité des fonctionnaires d'en bénéficier

- Une nouvelle section a également été créée pour les frais d'alimentation des agents, d'un montant de 20 mille dinars, afin de permettre aux agents de bénéficier du lait en application des circulairesy afférent.

- Un nouveau paragraphe a également été créé pour les exigences de sécurité et de prévention au travail, et un montant de 20 mille dinars a été alloué pour l'acquisition de moyens de protection pour les agents affectés à la désinfection des espaces (combinaisons spéciales, masques de protection, sprays désinfectants et stérilisateurs) et dans le cadre de la lutte contre le virus Corona.

❖ **Dépenses d'interventions**

Les dépenses d'interventions du programme Pilotage et appui pour l'année 2021 sont fixées à 1800 mille dinars contre 1700 mille dinars en 2020, soit une augmentation de 5,88%, et cette évolution est due à:

- L'augmentation du nombre de personnes affiliés à l'amicale estimé à 2700 adhérents, en plus de l'augmentation du nombre d'agents bénéficiant d'aides sociales et ce conformément à la circulaire n ° 37 du 29 décembre 2017
- le coûts des récompenses pour la prise en charge le prix du meilleur travailleur estimé à 1000 dinars

❖ Dépenses d'investissement

Le ministère a programmé pour le projet de budget 2021 du programme Pilotage et appui des crédits de paiement de 2500 mille dinars qui sont répartis comme suit:

- 510 mille dinars pour achever les études et les projets de construction pour les commissariats régionaux des affaires de la femme et de la famille dans les régions suivants (Kebili, Sousse, Monastir et Béja) en plus de l'aménagement d'une nouvelle salle de réunion.
- 1690 mille dinars pour équipements divers répartis comme suit:
 - ↪ 250 mille dinars pour le équipements destinés aux commissariats régionaux
 - ↪ 1180 mille dinars pour l'acquisition des moyens de transport
 - ↪ 260 mille dinars pour les équipements divers destinés à l'administration centrale
 - ↪ 300 mille dinars pour l'équipement informatique

Budget du programme Pilotage et appui selon la destination

« selon les activités »

Activités	Réalizations 2019	Loi de finances 2020 (1)	Estimations 2021 (2)	Taux de croissance 2020-2021	
				Montant (1)-(2)	Taux(%) 1/(1)-(2)
Pilotage, soutien et coordination	13230	12774	13425	651	5%
Services communs	7071	4849	5580	731	15%
Total	20301	17623	19005	1382	8%

* sans compter les ressources propres des établissements publics

3-2- Cadre de dépenses à moyen terme 2021-2023 du programme "Pilotage & appui"

Les crédits du programme Pilotage & appui sont estimés à 19005 mille dinars en 2021, à 22172 mille dinars en 2022, soit un taux de croissance de 16,66%.

Les crédits prévus pour 2023, ils sont estimés à 22779 mille dinars soit un taux de croissance de 2,74% par rapport à 2022.

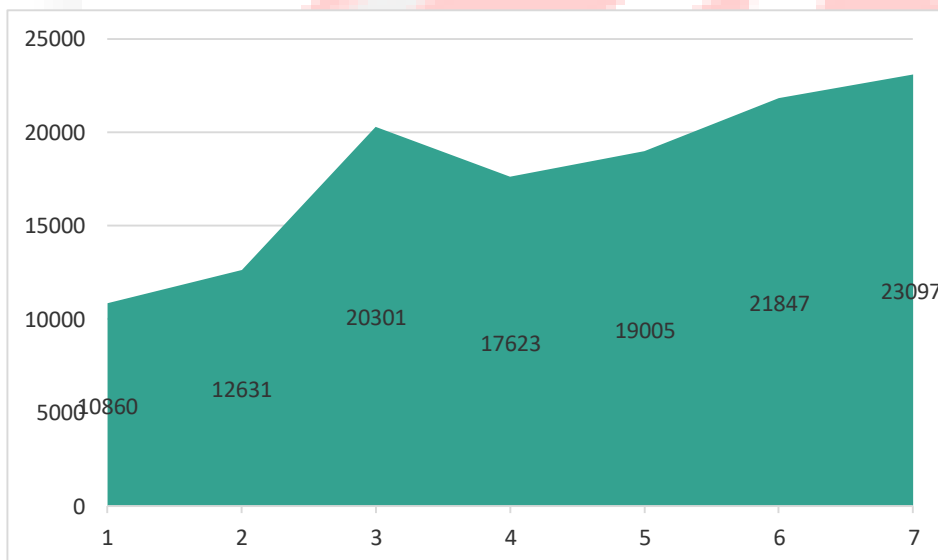
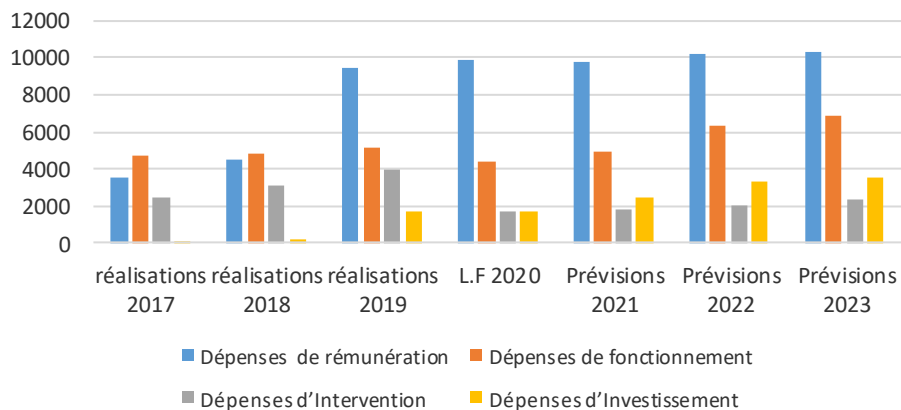
Cadre de dépenses à moyen terme (2021-2022) du programme Pilotage et appui selon la nature de la dépense (crédits de paiement)

Unité: mille dinars

Dépenses	Réalizations			L.F	Prévisions		
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Dépenses de rémunération	3559	4491	9437	9853	9800	10200	10300
Dépenses de fonctionnement	4734	4856	5196	4370	4905	6326	6826
Dépenses d'Intervention	2492	3092	3972	1700	1800	2000	2400
Dépenses d'Investissement	75	192	1696	1700	2500	3321	3571
Total	10860	12631	20301	17623	19005	21847	23097

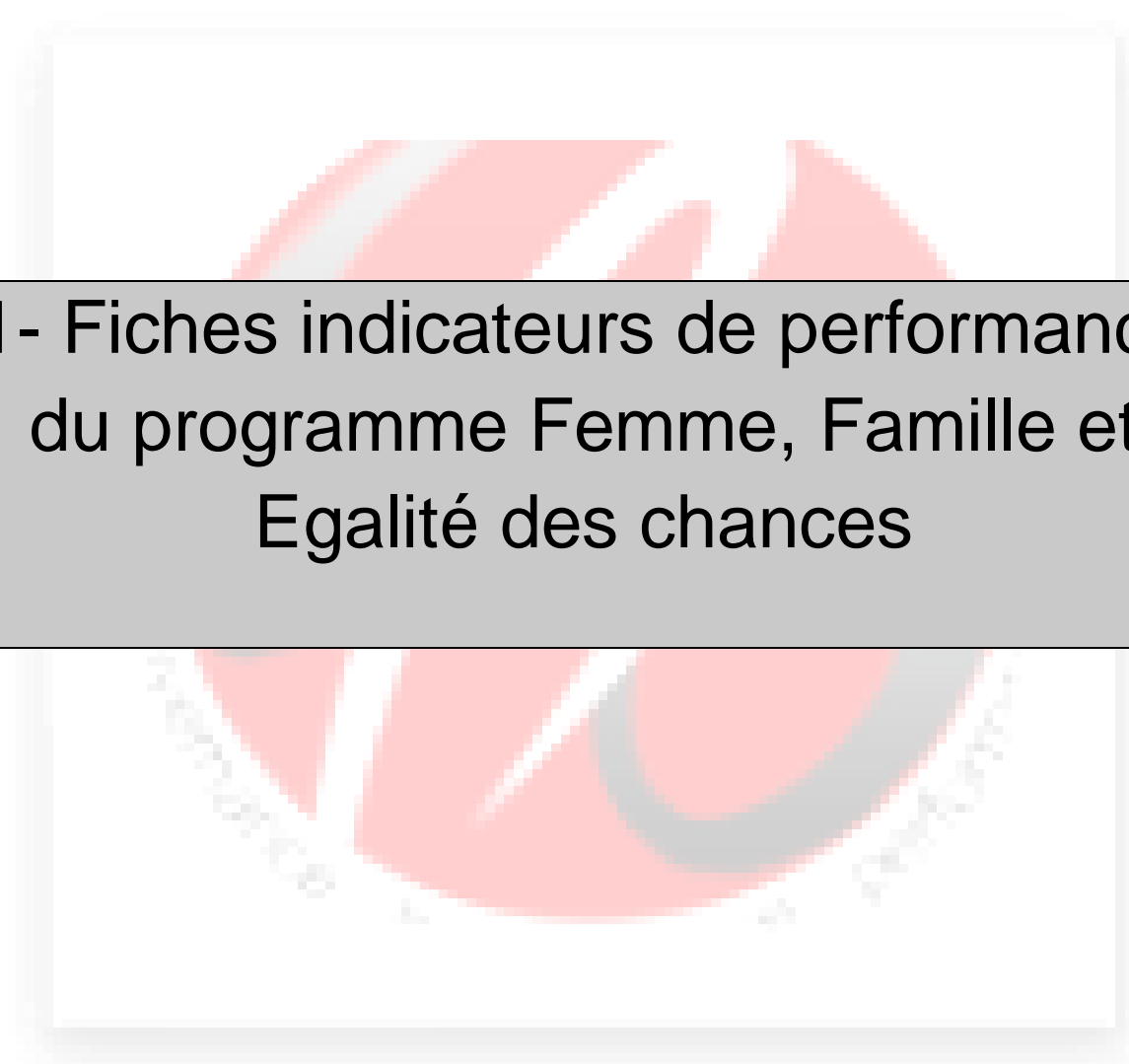
Evolution des dépenses du programme Pilotage et appui durant la période 2017-2023

Evolution des dépenses du programme Pilotage et appui durant la période 2017-2023





Annexes



1- Fiches indicateurs de performance du programme Femme, Famille et Égalité des chances



Femme, Famille et Egalité des chances

Fiche indicateur

Code de l'indicateur : n° du programme/ n° du sous-programme/n° de l'objectif/n° de l'indicateur. 1.1.1.1

Intitulé de l'indicateur : Taux d'évolution de création de projets féminins par rapport à l'année précédente

Date de l'actualisation de l'indicateur : 31 décembre

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1- Programme auquel se rattache l'indicateur : programme Femme, Famille et Egalité des chances

2- Sous-programme auquel se rattache l'indicateur : Sous-programme 1 : Pilotage du programme Femme, Famille et Egalité des chances

3- Objectif auquel se rattache l'indicateur : objectif 1.1.1 Promouvoir l'autonomisation de de la fille et la femme dans les milieux urbain et rural

4- Définition de l'indicateur : c'est un indicateur annuel quantitatif qui permettra de calculer l'évolution du taux de création d'entreprises féminines créées et financées dans le cadre du plan de promotion de l'initiative économique des femmes et du plan d'autonomisation économique et sociale des filles et des femmes en milieu rural et le reste des programmes y associés.

5- Type de l'indicateur : indicateur de résultats,

6- Nature de l'indicateur : indicateur d'efficacité socio-économique,

7- Déclinaisons (selon les régions, administrations régionales...) ; déclinaisons centrales et régionales

- **Sous-programme 1!** Pilotage du programme Femme, Famille et Egalité des chances
 - ✓ Unité opérationnelle Femme
 - ✓ Unité opérationnelle Famille

II- Les détails techniques de l'indicateur :

1- Formule de calcul de l'indicateur : une formule arithmétique La différence entre le nombre de projets créés au cours de l'année en cours et l'année dernière / projets créés de l'année en cours X 100

2- Unité de l'indicateur : pourcentage

3- Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur : Nombre de projets féminins créés dans chaque gouvernorat au cours de l'année en cours, nombre de projets féminins créés dans chaque gouvernorat au cours de l'année précédente

4- Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur (sondage, rapport, questionnaire...) : Procès-verbaux des réunions périodiques du Comité de financement des projets (composé de représentants du ministère et de représentants de la Banque tunisienne de solidarité) - Rapports adressés par la Banque tunisienne de solidarité au ministère - Avis d'approbation des projets de financement émis par ladite banque

5- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur : BTS et commissariats régionaux des affaires de la femme et de la famille

6- Délai de disponibilité de l'indicateur : 31 décembre

7- Valeur cible de l'indicateur¹ : 37% au cours de l'année 2023

8- Le responsable de l'indicateur : sous-directeur de l'autonomisation économique et sociale à la direction générale des affaires de la femme et de la famille et les chefs de service de la femme et de la famille dans les commissariats régionaux

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

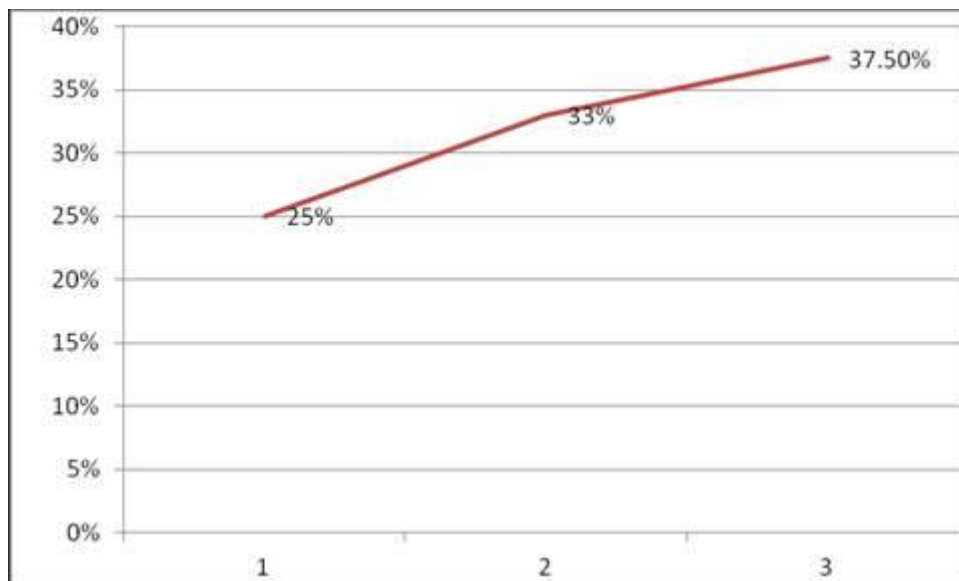
1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalizations				2020	Prévisions		
		2017	2018	2019	2021		2022	2023	
Taux d'évolution de création de projets féminins par rapport à l'année précédente	Nombre	1335	1015	2730	300 (programmé)	400	600	900	
	%	152%	-24 %	169 %	-810 %	25 %	33%	37.5%	

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur : Jusqu'en 2019, 5609 projets pour les femmes ont été créés, répartis entre 529 projets en 2016, 1335 projets pour les femmes en 2017, 1015 projets en 2018 et 2730 projets en 2019. On prévoit que 400 projets seront créés en 2021, 600 projets en 2022 et 900 projets en 2032. Il est à noter que le rythme d'évolution des projets varie d'une année à l'autre en raison de la masse des fonds alloués.

3- Graphique de l'évolution de l'indicateur

¹ La valeur cible de l'indicateur est une valeur dont le responsable de programme s'engage à l'atteindre sur le moyen terme (3 ans ou plus) ou le long terme (valeur définie)



4- Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur

	Valeur cible de l'indicateur	Prévisions de l'indicateur pour l'année 2021	Activités et interventions	Prévisions des Crédits des activités pour l'année N+1
Taux d'évolution de création de projets féminins par rapport à l'année précédente	37,5%	400 projets 25 %	- Mettre en œuvre le plan national pour promouvoir l'initiative économique des femmes + le plan national pour l'autonomisation économique et sociale des femmes et des filles dans les zones rurales -	- 2685 mille dinars + 3000 mille dinars -

5- Limites de l'indicateur

□ L'indicateur a été affecté par la taille des fonds financiers alloués à la relance des projets concernés ou à la stabilité de la situation générale dans le pays qui traverse des crises (comme la pandémie Corona en 2020)

□ La difficulté pour la Banque tunisienne de solidarité pour financer les projets des femmes dans le secteur agricole, malgré l'importance de la demande féminine pour financer ce type de projet.



Fiche indicateur

Code de l'indicateur : n° du programme/ n° du sous-programme/n° de l'objectif/n° de l'indicateur. 1.1.1.2

Intitulé de l'indicateur : Taux des emplois féminins créés dans le cadre du programme du ministère (par rapport aux emplois créés à l'échelle nationale)

Date de l'actualisation de l'indicateur : 31 décembre

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1- Programme auquel se rattache l'indicateur : programme Femme, Famille et Egalité des chances

2- Sous-programme auquel se rattache l'indicateur : Sous-programme 1 : Pilotage du programme Femme, Famille et Egalité des chances

3- Objectif auquel se rattache l'indicateur : objectif 1.1.1 Promouvoir l'autonomisation de de la fille et la femme dans les milieux urbain et rural

4- Définition de l'indicateur : c'est un indicateur quantitatif qui permettra de calculer le pourcentage d'évolution des emplois féminins créés et financés dans le cadre du programme et des projets à caractère économique.

5- Type de l'indicateur : indicateur de résultats

6- Nature de l'indicateur : indicateur d'efficacité socio-économique,

7- Déclinaisons (selon les régions, administrations régionales...)
déclinaisons centrales et régionales

- **Sous-programme 1 ;** Pilotage du programme Femme, Famille et Egalité des chances
 - ✓ Unité opérationnelle Femme
 - ✓ Unité opérationnelle Famille

II- Les détails techniques de l'indicateur :

1- Formule de calcul de l'indicateur : (Nombre d'emplois féminins créés dans divers gouvernorats au cours de l'année en cours - Nombre d'emplois féminins créés dans divers gouvernorats au cours de l'année précédente / Emplois féminins dans divers gouvernorats créés au cours de l'année en cours) X 100

2- Unité de l'indicateur : pourcentage

3- Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur : Nombre d'emplois féminins créés dans chaque gouvernorat au cours de l'année précédente et ceux en cours

4- Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur (sondage, rapport, questionnaire...) : Par la fiche de données publiées par les commissaires régionaux des affaires de femme et de la famille, ainsi que par les rapports périodiques et annuels publiés

5- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur : commissariats régionaux des affaires de la femme et de la famille

6- Délai de disponibilité de l'indicateur : 31 décembre

7- Valeur cible de l'indicateur ²: 40% au cours de l'année 2023

8- Le responsable de l'indicateur : sous-directeur de l'autonomisation économique et sociale à la direction générale des affaires de la femme et de la famille et les chefs de service de la femme et de la famille dans les commissariats régionaux

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

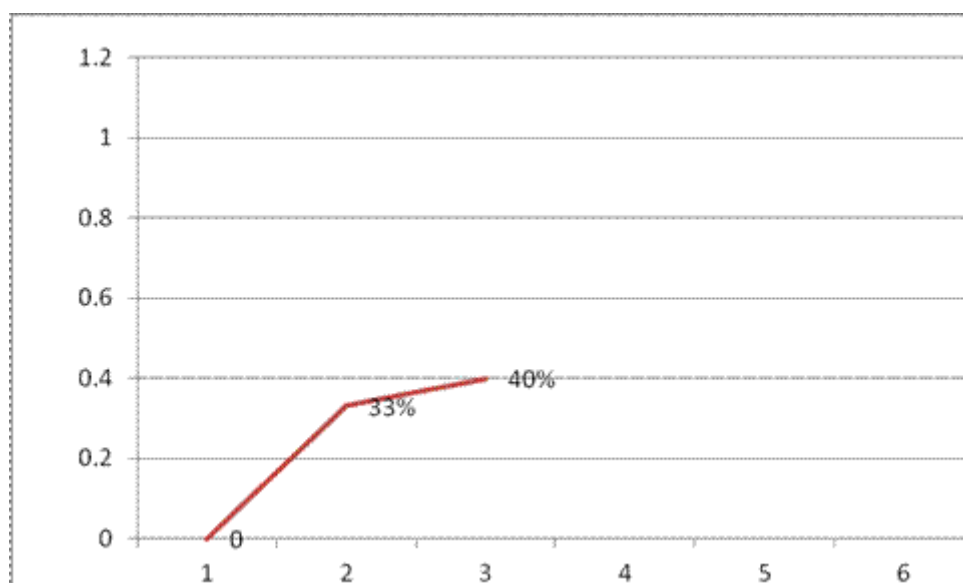
1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalizations				Prévisions		
		2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Taux des emplois féminins créés dans le cadre du programme du ministère (par rapport aux emplois créés à l'échelle nationale)		Cet indicateur sera calculé à partir de 2021				800	33% (1200)	40% (2000)

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur : D'ici 2023, environ 4000 emplois seront créés selon un taux de croissance de pas moins de 40% en 2023

² La valeur cible de l'indicateur est une valeur dont le responsable de programme s'engage à l'atteindre sur le moyen terme (3 ans ou plus) ou le long terme (valeur définie)

3- Graphique de l'évolution de l'indicateur



4- Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur

	Valeur cible de l'indicateur	Prévisions de l'indicateur pour l'année 2021	Activités et interventions	Prévisions des Crédits des activités pour l'année 2021
Taux des emplois féminins créés dans le cadre du programme du ministère (par rapport aux emplois créés à l'échelle nationale)	37,5%	800 projets 25 %	- Mettre en œuvre le plan national pour promouvoir l'initiative économique des femmes + le plan national pour l'autonomisation économique et sociale des femmes et des filles dans les zones rurales-	- 2685 mille dinars + 3000 mille dinars -

5- Limites de l'indicateur

- L'indicateur est affecté par le montant des fonds alloués à la création de projets et donc à la création d'emplois,
- La difficulté de collecter des données liées au nombre d'emplois féminins, la difficulté de les vérifier en plus de leur instabilité.

Fiche indicateur

Code de l'indicateur : n° du programme/ n° du sous-programme/n° de l'objectif/n° de l'indicateur. 1.1.1.3

Intitulé de l'indicateur : Taux des projets pérennes financés par le ministère par rapport à l'ensemble des projets créés

Date de l'actualisation de l'indicateur : 31 décembre

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1- Programme auquel se rattache l'indicateur : programme Femme, Famille et Egalité des chances

2- Sous-programme auquel se rattache l'indicateur : Sous-programme 1 : Pilotage du programme Femme, Famille et Egalité des chances

3- Objectif auquel se rattache l'indicateur : objectif 1.1.1 Promouvoir l'autonomisation de de la fille et la femme dans les milieux urbain et rural

4- Définition de l'indicateur : Un indicateur quantitatif qui permettra de calculer le pourcentage de projets féminins durables financés par le ministère par rapport au nombre total de projets féminins créés dans le cadre des programmes du ministère,

5- Type de l'indicateur : indicateur de résultats

6- Nature de l'indicateur : indicateur d'efficacité socio-économique,

7- Déclinaisons (selon les régions, administrations régionales...)

Pilotage du programme Femme, Famille et Egalité des chances

- ✓ Unité opérationnelle Femme
- ✓ Unité opérationnelle Famille

II- Les détails techniques de l'indicateur :

1- Formule de calcul de l'indicateur : le nombre de projets féminins durables / (l'ensemble de projets créés) X 100

2- Unité de l'indicateur : pourcentage

3- Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur : Le nombre de projets féminins créés, le nombre de projets féminins durables ou le nombre de projets féminins infructueux qui ont rencontré des difficultés

4- Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur (sondage, rapport, questionnaire...) : les commissariats régionaux des affaires de la femme et de la famille + la BTS + données fournies par les entrepreneures

5- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur : BTS et commissariats régionaux des affaires de la femme et de la famille + les entrepreneures

6- Délai de disponibilité de l'indicateur : 31 décembre

7- Valeur cible de l'indicateur³ : sera fixée ultérieurement

8- Le responsable de l'indicateur : sous-directeur de l'autonomisation économique et sociale

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

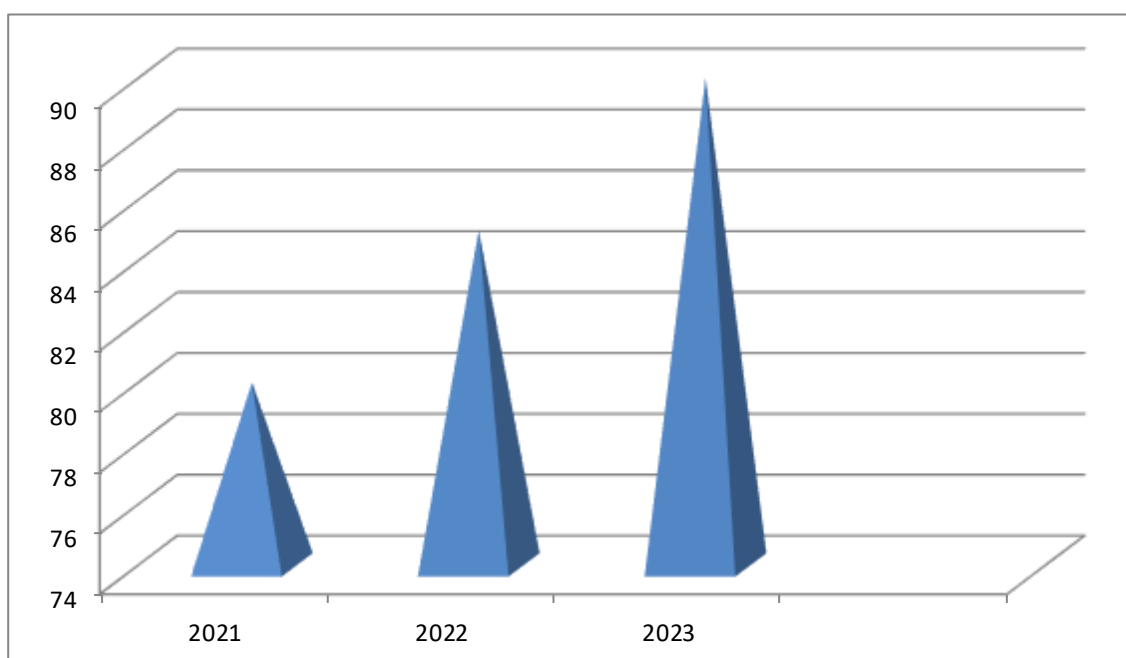
1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalizations				Prévisions		
		2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Taux des projets pérennes financés par le ministère par rapport à l'ensemble des projets créés		Cet indicateur sera calculé à partir de 2021				80%	85%	90%

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur :

3- Graphique de l'évolution de l'indicateur

³ La valeur cible de l'indicateur est une valeur dont le responsable de programme s'engage à l'atteindre sur le moyen terme (3 ans ou plus) ou le long terme (valeur définie)



4- Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur

	Valeur cible de l'indicateur	Prévisions de l'indicateur pour l'année 2021	Activités et interventions	Prévisions des Crédits des activités pour l'année N+1
Taux des projets pérennes financés par le ministère par rapport à l'ensemble des projets créés	37,5%	400 projets 25 %	- Mettre en œuvre le plan national pour promouvoir l'initiative économique des femmes + le plan national pour l'autonomisation économique et sociale des femmes et des filles dans les zones rurales	- 2685 mille dinars

5- Limites de l'indicateur

- La difficulté de collecter les données nécessaires au calcul de l'indicateur compte tenu du manque de ressources humaines dans les services des femmes et des familles dans les commissariats régionaux des affaires de la femme et de la famille
- La nécessité de coordonner avec les directions régionales pour obtenir les données nécessaires au calcul et à la vérification de l'indicateur

Fiche indicateur

Code de l'indicateur : n° du programme/ n° du sous-programme/n° de l'objectif/n° de l'indicateur. 1.1.2.1

Intitulé de l'indicateur : Taux des filles et des femmes victimes de violence bénéficiaires des services des centres de prise en charge des femmes victimes de violence

Date de l'actualisation de l'indicateur : 31 décembre

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1- Programme auquel se rattache l'indicateur : programme Femme, Famille et Egalité des chances

2- Sous-programme auquel se rattache l'indicateur : Sous-programme 1 : Pilotage du programme Femme, Famille et Egalité des chances

3- Objectif auquel se rattache l'indicateur : Objectif 1.1.2 : Lutter contre toutes les formes de discrimination et de violence à l'égard des filles et des femmes et promouvoir l'égalité et l'équivalence des chances

4- Définition de l'indicateur : c'est un indicateur quantitatif qui permet de calculer le pourcentage de prise en charge des femmes et des filles victimes de violences dans les centres d'écoute et d'accueil des femmes victimes de violences par rapport à l'année précédente

5- Type de l'indicateur : indicateur de résultats,

6- Nature de l'indicateur : indicateur d'efficacité socio-économique,

7- Déclinaisons (selon les régions, administrations régionales...)

déclinaison centrale – déclinaison régionale- déclinaison selon le centre d'accueil des femmes et des filles victimes de violence – déclinaison selon la nature de prise en charge : accueil/écoute

Sous-programme 1 : Pilotage du programme Femme, Famille et Egalité des chances

- ✓ Unité opérationnelle Femme
- ✓ Unité opérationnelle Famille

II- Les détails techniques de l'indicateur :

1- Formule de calcul de l'indicateur : Nombre de filles et de femmes victimes de violences prises en charges dans tous les centres d'accueil au cours de l'année en cours -

Nombre de filles et de femmes victimes de violences prises en charges dans tous les centres de prise en charge au cours de l'année précédente / Nombre total de femmes victimes de violence prises en charges au cours de l'année en cours x 100

2- Unité de l'indicateur : pourcentage

3- Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur : Nombre de filles et de femmes prises en charges et inscrites au bureau d'accueil du centre au cours de l'année concernée et nombre de femmes victimes de violence enregistrées au bureau d'accueil du centre au cours de l'année précédente

4- Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur (sondage, rapport, questionnaire...) : Collecte de données par:

- Un formulaire et / ou questionnaire à remplir par les centres de prise en charge
- Les rapports périodiques des centres pour prise en charge des filles et des femmes victimes de violence
- les rapports périodiques des délégués régionaux des femmes et des familles, via une application informatique

5- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur : les centres pour prise en charge des filles et des femmes victimes de violence, les commissariats régionaux des affaires de la femme et de la famille et l'observatoire national de lutte contre la violence à l'égard des femmes

6- Délai de disponibilité de l'indicateur : 31 décembre

7- Valeur cible de l'indicateur⁴ : 20% en 2023

8- Le responsable de l'indicateur : sous-directeur de l'égalité des chances

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalizations			2020	Prévisions		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023
Taux des filles et des femmes victimes de violence bénéficiaires des services des centres de	pourcentage	68		48	50	150	200	250
		0	7%	%4,2	%4	%66	%25	20%

⁴ La valeur cible de l'indicateur est une valeur dont le responsable de programme s'engage à l'atteindre sur le moyen terme (3 ans ou plus) ou le long terme (valeur définie)

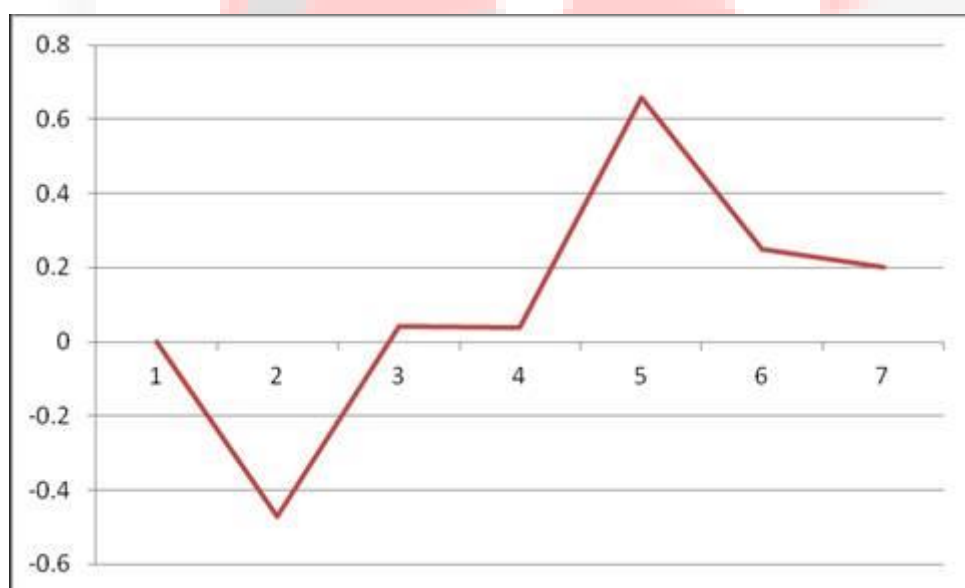
prise en charge des femmes victimes de violence									
---	--	--	--	--	--	--	--	--	--

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur :

On s'attend à ce que le pourcentage de prise en charge de dons en faveur des filles et des femmes victimes de violence de la part des centres concernés augmente, étant donné que deux (02) centres lanceront leurs activités à Jendouba et Sidi Bouzid au cours de l'année 2021.

Des centres d'accueil et d'hébergement des femmes victimes de violence pilotes seront également créés dans 06 gouvernorats, dont 4 centres d'accueil et 02 centres d'écoute en partenariat avec les associations actives sur le terrain

3- Graphique de l'évolution de l'indicateur



4- Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur

	Valeur cible de l'indicateur	Prévisions de l'indicateur pour l'année 2021	Activités et interventions	Prévisions des Crédits des activités pour l'année 2021
Taux des filles et des femmes	20%	66 %	- Fournir des services de base	- 590 mille

<p>victimes de violence bénéficiaires des services des centres de prise en charge des femmes victimes de violence</p>			<p>(soins personnels, repas. Hébergement)</p> <p>- Fourniture de services de santé (traitement médical nécessaire pour se remettre des effets de la violence, réalisation des examens périodiques nécessaires).</p> <p>-Fournir des conseils individuels et de groupe à travers des séances thérapeutiques et éducatives pour permettre à chaque bénéficiaire de surmonter sa crise, résoudre ses problèmes, renforcer sa confiance en soi et apporter un soutien psychologique et social pour s'assurer qu'elle est adaptée à ses enfants ou sa famille</p>	<p>dinars</p>
---	--	--	--	---------------

			<p>-Fournir des services de garderie</p> <p>-Mettre en place un programme de suivi éducatif des enfants accompagnant les femmes victimes de violence</p> <p>- Développer un programme de formation pour rechercher et obtenir un emploi</p> <p>-Développer des activités au sein de l'économie sociale et solidaire</p> <p>- Organisation d'ateliers de formation et d'ateliers d'animation éducative et sportive.</p>	
--	--	--	--	--

5- Limites de l'indicateur

- L'absence d'un portail ou d'un système électronique pour faciliter les signalements de violence à l'égard des femmes et pour collecter des statistiques régionales et nationales afin que toutes les données soient collectées de manière précise.

Fiche indicateur

Code de l'indicateur : n° du programme/ n° du sous-programme/n° de l'objectif/n° de l'indicateur. 1.1.2.2

Intitulé de l'indicateur : Nombre de lois et traités révisés selon l'approche genre

Date de l'actualisation de l'indicateur : 31 décembre

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1- Programme auquel se rattache l'indicateur : programme Femme, Famille et Egalité des chances

2- Sous-programme auquel se rattache l'indicateur : Sous-programme 1 : Pilotage du programme Femme, Famille et Egalité des chances

3- Objectif auquel se rattache l'indicateur : Objectif 1.1.2 : Lutter contre toutes les formes de discrimination et de violence à l'égard des filles et des femmes et promouvoir l'égalité et l'équivalence des chances

4- Définition de l'indicateur : c'est un indicateur quantitatif qui permettra de calculer le nombre de lois, décrets, arrêtés et décisions modifiés selon l'approche genre

5- Type de l'indicateur : indicateur de résultats

6- Nature de l'indicateur : indicateur d'efficacité socio-économique,

7- Déclinaisons (selon les régions, administrations régionales...)
Déclinaison centrale

II- Les détails techniques de l'indicateur :

1- Formule de calcul de l'indicateur : Total des lois, décrets, arrêtés et décisions modifiés en fonction de l'approche genre qui ont été publiés au cours de l'année concernée

2- Unité de l'indicateur : pourcentage

3- Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur : Total des lois, décrets, arrêtés et décisions modifiés en fonction de l'approche genre qui ont été publiés au JORT

4- Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur (sondage, rapport, questionnaire...) : Journal Officiel de la République Tunisienne

5- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur : Journal Officiel de la République Tunisienne

6- Délai de disponibilité de l'indicateur : 31 décembre

7- Valeur cible de l'indicateur⁵ : 03 textes de loi en 2023

8- Le responsable de l'indicateur : sous-directeur de l'égalité des chances à la direction générale des affaires de la femme et de la famille

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

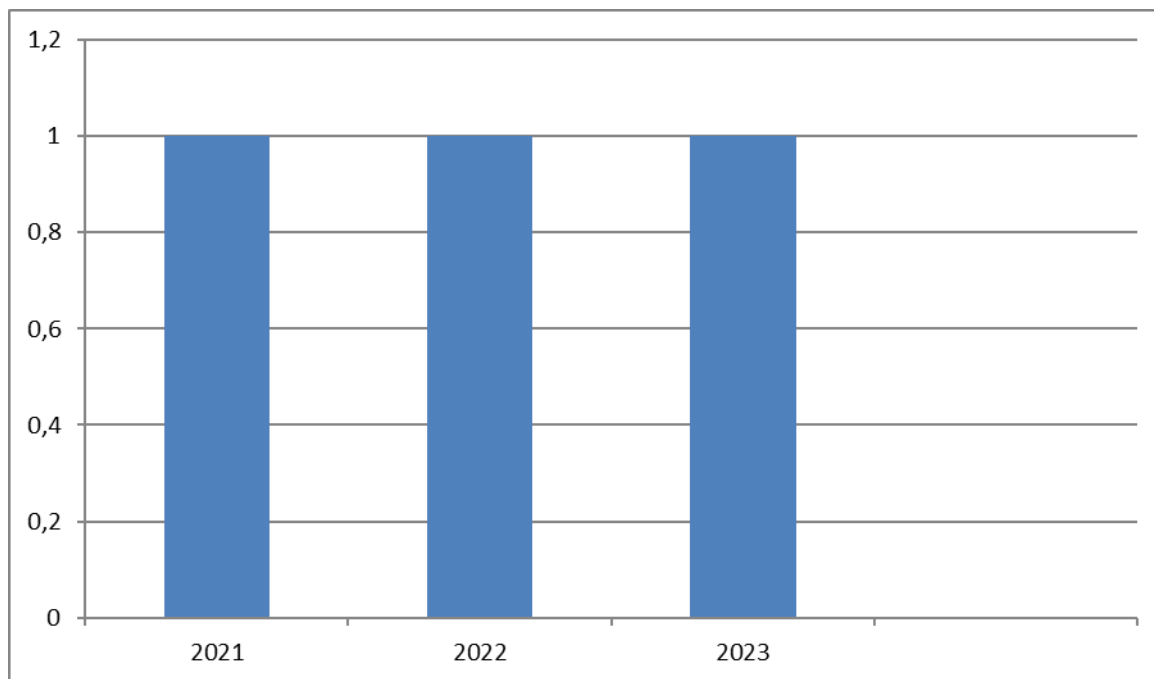
1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalizations			2020	Prévisions		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023
Nombre de lois et traités révisés selon l'approche genre	Nombre	-		01	-	01	01	01

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur : Réviser trois textes juridiques pour les rendre compatibles avec une approche genre entre 2021 et la fin de l'année 2023, sur la base de l'atteinte des chiffres et de l'approbation d'un texte juridique chaque année, étant donné qu'une telle réalisation nécessite un dialogue avec de nombreuses parties, y compris des spécialistes et des représentants de la société civile et politique, afin de les convaincre et de les approuver.

3- Graphique de l'évolution de l'indicateur

⁵ La valeur cible de l'indicateur est une valeur dont le responsable de programme s'engage à l'atteindre sur le moyen terme (3 ans ou plus) ou le long terme (valeur définie)



4- Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur

	Valeur cible de l'indicateur	Prévisions de l'indicateur pour l'année 2021	Activités et interventions	Prévisions des Crédits des activités pour l'année 2021
Nombre de lois et traités révisés selon l'approche genre	03	03	<ul style="list-style-type: none"> - Former les cadres ministériels pour les personnes impliquées dans le développement du système juridique dans le domaine de l'approche genre. - Créer un comité composé de spécialistes du domaine juridique pour examiner les textes juridiques incompatibles avec l'approche 	<ul style="list-style-type: none"> - 50 mille dinars -

			<p>genre, et en fixer une liste et le sujet de révision qui devrait être inclus dans le texte pertinent.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Définir la priorité et le calendrier de révision de ces textes. -Organiser un séminaire sur le sujet pour le présenter et plaider en faveur de l'amendement - Initier la coordination avec l'Administration générale des femmes et des affaires familiales pour préparer un projet de texte juridique révisé de la loi précédente relative à l'adoption de l'approche genre 	
--	--	--	--	--

5- Limites de l'indicateur

Fiche indicateur

Code de l'indicateur : n° du programme/ n° du sous-programme/n° de l'objectif/n° de l'indicateur. 1.1.2.3

Intitulé de l'indicateur : Taux de la représentativité de la femme dans les instances élues et les postes de prise de décision au niveau national

Date de l'actualisation de l'indicateur : 31 décembre 2021

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1- Programme auquel se rattache l'indicateur : programme Femme, Famille et Egalité des chances

2- Sous-programme auquel se rattache l'indicateur : Sous-programme 1 : Pilotage du programme Femme, Famille et Egalité des chances

3- Objectif auquel se rattache l'indicateur : Objectif 1.1.2 : Lutter contre toutes les formes de discrimination et de violence à l'égard des filles et des femmes et promouvoir l'égalité et l'équivalence des chances

4- Définition de l'indicateur : pourcentage

5- Type de l'indicateur : indicateur de résultats

6- Nature de l'indicateur : indicateur d'efficacité socio-économique,

7- Déclinaisons (selon les régions, administrations régionales...)

Déclinaison centrale

II- Les détails techniques de l'indicateur :

1- Formule de calcul de l'indicateur : $(\text{Nombre de femmes et de filles présentes dans les organes électoraux et les postes de décision au cours de l'année concernée} / \text{Nombre de femmes, filles et hommes présents dans les organes électoraux et les postes de décision au cours de l'année concernée}) \times 100$

2- Unité de l'indicateur : pourcentage

3- Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur : Le nombre de femmes présentes dans les organes électoraux et les postes de décision au cours de l'année concernée et le nombre de femmes, de filles et d'hommes présents dans les organes électoraux et les postes de décision au cours de l'année concernée

4- Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur (sondage, rapport, questionnaire...) : La collecte des données se fait par la recherche de sources d'information telles que les autorités électorales nationales, INSAF et l'Institut national de statistique, ou à travers les demandes d'accès à l'information.

5- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur : Administration de l'assemblée des représentants – les organes élus nationaux - Centre national de l'informatique- Institut national de statistique - établissements et entreprises publics.

6- Délai de disponibilité de l'indicateur : 31 décembre

7- Valeur cible de l'indicateur : 10% en 2023

8- Le responsable de l'indicateur : sous-directeur de l'égalité des chances à la direction générale des affaires de la femme et de la famille

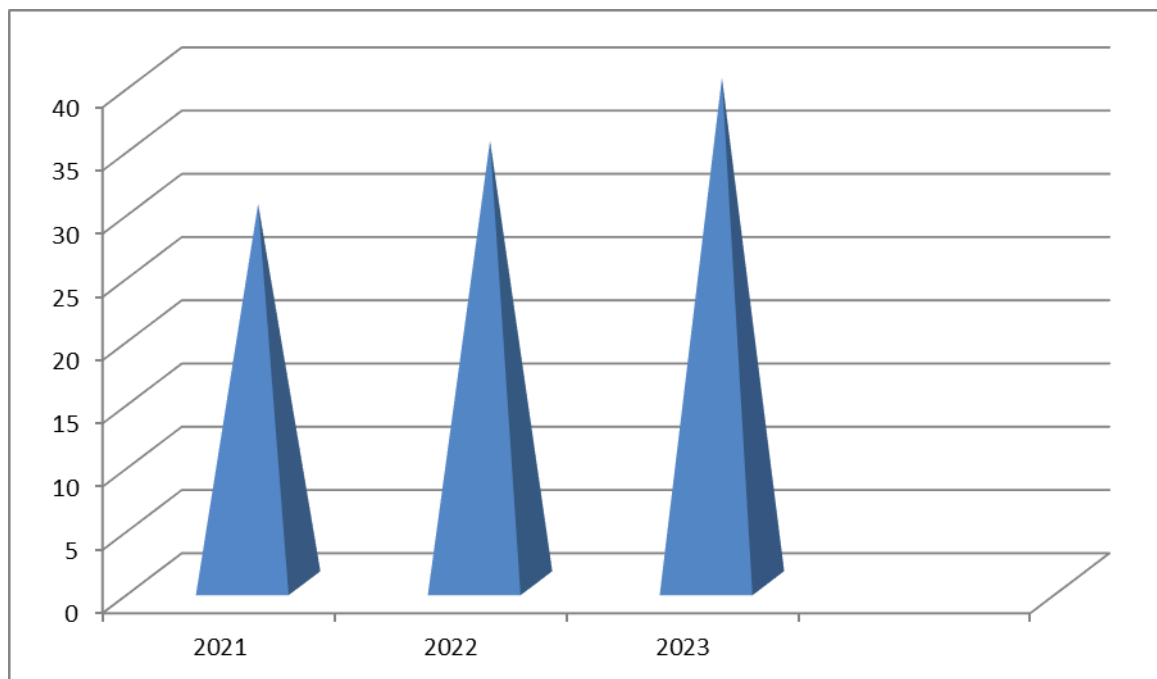
III- Interprétation des résultats de l'indicateur

1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalizations			2020	Prévisions		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023
Taux de la représentativité de la femme dans les instances élues et les postes de prise de décision au niveau national	Pourcentage	Cet indicateur sera calculé à partir de 2021				30%	35%	40%

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur : Le pourcentage de l'indicateur en 2023 atteindra 40%, compte tenu de la progression de l'évolution du pourcentage de représentation féminine à raison de 5% par an, à partir de 2021.

3- Graphique de l'évolution de l'indicateur



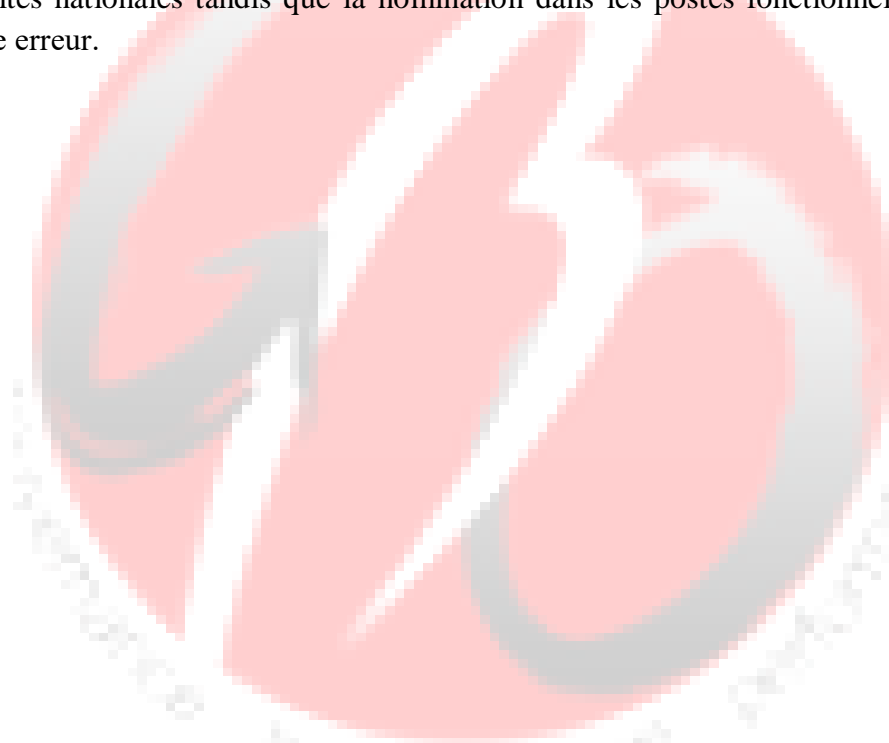
4- Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur

	Valeur cible de l'indicateur	Prévisions de l'indicateur pour l'année 2021	Activités et interventions	Prévisions des Crédits des activités pour l'année 2021
Taux de la représentativité de la femme dans les instances élues et les postes de prise de décision au niveau national	40%	30%	<ul style="list-style-type: none"> - Former des filles et des femmes qui ont les qualifications et les conditions de candidature aux techniques de leadership, à la prise de parole en public et à la négociation. - Organiser des programmes à travers les moyens d'information avec leurs 	- 50 mille dinars -

			différents supports, visant à changer les mentalités opposées à l'accession des femmes à des postes de direction.	
--	--	--	---	--

5- Limites de l'indicateur

- La date de mise à jour de l'indicateur ne coïncide pas avec la date d'organisation des élections par les autorités nationales tandis que la nomination dans les postes fonctionnels ne comporte qu'une légère erreur.





Indicateurs de l'unité opérationnelle Famille

Fiche indicateur

Code de l'indicateur : n° du programme/ n° du sous-programme/n° de l'objectif/n° de l'indicateur. 1.1.2.1

Intitulé de l'indicateur : Taux de familles ayant bénéficié de petit projet et dont la situation matérielle s'est améliorée

Date de l'actualisation de l'indicateur : 31 décembre 2021

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1- Programme auquel se rattache l'indicateur : programme Femme, Famille et Egalité des chances

2- Sous-programme auquel se rattache l'indicateur : Sous-programme 1 : Pilotage du programme Femme, Famille et Egalité des chances

3- Objectif auquel se rattache l'indicateur : Objectif 1.1.3 : Promouvoir la famille et renforcer son automatisation et sa participation au développement durable

4- Définition de l'indicateur : Quantitatif, calculable selon un calendrier avec possibilité de suivi et d'évaluation

5- Type de l'indicateur : indicateur de produits

6- Nature de l'indicateur : indicateur d'efficience

7- Déclinaisons (selon les régions, administrations régionales...)

Déclinaison centrale et régionale

II- Les détails techniques de l'indicateur :

1- Formule de calcul de l'indicateur :

2- Unité de l'indicateur : quantitatif

3- Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur : Pourcentage de familles bénéficiant de petits projets et dont les conditions de vie se sont améliorées

4- Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur (sondage, rapport, questionnaire...) : Dossiers des familles à statut particulier bénéficiant du programme d'autonomisation économique des familles à statut particulier / fiches d'évaluation, base de données.

5- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur : les commissariats régionaux des affaires de la femme et de la famille (services de la femme et de la famille – centres d'orientation et de conseil familial)

6- Délai de disponibilité de l'indicateur : 2020

7- Valeur cible de l'indicateur⁶ : Familles bénéficiant de petits projets

8- Le responsable de l'indicateur : M. Tijani Abdelli

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

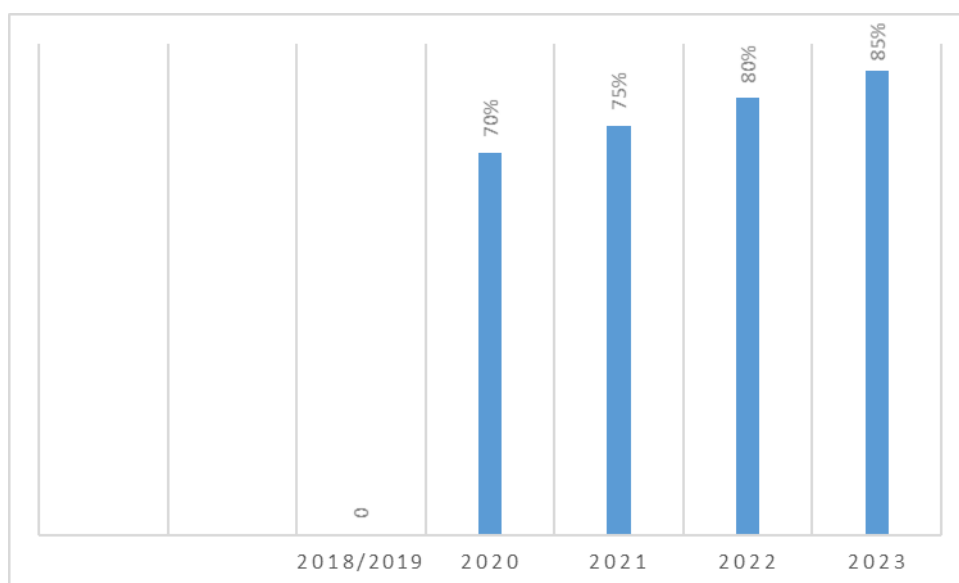
1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalizations			2020	Prévisions		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023
Taux de familles ayant bénéficié de petit projet et dont la situation matérielle s'est améliorée	Pourcentage	133 (92 femmes et 41 hommes)	172 (138 femmes et 14 hommes)	251 70%	300 80%	350 85%	400 90%	500 95%

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur : Le Programme d'autonomisation économique des familles à statut spécial, lancé depuis 2014, est un programme continu (2016-2019). Ce programme vise à donner la plus grande importance à la réalisation des objectifs de développement durable pour contribuer à la réalisation de la justice sociale sans discrimination ni exclusion en encadrant les familles en situation particulière et en promouvant les droits de tous les membres de la famille et les protégeant de toutes les manifestations de violence, de menaces, d'extrémisme et de terrorisme et ce selon une vision holistique et intégrée. Cette dernière adopte le principe d'égalité et d'égalité des chances entre les sexes, notamment dans les gouvernorats prioritaires en intervention, qui souffrent de la pauvreté et menacés par terrorisme, afin de les soutenir économiquement et les aider à financer et lancer de petits projets et les accompagner pour préserver leurs moyens de subsistance, répondre à leurs besoins, contribuant ainsi à le sortir du cercle de la pauvreté et ce dans le cadre d'une intervention systématique et intégrée selon une approche participative dont les différentes structures gouvernementales concernées contribuent à mettre en œuvre avec la participation de la société civile.

⁶ La valeur cible de l'indicateur est une valeur dont le responsable de programme s'engage à l'atteindre sur le moyen terme (3 ans ou plus) ou le long terme (valeur définie)

3- Graphique de l'évolution de l'indicateur



4- Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur

	Valeur cible de l'indicateur	Prévisions de l'indicateur pour l'année 2021	Interventions	Activités	Prévisions des Crédits des activités pour l'année 2021
Taux de familles ayant bénéficié de petit projet et dont la situation matérielle s'est améliorée	500 familles	350 familles	-Autonomisation économique des familles en situation particulière - Création de petits projets - Accompagnement et suivi des familles en situation spécifique	-Coordination avec les structures gouvernementales intervenantes pour le dépouillement des dossiers des familles. -Formation pour le renforcement des capacités et pilotage des projets -Formation à	- 1.500 millions dinars -

				<p>différentes spécialités (décoration sur cristal, confection d'accessoires traditionnels et pâtisserie) en coordination avec les structures gouvernementales et non gouvernementales, la société civile</p> <p>-Organiser des expositions pour présenter et promouvoir le produit.</p>	
--	--	--	--	--	--

5- Limites de l'indicateur

Fiche indicateur

Code de l'indicateur : n° du programme/ n° du sous-programme/n° de l'objectif/n° de l'indicateur. 1.1.2.2

Intitulé de l'indicateur : Taux de familles ayant bénéficié du programme d'automatisation sociale « ensemble pour une famille consolidée »

Date de l'actualisation de l'indicateur : octobre 2021

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1- Programme auquel se rattache l'indicateur : programme Femme, Famille et Egalité des chances

2- Sous-programme auquel se rattache l'indicateur : Sous-programme 1 : Pilotage du programme Femme, Famille et Egalité des chances

3- Objectif auquel se rattache l'indicateur : Objectif 1.1.3 : Promouvoir la famille et renforcer son automatisation et sa participation au développement durable

4- Définition de l'indicateur : c'est un indicateur quantitatif qui peut être calculé selon un calendrier avec la possibilité de le suivre et de l'évaluer

5- Type de l'indicateur : indicateur de produits ; quantitatif

6- Nature de l'indicateur : indicateur d'efficience

7- Déclinaisons (selon les régions, administrations régionales...)

Déclinaisons centrale et régionale

II- Les détails techniques de l'indicateur :

1- Formule de calcul de l'indicateur : Déterminer le pourcentage de familles bénéficiant de l'autonomisation sociale et des services de proximité par rapport aux estimations annuelles

2- Unité de l'indicateur : quantitatif / qualitatif

3- Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur : Déterminer le pourcentage de familles bénéficiant de l'autonomisation sociale et des services de proximité par rapport aux estimations annuelles

4- Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur (sondage, rapport, questionnaire...) : Journées de sensibilisation et de vulgarisation dans les gouvernorats en coordination avec les commissaires régionaux des affaires de la femme et de la famille

(services de la femme et de la famille) et rapports reçus des experts et bureaux d'études mettant en œuvre le programme.

5- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur : les commissariats régionaux des affaires de la femme et de la famille (services de la femme et de la famille et les rapports d'exécution

6- Délai de disponibilité de l'indicateur : octobre 2020

7- Valeur cible de l'indicateur : Ciblage de 350 communes en un an

8- Le responsable de l'indicateur : Mme. Rabiaa Oueslati et Mme Hajer Jelassi et Mme Rahima Rouissi

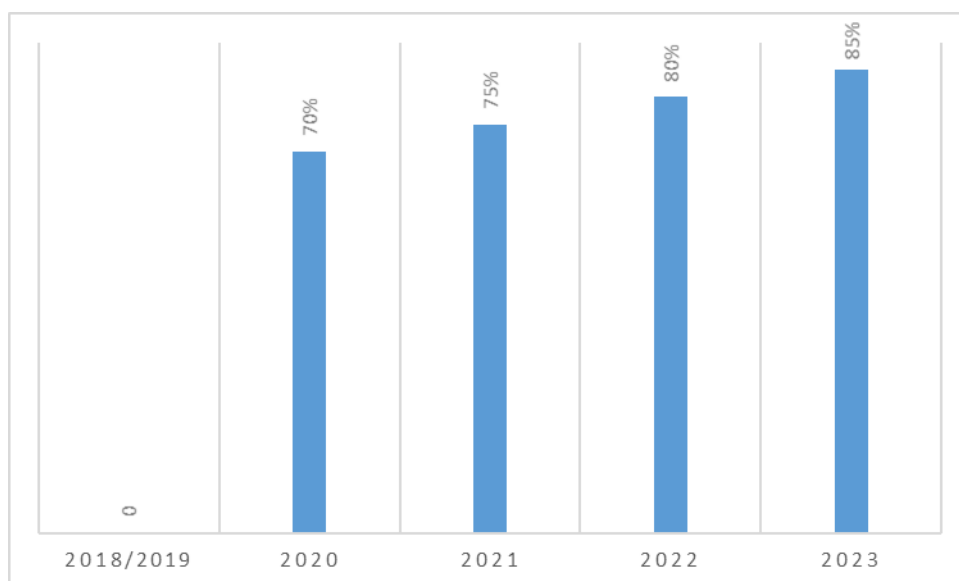
III- Interprétation des résultats de l'indicateur

1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalizations			2020	Prévisions		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023
Taux de familles ayant bénéficié du programme d'automatisation sociale	Pourcentage	10 gouvernorats et 10 mille familles			Environ 20 mille familles	Environ 25 mille familles	Environ 27 mille familles	Environ 30 mille familles
		28%			57%	71%	77%	85%

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur : Le Programme d'autonomisation économique des familles à statut spécial, lancé depuis 2014, est un programme continu (2016-2019). Ce programme vise à donner la plus grande importance à la réalisation des objectifs de développement durable pour contribuer à la réalisation de la justice sociale sans discrimination ni exclusion en encadrant les familles en situation particulière et en promouvant les droits de tous les membres de la famille et les protégeant de toutes les manifestations de violence, de menaces, d'extrémisme et de terrorisme et ce selon une vision holistique et intégrée. Cette dernière adopte le principe d'égalité et d'égalité des chances entre les sexes, notamment dans les gouvernorats prioritaires en intervention, qui souffrent de la pauvreté et menacés par terrorisme, afin de les soutenir économiquement et les aider à financer et lancer de petits projets et les accompagner pour préserver leurs moyens de subsistance, répondre à leurs besoins, contribuant ainsi à le sortir du cercle de la pauvreté et ce dans le cadre d'une intervention systématique et intégrée selon une approche participative dont les différentes structures gouvernementales concernées contribuent à mettre en œuvre avec la participation de la société civile.

3- Graphique de l'évolution de l'indicateur



4- Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur

	Valeur cible de l'indicateur	Prévisions de l'indicateur pour l'année 2021	Interventions	Activités	Prévisions des Crédits des activités pour l'année 2021
Taux de familles ayant bénéficié du programme d'automatisation sociale	30 mille familles	27 mille familles	<p>-Séances de travail régionales pour examiner le cahier des charges et mettre en place les comités régionaux</p> <p>-Demande d'avis dans les gouvernorats programmés</p>	<p>-Fournir des services d'accompagnement et de soutien social</p> <p>-Organiser des campagnes de sensibilisation et de vulgarisation dans le domaine de la parentalité, de la préparation à la vie conjugale, de la prévention des comportements à risque, de la lutte contre la pensée</p>	<p>- 100 mille dinars</p> <p>317 mille dinars</p>

			<p>-Ouverture et dépouillement des offres et sélection d'un bureau d'étude ou d'experts dans le domaine</p>	<p>extrémiste et de la prévention de sa propagation au sein de la famille</p> <p>-Diffuser la culture du dialogue et de l'acceptation de l'autre</p> <p>-vulgarisation et sensibilisation</p> <p>-Médiation familiale</p> <p>-Education parentale</p> <p>-Qualification pour la vie conjugale.</p>	
--	--	--	---	--	--

5- Limites de l'indicateur

Fiche indicateur

Code de l'indicateur : n° du programme/ n° du sous-programme/n° de l'objectif/n° de l'indicateur. 1.1.2.3

Intitulé de l'indicateur : Taux de satisfaction des familles concernant la qualité des services rendus par les espaces multidisciplinaires

Date de l'actualisation de l'indicateur : octobre 2021

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1- Programme auquel se rattache l'indicateur : programme Femme, Famille et Egalité des chances

2- Sous-programme auquel se rattache l'indicateur : Sous-programme 1 : Pilotage du programme Femme, Famille et Egalité des chances

3- Objectif auquel se rattache l'indicateur : Objectif 1.1.3 : Promouvoir la famille et renforcer son automatisation et sa participation au développement durable

4- Définition de l'indicateur : c'est un indicateur quantitatif qui peut être calculé selon un calendrier avec la possibilité de le suivre et de l'évaluer

5- Type de l'indicateur : indicateur de produits : quantitatif

6- Nature de l'indicateur : indicateur de qualité, indicateur d'efficacité socio-économique, indicateur d'efficience

7- Déclinaisons Déclinaisons centrale et régionale

II- Les détails techniques de l'indicateur :

1- Formule de calcul de l'indicateur Déterminer le taux de satisfaction des familles pour la qualité des services des espaces de la famille sous la tutelle du ministère

2- Unité de l'indicateur : quantitatif / qualitatif

3- Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur : Déterminer le taux de satisfaction des familles pour la qualité des services es espaces familiaux sous la tutelle du ministère

4- Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur (sondage, rapport, questionnaire...) : Journées de sensibilisation et de vulgarisation dans les gouvernorats en coordination avec les commissaires régionaux des affaires de la femme et de la famille (services de la femme et de la famille) et rapports reçus des experts et bureaux d'études mettant en œuvre le programme.

5- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur : les commissariats régionaux des affaires de la femme et de la famille (services de la femme et de la famille et les rapports d'exécution

6- Délai de disponibilité de l'indicateur : octobre 2020

7- Valeur cible de l'indicateur⁷ : Ciblage de 350 communes en un an

8- Le responsable de l'indicateur : Mme. Hajer Jelassi

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

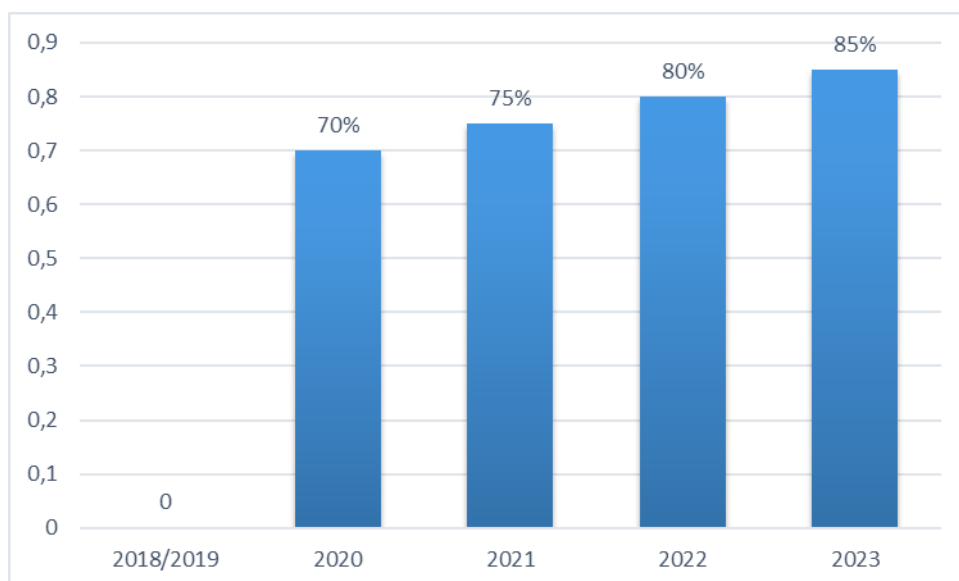
1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalizations			2020	Prévisions		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023
Taux de satisfaction des familles concernant la qualité des services rendus par les espaces multidisciplinaires	Pourcentage	0	00		70%	75%	80%	85%

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur : Le programme d'autonomisation sociale des familles a été lancé à partir de l'année 2017 dans le cadre de la mise en œuvre des composantes du Plan national de la famille et des besoins des familles, notamment dans les régions de l'intérieur en fournissant des services qui répondent à leurs préoccupations et les aident à construire des familles équilibrées capables de répondre aux besoins de leurs membres et cherchent à protéger les familles des comportements à risque, les protéger des dangers de la pensée extrémiste et renforcer la dimension préventive par le biais de la sensibilisation, la diffusion de la culture de l'égalité, la préparation des jeunes à la vie conjugale, la préservation du lien conjugal et familial sur la base de l'égalité, l'éducation parentale et l'aide aux familles à remplir leurs devoirs envers leurs membres et la société, en tenant compte de l'égalité des sexes et de l'égalité des chances, en augmentant le nombre de familles bénéficiant du programme d'autonomisation sociale.

3- Graphique de l'évolution de l'indicateur

⁷ La valeur cible de l'indicateur est une valeur dont le responsable de programme s'engage à l'atteindre sur le moyen terme (3 ans ou plus) ou le long terme (valeur définie)

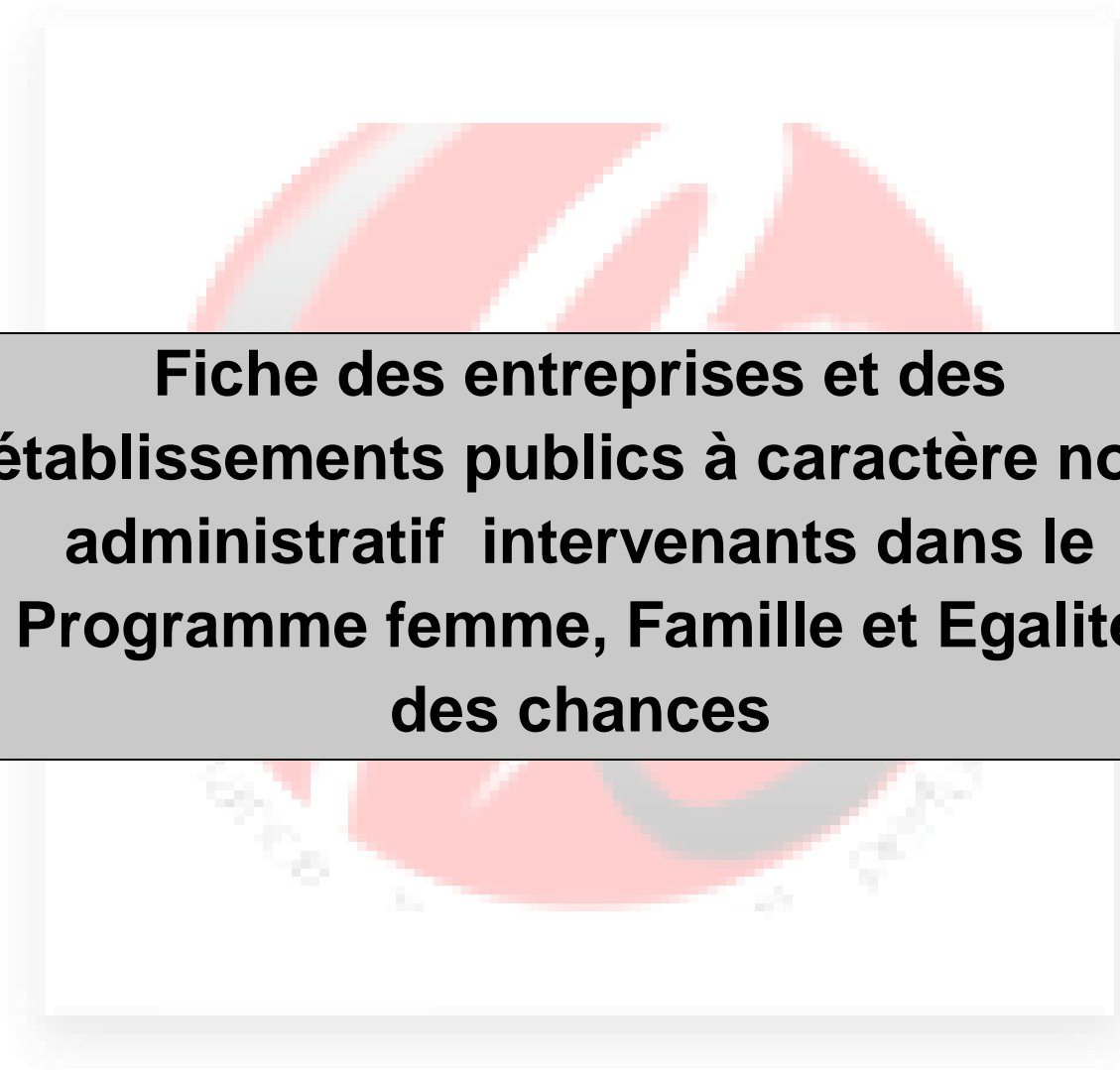


4- Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur

	Valeur cible de l'indicateur	Prévisions de l'indicateur pour l'année 2021	Interventions	Activités	Prévisions des Crédits des activités pour l'année 2021
Taux de satisfaction des familles concernant la qualité des services rendus par les espaces multidisciplinaires	85%	75 %	-Séances de travail régionales pour examiner le cahier des charges et mettre en place les comités régionaux -Demande d'avis dans les gouvernorats programmés	-Fournir des services d'accompagnement et de soutien social -Organiser des campagnes de sensibilisation et de vulgarisation dans le domaine de la parentalité, de la préparation à la vie conjugale, de la prévention des comportements à risque, de la lutte	- 1460 mille dinars 317 mille dinars -

			<p>-Ouverture et dépouillement des offres et sélection d'un bureau d'étude ou d'experts dans le domaine</p>	<p>contre la pensée extrémiste et de la prévention de sa propagation au sein de la famille</p> <p>-Diffuser la culture du dialogue et de l'acceptation de l'autre</p> <p>-vulgarisation et sensibilisation</p> <p>-Médiation familiale</p> <p>-Education parentale</p> <p>-Qualification pour la vie conjugale.</p>	
--	--	--	---	---	--

5- Limites de l'indicateur



Fiche des entreprises et des établissements publics à caractère non administratif intervenants dans le Programme femme, Famille et Égalité des chances

Centre de recherches, d'études, de documentation et d'information sur la femme

1- Le programme dans lequel l'entreprise/établissement public non administratif intervient : Programme Femme, Famille et Egalité des chances

I- Définition

1- **activité principale:** recherches, d'études, de documentation et d'information sur la femme

2- **classement de l'entreprise :** Établissement public non administratif catégorie « B »

3- **Référence de création :** loi n°78 du 7 août 1990

4- **Références de l'organisation administrative et financière :** décret n° 99-1205 du 31 mai 1999

5- **La date de la signature du dernier programme ou contrat d'objectifs entre le ministère et l'établissement ou l'entreprise (s'il existe) :** un contrat de performance a été signé en juillet 2019

II- Le cadre de la performance :

1- **La stratégie générale :** Le Centre de Recherche, d'Etudes, de Documentation et d'Information sur les Femmes fonctionne comme un mécanisme scientifique pour le ministère de la femme, de la famille et des séniors conformément aux programmes nationaux et à la stratégie nationale élaborée par le ministère pour les cinq prochaines années 2021-2025, dont les objectifs sont les suivants :

1 / Soutenir l'autonomisation économique des femmes,

2 / Soutenir l'autonomisation sociale

3 / Soutenir l'égalité des chances entre les hommes et les femmes et lutter contre la discrimination à l'égard des femmes,

2- **Détermination de la contribution dans la réalisation des objectifs du programme** : (contribution directe ou indirecte) : Le CREDIF cherche comme mécanisme scientifique dans le

domaine du genre à soutenir le plan national élaboré par le ministère de la Femme, de la Famille et des séniors pour contribuer aux orientations stratégiques et aux perspectives d'évolution de ses indicateurs à moyen terme (2020-2023). Les objectifs stratégiques du CREDIF au cours des années 2020-2023 sont :

Objectif stratégique 1 : appuyer l'autonomisation économique de la femme

Objectif stratégique 2 : appuyer l'autonomisation sociale de la femme

Objectif stratégique 1 : soutenir l'égalité des chances entre les hommes et les femmes et lutte contre la discrimination à l'égard de la femme

3- Les principales priorités et objectifs :

Soutenir l'autonomisation économique des femmes, soutenir les capacités créatives des femmes, promouvoir leur participation dans le domaine culturel et contribuer à diffuser la culture de l'égalité des sexes

Soutenir l'autonomisation sociale des femmes : fournir une base de connaissances liées à l'autonomisation sociale des femmes et soutenir leur participation aux affaires publiques: contribuer à soutenir l'accès des femmes aux postes de décision dans le domaine public grâce au suivi

Soutenir l'égalité des chances entre les sexes et lutter contre la discrimination à l'égard des femmes:

- Fournir une base scientifique sur les formes de violence à l'égard des femmes,
- Mettre en œuvre la stratégie nationale pour produire une matrice d'indicateurs spécifiques sur la violence construite sur le genre,
- Contribuer à la sensibilisation et à la vulgarisation pour lutter contre les violences faites aux femmes,
- Contribuer au développement des capacités des acteurs gouvernementaux dans le domaine de la lutte contre les violences faites aux femmes,

Le centre travaille aborde ces questions sous différents angles, recherche, formation, documentation et information, pour éclairer les décideurs et le pouvoir exécutif, en particulier le

ministère de la tutelle, en surveillant et en définissant la réalité de ces phénomènes, en les étudiant, en identifiant les problèmes et les obstacles et par la sensibilisation, la vulgarisation et la formation. Le centre a défini les axes stratégiques suivants :

L'ensemble de ses activités s'inscrit dans la stratégie nationale et les priorités situationnelles que le contexte sociétal nécessitait, en prenant l'approche genre comme son cadre systématique horizontal.

Objectif stratégique 1: Soutenir l'autonomisation économique des femmes

1-1 / Etudes, recherche et suivi:

- **Recherche affectée au développement sur «l'artisanat féminin et la dynamique économique locale: (Kairouan et Zaghouan):** Le CREDIF poursuivra la recherche affectée au développement après son succès dans les gouvernorats de Siliana et de Mahdia aux gouvernorats de Zaghouan et Kairouan, à partir de 2021. Le centre tiendra des réunions préparatoires scientifiques et sectorielle fin 2020.
- **Produire des indicateurs de genre et d'autonomisation économique dans le cadre du programme Musawat:** Le cadre théorique et méthodologique a été préparé au cours du premier trimestre de 2020, et des ateliers sectoriels ont été organisés en septembre 2020, et le rapport final est en cours de rédaction avant la fin de 2020.

Objectif stratégique 2: Soutenir l'autonomisation sociale des femmes

Institutionnalisation du genre dans la production statistique:

Mise en œuvre de la stratégie de production d'indicateurs de violence à l'égard des femmes à partir des registres administratifs

L'Observatoire du genre et l'égalité des sexes et l'égalité des chances du CREDIF a présenté les résultats de son projet en cours en partenariat avec le Fonds des Nations Unies pour la population relatif au « Établissement d'une stratégie nationale pour produire des indicateurs de violence à l'égard des femmes sur la base des registres administratifs» dans les secteurs de l'intérieur, de la justice, de la santé, des femmes et des affaires sociales, et ce le 5 décembre 2019.

-Cette initiative, lancée par le CREDIF depuis 2015, vise à institutionnaliser le genre dans la production statistique de la violence à l'égard des femmes, en anticipant ce qui était prévu dans la loi n ° 2017-58 du 11 août 2017 relative au suivi de ce phénomène. Il a été en mesure de produire

38 indicateurs spéciaux pour mesurer l'évolution de la violence sexiste, sur la base des registres administratifs, contre 24 en 2017.

- Le rapport final sur l'établissement de la stratégie sera imprimé et publié au cours d quatrième trimestre de 2020

- Au cours des années 2020-2021, des ateliers de formation sectoriels seront organisés pour accompagner les producteurs de statistiques et d'indicateurs liés à la violence de genre selon un nouveau calendrier après le confinement. L'année 2020 sera consacré à la préparation du contenu de la formation pour chaque secteur séparément.

- Institutionnaliser le genre dans la production académique

Dès la fin de 2020:

Le lancement de la conceptualisation scientifique de la revue du CREDIF, publier le premier numéro au cours de l'année 2021: renforcer le rôle de recherche de CREDIF et redéfinir sa position dans le système de recherche national et international et sa contribution à la création d'une dynamique dans le domaine de la recherche scientifique, en particulier en relation avec les problèmes de genre.

• Il mènera également les mêmes activités jusqu'à la fin de 2020 pour relancer la Plateforme de l'UNESCO pour les études sur les femmes, selon un calendrier de conférences à mettre en œuvre à partir du premier trimestre de 2021.

Soutenir la participation des femmes à la vie publique et politique

- **Développement de la base de données «Qui est-elle? L'experte tunisienne? »:** D'ici fin 2020, une base de données qualitative ciblée sera développée au sein de l'observatoire« Qui est-elle? L'expert tunisienne » sur le plan technique, l'enrichissant et l'actualisant, pour mettre en valeur les compétences nationales féminines, apprécier ses réalisations, et mettre en valeur ses capacités.

Dans le domaine de la formation:

- ❖ Le lancement de la deuxième édition de l'Académie politique «leadership féminin pour une gouvernance intégrée»
- ❖ Ateliers de formation à distance: sessions d'accompagnement et de formation à distance au profit des bénéficiaires des programmes de formation dans les domaines

d'intervention des bénéficiaires en fonction des besoins apparus avec la pandémie de Corona

- ❖ Activités / événements «Les femmes changent de leadership pour faire une différence»: activités proposées par des femmes leaders qui ont bénéficié de programmes de formation sur le leadership féminin
- ❖ Cours de formation / ateliers dans le domaine de la sécurité numérique et de la lutte contre la violence à l'égard des femmes
- ❖ Lancement de consultations numériques

Les femmes et la créativité culturelle

- **Célébrer le trentième anniversaire du centre**: préserver et valoriser la mémoire des femmes à travers l'émission de divers supports et expositions documentaires, mettant en évidence l'accumulation historique des réalisations des femmes et leur processus de développement:

- La parution de la nouvelle édition de l'auteur Hassan Hosni Abdel Wahab: Les célèbres femmes tunisiennes: une étude historique littéraire sur la vie des femmes talentueuses en Tunisie : de la conquête islamique à nos jours, qui a été réimprimée et publiée par le CREDIF après la conclusion d'un accord avec le petit-fils de l'auteur,

- La réalisation de AUDIO-BOOK de célèbres écrivains tunisiennes, afin de faire la lumière sur ces phares tunisiens et de faire connaître leur parcours aux jeunes,

-La création d'une œuvre d'art pour la première fois au centre, utilisant les dernières technologies modernes (Mapping), qui récupère les portraits de femmes tunisiennes qui ont éclairé les murs de la salle du CREDIF, qui ont contribué à la construction de la Tunisie moderne à différentes époques historiques et simule leurs rôles de pionnière.

-Création d'une exposition d'art simulant les parcours de personnages historiques inclus dans le livre de célèbres femmes tunisiennes

-Réalisation de divers supports médiatiques documentant la célébration du trentième anniversaire du centre

- **Prix Zubaida Bachir pour les écrits des femmes tunisienne pour l'année 2019**: La célébration de l'attribution du prix Zubaida Bachir pour les écrits de la femme tunisienne pour l'année 2019 est une célébration de la dimension mondiale (Journée internationale de la femme) et de la dimension nationale (la Journée nationale de la femme tunisienne) pour valoriser et encourager la créativité littéraire et la recherche scientifique, et promouvoir la production

scientifique sur les femmes en adoptant une approche genre, en renforçant la présence des femmes tunisiennes dans le domaine intellectuel et culturel, et en contribuant à la préservation d'une partie du patrimoine culturel national. Le nombre de réalisations sur le prix a atteint 146 de 1995 à 2020.

Le décret gouvernemental n ° 2020- 585 du 25 août 2020 a été publié concernant la création et l'organisation du prix national «Zubaida Bachir» pour les meilleurs écrits de femmes tunisiennes. Cela contribuera au rayonnement national et international du prix et à faire davantage connaître le CREDIF, d'autant plus que 8 boursières résident hors des frontières du pays.

La publication de la revue "Badiat Al-Zaman", un nouveau numéro documentant le travail de femmes talentueuses tunisiennes dans les domaines de la création et l'innovation.

Projection d'une courte bande documentaire documentant les témoignages des femmes qui ont remporté le prix Bachir et appréciant la valeur du prix dans l'enrichissement de la scène culturelle tunisienne.

➤ **Dans le domaine de la formation:**

- ❖ Le lancement de la première édition de l'Académie des Arts «Silence, elles tournent» un programme de formation / accompagnement basé sur la technologie de la formation urbaine et de la formation à distance avec des axes intégrés liés à l'action cinématographique avec le leadership du changement et les droits des femmes
- ❖ Atelier de formation "L'image est un outil pour changer et combattre les formes de discrimination à l'égard des femmes"

Participation au Salon international du livre de Tunis 2020

- ❖ Promouvoir les dernières études scientifiques du centre.
- ❖ Promouvoir les publications liées aux femmes et au genre dans ce forum culturel international.
- ❖ Attirer les jeunes et les inviter à prêter attention à la recherche sur les femmes et le genre, ainsi qu'à l'ouverture sur le champ académique, afin que les publications du CREDIF figurent parmi les références scientifiques de leur recherche universitaire.
- ❖ Contribution au développement des revenus du centre: environ 28 mille dinars pour les années 2018-2019
- ❖ Publication d'un nouveau numéro du magazine « Foire internationale du livre de Tunis ».

Lancement de la préparation du premier volume de l'Encyclopédie « Tunisiennes »

En coopération avec le sous-direction de la recherche, des études et du suivi, nous établissons une importante tradition scientifique initiée par le CREDIF dans un effort de préservation de la mémoire des femmes tunisiennes et pour garantir que des informations précises et objectives soient fournies aux chercheurs sur les pionniers, les militants et les martyrs de la patrie à travers des portraits qui sont considérés comme des balises lumineuses dans l'histoire de la Tunisie, considérées comme un ajout à l'enquête historique et une empreinte tunisienne unique dans le domaine de l'émission d'encyclopédies,

Les activités du centre pendant la période de la pandémie et pendant la période de confinement:

L'espace numérique, nos affiches se transforment qui exprime une partie de vous

- Le CREDIF a lancé le « CREDIF et affiches » qui est un espace de communication entre les amateurs de livres, de science, de créativité, de culture et d'art, femmes et hommes.
- le CREDIF a présenté les expériences des femmes dans le domaine de l'écriture, de la recherche et de l'art ... à travers la documentation spécialisée sur les questions féminines, des documentaires uniques, des vidéos documentant les réussites de plusieurs créatrices tunisiennes.
- affiches portant sur la littérature, poésie, art plastique, cinématographie et autres, la mémoire des femmes ... pour vous / vous emmener là où vous vivez ...

Objectif stratégique 3 : Soutenir l'égalité des chances entre les hommes et les femmes et lutter contre la discrimination à l'égard des femmes.

-1 / Etudes et recherches :

- Etude qualitative portant sur l'audit de sécurité des femmes **Women Safety Audit**
 - L'étude est en cours de publication et sera prête à être diffusée au quatrième trimestre 2020.
 - Jusqu'à fin 2020, des réunions scientifiques préparatoires auront lieu pour continuer la recherche et la réalisation de l'étude sur « La sécurité des femmes dans les zones frontalières», à partir de janvier 2021
- **Un recherche appliquée sur la prévention de l'extrémisme violent portant sur "le rôle des femmes et des jeunes des deux sexes dans la prévention de l'extrémisme violent »**

La recherche est basée sur une approche multidisciplinaire et participative avec la communauté des chercheurs, les institutions de la société civile et les acteurs gouvernementaux, dans le but de

développer des stratégies de prévention de l'extrémisme violent à la lumière des particularités de la réalité sociale, culturelle et économique locale.

L'exploitation des données des recherches de terrain menées dans les gouvernorats de Mahdia, Sousse, Médenine, Jendouba et Nabeul

Poursuite des travaux de terrain jusqu'à fin 2020 dans le Grand Tunis, Kairouan et Tozeur, accompagnés d'ateliers régionaux et d'activités de terrain, en partenariat avec le Centre DCAF pour le développement des capacités des acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux dans la prévention de l'extrémisme violent.

Une campagne de sensibilisation sera conceptualisée, sur la base des résultats les plus importants du travail de terrain

L'étude des employées de maison : parcours, moyens de subsistance et situation sociale

Le 05 mars 2020, un colloque a été organisé pour présenter les résultats finaux de l'étude à l'occasion de la célébration de la Journée internationale de la femme,

Impression et publication du rapport final de l'étude en cours.

Un comité a été formé pour préparer un cadre juridique de protection des employées de maison à la lumière des recommandations émanant de l'étude, et un accord a été conclu entre le ministère et une institution financière pour attribuer des micro-crédits aux employées de maison pour faire face aux conséquences de la quarantaine générale et de l'interruption d'activité qui en a résulté.

Le Conseil ministériel, tenu le 12 août 2020, a approuvé les décrets gouvernementaux relatifs à la réglementation légale de l'emploi de maison.

- Violence sexiste contre les adolescentes et leurs besoins en termes de services

Le CREDIF a réalisé cette étude qualitative en coopération avec le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) dans le cadre du programme conjoint visant à améliorer les services de prise en charge de dons pour les femmes et les filles victimes de violence.

Les résultats préliminaires de l'étude qui a été présentée dans le cadre de la campagne internationale 16 jours d'activisme pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes ont montré

que la plupart des adolescentes interrogées ignoraient tout ce qui concernait la loi fondamentale n ° 58 de 2017 sur leurs droits dans le domaine de la santé sexuelle et reproductive et les services fournis par les structures spécialisées dans le domaine et que le concept de violence est limité à la violence physique qui résulte de la domination masculine au sein des relations familiales et même intimes, en plus de leur introspection de la violence verbale ou psychologique en raison de leur incapacité à les classer comme des formes de violence à leur rencontre. Une campagne de sensibilisation sera lancée au courant du troisième et du quatrième trimestre de 2020.

À partir du quatrième trimestre de l'année 2020, le CREDIF lancera deux études qui traitent des problèmes de violence sexiste sous de nombreux aspects : Suivi des moyens de subsistance et des conditions de groupes spéciaux de femmes grâce à une analyse scientifique multidisciplinaire et ce à travers la réalisation de deux études qualitatives :

- la première sur la migration féminine
- et la seconde sur les groupes vulnérables de femmes

Le centre lancera également une étude nationale sur le coût de la violence à l'égard des femmes et des filles en Tunisie, qui s'étendra sur les années 2021 et 2022.

Dans le domaine de la formation :

- ❖ Elaboration d'un guide sur les techniques d'accueil et d'accompagnement des femmes victimes de violences au profit des intervenants de premier rang des Forces de Sécurité Intérieure
- ❖ Formation dans le domaine des techniques d'accueil et d'orientation des femmes victimes de violences au profit des travailleurs / travailleuses des centres de garde
- ❖ Dans le cadre d'un programme de formation organisé par la CREDIF avec le soutien de la Fondation Friedrich Ebert sur "l'accueil et l'accompagnement des femmes victimes de violences", le CREDIF cherche à mettre en œuvre la loi n ° 58/2017 et à assurer un bon engagement auprès des femmes et des enfants victimes de violences à travers par les interventions de premier ordre dans le secteur de la sécurité. Deux formations parallèles ont été organisées pour 50 cadres de la Garde et du Corps de Police dans chacun des gouvernorats de Nabeul, Zaghuan et Sousse.

Des ateliers de sensibilisation seront organisés sur le thème "Les femmes et la violence politique"

Dans le domaine des médias et de la communication:

- ❖ Une étude de la violence à l'égard des femmes dans l'espace numérique: Facebook comme modèle.
- ❖ Lancement d'une campagne web à la lumière des résultats de «L'étude de la violence à l'égard des femmes dans l'espace numérique: Facebook comme modèle »
- ❖ Lancement d'un programme de sensibilisation à la violence contre les immigrés et les réfugiés avec le soutien du Fonds des Nations Unies pour la population
- ❖ Lancement d'une campagne numérique contre la violence numérique à l'égard des femmes avec le soutien de la FNUAP

• Dans son effort pour lutter contre toutes les formes de violence sexiste, en particulier contre les femmes, le CREDIF, en partenariat avec le Fonds des Nations Unies pour la population, lance la campagne Diversité-Égalité, qui est une campagne de terrain qui vise à sensibiliser les tunisiens à la nécessité de respecter les droits de l'Homme en général et les lois relatives aux droits des immigrés / où et des réfugiés / Surtout les réfugiées.

Parmi ces lois, nous mentionnons la loi n° 2017-58 de 2017 relative à la lutte contre la violence à l'égard des femmes, et la loi n° 2016-61 de 2016 relative à la lutte contre la traite des personnes.

Lutte contre les violences faites aux femmes en période de pandémie et de confinement : les activités du centre pendant la période de confinement

- Diffusion d'un flash de sensibilisation à la loi 58/2017 sur les réseaux sociaux
- Coordination avec le ministère de l'Intérieur pour attribuer un flash de sensibilisation qui confirme la continuité et la disponibilité des unités compétentes pour enquêter sur les crimes de violence à l'égard des femmes
- La publication de la liste des droits des femmes et des filles victimes de violences, qui oblige les forces de sécurité à la lire à la victime lors du dépôt de la plainte via les réseaux sociaux et dans les centres concernés par les foyers de femmes victimes de violences durant la pandémie du virus Corona.

Portail général et documentation

- Installez la plate-forme de gestion intégrée des bibliothèques (SIGB) et le portail public et de documentation du centre (Portail) 2020-2021:
- Le projet s'inscrit dans la politique de documentation, d'édition, de communication et d'information du centre sur les femmes et le genre, s'appuyant sur les technologies modernes

pour unifier la recherche et l'orientation à travers un portail spécialisé dans le domaine. Le projet de portail documentaire vise à utiliser les technologies modernes de l'information et de la communication pour développer des services d'information sur la question des femmes tunisiennes afin de les publier et les diffuser. Au niveau national et international. Le portail de documentation contribue également à unifier l'orientation et la recherche spécialisées sur les femmes pour devenir le centre de référence scientifique et de recherche et le centre de rayonnement en présentant la femme tunisienne devenue modèle et en mettant en œuvre sa politique stratégique sur le genre et la lutte contre les violences faites aux femmes et en sensibilisant le groupe au changement au niveau des comportements et des institutions. En procédant au plaidoyer pour la mise en œuvre des lois relatives à la lutte et à la prévention de la violence à l'égard des femmes, la digitalisation de ses services administratifs à distance et accès à l'information en toute simplicité pour différents bénéficiaires, et les faire profiter dans son expertise, de sa spécialisation et sa distinction dans le domaine du genre

- Consolider et encadrer la recherche, à un stade avancé, à travers l'Index unifié des femmes et du genre.
- Investir dans l'excellence et l'expertise du centre dans le domaine du genre en termes de formation à distance et vendre ses publications telles que des études, des livres, des magazines ... etc.
- Intégration et consolidation du contenu (le site Web actuel credif.org.tn) dans la plateforme de gestion de la bibliothèque et du portail.
- Numérisation de ses services administratifs à distance et accès aux informations en toute simplicité pour différents bénéficiaires

Activité du CREDIF pendant la période du confinement

• Renforcer le sens de la responsabilité sociale face à l'épidémie

- Préparation et publication de vidéos qui valorisent les initiatives gouvernementales, non gouvernementales et citoyennes pour les deux sexes via les médias sociaux : Taux de visionnage variant de 133,1 K133,1K- à 1,4k

• Soutenir les efforts de l'État dans la prévention du coronavirus

- Publier des commentaires de sensibilisation sur la façon de prévenir le coronavirus via les réseaux sociaux : le taux de vue du message était de 11K

- Préparation et diffusion d'une vidéo éducative pour les groupes malentendants via les réseaux sociaux: l'audience de la vidéo a atteint 121,6

• **Digitalisation des méthodes de travail administratif** : la capacité à poursuivre le travail administratif en période de crise / situations exceptionnelles

• **Accords de partenariat**

Le CREDIF a signé un accord de partenariat avec le Forum des fédérations. Cet accord, qui durera jusqu'en 2023, fait partie d'un programme de coopération intitulé «< Autonomiser les femmes à des postes de direction au Moyen-Orient et en Afrique du Nord: Jordanie, Maroc, Tunisie >>. Le programme vise à accroître la capacité des femmes à assumer des rôles de direction et des opérations de gouvernance; à renforcer la capacité des femmes et des hommes à influencer les politiques d'égalité des sexes; au niveau mondial et promouvoir l'inclusion.

- Dans un souci de renforcer le travail conjoint entre les institutions publiques et mettre à disposition des décideurs et chercheurs intéressés par le domaine du genre et des droits des femmes des recherches et des études. Le CREDIF a signé aujourd'hui (18 septembre 2020) un accord de coopération avec l'Institut de traduction de Tunis.

- Le 22 septembre 2020, le CREDIF a signé un accord de coopération avec la Fondation Friedrich Ebert

- Dans le cadre du projet «Pour le pilotage d'une municipalité globalisante» soutenu par l'Université canadienne des municipalités et le gouvernement canadien, le DREDIF a passé le 25 septembre 2020 un accord de coopération avec le Centre international pour le développement local et la bonne gouvernance. Cet accord favorise les activités du Comité national pour la promotion de l'égalité et de l'égalité des chances pour les femmes et les hommes dans la gestion des affaires locales

- Dans le cadre du projet de programme de formation sur la sécurité numérique, le CREDIF a signé un accord de coopération avec l'organisation canadienne SECDEV

4-Actions associées :

Organigramme	Statut	Loi cadre	Instruments et procédés	Equipement et bâtiment
La révision de la structure	Révision du statut du	Préparer la loi-cadre et	Former les agents pour qu'ils	Résolution des problèmes

<p>organisationnelle et son adaptation avec la particularité du centre et ouvrir des horizons aux compétences qui y travaillent</p>	<p>personnel du centre en créant de nouvelles primes répondant aux spécificités du CREDIF</p>	<p>l'approuver par décret</p>	<p>acquièrent les capacités, élever leurs qualifications,</p> <p>-augmenter le budget de gestion et d'investissement</p> <p>-pourvoir les vacances</p> <p>-Réaliser un manuel des procédures administratives et financières</p> <p>-Diffuser un système de gestion intégrée</p> <p>-Numériser les méthodes de travail administratif: pour permettre de poursuivre le travail administratif à distance</p>	<p>fonciers et approbation finale des états financiers</p>
---	---	-------------------------------	---	--

III- Le Budget : résumé du projet du budget au titre de l'année 2021

Budget de fonctionnement	259000 dinars
Ressources propres	53000 dinars
Dépenses de rémunération	1687120 dinars
Budget d'investissement	580000 dinars
Total du budget pour 2021	2579120 dinars

- Détail du projet de budget des projets d'investissement pour 2021: 580 mille dinars :

- ✓ Le budget des études, recherches, formations et événements pour l'année 2021: 200 mille dinars
- ✓ prix et récompenses pour 2021: 54 mille dinars
- ✓ Matériel et mobilier de bureau: 20 mille dinars
- ✓ Crédit documentaire: 20 mille dinars
- ✓ Le plan du directeur informatique: 130 mille dinars
 - Sécurité informatique: 20 mille dinars
 - Portail de documentation / Diffusion ERP / Acquisition de modules de gestion de projets / Logiciel de surveillance de véhicule GPS / Acquisition de Microsoft Office 2019 / Microsoft Office 2019: 110 mille dinars
- ✓ Matériel informatique: 21 mille dinars
- ✓ Acquisition d'une voiture administrative : 55 mille dinars
- ✓ Etudes diverses: 80 mille dinars:
 - Rénovation des toilettes: 10 mille dinars
 - travaux de peinture du bâtiment, Construction d'un couloir pour les handicapés et d'une cabine pour le gardien: 20 mille dinars
 - Diverses études: installation des énergies alternatives et renouvelables

-aménager les espaces et les bureaux du centre en conformité avec la structure organisationnelle proposée

- installation d'un ascenseur: 30 mille dinars

-Acquisition de climatiseurs: 20 mille dinars



Fiche n° 1- L'Association tunisienne de gestion et d'équilibre social est une association de développement non gouvernementale

1- Le programme dans lequel l'opérateur public intervient : Programme 1 Femme, Famille et Egalité des chances (unité opérationnelle n° 2 Famille)

I- Définition

1- activité principale : Fournir des services d'orientation et de conseils psychologiques, sanitaires, juridiques, sociaux et économiques aux membres de la famille.

2- classement de l'entreprise

3-Référence de création

Référence de création : 1995

4-Référence de l'organisation administrative et financière : L'association a été créée en 1995 et est enregistrée auprès du ministère de l'Intérieur en vertu du décret n° 18588 du 18 août 1995 sous un visa 2014404155 APSF2 (du 9 octobre 2014).

5- La date de la signature du dernier programme ou contrat d'objectifs entre le ministère et l'établissement ou l'entreprise (s'il existe).

Une séance de ratification des contrats de performance le 11 juillet 2019 sous la tutelle de la ministre de la femme, de la famille, de l'enfance et des séniors

II- Le cadre de la performance :

1-La stratégie générale : A travers ce paragraphe, il sera déterminé les aspects de la stratégie générale de l'entreprise ou de l'établissement en adéquation avec la stratégie du programme concerné.

Au vu de l'expérience de l'Association tunisienne de conduite sociale et d'équilibre dans le domaine de l'intervention sociale et de l'expérience acquise dans la gestion et l'animation de centres de conseil et d'orientation familiale, cette association travaille en partenariat avec la Direction de la famille et gère le Centre de conseil et d'orientation familiale à Béja et Ghar al-Dima du gouvernorat de Jendouba et ce en diapason avec la politique sectorielle du ministère. La stratégie et les objectifs du programme et le plan de développement dans le domaine de l'appui aux fonctions de la famille, de l'amélioration de son statut et de l'amélioration des services

fournis à son profit, pour aider les membres de la famille à développer leurs connaissances pour faire face à certains problèmes sociaux, économiques, juridiques, sanitaires et psychologiques, et les faire progresser conformément au système juridique et législatif.

*** Première priorité stratégique :**

Soutenir les fonctions des différents membres de la famille visitant les centres et renforcer leur cohésion en menant des conseils et des orientations psychologiques, juridiques et sociales, en organisant des ateliers de sensibilisation, de vulgarisation et de formation au profit des familles sur des sujets liés aux changements de société (éducation parentale, formation des jeunes à la vie conjugale, Traite des personnes, terrorisme, phénomène du suicide chez les jeunes) comme indiqué dans le contrat-programme.

*** La deuxième priorité stratégique :**

Accompagner et prendre en charge les familles en situation particulière visitant des centres de conseil et d'orientation familiales à travers l'autonomisation économique des membres de la famille et en trouvant des mécanismes de financement à travers le réseautage pour leur permettre d'entreprendre des projets et d'accompagner les personnes formées pour créer leurs propres projets

*** La troisième priorité stratégique :**

- Mise à niveau des services fournis aux différents membres de la famille qui visitent les centres de conseil et d'orientation familiale en atteignant un pourcentage de satisfaction pour les bénéficiaires de services orientés à leur profit (voir le contrat de performance)

2- Détermination de la contribution dans la réalisation des objectifs du programme

:(contribution directe ou indirecte)

Les priorités et objectifs les plus importants s: Déterminer les objectifs les plus importants de l'opérateur public qui sont totalement ou partiellement compatibles avec les buts et priorités du programme (en mentionnant les objectifs de l'établissement / institution public et les objectifs correspondants du programme).

L'un des objectifs les plus importants de l'association est d'informer et d'accompagner les familles et de renforcer leur rôle dans la société en fournissant à tous ses membres de multiples services en adéquation avec les exigences et les besoins de chaque partie, tels que l'encadrement, l'intégration sociale, psychologique et juridique et la médiation familiale ainsi que

l'autonomisation économique des familles, ce qui est en ligne avec les objectifs du programme de conseil et d'orientation familiale.

4- Indicateurs de performance et principales activités : Présentation des activités habituelles de l'entreprise ou de l'établissement (les importants investissements et les grands projets...) contribuant directement à la réalisation des valeurs cibles des indicateurs ((citer les indicateurs de l'entreprise ou l'établissement qui sont en adéquation avec les indicateurs du programme tout en précisant les taux probables de réalisation conformément au tableau chronologique des indicateurs).

Objectifs	Activités
<p>Objectif 1</p> <p>Soutenir les emplois des différents membres de la famille visitant le centre et renforcer leur cohésion</p>	<p>Services d'accueil et accompagnement psychologique, juridique et social</p> <p>Sessions de formation et de sensibilisation pour développer la prise de conscience et un comportement civilisé chez l'individu, la famille et la société</p>
<p>Objectif 2</p> <p>Accompagner et s'engager aux familles à statut particulier visitant le centre</p>	<p>Organisation de cours d'accompagnement, de prise en charge et d'engagement psychologique et social au profit des familles dans le cadre de l'autonomisation sociale des familles</p> <p>Sessions de formation à la création de projets et au renforcement des capacités dans le cadre de l'autonomisation économique des familles</p>
<p>Objectif 3</p> <p>Mise à niveau des services fournis aux différents membres de la famille qui sont des pionniers du centre</p>	<p>Organisation de sessions de formation pour le cadres travaillant dans le centre.</p> <p>Organisation de ses sessions régulières de Focus Groupe sont organisées pour évaluer la progression du niveau de service aux</p>

	familles, en tenant compte de toutes les variables (âge, niveau d'éducation, situation familiale ...)
--	---

5- Les mesures d'accompagnement: (appui financier, approbation de certains textes d'organisation, renforcement de l'organisme par les ressources humaines nécessaires...)

Ressources financières:

1- Centre de conseil et d'orientation familiale à Béja

Subvention de financement public à Béja: 299.480.174 dinars

La première année: 98.627.700 dinars

Deuxième année: 95.604.147 dinars

Troisième année: 105.248.327 dinars

Ressources propres: 133346.733 dinars.

2- Centre de consultation et d'orientation familiale dans la cité Ettadhmen :

Subvention de financement public dans la cité Ettadhmen :

: 308.209.820 D.

La première année: 98450,784 dinars

Deuxième année: 98.329.516 dinars

Troisième année: 111429520 dinars

Ressources propres: 46 703 125 dinars

La composition de l'équipe de projet pour les deux centres:

Membres de l'équipe continentale (07)

Directeur de centre (Béja)

Attaché administratif (réception)

Administrateur financier

Psychologue

Travailleur social

femme de ménage

gardes

Membres contractuels de l'équipe (02) selon le programme exécutif fixé

Spécialiste juridique

Constituants et experts dans plusieurs disciplines

Capacités logistiques des deux centres:

Fournitures et équipement

Espace intérieur: entretien

Espace extérieur: maintenance

Moyens de transport: dans le cadre de la coopération avec le commissariat régional des affaires de la femme et de la famille

Systèmes d'information, ordinateur / imprimante

Réseaux de communication: Téléphone / Internet

III- Le Budget :

Présentation générale des prévisions du budget de l'entreprise/l'établissement public à caractère non administratif pour l'année 2021:

- Présentation d'un tableau récapitulatif comprenant les principales ressources et leurs sources de financement y compris les prévisions de la subvention de l'Etat et les principales dépenses (Charges) programmées pour l'année financière N+1 réparties en deux niveaux :

1- Centre de consultation et d'orientation familiale à Béja

Subvention de financement public à Béja: 299.480.174 dinars

La première année: 98.627.700 dinars

Deuxième année: 95.604.147 dinars

Troisième année: 105.248.327 dinars

Ressources personnelles: 133346.733 dinars.

2- Centre de consultation et d'orientation familiale dans la cité Ettadhamen:

Subvention de financement public dans la cité Ettadhamen: 308.209.820 dinars.

La première année: 98450,784 dinars

Deuxième année: 98.329.516 dinars

Troisième année: 111429520 dinars

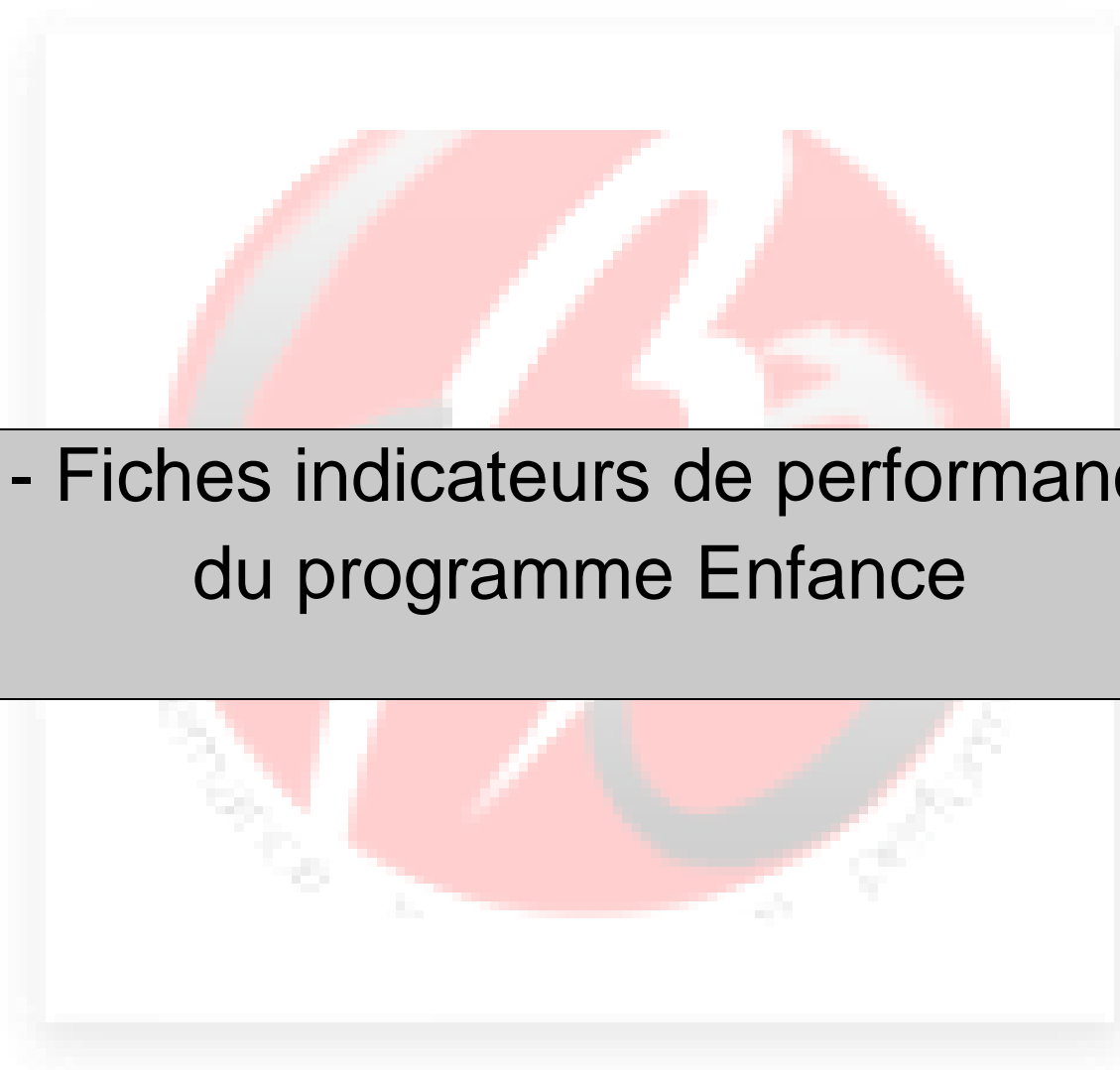
Ressources personnelles: 46 703 125 dinars

3-Centre de conseil et de conseil familial à Ghar Al-Dima:

Subvention de financement public à Ghar Dima: 121 mille dinars

Première année 60 mille dinars

Deuxième année: 61 mille dinars



1- Fiches indicateurs de performance du programme Enfance

Fiche indicateur

Code de l'indicateur : n° du programme/ n° du sous-programme/n° de l'objectif/n° de l'indicateur. 2.1.1

Intitulé de l'indicateur : Taux d'accès des enfants aux institutions préscolaires

Date de l'actualisation de l'indicateur : 31 décembre

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1- Programme auquel se rattache l'indicateur : programme Enfance

2- Sous-programme auquel se rattache l'indicateur : Sous-programme 1 : Pilotage du programme Enfance

3- Objectif auquel se rattache l'indicateur : Objectif 2.1 : Promouvoir le développement et le bien-être des enfants filles et garçons

4- Définition de l'indicateur : Taux d'accès des enfants aux institutions préscolaires

5- Type de l'indicateur : indicateur de résultats

6- Nature de l'indicateur : indicateur d'efficacité socio-économique,

7- Déclinaisons selon les sous-programmes (central et régional) : le sous-programme centrale

II- Les détails techniques de l'indicateur :

1- Formule de calcul de l'indicateur : Le nombre d'enfants nés à l'âge de 3-4 ans selon les projections démographiques obtenues de l'Institut national de statistique / le nombre d'établissements de l'enfance (jardins d'enfants) * le nombre d'enfants inscrits dans les jardins d'enfants

2- Unité de l'indicateur : pourcentage

3- Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur : Le nombre d'enfants inscrits dans les jardins d'enfants et le nombre d'enfants nés à l'âge de 3 à 5 ans

4- Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur (sondage, rapport, questionnaire...) : les commissariats régionaux/ le système d'information de collecte des données statistique des institutions préscolaires

5- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur : : les commissariats régionaux/ le système d'information de collecte des données statistique des institutions préscolaires

6- Délai de disponibilité de l'indicateur : décembre 2020

7- Valeur cible de l'indicateur⁸ : 45%

8- Le responsable de l'indicateur : Mme Asma Mattoussi

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalizations				2020	Prévisions		
		2017	2018	2019	2021		2022	2023	
Taux d'accès des enfants aux institutions préscolaires	%	34	36	42	45	47	50	55	

2- Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur

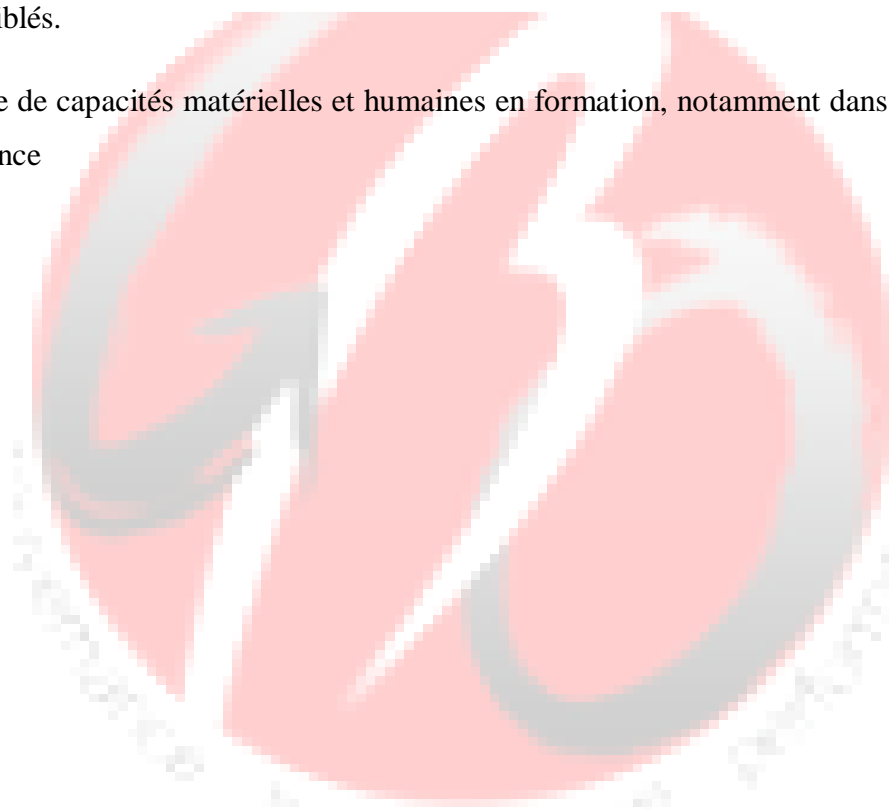
Valeur cible de l'indicateur	Prévisions de l'indicateur pour l'année 2021	Activités et interventions	Prévisions des Crédits des activités pour l'année 2021

⁸ La valeur cible de l'indicateur est une valeur dont le responsable de programme s'engage à l'atteindre sur le moyen terme (3 ans ou plus) ou le long terme (valeur définie)

<p>Taux d'accès des enfants aux institutions préscolaires</p>	<p>65%</p>		<p>- Programme de promotion de la petite enfance : Poursuite de la mise en œuvre du programme dans tous les gouvernorats, au profit de 10000 enfants, et augmentation de la subvention mensuelle au titre des frais d'inscription d'un enfant de 25 dinars par mois à 50 dinars par mois</p> <ul style="list-style-type: none"> • - Programme de relance des jardins d'enfants municipaux: • Programme d'espaces pour la petite enfance: soutenir ces établissements avec des cadres éducatifs 	<p>- 4.5 millions de dinars (crédits d'engagement)</p> <p>- 2 millions de dinars (crédits d'engagement)</p>
---	------------	--	--	---

5- Limites de l'indicateur

- Les recrutements dans le domaine de l'enfance sont considérées comme l'une des principales problématiques qui entravent le lancement de certaines écoles maternelles (communes ou espaces de la petite enfance) pour accueillir les enfants, et donc l'incapacité d'attirer un nombre important d'enfants âgés de 3 à 4 ans pour bénéficier notamment des services d'éducation préscolaire et surtout dans les zones reculées et prioritaires qui connaissent une faible couverture
- Faiblesse de la subvention attribuée au programme de promotion de la petite enfance, qui a conduit à la réticence de certaines institutions (jardins d'enfants) à s'y engager, et par conséquent à l'échec de l'atteinte de l'objectif recherché lié au bénéfice du plus grand nombre d'enfants éligibles et ciblés.
- Le manque de capacités matérielles et humaines en formation, notamment dans le domaine de la petite enfance



Fiche indicateur

Code de l'indicateur : n° du programme/ n° du sous-programme/n° de l'objectif/n° de l'indicateur. 2.1.2

Intitulé de l'indicateur : Taux d'évolution des enfants bénéficiant de l'animation socio-culturelle

Date de l'actualisation de l'indicateur : 31 décembre

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1- Programme auquel se rattache l'indicateur : programme Enfance

2- Sous-programme auquel se rattache l'indicateur : Sous-programme 1 : Pilotage du programme Enfance

3- Objectif auquel se rattache l'indicateur : Objectif 2.1 : Promouvoir le développement et le bien-être des enfants filles et garçons

4- Définition de l'indicateur : L'évolution de l'accès aux services d'animation socio-éducatif,

5- Type de l'indicateur : indicateur de résultats

6- Nature de l'indicateur : indicateur d'efficacité socio-économique,

7- Déclinaisons selon les sous-programmes (central et régional) : le sous-programme centrale

II- Les détails techniques de l'indicateur :

1- Formule de calcul de l'indicateur : Le nombre total d'enfants bénéficiant des services d'animation socio-éducative pour l'année en cours - le nombre total d'enfants bénéficiant des services d'animation socio-éducative pour l'année écoulée / le nombre total d'enfants bénéficiant des services d'animation socio-éducative pour l'année écoulée * 100

2- Unité de l'indicateur : pourcentage

3- Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur : Le nombre total d'enfants

4- Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur (sondage, rapport, questionnaire...) : le système d'information de suivi de la performance, questionnaire,...

5- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur : : les commissariats régionaux

6- Délai de disponibilité de l'indicateur : décembre 2021

7- Valeur cible de l'indicateur⁹ : 45%

8- Le responsable de l'indicateur : Mme Asma Mattoussi

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

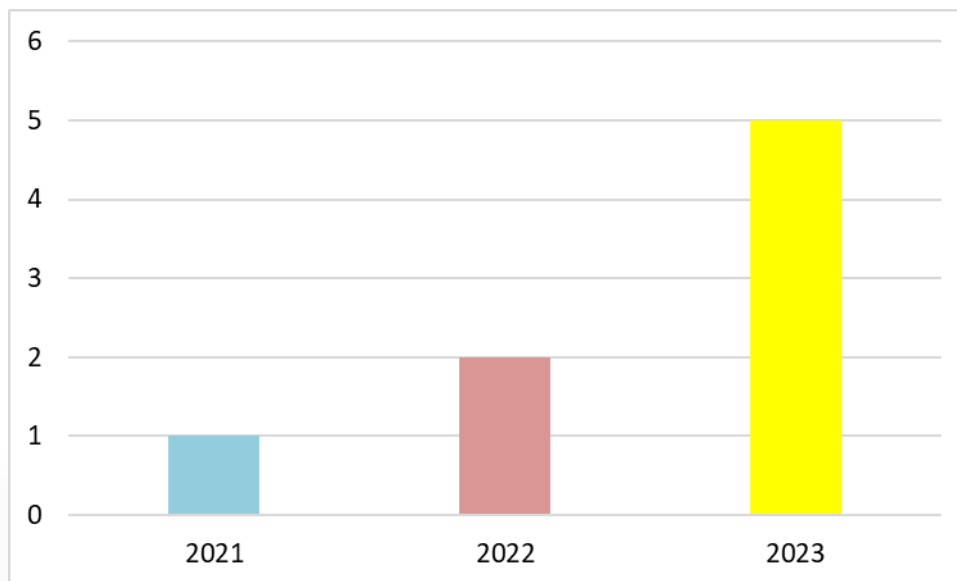
1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalizations			2020	Prévisions		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023
Taux d'évolution des enfants bénéficiant de l'animation socio-culturelle	%					1%	2%	%5

2- **Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur** Cet indicateur est nouveau et sera mis en œuvre à partir de l'année 2021 et compte tenu du lien de cet indicateur avec le nombre d'enfants bénéficiant des services d'animation socio-éducative et compte tenu des circonstances actuelles dans lesquelles le pays connaît en termes de propagation du virus Covid 19 et de ses répercussions sur les institutions travaillant dans le domaine de l'enfance et l'intérêt des enfants dans ces institutions, des estimations modestes ont été retenues.

3- **Graphique de l'évolution de l'indicateur**

⁹ La valeur cible de l'indicateur est une valeur dont le responsable de programme s'engage à l'atteindre sur le moyen terme (3 ans ou plus) ou le long terme (valeur définie)



4-Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur

	Valeur cible de l'indicateur	Prévisions de l'indicateur pour l'année 2021	Activités et interventions	Prévisions des Crédits des activités pour l'année 2021
Taux d'évolution des enfants bénéficiant de l'animation socio-culturelle	37,5%	1 %	<ul style="list-style-type: none"> - Programmation de création de clubs enfants - Programmation d'acquisition des équipements au profit de 4 clubs enfants mobiles - Acquisition d'un bus pour l'informatique pour l'enfant 	<ul style="list-style-type: none"> - 3 mille dinars (engagement) 6000 mille dinars (engagement) 300 mille dinars (engagement)

5- Limites de l'indicateur

- Difficulté à collecter des informations statistiques et parfois leur inexactitude

Fiche indicateur

Code de l'indicateur : n° du programme/ n° du sous-programme/n° de l'objectif/n° de l'indicateur. 2.2.1

Intitulé de l'indicateur : Taux de prise en charge des enfants menacés par rapport au total de signalements reçus par les délégués à la protection de l'enfance

Date de l'actualisation de l'indicateur : mars 2021

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1- Programme auquel se rattache l'indicateur : programme Enfance

2- Sous-programme auquel se rattache l'indicateur : Sous-programme 1 : Pilotage du programme Enfance

3- Objectif auquel se rattache l'indicateur : Objectif 2.2 : Promouvoir la protection des enfants filles et garçons contre toutes formes de menace

4- Définition de l'indicateur : Cet indicateur nous permet d'identifier le nombre total d'enfants pris en charge à partir du nombre total de signalements reçus, c'est-à-dire le nombre d'enfants qui ont accès aux services de protection, qu'ils soient sociaux ou judiciaires

5- Type de l'indicateur : indicateur de résultats

6- Nature de l'indicateur : indicateur d'efficacité socio-économique,

7- Déclinaisons selon les sous-programmes (central et régional) : le sous-programme centrale

II- Les détails techniques de l'indicateur :

1- Formule de calcul de l'indicateur :

2- Unité de l'indicateur : pourcentage

3- Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur : estimation de la situation de menace de la part des délégués à la protection de l'enfance

4- Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur (sondage, rapport, questionnaire...) : le système d'information de suivi de la performance, questionnaire,...

5- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur : les rapports reçus aux bureaux régionaux des délégués à la protection de l'enfance

6- Délai de disponibilité de l'indicateur : janvier de chaque année

7- Valeur cible de l'indicateur¹⁰ : 45%

8- Le responsable de l'indicateur : le délégué général à la protection de l'enfance

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalizations				Prévisions		
		2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Taux de prise en charge des enfants menacés par rapport au total de signalements reçus par les délégués à la protection de l'enfance	%	82	78		93	95	98	100

2. Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur L'augmentant des prises en charges est corrélée positivement avec l'augmentation des signalements reçus par les délégués à la protection de l'enfance. Cet indicateur est également lié au degré de sensibilisation du citoyen, des institutions publiques et de la société civile à fournir les signalements à l'institution des délégués à la protection de l'enfance,.

¹⁰ La valeur cible de l'indicateur est une valeur dont le responsable de programme s'engage à l'atteindre sur le moyen terme (3 ans ou plus) ou le long terme (valeur définie)

Le Bureau du Délégué général à la protection de l'enfance s'emploie à sensibiliser les ministères concernés par l'enfance, tels que le ministère de l'éducation, de la santé, des affaires sociales et la Société civile, au devoir de notifier au délégué à la protection de l'enfance les situations menaçantes pour les enfants en plus de la définition de la carte du système de protection de l'enfance en Tunisie, qui permet de définir le contenu de chaque structure et d'orienter ses interventions..

3- Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur

	Valeur cible de l'indicateur	Prévisions de l'indicateur pour l'année 2021	Activités et interventions	Prévisions des Crédits des activités pour l'année 2021
Taux de prise en charge des enfants menacés par rapport au total de signalements reçus par les délégués à la protection de l'enfance	37,5%	95 %	<ul style="list-style-type: none"> • Équiper les bureaux des délégués à la protection de l'enfance • Allocation de 15 mille dinars pour gérer les bureaux des délégués à la protection de l'enfance • L'attribution de 2 mille dinars pour les bureaux des représentants de la protection de l'enfance au titre 	- 200 mille dinars (engagement) et 200 mille dinars 200 (paiement) 360 mille dinars 48 mille dinars

			d'interventions	
--	--	--	-----------------	--

5- Limites de l'indicateur

□ Le manque de connaissance des citoyens, des autres structures officielles ou de la société civile des pouvoirs et des services fournis par l'institution des délégués à la protection de l'enfance. Ce qui a conduit à une augmentation du nombre de signalements ne rentrant pas dans leurs compétences.



Fiche indicateur

Code de l'indicateur : n° du programme/ n° du sous-programme/n° de l'objectif/n° de l'indicateur. 2.2.2

Intitulé de l'indicateur : Taux d'intégration des enfants pris en charge, filles et garçons

Date de l'actualisation de l'indicateur : fin de l'année scolaire

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1- Programme auquel se rattache l'indicateur : programme **Enfance**

2- Sous-programme auquel se rattache l'indicateur : **Sous-programme 2** : Prévention, Protection et Intégration

3- Objectif auquel se rattache l'indicateur : Objectif 2.2 : Promouvoir la protection des enfants filles et garçons contre toutes formes de menace

4- Définition de l'indicateur : Les enfants menacés sont intégrés soit dans leur famille biologique, soit dans les familles d'accueil, soit par l'intégration professionnelle ou l'intégration par le mariage, et ce lorsqu'il y a confirmation que la situation menaçante a cessé et lorsque l'intégration de l'enfant est possible.

5- Type de l'indicateur : indicateur de résultats

6- Nature de l'indicateur : indicateur d'efficacité socio-économique,

7- Déclinaisons selon les sous-programmes (central et régional) : le sous-programme régional

II- Les détails techniques de l'indicateur :

1- Formule de calcul de l'indicateur : $(\text{Le nombre d'enfants intégrés} * 100 / \text{le nombre d'enfants résidant dans les centres intégrés, filles et garçons})$

2- Unité de l'indicateur : pourcentage

3- Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur : Le nombre total d'enfants, filles et garçons, intégrés

4- Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur (sondage, rapport, questionnaire...) : le système des centres intégrés

5- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur : les centres intégrés

6- Délai de disponibilité de l'indicateur : fin année

7- Valeur cible de l'indicateur¹¹ : %

8- Le responsable de l'indicateur : Mme Jamila Bettaieb

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalizations			2020	Prévisions		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023
Taux d'intégration des enfants pris en charge, filles et garçons	%	6.5	9.13	18.4	10.29	11	11.5	12.5

2. Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur

En examinant les résultats, nous remarquons la difficulté du processus d'intégration pour de nombreuses raisons:

- ↪ L'incapacité des institutions à trouver des solutions pour intégrer les enfants à leur famille en raison des conditions difficiles vécues par la famille qui constituent une menace pour l'enfant.
- ↪ La difficulté d'intégration sur le marché du travail ces dernières années..

3.Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur

	Valeur cible de l'indicateur	Prévisions de l'indicateur pour l'année 2021	Activités et interventions	Prévisions des Crédits des activités pour l'année 2021
Taux d'intégration des enfants pris en charge, filles et garçons	12,5%	11 %	• Préparer un projet de vie pour chaque enfant depuis son admission à	-

¹¹ La valeur cible de l'indicateur est une valeur dont le responsable de programme s'engage à l'atteindre sur le moyen terme (3 ans ou plus) ou le long terme (valeur définie

			l'institution <ul style="list-style-type: none"> • Suivre l'avancement de la mise en œuvre du projet de vie de l'enfant - Préparer l'enfant à l'inclusion 	
--	--	--	---	--

- ↪ Suivi de l'achèvement du projet de vie de chaque enfant.
- ↪ Plus de suivi des conditions des enfants en famille d'accueil.
- ↪ Soutenir les compétences vitales des enfants pour l'autonomie et l'inclusion

5- Limites de l'indicateur

- ↪ Renforcer les capacités des acteurs impliqués dans le processus d'intégration par la programmation de formations.
- ↪ Fournir des méthodes de travail pour faciliter le processus d'intégration (en fonction des lacunes constatées dans chaque établissement).

Fiche indicateur

Code de l'indicateur : n° du programme/ n° du sous-programme/n° de l'objectif/n° de l'indicateur. 2.2.3

Intitulé de l'indicateur : pourcentage des enfants en situation de vulnérabilité bénéficiant de prise en charge non institutionnelle

Date de l'actualisation de l'indicateur : fin de l'année scolaire

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1- Programme auquel se rattache l'indicateur : programme **Enfance**

2- Sous-programme auquel se rattache l'indicateur : **Sous-programme 2** : Prévention, Protection et Intégration

3- Objectif auquel se rattache l'indicateur : Objectif 2.2 : Promouvoir la protection des enfants filles et garçons contre toutes formes de menace

4- Définition de l'indicateur : La prise en charge familiale est un programme qui s'adresse uniquement aux enfants résidant dans des centres intégrés et dont les familles se plaignent d'un handicap financier et ne sont exposées à aucune autre situation menaçante. Il vise à accompagner la famille (famille naturelle ou alternative) et à les aider à retrouver leur rôle dans l'entourage de leur enfant.

5- Type de l'indicateur : indicateur de résultats

6- Nature de l'indicateur : indicateur d'efficacité socio-économique,

7- Déclinaisons selon les sous-programmes (central et régional) : le sous-programme régional

II- Les détails techniques de l'indicateur :

1- Formule de calcul de l'indicateur : $(\text{Le nombre d'enfants bénéficiant du programme de placement familial} * 100 / \text{le nombre d'enfants résidant dans les centres intégrés})$

2- Unité de l'indicateur : pourcentage

3- Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur Le nombre d'enfants bénéficiant du programme de placement familial

4- Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur (sondage, rapport, questionnaire...) : le système des centres intégrés

5- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur : les centres intégrés

6- Délai de disponibilité de l'indicateur : fin année

7- Valeur cible de l'indicateur¹² : %

8- Le responsable de l'indicateur : Mme Jamila Bettaieb

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

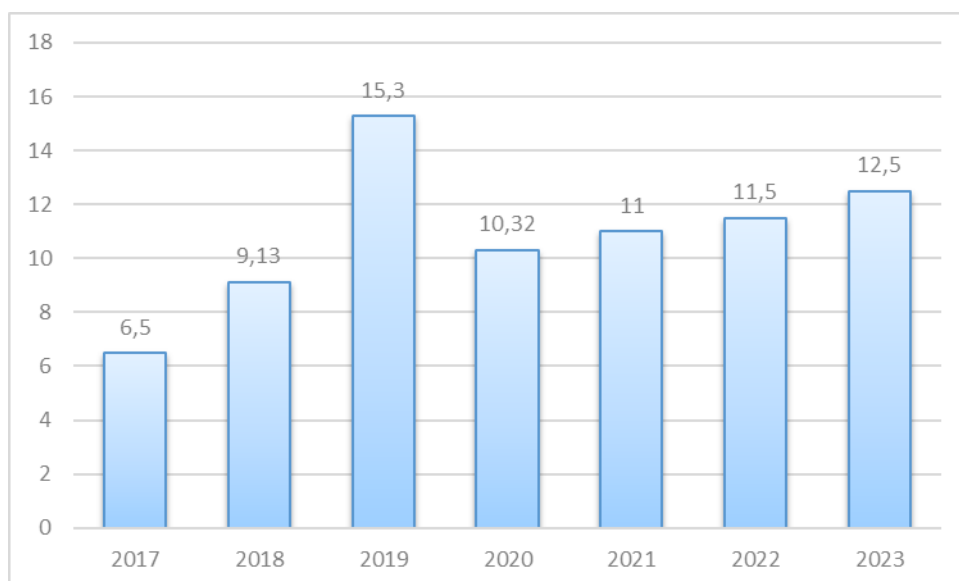
Indicateur de performance	Unité	Réalizations			2020	Prévisions		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023
pourcentage des enfants en situation de vulnérabilité bénéficiant de prise en charge non institutionnelle	%	58	53	55	71	72	73	74

2. Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur

En examinant les résultats, on constate que l'augmentation du pourcentage en 2020 est due à la fermeture de certaines unités de résidence, similaire à l'unité masculine du centre intégré au Bardo, et à la fermeture des deux unités de vie du centre intégré à Ben Guedène (problème au niveau de l'infrastructure de l'établissement) ainsi qu'à la fermeture de deux unités de vie dans le centre intégré à Hafouz, en raison de l'absence de cadre éducatif acceptant le poste de surveillant interne, et faute de recrutement des cadres pédagogiques et ce depuis 2016. Ceci a poussé les centres intégrés à trouver des solutions pour intégrer les enfants résidant dans le programme de placement familial, en application à la circulaire n ° 5 de 2012 relative au placement familial et sous réserves que les conditions nécessaires soient réunies. Les rapports de suivi des enfants bénéficiant du dépôt familial confirment que le programme de dépôt familial peut réaliser un équilibre psychologique pour les enfants, et cela a été confirmé par l'augmentation d'enfants bénéficiant de placement familial d'année en année..

3. Graphique de l'évolution de l'indicateur

¹² La valeur cible de l'indicateur est une valeur dont le responsable de programme s'engage à l'atteindre sur le moyen terme (3 ans ou plus) ou le long terme (valeur définie)



4- Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur

	Valeur cible de l'indicateur	Prévisions de l'indicateur pour l'année 2021	Activités et interventions	Prévisions des Crédits des activités pour l'année 2021
pourcentage des enfants en situation de vulnérabilité bénéficiant de prise en charge non institutionnelle	12.5	11 %	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation du rapport annuel de placement familial pour l'année 2020. • Visites de suivi auprès des enfants et de leurs familles. 	585 mille dinars c'est la subvention global inscrites dans les budgets des centres intégrés

5- Limites de l'indicateur

- Renforcer les capacités des acteurs du programme de placement familial, en programmant des formations.

-Fournir des méthodes de travail de suivi des enfants bénéficiant du programme de placement familial (en fonction des carences constatées dans chaque institution)

1- Fiches indicateurs de performance du programme Séniors



Fiche indicateur

Code de l'indicateur : n° du programme/ n° du sous-programme/n° de l'objectif/n° de l'indicateur. 3.1.1

Intitulé de l'indicateur : Taux de prise en charge des personnes âgées dans des institutions d'accueil

Date de l'actualisation de l'indicateur : 31 décembre

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1- Programme auquel se rattache l'indicateur : programme Séniors

2- Sous-programme auquel se rattache l'indicateur : Sous-programme 1 : Pilotage du programme Séniors

3- Objectif auquel se rattache l'indicateur : Objectif 3.1 : Garantir des conditions de vie adéquates aux séniors

4- Définition de l'indicateur : Cet indicateur permet d'évaluer l'effort de l'administration en termes de réponse aux demandes d'hébergement dans les différents centres, Il reflète la capacité de trouver des solutions appropriées en fonction de la spécificité et des besoins de chaque situation, et en fonction de la capacité de chaque institution en termes d'infrastructure, effectif d'agents.

5- Type de l'indicateur : indicateur quantitatif

6- Nature de l'indicateur : indicateur d'efficacité,

7- Déclinaisons selon les sous-programmes (central et régional institutions de personnes âgées

II- Les détails techniques de l'indicateur :

1- Formule de calcul de l'indicateur : nombre de demandes d'hébergement qui ont été prises en charge et acceptées / Nombre total de demandes

2- Unité de l'indicateur : pourcentage

3- Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur : : Nombre total de demandes / nombre de demandes acceptées

4- Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur (sondage, rapport, questionnaire...): Les correspondances de l'UTSS et les commissariats régionaux/ les demandes d'accueil

5- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur : données administratives /UTSS / les commissariats régionaux/ les associations

6- Délai de disponibilité de l'indicateur : chaque mois

7- Valeur cible de l'indicateur¹³ : 80 % en 2023

8- Le responsable de l'indicateur : Mr Hassène Marmouri, chef de service veille et intégration sociale à la direction des personnes âgées

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

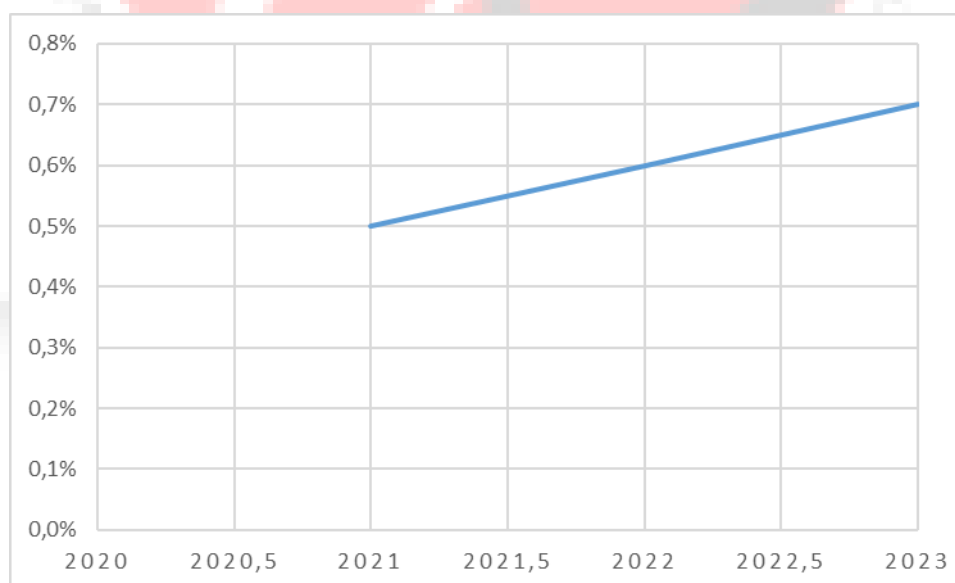
1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalizations			2020	Prévisions		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023
	%	Indicateur nouveau				60%	70 %	80 %

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur :

- Indicateur nouveau
- S'engager auprès des personnes âgées nécessiteuses et répondre à leurs demandes liées à l'hébergement dans les établissements de soins.

3- Graphique de l'évolution de l'indicateur



¹³ La valeur cible de l'indicateur est une valeur dont le responsable de programme s'engage à l'atteindre sur le moyen terme (3 ans ou plus) ou le long terme (valeur définie)

2- Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur

- Accompagnement des comités d'admission du cadre humain spécialisé pour étudier les dossiers sociaux et sanitaires des demandeurs de logement.
- Offrir les meilleures conditions de vie à leur profit et généraliser le travail avec une approche projet de la vie pour chaque résident.

5- Limites de l'indicateur

- Identifier les lacunes les plus importantes liées à l'indice:
- La multiplicité des structures impliquées dans l'hébergement dans les établissements de soins (le ministère, le syndicat, les associations, la pression des autorités régionales et locales).
- Capacité d'absorption limitée dans les établissements de soins.
- Manque de ressources humaines nécessaires en raison du gel des affectations il y a des années, ce qui affecte la faible capacité d'absorption de certaines institutions.

Manque de formation ciblée des agents et des agences travaillant dans les institutions.

Fiche indicateur

Code de l'indicateur : n° du programme/ n° du sous-programme/n° de l'objectif/n° de l'indicateur. 3.1.2

Intitulé de l'indicateur : Taux de prise en charge des personnes âgées par des services de proximité

Date de l'actualisation de l'indicateur : août 2020

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1- Programme auquel se rattache l'indicateur : programme Séniors

2- Sous-programme auquel se rattache l'indicateur : Sous-programme 1 : Pilotage du programme Séniors

3- Objectif auquel se rattache l'indicateur : Objectif 3.1 : Garantir des conditions de vie adéquates aux séniors

4- Définition de l'indicateur : Cet indicateur permet de suivre au niveau national le pourcentage de couverture des services fournis aux personnes âgées dans leur milieu naturel - que ce soit dans le cadre d'équipes mobiles ou de placement familial, qui contribuent à faciliter leur prise en charge, à maintenir leur équilibre psychologique, à les réintégrer dans le milieu familial et à consolider les valeurs de solidarité sociale.

5- Type de l'indicateur : indicateur quantitatif/résultat

6- Nature de l'indicateur : indicateur d'efficacité,

7- Déclinaisons selon les sous-programmes (central et régional) Les personnes âgées nécessiteuses dans leur lieu de résidence (à domicile) / familles d'accueil de personnes âgées

II- Les détails techniques de l'indicateur :

1- Formule de calcul de l'indicateur : (en fonction des décisions de décaissement des subventions et des accords de partenariat conclus avec des associations régionales et locales de prise en charge des personnes âgées gérant les équipes mobiles)

2- Unité de l'indicateur : pourcentage

3- Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur : Le nombre de personnes âgées utilisant les services des équipes mobiles / le nombre de personnes âgées placées par des familles d'accueil.

4- Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur (sondage, rapport, questionnaire...) : en coordination avec les commissariats régionaux des affaires de la femme et de la famille/ les décisions de décaissement de subventions/conventions de partenariat

5- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur : Statistiques administratives / Dossiers de placement approuvés / Décisions de décaissement des subventions / Rapports tripartites reçus des commissaires régionaux

6- Délai de disponibilité de l'indicateur : Chaque mois pour le placement / chaque trimestre pour les équipes mobiles

7- Valeur cible de l'indicateur¹⁴ : Augmenter le taux de couverture des services sociaux et de santé pour les personnes âgées vivant à domicile et indépendantes pour atteindre 7% du total des personnes âgées handicapées (60000 personnes âgées selon les statistiques de 2014) d'ici la fin de l'année 2023

8- Le responsable de l'indicateur : Mme Hana Mhadhbi, chef de service veille et des associations et des organisations à la direction des personnes âgées

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalizations			2020	Prévisions		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023
Taux de prise en charge des personnes âgées par des services de proximité	%	Indicateur nouveau				0.5 %	0.6 %	0.7 %

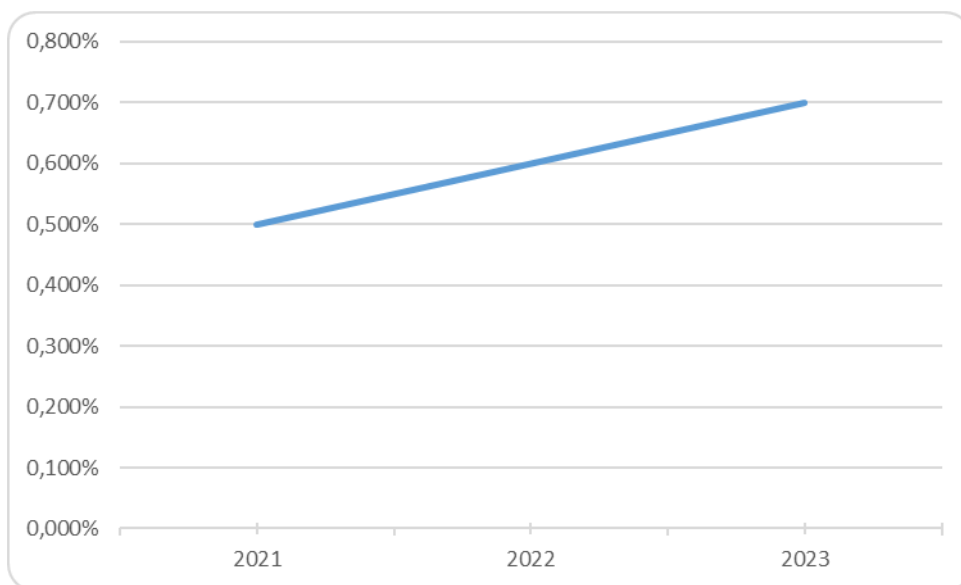
2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur :

- Indicateur nouveau
- Augmenter le taux de couverture des services sociaux et de santé pour les personnes âgées vivant à domicile et celles qui manquent d'autonomie.
- Augmenter le nombre de personnes âgées placées dans des familles d'accueil, et on s'attend à ce que ce développement se poursuive dans les années à venir et de manière

¹⁴ La valeur cible de l'indicateur est une valeur dont le responsable de programme s'engage à l'atteindre sur le moyen terme (3 ans ou plus) ou le long terme (valeur définie)

importante, surtout à la lumière de la prise de conscience croissante de la communauté entourant ce groupe

3- Graphique de l'évolution de l'indicateur



2- Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur

- Organisation de visites de suivi périodiques pour les personnes âgées parrainées.
- Attribution de subventions aux familles d'accueil par le biais des commissariats régionaux des affaires de la femme et de famille.
- Organisation de formations au profit des agents en charge du dossier des personnes âgées au niveau régional.
- Organiser des forums de sensibilisation pour attirer les familles désireuses d'accueillir les personnes âgées et ce en coopération et coordination entre le ministère et ses structures régionales et les associations actives sur le terrain.
- Capacités de soutien, développement des méthodes de travail des équipes mobiles et suivi sur le terrain de leurs activités, pour corriger davantage leurs interventions.
- Conclusion d'accords de partenariat avec des associations actives sur le terrain.
- Associations engagées avec des spécialistes dans les domaines précités (médecins - auxiliaire de vie - chauffeurs).
- Déléguer l'octroi des subventions aux commissariats régionaux afin de les décaisser aux associations régionales et locales concourant aux équipes mobiles.

5- Limites de l'indicateur

- Plusieurs parties s'immiscent dans la formation des dossiers de placement, ce qui nuit au processus du dossier administratif.

- Difficulté à recruter des familles d'accueil.

-Le manque d'autofinancement des associations qui gèrent les équipes mobiles.



Fiche indicateur

Code de l'indicateur : n° du programme/ n° du sous-programme/n° de l'objectif/n° de l'indicateur. 3.2.1

Intitulé de l'indicateur : Taux de prise en charge, sur le plan national, des signalements de violence faite aux personnes âgées

Date de l'actualisation de l'indicateur : août 2020

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

- 1- **Programme auquel se rattache l'indicateur** : programme Séniors
- 2- **Sous-programme auquel se rattache l'indicateur** : Sous-programme 1 : Pilotage du programme Séniors
- 3- **Objectif auquel se rattache l'indicateur** : Objectif 3.2 : Protéger les personnes âgées femmes et hommes de toute forme de violence et du mauvais traitement
- 4- **Définition de l'indicateur** Cet indicateur permet à l'administration de mesurer la réactivité de l'administration face aux plaintes et aux pétitions reçues des personnes âgées dans leur milieu naturel ou dans les établissements d'accueil liés aux menaces et aux abus, et la perception de l'efficacité de l'intervention de l'administration centrale et régionale dans le traitement et la prise en charge des personnes âgées en situation de menace ou des victimes de violence dans le cadre de son intervention.
- 5- **Type de l'indicateur** : indicateur de résultat
- 6- **Nature de l'indicateur** : indicateur d'efficacité,
- 7- **Déclinaisons selon les sous-programmes (central et régional)** direction des personnes âgées et commissariats régionaux

II- Les détails techniques de l'indicateur :

- 1- **Formule de calcul de l'indicateur** : Nombre de signalements / nombre de victimes de violence pris en charge
- 2- **Unité de l'indicateur** : pourcentage
- 3- **Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur** : Le nombre de signalements reçus par le ministère et fiables.
- 4- **Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur (sondage, rapport, questionnaire...)** : Le nombre de pétitions et de plaintes écrites, par téléphone et via les médias sociaux pour lesquelles le ministère a été informé et engagé.

5- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur : Pétitions de citoyens, divers réseaux sociaux et structures connexes, et leurs signalements.

6- Délai de disponibilité de l'indicateur : annuel

7- Valeur cible de l'indicateur¹⁵ : Nous nous efforcerons de répondre à environ 95% des pétitions et plaintes des personnes âgées d'ici la fin de 2023.

8- Le responsable de l'indicateur : Mme Hana Mhadhbi, chef de service veille et des associations et des organisations à la direction des personnes âgées

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

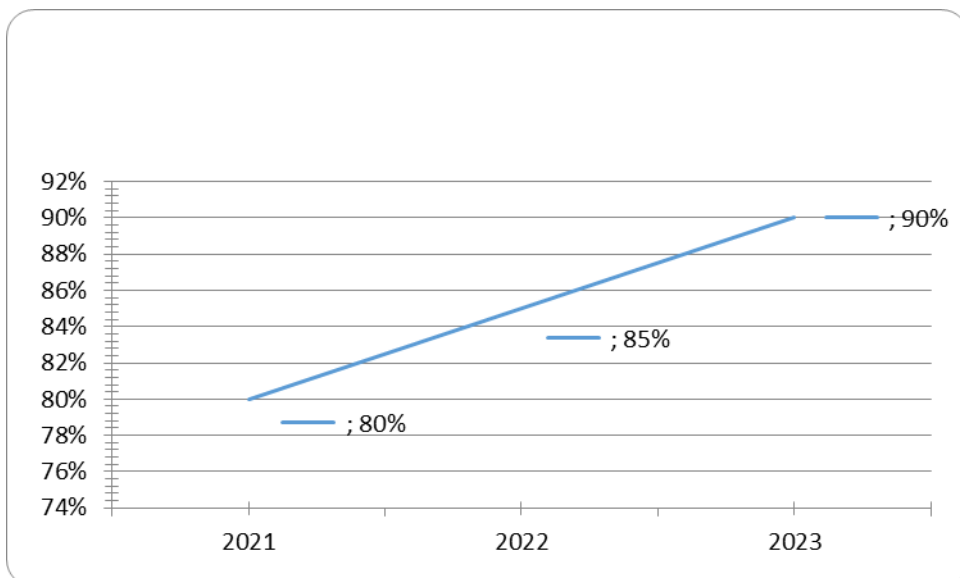
Indicateur de performance	Unité	Réalizations			2020	Prévisions		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023
	%	Indicateur nouveau				80 %	85 %	90 %

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur :

- Un nouvel indicateur de réalisations.
- Evolution du taux de prise en charge de pétitions et de plaintes par rapport au nombre total de situations de violence et de menace qui ont été signalées au ministère.

3- Graphique de l'évolution de l'indicateur

¹⁵ La valeur cible de l'indicateur est une valeur dont le responsable de programme s'engage à l'atteindre sur le moyen terme (3 ans ou plus) ou le long terme (valeur définie)



4- Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur

-Sensibiliser à la nécessité de bien traiter les personnes âgées et de lutter contre toutes les formes de violence à leur encontre dans le cadre de la stratégie d'information et de communication.

-Organisation d'événements nationaux et régionaux pour marquer la célébration de la journée internationale de la sensibilisation à la maltraitance des personnes âgées.

-Former les travailleurs exerçant dans le domaine des personnes âgées sur les thèmes suivants:

1- Application informatique pour la prise en charge les situations sociales des personnes âgées.

2- Coordination régionale de l'aide aux personnes âgées en cas de menace.

3- Méthodes de prise en charge les personnes âgées dans des situations menaçantes.

5- Limites de l'indicateur

- La crédibilité des signalements et pétitions reçus par le ministère

Fiche indicateur

Code de l'indicateur : n° du programme/ n° du sous-programme/n° de l'objectif/n° de l'indicateur. 3.2.2

Intitulé de l'indicateur : Nombre de textes réglementaires (nouveaux) afférents à la protection des personnes âgées

Date de l'actualisation de l'indicateur : août 2020

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

- 1- **Programme auquel se rattache l'indicateur** : programme Séniors
- 2- **Sous-programme auquel se rattache l'indicateur** : Sous-programme 1 : Pilotage du programme Séniors (prévention, protection, intégration et participation)
- 3- **Objectif auquel se rattache l'indicateur** : Objectif 3.2 : Protéger les personnes âgées femmes et hommes de toute forme de violence et du mauvais traitement
- 4- **Définition de l'indicateur** Cet indicateur permet la consécration des droits des personnes âgées par la publication de textes juridiques législatifs qui criminalisent la violence et toutes les formes de mauvais traitements, et le suivi des cas des personnes âgées en situation de menace et de violence contre les personnes âgées..
- 5- **Type de l'indicateur** : indicateur de résultat
- 6- **Nature de l'indicateur** : indicateur d'efficacité,
- 7- **Déclinaisons selon les sous-programmes (central et régional)** direction des personnes âgées

II- Les détails techniques de l'indicateur :

- 1- **Formule de calcul de l'indicateur** : Textes juridiques rédigés et révisés
- 2- **Unité de l'indicateur** : nombre
- 3- **Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur** : Projets de loi et décrets approuvés
- 4- **Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur (sondage, rapport, questionnaire...)** : Le nombre de textes réglementaires publiés au JORT
- 5- **Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur** : réglementations nationale et comparée.
- 6- **Délai de disponibilité de l'indicateur** : annuel

7- Valeur cible de l'indicateur¹⁶ : Nous chercherons à revoir et à développer le système législatif des personnes âgées afin d'assurer la protection de leurs droits d'ici la fin de 2023.

8- Le responsable de l'indicateur : Mme Imen Bencheikh, directrice des personnes âgées

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

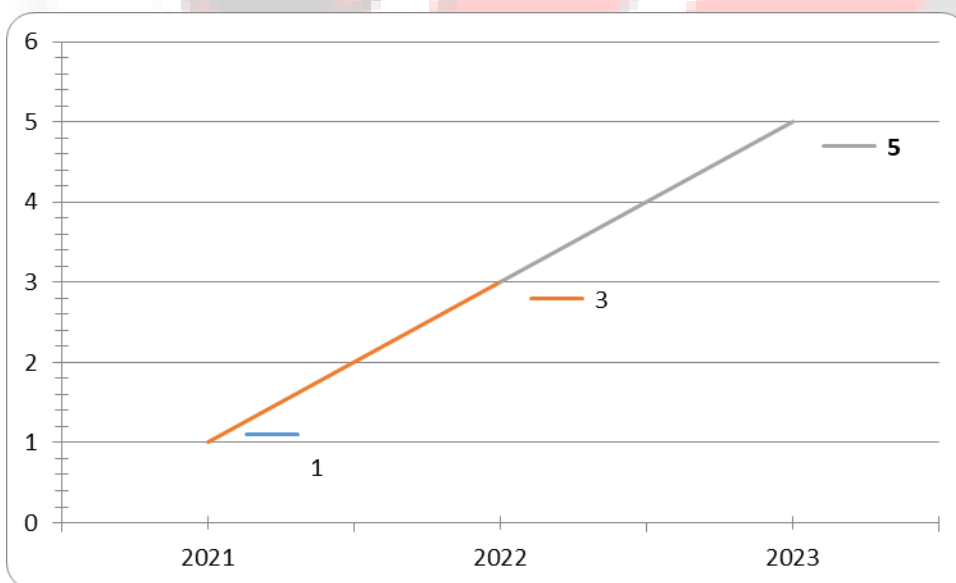
1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalizations				Prévisions		
		2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
	Nombre	Indicateur nouveau				1	3	5

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur :

- Un nouvel indicateur de réalisations.
- Evolution du taux de prise en charge de pétitions et de plaintes par rapport au nombre total de situations de violence et de menace qui ont été signalées au ministère

3- Graphique de l'évolution de l'indicateur



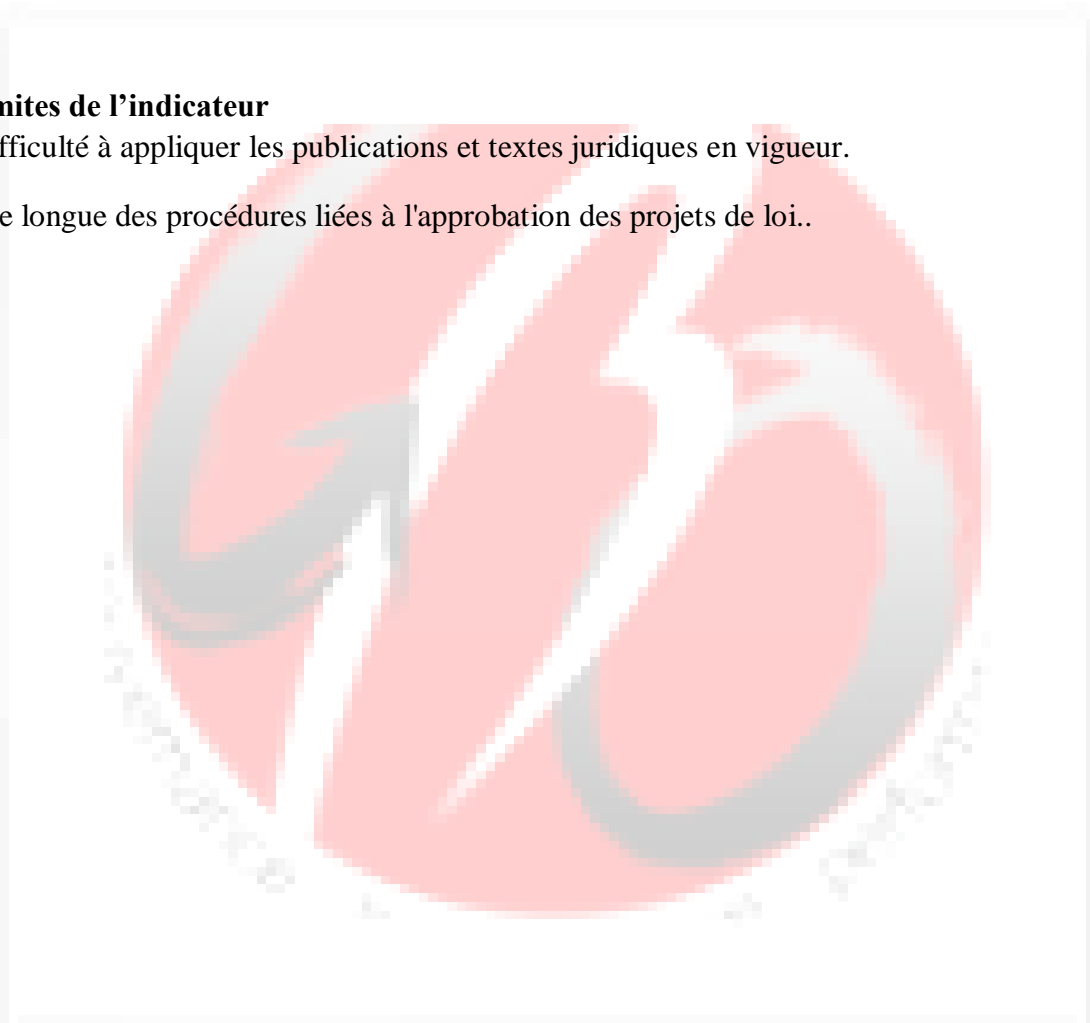
¹⁶ La valeur cible de l'indicateur est une valeur dont le responsable de programme s'engage à l'atteindre sur le moyen terme (3 ans ou plus) ou le long terme (valeur définie)

2- Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur

- Publication du code des personnes âgées.
- Révision continue des textes juridiques.
- Organiser des campagnes de sensibilisation pour soutenir et défendre le projet du code.
- Révision des brochures qui donnent la priorité aux personnes âgées ayant accès aux services d'utilité publique.

5- Limites de l'indicateur

- 3- Difficulté à appliquer les publications et textes juridiques en vigueur.
- durée longue des procédures liées à l'approbation des projets de loi..



Fiche indicateur

Code de l'indicateur : n° du programme/ n° du sous-programme/n° de l'objectif/n° de l'indicateur. 3.3.1

Intitulé de l'indicateur : Taux d'évolution d'affiliation des séniors aux clubs de jour

Date de l'actualisation de l'indicateur : août 2020

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1- Programme auquel se rattache l'indicateur : programme Séniors

2- Sous-programme auquel se rattache l'indicateur : Sous-programme 1 : Pilotage du programme Séniors (prévention, protection, intégration et participation)

3- Objectif auquel se rattache l'indicateur : Objectif 3.3 : Appuyer l'intégration des séniors dans la vie économique, sociale et culturelle

4- Définition de l'indicateur Cet indicateur vise à contrôler le nombre de membres des clubs de jour, en plus de mesurer le degré d'implication des personnes âgées et retraités dans les activités des clubs de jour d'une manière qui contribue à leur intégration dans la société, les protégeant de l'isolement social et leur assurant une bonne santé mentale, en plus d'aider les familles à assurer la garde des personnes âgées pendant les périodes de leur absence. (travail ou études)

5- Type de l'indicateur : indicateur de résultat

6- Nature de l'indicateur : indicateur d'efficacité,

7- Déclinaisons selon les sous-programmes (central et régional) Associations travaillant dans le domaine des personnes âgées

II- Les détails techniques de l'indicateur :

1- Formule de calcul de l'indicateur :

2- Unité de l'indicateur : nombre

3- Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur : conventions de partenariat

4- Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur (sondage, rapport, questionnaire...) : Coordination avec les commissaires régionaux des affaires de la femme et de la famille / rapports et visites de suivi - rapports d'associations gérant les clubs de jour

5- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur : données administratives.

6- Délai de disponibilité de l'indicateur : annuel

7- Valeur cible de l'indicateur¹⁷ : Augmenter le pourcentage des membres des clubs de jour à 20% du total des personnes âgées capables de continuer leur activité jusqu'à 2023.,

8- Le responsable de l'indicateur : Mr khaled Mattoussi, sous-directeur à la direction des personnes âgées

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

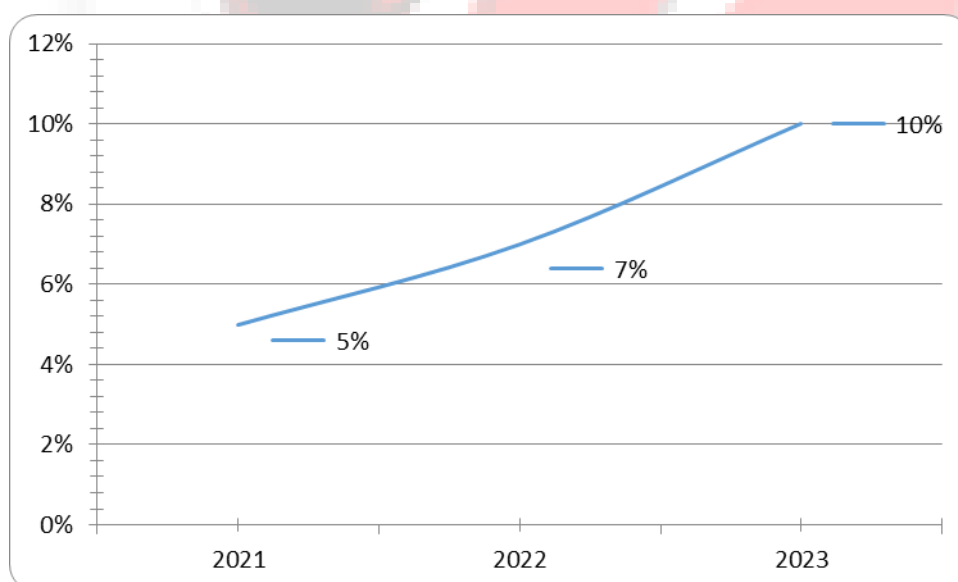
1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalizations				Prévisions		
		2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
	Nombre	Indicateur nouveau				5%	7%	10 %

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur :

Il est attendu une augmentation du pourcentage des membres des clubs de jour à 20% du total des personnes âgées capables de continuer leur activité jusqu'à 2023.,

3- Graphique de l'évolution de l'indicateur



¹⁷ La valeur cible de l'indicateur est une valeur dont le responsable de programme s'engage à l'atteindre sur le moyen terme (3 ans ou plus) ou le long terme (valeur définie)

5- Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur

-Publication d'une brochure sur les conditions de création et de gestion de clubs de jour pour les personnes âgées.

-Soutenir les activités des clubs de jour, développer les capacités de leurs dirigeants et diversifier leurs activités afin de leur inculquer leur esprit d'entreprise.

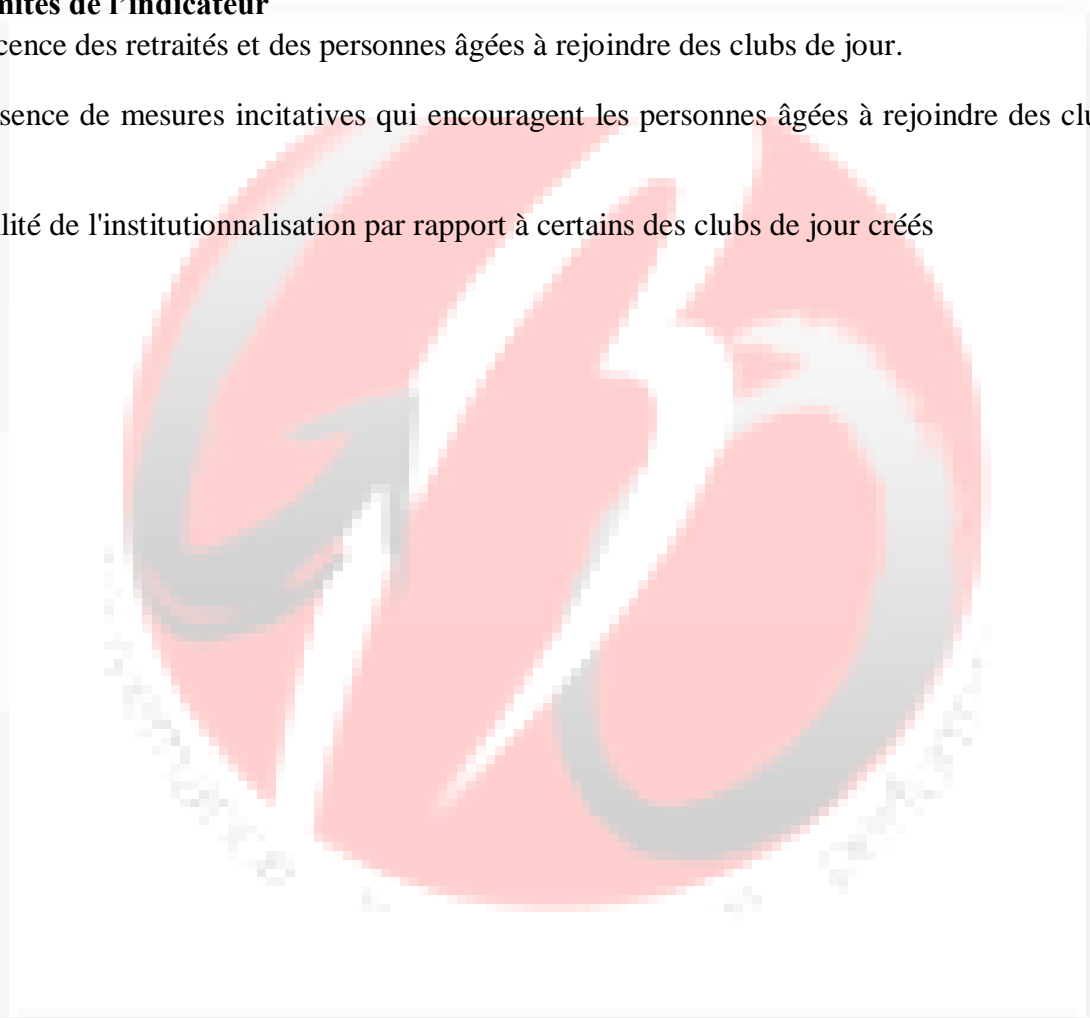
-Création de clubs de jour dans les régions de développement prioritaire.

5- Limites de l'indicateur

-Réticence des retraités et des personnes âgées à rejoindre des clubs de jour.

- L'absence de mesures incitatives qui encouragent les personnes âgées à rejoindre des clubs de jour.

-Fragilité de l'institutionnalisation par rapport à certains des clubs de jour créés



Fiche indicateur

Code de l'indicateur : n° du programme/ n° du sous-programme/n° de l'objectif/n° de l'indicateur. 3.3.2

Intitulé de l'indicateur : Taux des compétences inscrites dans le registre national des séniors et employées au service du développement

Date de l'actualisation de l'indicateur : août 2020

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1- Programme auquel se rattache l'indicateur : programme Séniors

2- Sous-programme auquel se rattache l'indicateur : Sous-programme 1 : Pilotage du programme Séniors (prévention, protection, intégration et participation)

3- Objectif auquel se rattache l'indicateur : Objectif 3.3 : Appuyer l'intégration des séniors dans la vie économique, sociale et culturelle

4- Définition de l'indicateur Cet indicateur permettra de mesurer l'ampleur de l'implication des personnes âgées et des retraités dans bénévolat et le travail de développement du pays, en notant que le nombre de retraités dépasse actuellement 700 mille retraités. ce nombre est susceptible d'augmenter, ce qui interpelle à mettre à profit leurs expériences et à bénéficier de leurs compétences, notamment à la lumière de l'évolution des caractéristiques culturelles et le niveau de scolarité élevé et le grand développement des compétences de ce groupe, qui en fait un réservoir d'expériences.

5- Type de l'indicateur : indicateur de résultat

6- Nature de l'indicateur : indicateur d'efficacité,

7- Déclinaisons selon les sous-programmes (central et régional) ministère de la femme, de la famille et des séniors / les associations / les organisations nationales et internationales

II- Les détails techniques de l'indicateur :

1- Formule de calcul de l'indicateur :

2- Unité de l'indicateur : nombre

3- Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur :

- Le nombre de personnes âgées impliquées dans le registre de compétences

- Le nombre de contrats conclus entre eux et des institutions / ou associations

4- Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur (sondage, rapport, questionnaire...) : application informatique / nombre de contrats signés

5- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur : données administratives.

6- Délai de disponibilité de l'indicateur : annuel

7- Valeur cible de l'indicateur¹⁸ : Employer 20% du nombre total de personnes inscrites au registre qui sont décédées en 2023.

8- Le responsable de l'indicateur : Mr khaled Mattoussi, sous-directeur à la direction des personnes âgées

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

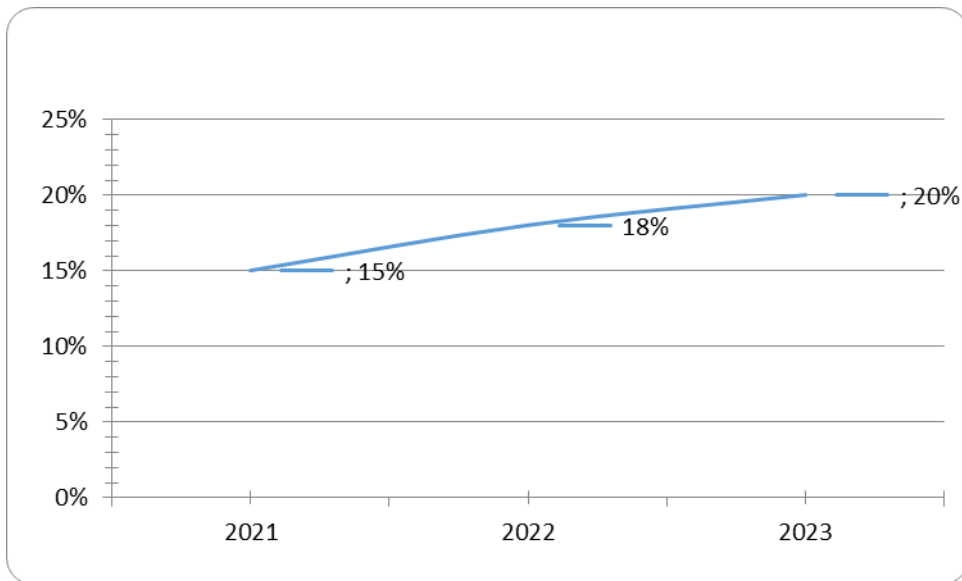
Indicateur de performance	Unité	Réalizations			2020	Prévisions		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023
Taux des compétences inscrites dans le registre national des séniors et employées au service du développement	Nombre	Indicateur nouveau				15 %	18 %	20%

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur :

Dans le cadre de l'application de la loi sur le volontariat, le nombre de compétences impliquées dans le registre national et qui seront effectivement employées au service d'intérêt public devrait augmenter par rapport aux années précédentes...

3- Graphique de l'évolution de l'indicateur

¹⁸ La valeur cible de l'indicateur est une valeur dont le responsable de programme s'engage à l'atteindre sur le moyen terme (3 ans ou plus) ou le long terme (valeur définie)



2- Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur

- Coordination avec diverses structures gouvernementales, institutions publiques et composantes de la société civile pour préparer une base de données nationale qui inclut les compétences des personnes âgées et des retraités afin de les encourager à rejoindre le registre des compétences.
- Continuer à travailler sur l'utilisation des compétences impliquées chez les personnes âgées en les mettant à la disposition des associations, des institutions publiques et privées et des organisations internationales.
- Mise à jour de l'application informatique liée à l'enregistrement.
- Préparation d'un projet de contrat de bénévolat pour la catégorie des personnes âgées.

5- Limites de l'indicateur

- Absence d'incitations financières pour les compétences bénévoles (prime de transport).
- La réticence des compétences à rejoindre le registre.

Difficulté à accéder ou à s'inscrire via l'application.

- Mauvaise coordination entre les structures concernées pour bénéficier de l'expertise des compétences impliquées dans le registre.

Fiche opérateur public :

L'union tunisienne de solidarité sociale

1- Le programme dans lequel l'entreprise/établissement public non administratif intervient : Programme séniors

I- Définition

L'Union Tunisienne de Solidarité Sociale a été créée le 06 juin 1964 et a obtenu le visa du secrétaire d'État à l'Intérieur sous le numéro 3645 du 9 août 1964. C'est un réseau d'associations structuré centralement, régionalement et localement soumis au décret n ° 88 de 2011 qui a acquis une spécificité en combinant la formule d'association et son rôle de mécanisme de soutien aux efforts de l'État dans le domaine social et du développement.

1- activité principale:

- Fournir des services sociaux pour la promotion des groupes sociaux vulnérables afin de soutenir les efforts de l'État dans le domaine social et du développement.

La mission de l'Union tunisienne de solidarité sociale, selon son statut, est de:

- Développer un sentiment de solidarité entre les différents groupes de la société

-Élever l'esprit du volontariat au profit des plus vulnérables.

- Accorder un intérêt pour la charité.

-Contribuer à la mise en place d'une politique globale dans le domaine de l'économie sociale et solidaire.

-Contribuer à la préparation et à la mise en œuvre du plan national dans le domaine de la solidarité sociale, en coopération avec diverses institutions et organisations ayant des objectifs similaires.

-Créer et gérer des institutions à caractère national qui servent ses objectifs.

-Coordination, suivi et évaluation des activités de toutes les associations et structures impliquées dans la fédération.

-Collecte de dons à l'intérieur et à l'extérieur du pays selon la réglementation en vigueur.

- Utiliser les ressources de la Fédération pour protéger et faire progresser les groupes nécessiteux et vulnérables et pour contribuer à la création ou à l'amélioration des moyens de subsistance au profit des plus vulnérables.

-Aider les personnes âgées et les personnes ayant des besoins particuliers à obtenir des services sociaux, sanitaires et psychologiques auprès des autorités techniques spécialisées.

-Contribuer aux opérations de secours en cas de catastrophe.

L'Union Tunisienne de Solidarité Sociale supervise le fonctionnement de 12 institutions dans plusieurs gouvernorats de la république (Manouba - Grombalia - Menzel Bourguiba - Béja - Jendouba - El Kef - Kairouan - Kasserine - Sousse - Sfax - Gafsa - Gammarth).

❖ Ces institutions sont chargées de fournir un ensemble de services de soins complets à leurs résidents, y compris la nourriture, les boissons, les vêtements, le traitement, l'animation, le divertissement et tout ce qui créerait un climat psychologique approprié et fournirait et aussi confort et réconfort.

2- classement de l'entreprise: 01

3- Référence de création : visa du secrétaire d'État à l'Intérieur sous le numéro 3645 du 9 août 1964

4- Références de l'organisation administrative et financière

- Décret n ° 2011 - 88 de 2011 du 24 septembre 2011 réglementant les associations.

- -Décret n ° 2013-5183 du 18 novembre 2013 fixant les critères, modalités et conditions d'octroi du financement public aux associations.

- Décret gouvernemental n ° 2016-568 du 17 mai 2016 complétant le décret n ° 2013-5183 du 18 novembre 2013 fixant les normes, les modalités et les conditions d'octroi des financements publics aux associations.

- La décision du Premier ministre du 26 mars 2018 fixant la liste des associations prévue à l'article 25 bis du décret n ° 2013-5183 du 18 novembre 2013 fixant les critères, modalités et conditions d'octroi des financements publics aux associations.

- Arrêté n ° 2003 de 2003 du 22 septembre 2003 fixant les attributions du ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfance.

- -Loi n °94- 114 du 31 octobre 1994 relative à la protection des personnes âgées.

- Décret n ° 96-1017 de 1996 du 27 mai 1996 fixant les conditions d'hébergement dans les établissements de soins aux personnes âgées.

- La circulaire du Premier ministre, n ° 31, en date du 18 septembre 2006, relative à la préparation des contrats programmes et des contrats d'objectifs.

- La circulaire du Premier ministre n ° 14 du 16 avril 2018, relative à la préparation du projet de budget de l'Etat pour l'année 2019.

**5- La date de la signature du dernier programme ou contrat d'objectifs entre le ministère et l'établissement ou l'entreprise (s'il existe).
convention de partenariat signée le 10 juillet 2019**

II- Le cadre de la performance :

1- La stratégie générale : A travers ce paragraphe, il sera déterminé les aspects de la stratégie générale de l'entreprise ou de l'établissement en adéquation avec la stratégie du programme concerné.

La stratégie de l'UTSS	La stratégie du programme Séniors
1- Contribuer à la préparation et à la mise en œuvre du plan national dans le domaine de la solidarité sociale, en coopération avec diverses institutions aux fins similaires	Accompagner la prise en charge des personnes âgées, que ce soit dans leur milieu naturel ou en établissement
2- Promouvoir les services sociaux, sanitaires et psychologiques pour les groupes visés par les activités de la Fédération	
3- Contribuer à la mise en place d'une politique globale dans le domaine de l'économie sociale et solidaire	Valoriser les compétences des personnes âgées sans discrimination entre les hommes et les femmes et leur permettre de participer à la vie publique et au processus de développement de manière à leur garantir une vieillesse active

2- Détermination de la contribution dans la réalisation des objectifs du programme
:(contribution directe ou indirecte)

- ❖ Loger les personnes âgées et assurer un logement décent, y compris la nourriture et les vêtements, en plus de fournir des aspects sociaux, culturels, de santé et de divertissement qui permettent aux personnes âgées d'avoir une harmonie psychologique et les aident à s'adapter socialement, leur procurant ainsi confort et réconfort.
- ❖ Soutenir les activités des associations œuvrant dans ce domaine et développer leurs ressources
- ❖ Établir un projet de vie individuel pour chaque résident en valorisant son rôle et en bénéficiant de son expérience et de ses compétences
- ❖ Améliorer les services de soins à fournir

3- Les principaux priorités et objectifs : Détermination des principaux objectifs pour l'entreprise ou l'établissement public qui sont en adéquation totalement ou partiellement avec les priorités du programme (citer les objectifs de l'entreprise ou l'établissement public et de ceux qui les correspondent des objectifs du programme).

Première priorité: fournir à toutes les personnes âgées sans discrimination des services de prévention et de protection sociale de manière à leur garantir une vie décente.

La deuxième priorité: le développement de services sociaux, de santé et de divertissement d'une manière qui respecte leur vie privée.

Premier objectif stratégique: améliorer les conditions de vie dans les établissements de soins.

Deuxième objectif stratégique: Accroître la qualité des services sociaux, sanitaires et récréatifs pour les personnes âgées.

4- Indicateurs de performance et principales activités : Présentation des activités habituelles de l'entreprise ou de l'établissement (les importants investissements et les grands projets...) contribuant directement à la réalisation des valeurs cibles des indicateurs ((citer les indicateurs de l'entreprise ou l'établissement qui sont en adéquation avec les indicateurs du programme tout en précisant les taux probables de réalisation conformément au tableau chronologique des indicateurs).

- ❖ **Prise en charge complète des personnes âgées résidant dans les différentes institutions**
- ❖ **Protéger les résidents des établissements de soins de toutes les formes de violence et d'abus.**
- ❖ **Former les cadres chargés de l'encadrement des personnes âgées dans les établissements de soins.**

Indicateurs de l'Union tunisienne de solidarité sociale:

1 - Nombre de projets de vie ayant atteint leurs objectifs:

L'objectif: assurer des conditions de vie adéquates aux personnes âgées

Indicateur	Unité	Réalizations				Prévisions		
		2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Le nombre de «projets de vie» qui ont atteint leurs objectifs	Nombre	Indicateur nouveau			34	40	50	60

1- Pourcentage de couverture des ressources humaines pour une personne âgée:

Indicateur	Unité	Réalizations				Prévisions		
		2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Pourcentage de couverture des ressources humaines pour une personne âgée:	%	48.91	56.56	49.74	55.73	60	65	70

2- Pourcentage de réalisation des projets énumérés dans le contrat de performance

Indicateur	Unité	Réalizations				Prévisions		
		2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Pourcentage de réalisation des projets énumérés dans le contrat de performance	Indicateur nouveau					75	80	85

III- Le Budget :

Présentation générale des prévisions du budget de l'entreprise/l'établissement public à caractère non administratif pour l'année 2021:

Le ministère de la femme, de la famille et des séniors a accordé une subvention pour l'année 2020 de 14200 mille dinars:

- subvention au titre charges de fonctionnement des établissements de soins: 2200 mille dinars

- Subvention pour la rémunération des employés des institutions de soins: 12 000 mille dinars.

-Budget de fonctionnement

N° d'ordre	Crédits votés pour 2021		
	La région	Subvention l'Etat	de Ressources propres
1	Manouba	400 000,000	180 924,000
2	Grombalia	154 500,000	46 900,000
3	Menzel Bourguiba	190 000,000	30 538,000
4	Béja	162 000,000	30 877,000
5	Jendouba	152 000,000	38 498,000
6	Le Kef	121 000,000	30 706,000
7	Kairouan	130 000,000	54 455,000
8	Sousse	162 500,000	76 978,000
9	Sfax	100 000,000	100 000,000
10	Kasserine	137 000,000	28 547,000
11	Gafsa	91 000,000	43 404,000
12	Gammarth	380 000,000	139 074,000
13	Sidi Bouzid	20 000,000	-
Total		2200000,000	800901,000

- Equipement

N° d'ordre	Institution de soins	Coût prévisionnel
1	Manouba	180.000 dinars
2	Grombalia	160.000 dinars
3	Menzel Bourguiba	120.000 dinars
4	Béja	95.000 dinars
5	Jendouba	80.000 dinars

6	Le Kef	90.000 dinars
7	Kairouan	60.000 dinars
8	Sousse	120.000 dinars
9	Sfax	-
10	Kasserine	-
11	Gafsa	100.000 dinars
12	Gammarth	115.000 dinars
13	Sidi Bouzid	380.000 dinars
Total		800901,000

❖ **Budget d'investissements au titre de l'année 2021**

N° d'ordre	Institution de soins	Crédits d'engagement	Crédits de paiement
1	Manouba	1.000.000	250.000
2	Grombalia	350.000	100.000
3	Menzel Bourguiba	350.000	100.000
4	Béja	250.000	250.000
5	Jendouba	-	-
6	Le Kef	-	-
7	Kairouan	300.000	100.000
8	Sousse	370.000	100.000
9	Sfax	-	-
10	Kasserine	1.000.000	200.000
11	Gafsa	135.000	100.000
12	Gammarth	278.000	278.000
13	Sidi Bouzid	100.000	100.000
Total		4.133.000	1.578.000

(unité : dinars)

❖ **Budget des institutions d'accueil des personnes âgées provenant du ministère de la femme, de la famille et des séniors au titre de l'année 2021**

Libellé	Programme	Crédit réparti	
Dépenses d'interventions			
Subvention accordée à l'UTSS	Rémunération du personnel des institutions de soins	12000	14200
	Fonctionnement des institutions de soins	2200	
Investissement		Engagement	Paiement
Études et contrôle dans des établissements de soins aux personnes âgées à Kef, Gafsa et Grombalia.		500 mille dinars	100 mille dinars
Les frais d'étude de la concentration de l'installation des panneaux solaires dans divers établissements de soins		200 mille dinars	200 mille dinars (nouveau)
Entretien complet de l'établissement d'accueil des personnes âgées de Jendouba (nouveau).		-	250 mille dinars
Préparation du centre d'accueil des personnes âgées de Grombalia (suite).		250 mille dinars	200 mille dinars (en cours) + 100 mille dinars (nouveau)
Préparation de l'espace extérieur (la clôture) pour le centre d'accueil des personnes âgées de Kairouan.		-	200 mille dinars (en cours)
Création du centre d'accueil des personnes âgées à Sousse			200 mille dinars (en cours)
Equipement des centres		690 mille dinars	690 mille dinars (nouveau) 760 mille dinars (en cours)
Total		1640 mille dinars	2500 mille dinars



1- Fiches indicateurs de performance du programme Pilotage et appui

Fiche indicateur

Code de l'indicateur : n° du programme/ n° du sous-programme/n° de l'objectif/n° de l'indicateur. 9.1.1

Intitulé de l'indicateur : Taux annuel d'exécution des décisions et des recommandations des comités de pilotage

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1- Programme auquel se rattache l'indicateur : programme Pilotage et appui

2- Sous-programme auquel se rattache l'indicateur : Sous-programme 1 : Pilotage du programme Pilotage et appui

3- Objectif auquel se rattache l'indicateur : Objectif 9.1 : Garantir la gouvernance de la mission et des programmes

4- Définition de l'indicateur Taux annuel d'exécution des décisions et des recommandations des comités de pilotage

5- Type de l'indicateur : indicateur de résultat

6- Nature de l'indicateur : indicateur d'efficience,

7- Déclinaisons selon les sous-programmes (central)

II- Les détails techniques de l'indicateur :

1- Formule de calcul de l'indicateur : Nombre de comités de direction / nombre de réunions du comité de direction / nombre de décisions et de recommandations émises par les comités de direction

2- Unité de l'indicateur : pourcentage

3- Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur :

- Le nombre de comités de direction, la périodicité des réunions, le nombre de décisions prises et le pourcentage de leur mise en œuvre

4- Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur (sondage, rapport, questionnaire...) : Nombre de procès verbaux des réunions du comité de direction et calendriers de suivi périodique

5- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur : Nombre de procès verbaux des réunions du comité de direction et calendriers de suivi périodique

Fiche indicateur

Code de l'indicateur : n° du programme/ n° du sous-programme/n° de l'objectif/n° de l'indicateur. 9.1.2

Intitulé de l'indicateur : Taux d'évolution annuel de réponses aux demandes d'accès à l'information

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1- Programme auquel se rattache l'indicateur : programme Pilotage et appui

2- Sous-programme auquel se rattache l'indicateur : Sous-programme 1 : Pilotage du programme Pilotage et appui

3- Objectif auquel se rattache l'indicateur : Objectif 9.1 : Garantir la gouvernance de la mission et des programmes

4- Définition de l'indicateur Taux d'évolution annuel de réponses aux demandes d'accès à l'information

5- Type de l'indicateur : indicateur de résultat

6- Nature de l'indicateur : indicateur d'efficience,

7- Déclinaisons selon les sous-programmes (central)

II- Les détails techniques de l'indicateur :

1- Formule de calcul de l'indicateur : Nombre de demandes d'accès à l'information / Nombre de réponses fournies aux demandeurs d'accès à l'information / Nombre de procès

2- Unité de l'indicateur : pourcentage

3- Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur :

- Nombre de demandes d'accès à l'information / Nombre de réponses fournies aux demandeurs d'accès à l'information / Nombre de procès

4- Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur (sondage, rapport, questionnaire...) : Nombre de demandes d'accès / Nombre de demandes qui ont été satisfaites / Nombre de procès

3- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur : Nombre de demandes d'accès enregistrées

Fiche indicateur

Code de l'indicateur : n° du programme/ n° du sous-programme/n° de l'objectif/n° de l'indicateur. 9.1.3

Intitulé de l'indicateur : Taux de diffusion des rapports et des documents de la mission au public

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1- Programme auquel se rattache l'indicateur : programme Pilotage et appui

2- Sous-programme auquel se rattache l'indicateur : Sous-programme 1 : Pilotage du programme Pilotage et appui

3- Objectif auquel se rattache l'indicateur : Objectif 9.1 : Garantir la gouvernance de la mission et des programmes

4- Définition de l'indicateur Taux de diffusion des rapports et des documents de la mission au public

5- Type de l'indicateur : indicateur de résultat

6- Nature de l'indicateur : indicateur d'efficience,

7- Déclinaisons selon les sous-programmes (central)

II- Les détails techniques de l'indicateur :

1- Formule de calcul de l'indicateur : Le nombre de rapports et documents relatifs à la mission mise à la disposition au public / Le nombre de rapports et documents de la mission mise obligatoirement à la disposition et publiés au public

2- Unité de l'indicateur : pourcentage

3- Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur :

- Le nombre de rapports et documents relatifs à la mission mise à la disposition au public / Le nombre de rapports et documents de la mission mise obligatoirement à la disposition et publiés au public

4- Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur (sondage, rapport, questionnaire...) : nombre de rapports et documents mise à la disposition au public

5- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur : nombre de rapports et documents mise à la disposition au public

Fiche indicateur

Code de l'indicateur : n° du programme/ n° du sous-programme/n° de l'objectif/n° de l'indicateur. 9.1.4

Intitulé de l'indicateur : Taux de numérisation des services administratifs

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1- Programme auquel se rattache l'indicateur : programme Pilotage et appui

2- Sous-programme auquel se rattache l'indicateur : Sous-programme 1 : Pilotage du programme Pilotage et appui

3- Objectif auquel se rattache l'indicateur : Objectif 9.1 : Garantir la gouvernance de la mission et des programmes

4- Définition de l'indicateur Taux de numérisation des services administratifs

5- Type de l'indicateur : indicateur de résultat

6- Nature de l'indicateur : indicateur d'efficience,

7- Déclinaisons selon les sous-programmes (central)

II- Les détails techniques de l'indicateur :

1- Formule de calcul de l'indicateur : Le nombre de services en ligne / le nombre d'utilisateurs à distance

2- Unité de l'indicateur : pourcentage

3- Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur :

- nombre d'utilisateurs à distance

4- Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur (sondage, rapport, questionnaire...) : nombre de services en ligne / le nombre d'utilisateurs à distance

5- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur : nombre de services en ligne / le nombre d'utilisateurs à distance

Fiche indicateur

Code de l'indicateur : n° du programme/ n° du sous-programme/n° de l'objectif/n° de l'indicateur. 9.2.1

Intitulé de l'indicateur : Taux d'exécution de la masse salariale

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1- Programme auquel se rattache l'indicateur : programme Pilotage et appui

2- Sous-programme auquel se rattache l'indicateur : Sous-programme 1 : Pilotage du programme Pilotage et appui

3- Objectif auquel se rattache l'indicateur : Objectif 9.2 : Optimiser la gestion des ressources humaines en adoptant une approche entre compétences et besoins pour assurer l'égalité et l'égalité des chances entre les agents

4- Définition de l'indicateur crédits consommés par rapport aux crédits prévus

5- Type de l'indicateur : indicateur de résultat

6- Nature de l'indicateur : indicateur d'efficience,

7- Déclinaisons selon les sous-programmes (central)

II- Les détails techniques de l'indicateur :

1- Formule de calcul de l'indicateur : crédits consommés / crédits prévus

2- Unité de l'indicateur : pourcentage

3- Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur :

- système ADAB

4- Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur (sondage, rapport, questionnaire...) : - système ADAB

5- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur : Direction des affaires financières

6- Délai de disponibilité de l'indicateur : fin d'année

7- Valeur cible de l'indicateur¹⁹ : 97%

¹⁹ La valeur cible de l'indicateur est une valeur dont le responsable de programme s'engage à l'atteindre sur le moyen terme (3 ans ou plus) ou le long terme (valeur définie)

8- Le responsable de l'indicateur :le directeur général des services communs

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

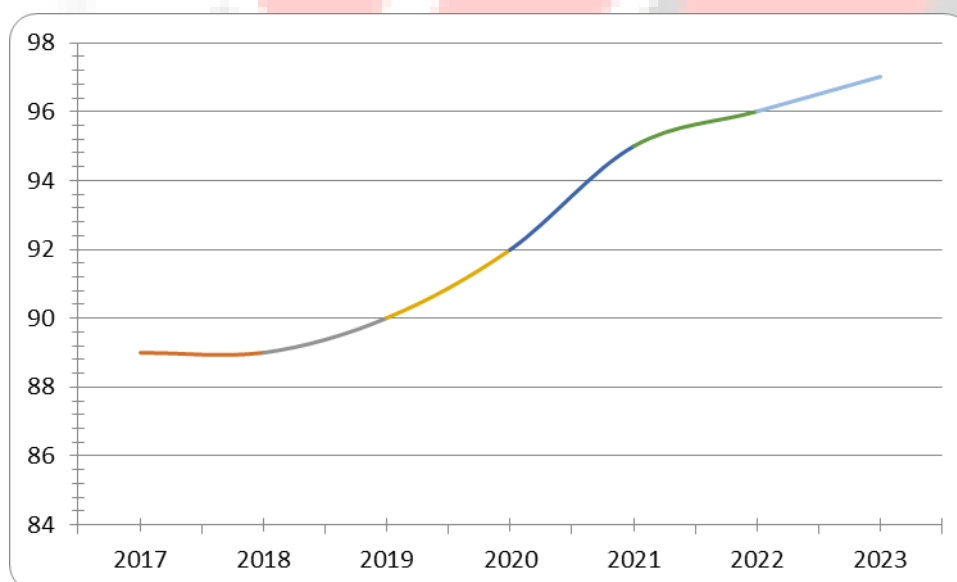
1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalizations			2020	Prévisions		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023
Taux d'exécution de la masse salariale	%	89	89	90	92	95	96	97

2. Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur

Nous notons que le pourcentage d'exécution des crédits de rémunération est raisonnable et reflète le réalisme des prévisions en tenant en compte des besoins extrapolés des réalisations antérieures et des variables attendues. A noter que, chaque année, les différents postes vacants ne sont pas pourvus ni par transfert ni par détachement sans puisque que le ministère n'est pas attractif par rapport au reste des ministères d'une part et que les demandes de départ est en nette progression d'autre part

3. Graphique de l'évolution de l'indicateur



6- Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur

	Valeur cible de l'indicateur	Prévisions de l'indicateur pour l'année 2021	Activités et interventions	Prévisions des Crédits des activités pour l'année 2021
Taux d'exécution de la masse salariale	100%	95 %	Ajuster soigneusement les différents besoins sur la base de listes de contrôle et en tenant compte de tous les éléments évolutifs et attendus au cours de l'année concernée par extrapolation, des réalisations antérieures..	122784 mille dinars

6- Limites de l'indicateur

Les éléments variables liés aux dépenses de rémunération ne peuvent être prévus, notamment ceux liés aux mutations, aux demandes de détachement et mise à la disposition, ainsi que les nouveaux décès en cours de l'exercice, en plus des mesures exceptionnelles pouvant survenir en milieu d'année (recrutement des vacataires, régularisation des situations, particulières ceux affectés par un long chômage, l'émission de mandats au profit de corps particuliers, ou de promotions rétroactives exceptionnelles ...)

Fiche indicateur

Code de l'indicateur : n° du programme/ n° du sous-programme/n° de l'objectif/n° de l'indicateur. 9.2.2

Intitulé de l'indicateur : Taux de participation des femmes aux programmes de formation

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

- 1- **Programme auquel se rattache l'indicateur** : programme Pilotage et appui
- 2- **Sous-programme auquel se rattache l'indicateur** : Sous-programme 1 :Pilotage du programme Pilotage et appui
- 3- **Objectif auquel se rattache l'indicateur** : Objectif 9.2 : Optimiser la gestion des ressources humaines en adoptant une approche entre compétences et besoins pour assurer l'égalité et l'égalité des chances entre les agents
- 4- **Définition de l'indicateur** La mise en œuvre du plan de formation annuel selon l'approche genre
- 5- **Type de l'indicateur** : indicateur de résultat
- 6- **Nature de l'indicateur** : indicateur d'efficience,
- 7- **Déclinaisons selon les sous-programmes** : central et régional et régional

II- Les détails techniques de l'indicateur :

- 1- **Formule de calcul de l'indicateur** : Nombre de femmes participant à la formation / nombre total de participants à la formation
- 2- **Unité de l'indicateur** : pourcentage
- 3- **Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur** :
Feuilles de présence
- 4- **Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur (sondage, rapport, questionnaire...)** : - Feuilles de présence
- 5- **Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur** : Direction des affaires financières
- 6- **Délai de disponibilité de l'indicateur** : fin d'année

7- Valeur cible de l'indicateur²⁰ : 97%

8- Le responsable de l'indicateur : le directeur général des services communs

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalizations				2020	Prévisions		
		2017	2018	2019	2021		2022	2023	
Taux d'exécution de la masse salariale	%	-	-	10	82.5	55	60	60	

²⁰ La valeur cible de l'indicateur est une valeur dont le responsable de programme s'engage à l'atteindre sur le moyen terme (3 ans ou plus) ou le long terme (valeur définie)

Fiche indicateur

Code de l'indicateur : n° du programme/ n° du sous-programme/n° de l'objectif/n° de l'indicateur. 9.2.3

Intitulé de l'indicateur : Taux d'exécution du plan annuel de formation

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

- 1- **Programme auquel se rattache l'indicateur** : programme Pilotage et appui
- 2- **Sous-programme auquel se rattache l'indicateur** : Sous-programme 1 :Pilotage du programme Pilotage et appui
- 3- **Objectif auquel se rattache l'indicateur** : Objectif 9.2 : Optimiser la gestion des ressources humaines en adoptant une approche entre compétences et besoins pour assurer l'égalité et l'égalité des chances entre les agents
- 4- **Définition de l'indicateur** La mise en œuvre du plan de formation annuel
- 5- **Type de l'indicateur** : indicateur de résultat
- 6- **Nature de l'indicateur** : indicateur d'efficience,
- 7- **Déclinaisons selon les sous-programmes** : central et régional

II- Les détails techniques de l'indicateur :

- 1- **Formule de calcul de l'indicateur** : coût de la formation / plan de la formation
- 2- **Unité de l'indicateur** : pourcentage
- 3- **Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur** :
Plan annuel de formation
- 4- **Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur (sondage, rapport, questionnaire...)** : - Feuilles de présence
- 5- **Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur** : chef de service de la formation
- 6- **Délai de disponibilité de l'indicateur** : fin d'année

7- Valeur cible de l'indicateur²¹ : 100%

8- Le responsable de l'indicateur : le directeur général des services communs

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalizations			2020	Prévisions		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023
Taux d'exécution du plan annuel de formation	%	-	11.11	17	60.60	75	100	100

²¹ La valeur cible de l'indicateur est une valeur dont le responsable de programme s'engage à l'atteindre sur le moyen terme (3 ans ou plus) ou le long terme (valeur définie)

Fiche indicateur

Code de l'indicateur : n° du programme/ n° du sous-programme/n° de l'objectif/n° de l'indicateur. 9.3.1

Intitulé de l'indicateur : Taux d'exécution du budget

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

- 1- Programme auquel se rattache l'indicateur : programme Pilotage et appui**
- 2- Sous-programme auquel se rattache l'indicateur : Sous-programme 1 :Pilotage du programme Pilotage et appui**
- 3- Objectif auquel se rattache l'indicateur : Objectif 9.3 : Garantir la soutenabilité du budget et optimiser la gestion financière de la mission**
- 4- Définition de l'indicateur** Suivi de l'exécution du budget dans tous les programmes et ses parties, et évaluation des réalisations par rapport aux prévisions
- 5- Type de l'indicateur** : indicateur de produit
- 6- Nature de l'indicateur** : indicateur de qualité,
- 7- Déclinaisons** ; central et régional (crédits au niveau central et crédits délégués)

II- Les détails techniques de l'indicateur :

1- Formule de calcul de l'indicateur : Le pourcentage d'exécution du budget de la mission dans ses différents programmes (enfance, femme, famille, égalité des chances, seniors, pilotage et appui) et ses différentes parties (rémunération, fonctionnement, interventions et investissement) avec un suivi périodique des pourcentages précités (crédits exécutés /des crédits alloués)

2- Unité de l'indicateur : pourcentage

3- Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur :

- système ADAB

5- Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur (sondage, rapport, questionnaire...) : Le système d'information pour le suivi du budget et des calendriers périodiques réalisés lors de la mise à jour de la programmation annuelle des dépenses et lors du transfert de subventions aux établissements sous tutelle)

5- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur : Direction des affaires financières

6- Délai de disponibilité de l'indicateur : fin d'année

7- Valeur cible de l'indicateur²² : 97%

8- Le responsable de l'indicateur : le directeur général des services communs

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalizations				Prévisions		
		2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Taux d'exécution du budget	%	98	99	91	80	95	96	97

2. Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur

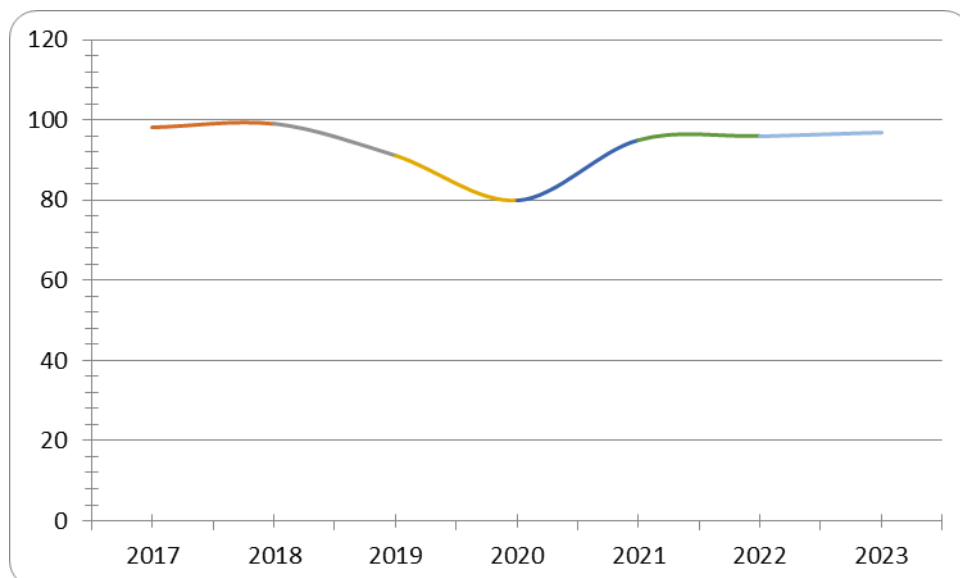
Nous notons que le taux d'exécution prévu pour l'exercice en cours 2020 sera quelque peu faible par rapport aux années précédentes, principalement en raison du:

- retard dans l'approbation de la programmation annuelle initiale des dépenses, ainsi que sa mise à jour
- Le retard important dans la publication de la décision de contrôle hiérarchisé des dépenses, qui a été communiquée au ministère fin septembre 2020.
- Changement de gouvernement accéléré avec la nomination de trois femmes ministres au cours des six mois.
- La vacance du poste de directeur général des services communs à la mi-août et le retard dans la publication des décisions concernant la délégation de la signature de son remplaçant
- Donner la priorité au paiement des impayés et le retard engendré pour engager le reste des dépenses.

²² La valeur cible de l'indicateur est une valeur dont le responsable de programme s'engage à l'atteindre sur le moyen terme (3 ans ou plus) ou le long terme (valeur définie)

□ La pandémie de covid-19 et la suspension des déplacements qui en résulte et les mesures liées au protocole de santé, qui auront un impact significatif sur les dépenses liées aux missions, aux déplacements, à la formation et aux manifestations.

3. Graphique de l'évolution de l'indicateur



7- Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur

	Valeur cible de l'indicateur	Prévisions de l'indicateur pour l'année 2021	Activités et interventions	Prévisions des Crédits des activités pour l'année 2021
Taux d'exécution du budget	100%	95 %	<ul style="list-style-type: none"> - Travailler au respect des délais de réalisation de la programmation initiale des dépenses et de leurs mises à jour. - Recevoir la décision du contrôle hiérarchisé des dépenses au plus tard en mars 2021 - transférer les 	122784 mille dinars

			subventions aux établissements sous tutelle en début d'année..	
--	--	--	--	--

7- Limites de l'indicateur

L'équilibre du budget de la mission se heurte à plusieurs obstacles, dont les plus importants sont :

- Le non-respect de la programmation annuelle des dépenses et l'obstruction qui en résulte au niveau de l'exécution budgétaire
- La durée des procédures de conclusion des marchés publics, notamment lors des examens successifs par les commissions compétentes, en plus du retard dans l'élaboration des rapports de dépouillement technique et financier et des rapports d'acheteurs publics
- Le retard de réception de la décision relative au contrôle hiérarchisé des dépenses qui est du ressort de services extérieurs à la mission.
- Le manque de ressources humaines de la direction des affaires financières et le départ de plusieurs de ses agents. Ce qui entrave la bonne exécution du budget compte tenu du nombre réduit d'agents mais appelés à exécuter de nombreuses tâches.

Fiche indicateur

Code de l'indicateur : n° du programme/ n° du sous-programme/n° de l'objectif/n° de l'indicateur. 9.3.2

Intitulé de l'indicateur : Part des crédits du programme pilotage et appui dans le budget total de la mission

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

- 1- **Programme auquel se rattache l'indicateur** : programme Pilotage et appui
- 2- **Sous-programme auquel se rattache l'indicateur** : Sous-programme 1 : Pilotage du programme Pilotage et appui
- 3- **Objectif auquel se rattache l'indicateur** : Objectif 9.3 : Garantir la soutenabilité du budget et optimiser la gestion financière de la mission
- 4- **Définition de l'indicateur** L'évolution de la part du programme Pilotage et appui
- 5- **Type de l'indicateur** : indicateur de produit
- 6- **Nature de l'indicateur** : indicateur d'efficacité,
- 7- **Déclinaisons** ; central et régional (crédits au niveau central et crédits délégués et transférés)

II- Les détails techniques de l'indicateur :

- 1- **Formule de calcul de l'indicateur** : budget du programme / budget de la mission
- 2- **Unité de l'indicateur** : pourcentage
- 3- **Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur** :
 - systèmes ADAB et AMAD

6- Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur (sondage, rapport, questionnaire...) : Un rapport annuel précisant le pourcentage du budget de chaque programme par rapport au budget de la mission

5- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur : Direction des affaires financières

6- Délai de disponibilité de l'indicateur : fin d'année

7- Valeur cible de l'indicateur²³ : 11%

8- Le responsable de l'indicateur : le directeur général des services communs

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalizations			2020	Prévisions		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023
Taux d'exécution du budget	%	8	9	11	9	10	11	11

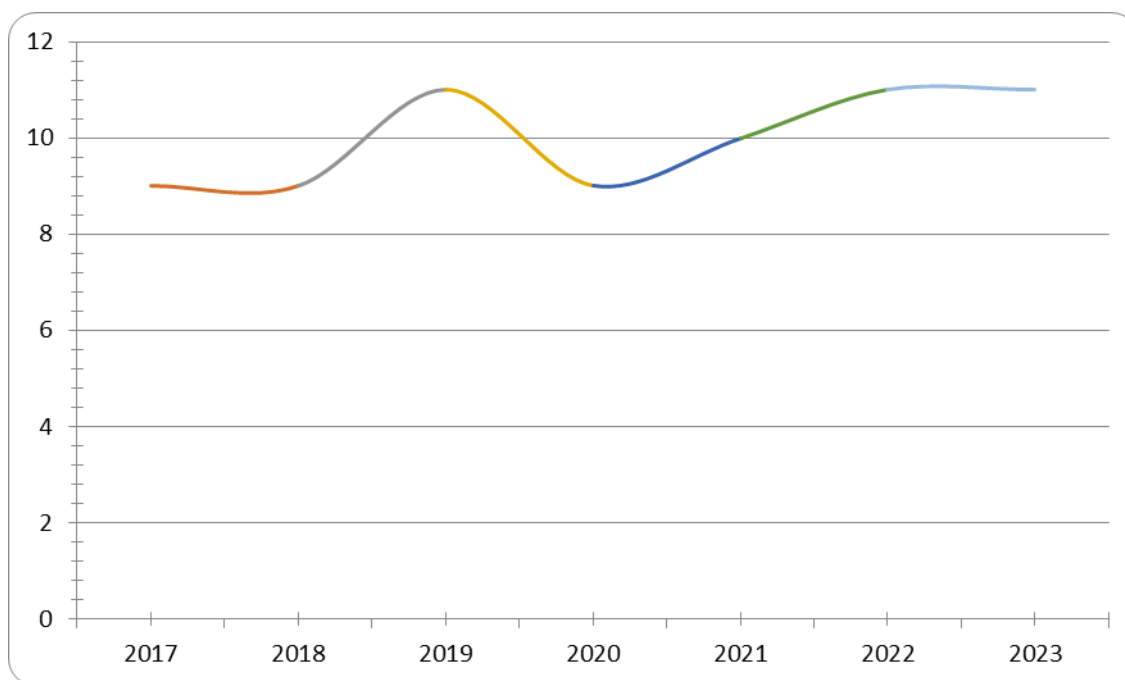
2. Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur

Nous notons que le pourcentage des crédits alloués au programme Pilotage et appui est faible par rapport au budget de la mission, et ceci est principalement dû à :

- Le budget du programme enfance accapare le pourcentage le plus élevé du budget de la mission, étant donné la majorité des cadres pédagogiques et des ouvriers y exercent aux niveaux central et régional. Le programme enfance emploie environ 75% des agents de la mission, en plus de l'importance des crédits alloués à l'intervention au titre d'encadrement et de soutien aux associations et unités opérationnelles (Institut des cadres de l'Enfance à Dermech, l'Observatoire national des droits de l'enfant et le Centre des vacances et des loisirs pour enfants à Hammamet).
- Une pénurie importante de cadres humains placés sous la responsabilité du programme, puisqu'on trouve des administrations générales dirigées par un directeur général sans personnel de soutien.
- De nombreux postes vacants dans les postes de fonction
- Faibles coûts de fonctionnement, que le programme aspire à augmenter compte tenu des problèmes majeurs liés à l'entretien des bâtiments, aux moyens de transport et à la fourniture de matériels d'informatique.

3. Graphique de l'évolution de l'indicateur

²³ La valeur cible de l'indicateur est une valeur dont le responsable de programme s'engage à l'atteindre sur le moyen terme (3 ans ou plus) ou le long terme (valeur définie)



8- Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur

	Valeur cible de l'indicateur	Prévisions de l'indicateur pour l'année 2021	Activités et interventions	Prévisions des Crédits des activités pour l'année 2021
Part des crédits du programme pilotage et appui dans le budget total de la mission	15%	11 %	<ul style="list-style-type: none"> - Soutenir le programme avec des cadres humains -Pourvoir les postes fonctionnels vacants -Prise en charge des dépenses de fonctionnement pour améliorer la qualité du travail, notamment en 	19005 mille dinars

			l'absence de toute incitation financière accordée par le ministère par rapport au reste des ministères.	
--	--	--	---	--

8- Limites de l'indicateur

Le soutien du budget du programme Pilotage et d'appui se heurte à des difficultés sur le terrain et se heurte à de nombreux obstacles, dont les plus importants sont:

- La réticence des cadres à rejoindre le programme en raison de l'absence d'incitations financières
- Obsolescence du parc de véhicules
- La dispersion des bâtiments des administrations relevant du programme dans différents
- La faiblesse des ressources humaines mises à la disposition de la direction générale des services communs et du reste des structures qui relèvent du programme
- Les départs des cadres faute d'un système incitatif.

Fiche indicateur

Code de l'indicateur : n° du programme/ n° du sous-programme/n° de l'objectif/n° de l'indicateur. 9.3.3

Intitulé de l'indicateur : Coût de fonctionnement par agent

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

- 1- **Programme auquel se rattache l'indicateur** : programme Pilotage et appui
- 2- **Sous-programme auquel se rattache l'indicateur** : Sous-programme 1 : Pilotage du programme Pilotage et appui
- 3- **Objectif auquel se rattache l'indicateur** : Objectif 9.3 : Garantir la soutenabilité du budget et optimiser la gestion financière de la mission
- 4- **Définition de l'indicateur** Coût de fonctionnement par agent
- 5- **Type de l'indicateur** : indicateur de produit
- 6- **Nature de l'indicateur** : indicateur d'efficacité,
- 7- **Déclinaisons** ; le ministère

II- Les détails techniques de l'indicateur :

- 1- **Formule de calcul de l'indicateur** :
- 2- **Unité de l'indicateur** : mille dinars
- 3- **Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur** : données de la direction des affaires administratives et la direction des affaires financières
- 7- **Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur (sondage, rapport, questionnaire...)** : Un rapport annuel précisant le pourcentage du budget de chaque programme par rapport au budget de la mission
- 5- **Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur** : Direction des affaires financières
- 6- **Délai de disponibilité de l'indicateur** : fin d'année
- 7- **Valeur cible de l'indicateur²⁴** : 1.421 mille dinars

²⁴ La valeur cible de l'indicateur est une valeur dont le responsable de programme s'engage à l'atteindre sur le moyen terme (3 ans ou plus) ou le long terme (valeur définie)

8- Le responsable de l'indicateur :le directeur général des services communs

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

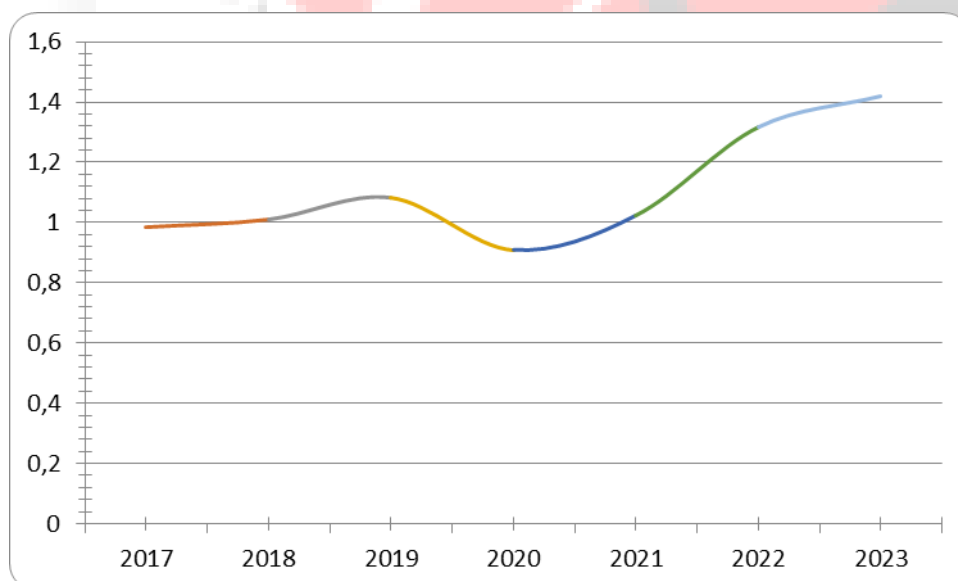
1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalizations				Prévisions		
		2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Coût de fonctionnement par agent	Mille dinars	0.986	1.011	1.082	0.910	1.021	1.317	1.421

2. Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur

- œuvre à améliorer les conditions de travail en entretenant les bâtiments et les équipements et en proposant des méthodes de travail décentes (ordinateurs, imprimantes, mobilier)
- Augmenter les fonds alloués à l'entretien du parc automobiles car les fonds actuels sont insuffisants pour l'entretien et les réparations périodiques des voitures.
- Renouveler le mobilier mis à la disposition des cadres, notamment en raison de son vieillissement et de son usure
- généraliser les ordinateurs et les imprimantes pour les cadres et les agents permettant l'utilisation des systèmes d'information de gestion budgétaire.

3.Graphique de l'évolution de l'indicateur



9- Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur

	Valeur cible de l'indicateur	Prévisions de l'indicateur pour l'année 2021	Activités et interventions	Prévisions des Crédits des activités pour l'année 2021
Part des crédits du programme pilotage et appui dans le budget total de la mission	1.250	1.021	<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration des conditions de travail en rénovant le mobilier et en fournissant des méthodes de travail telles que des ordinateurs et des imprimantes. - Allouer des fonds suffisants pour l'entretien de la flotte automobile - Entretien régulier des bâtiments, des équipements et du mobilier.. 	10853 mille dinars

9- Limites de l'indicateur

- L'orientation générale pour rationaliser les dépenses de fonctionnement
- Augmentation de la dépense énergétique
- Obsolescence du parc de véhicules
- La dispersion des services relevant du programme dans différents bâtiments, ce qui incite le ministère à allouer des fonds supplémentaires pour la consommation d'électricité, d'eau et de téléphone, en plus du coût élevé du carburant selon les transferts entre départements.